Groupe

SAMSE

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
2016

Distributeur de matériaux de construction
et d'outillage, le Groupe SAMSE s'étend en France à travers
un réseau dense de 342 points de vente.

Avec ses deux métiers, le négoce et le bricolage,
le Groupe propose à ses clients professionnels du bâtiment
et des travaux publics ainsi qu'aux particuliers, des offres
complémentaires dans une relation de proximité.

Groupe SAMSE

DOCUMENT DE REFERENCE

INCLUANT LE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

2016

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
AMF

Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 7 avril 2017 conformément à l'article 212.13 de son Règlement Général.
Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Sommaire

1 Présentation du Groupe SAMSE 5

1.1 Messages des Présidents 6
1.2 Profil 8
1.3 Organigramme simplifié 25
1.4 Historique 26
1.5 Chiffres clés 28
1.6 SAMSE et ses actionnaires 30

2 Gouvernement d'entreprise 35

2.1 Données juridiques de portée générale 36
2.2 Renseignements concernant les organes de Direction et de Surveillance 38
2.3 Contrôle interne 49

3 Rapport de gestion 61

3.1 Faits marquants de l'exercice 2016 62
3.2 Déroulement de l'exercice 62
3.3 Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice 68
3.4 Gestion des risques 68
3.5 Mandats et fonctions des mandataires sociaux 74
3.6 Rémunérations et avantages des mandataires sociaux 74
3.7 Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital de SAMSE 82
3.8 Conventions réglementées 83
3.9 Responsabilité sociétale de l'entreprise 84
3.10 Informations sur le capital 115
3.11 Dépenses non déductibles fiscalement 120
3.12 Sanctions pour pratiques anticoncurrentielles 120
3.13 Frais de recherche et de développement 120
3.14 Perspectives 2017 120
3.15 Observations du Comité d'Entreprise 120

4 Eléments financiers 121

4.1 Comptes consolidés 122
4.2 Comptes sociaux 189

5 Autres informations 218

5.1 Responsable du Document de Référence 219
5.2 Attestation du responsable 219
5.3 Informations historiques sur les exercices 2014 et 2015 220
5.4 Responsables du contrôle des comptes 220
5.5 Honoraires des Commissaires aux comptes 221
5.6 Responsable de l'information 221

6 Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2017 222

6.1 Rapport du Directoire à l'Assemblée Générale Mixte 223
6.2 Observations du Conseil de Surveillance 225
6.3 Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes 226
6.4 Résolutions 240

7 Tables de concordance 244

7.1 Table de concordance du Document de Référence 245
7.2 Table de concordance du Rapport de Gestion 247

1 Présentation du Groupe SAMSE

1.1 Messages des Présidents 6

1.2 Profil 8

1.3 Organigramme simplifié 25

1.4 Historique 26

1.5 Chiffres clés 28

1.6 SAMSE et ses actionnaires 30

1.1 Messages des Présidents

Message d'Olivier Malfait

Président du Directoire

et de

François Bériot

Vice-Président du Directoire

Une année 2016 très positive ! Nos enseignes ont enregistré une bonne dynamique de leur activité.

Cette réussite collective s'explique par :

Une organisation décentralisée qui garantit la dynamique et la réactivité des enseignes,

Des choix stratégiques clairs, couplés à une gestion rigoureuse privilégiant le long terme,

Une politique de Ressources Humaines favorisant la reconnaissance du travail, la sécurité de nos salariés, la promotion interne,

Une culture et des valeurs partagées qui participent à une bonne ambiance et au bien-être professionnel,

Une dynamique commerciale basée sur la satisfaction client initiée depuis plusieurs années.

Au cours de l'année 2016, nous avons renforcé notre efficacité opérationnelle, notamment dans les achats, la logistique et les transports. Nous avons développé de nouvelles synergies entre différentes enseignes (création d'une filière bois, création du Réseau français des spécialistes de l'eau…).

Notre capacité à améliorer nos organisations, tout en préservant la responsabilisation au plus près du terrain, a contribué aux performances globales du Groupe.

Nous devons bien sûr poursuivre notre transformation, repenser notre relation client et profiter de l'évolution digitale des échanges humains et commerciaux. Nous sommes un Groupe en mouvement, prêt à relever les nouveaux défis qui l'attendent.

Un Groupe où il fait bon coopérer, porté par la mobilisation de chacun : voilà ce qui nous motive et nous rend confiants pour l'année 2017.

Nous remercions tout particulièrement nos collaborateurs pour leur engagement, nos clients pour leur fidélité ainsi que l'ensemble de nos partenaires, pour leur soutien permanent.

Olivier Malfait *François Bériot*

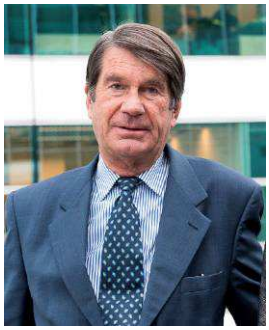

Message de Patrice Joppé

Président du Conseil de Surveillance

et de

Paul Bériot

Vice-Président du Conseil de Surveillance

Parole donnée…

Il y a quelques années, nous avions sollicité nos clients pour connaître précisément leurs souhaits dans le domaine des services qu'ils attendaient de notre part.

Le dépouillement avait fait ressortir en priorité le respect des engagements. Nous avions traduit cette attente dans la "Charte du Manager SAMSE" par : "on l'a dit, on le fait."

Venaient immédiatement après l'Accueil, le Sourire, la Disponibilité.

Le Directoire - et nous tenons à l'en féliciter - a mis à profit cette année pour améliorer la performance du Groupe.

Considérant, à juste titre, que nos collaborateurs ne peuvent donner le meilleur d'eux-mêmes, ne peuvent être accueillants, aimables ou disponibles, que s'ils sont heureux dans leur fonction, l'équipe dirigeante leur a donné la parole et s'est efforcée d'améliorer leurs conditions de travail en répondant à leurs attentes.

Le résultat est là. . .
La satisfaction de nos clients, gage de notre réussite, passe aussi - et peut-être d'abord - par la satisfaction de nos collaborateurs. Il y a là un indéniable facteur de progrès.

Une entreprise n'est sans doute jamais idéale ou parfaite, mais SAMSE se veut une société où il fait bon vivre et travailler.

Patrice Joppé

1.2 Profil

Distributeur de matériaux de construction et d'outillage, notre Groupe s'étend en France à travers un réseau dense de 342 points de vente. Avec nos deux métiers, le négoce et le bricolage, nous proposons à nos clients professionnels du bâtiment et des travaux publics ainsi qu'aux particuliers, des offres complémentaires dans une relation de proximité.

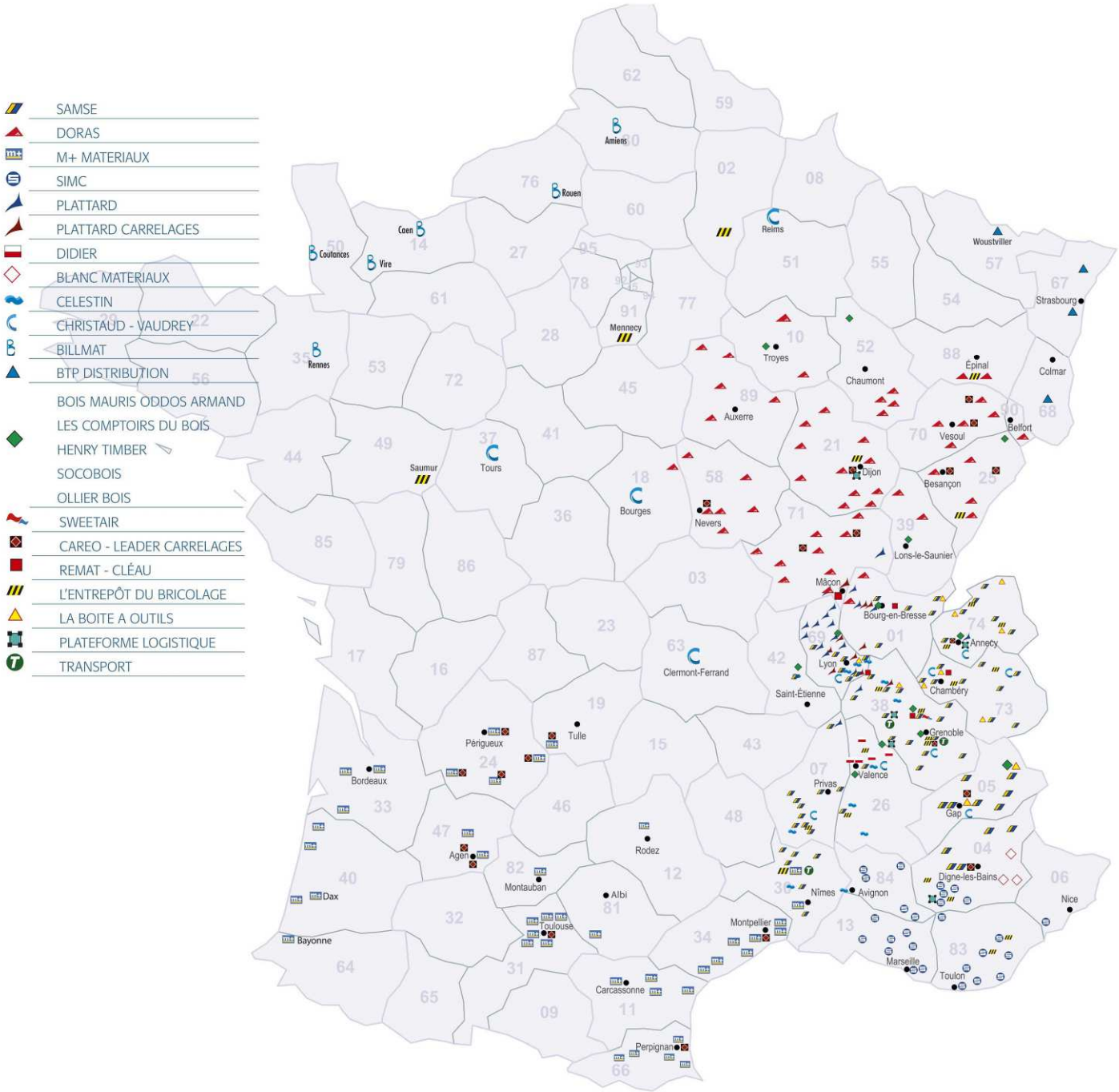

Le négoce, une affaire de spécialistes

L'activité négoce est portée par une vingtaine d'enseignes complémentaires.

Le réseau multi-spécialiste du Groupe représente un maillage dense qui garantit une relation de proximité avec les chantiers, les artisans et les entreprises du BTP.

Les offres sont complètes et s'adressent à tous les corps de métier des travaux publics et du bâtiment. Les partenaires du Groupe sont sélectionnés parmi les meilleurs fournisseurs.
Les maîtres d'ouvrages porteurs de projets apprécient les conseils techniques des équipes et la mise en relation avec les clients professionnels.

En outre, les capacités de stockage, les plateformes logistiques et les services de livraison sur chantier apportent aux clients une bonne qualité de service et un gain de temps.

Afin de développer et d'adapter les compétences de ses équipes aux nouveaux modes constructifs, le Groupe investit dans la formation technique.

Multi-spécialistes

SAMSE
BRAVO, LES HOMMES EN BLEU!

Une proximité et une réactivité toujours en chantier
Présente en Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Gard, SAMSE apporte à ses clients des solutions et des services innovants. Son maillage dense favorise une grande proximité et réactivité.
www.samse.fr

Chiffres clés 2016 de l'enseigne

Un nouveau service pour nos clients
Au 1er janvier 2017, la loi de transition énergétique oblige les négoces à proposer des solutions pour la gestion des déchets des chantiers de leurs clients.
Afin de répondre à cette exigence, SAMSE propose un nouveau service. Un partenariat a été signé avec SUEZ et PRAXY.

Le sens du service et des choix exigeants

Rapport " services-satisfaction " élevé, performance et pérennité du produit, réactivité : des exigences de qualité élémentaires pour DORAS, leader régional de matériaux de construction dans l'Est.

www.doras.fr

Chiffres clés 2016 de l'enseigne

Son expertise a le vent en poupe

Depuis sa création, M+ MATERIAUX met toute son énergie à accompagner les professionnels sur la problématique des énergies, justement. Ses solutions performantes font aujourd'hui référence.

www.mplus-materiaux.fr

Chiffres clés 2016 de l'enseigne

Nouveauté : la maison "Bien vivre à domicile"
Une habitation grandeur nature de 70 m² présentant les solutions pour pallier aux handicaps de la vie et effets de la vieillesse, quelle bonne idée !
L'agence RESEAU ENERGIE HABITAT de Perpignan y présente son offre en terme de performances énergétiques, domotique et accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Imaginez l'enjeu : il y aurait 94 % d'habitations non adaptées à l'évolution de la société et à une population vieillissante…

Cap au Sud pour un développement maîtrisé
Proximité et conseils experts sont les briques de cette spécialiste de matériaux de construction qui a su se diversifier.
Originaire de Manosque, SIMC est aujourd'hui présente sur cinq départements en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.
www.materiaux-simc.fr

Chiffres clés 2016 de l'enseigne

De nouvelles agences dans le Var
L'année 2016 a débuté par le rachat des établissements BENEVENTI pour SIMC qui renforce ainsi son maillage territorial dans le Sud de la région PACA. Les deux établissements, situés à Sanary-sur-Mer et à Ollioules, représentent une trentaine de collaborateurs pour un chiffre d'affaires de 8,6 millions d'euros.

Les hommes, les hommes et enfin les hommes

« J'ai toujours entendu mes prédécesseurs dire qu'il y avait trois choses fondamentales dans notre groupe familial, en premier lieu les hommes, puis les hommes et enfin les hommes. » Jacques Plattard, Président, explique ainsi la réussite de ce groupe familial français aux 130 ans de savoir-faire. Depuis 1885, il puise sa force de son expérience et de la transmission générationnelle des métiers de l'industrie et du négoce de matériaux de construction.

www.plattard.fr

Chiffres clés 2016 du Groupe

Programme de rénovation toujours en marche chez PLATTARD CARRELAGES

Raphaël Ravet, responsable de l'agence carrelage-sanitaire de Bourg en Bresse, et son équipe sont heureux de vous annoncer l'ouverture de leur nouvelle salle d'expo agrandie et entièrement rénovée. Ses clients y seront dorénavant accueillis dans un espace regroupant du carrelage, du sanitaire, de la robinetterie et des meubles de salle de bains, représentant les dernières tendances de nos partenaires industriels.

Spécialistes Travaux Publics et Adduction d'Eau Potable

Faire sa part dans une mission d'utilité publique
Problématique d'actualité s'il en est, la gestion pérenne de la ressource en eau. CHRISTAUD et VAUDREY, distributeurs de matériels et solutions pour l'adduction d'eau potable, se font forts d'accompagner les acteurs de la filière.
www.christaud.com

Chiffres clés 2016 de l'enseigne

Une alliance stratégique
Autour de CHRISTAUD, un Réseau français des spécialistes de l'eau fédère des acteurs spécialisés dans l'adduction d'eau potable. « Il a pour mission d'organiser et de partager des services tels que les achats, la logistique, la formation et le marketing » rappelle Christian Rossi, PDG de CHRISTAUD. Autour d'une expertise partagée, ce réseau vise la couverture de l'ensemble du territoire national d'ici 2025.
Le Réseau Français des spécialistes de l'eau regroupe les enseignes CHRISTAUD, VAUDREY, BTP Adduction d'Eau, BILLMAT, SIMC.

La Compétence d'une équipe et le sens du service
Assainissement des eaux usées et pluviales, voirie, terrassement de réseaux secs et aménagements urbains, plus de 6 000 références produits TP et adduction d'eau potable sont proposées par cette société en développement.
www.celestin-materiaux.fr

Chiffres clés 2016 de l'enseigne

Spécialiste BTP… et bois !

BTP DISTRIBUTION propose des produits pour les voiries, les réseaux, l'assainissement et l'adduction d'eau. Une offre qui se compose aussi d'outillages, d'équipements de sécurité et depuis 2015, d'une large gamme de bois.
www.btpdistribution.fr

Chiffres clés 2016 de l'enseigne

Spécialistes Bois et Menuiserie

Un négociant bois de stature nationale et une plateforme pour le Groupe.
Nous importons des sciages et des produits transformés (rabotés, brossés, traités, etc.) du monde entier.
Sur nos sites isérois, nous gérons un stockage permanent de 35 000 m³ de bois pour une distribution de plus de 110 000 m³ par an.
Experte en négoce de bois, HENRY TIMBER assure, en parallèle, l'approvisionnement en bois de l'ensemble des enseignes du groupe SAMSE.
www.henry-timber.com

Chiffres clés 2016 de la société

Le négoce spécialiste bois-panneaux
Spécialiste régional de la distribution de bois, panneaux et dérivés, BOIS MAURIS ODDOS ARMAND propose une gamme très large de produits et de services : des stocks massifs, une logistique adaptée, des nouveautés permanentes, un catalogue et des tarifs en ligne, et désormais des services complémentaires d'études techniques.
Et pour servir professionnels et particuliers, des collaborateurs disponibles, engagés, passionnés par leur travail.
www.boismaurisoddos.fr

Chiffres clés 2016 de l'enseigne

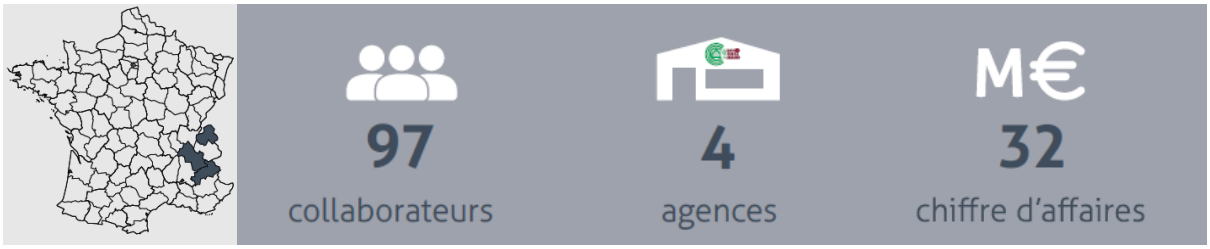

OLLIER BOIS

Du bois et du choix

Entité du Groupe PLATTARD, cette société est spécialisée dans le négoce et la transformation industrielle de bois bruts et panneaux. Bois rabotés, vieux bois et poutres, le vaste choix fait le bonheur de tous ceux qui ont à réaliser aménagements extérieurs ou agencements intérieurs.
www.plattard.fr

Chiffres clés 2016 de l'enseigne

Développement du « fait maison » avec le lancement en fabrication de plinthes MDF à peindre

Notre atelier, renforcé dans ses capacités à répondre aux professionnels, se lance dans la fabrication de plinthes MDF et répond ainsi à la demande de stocks et de réactivité de ses clients.

les Comptoirs du bois

Du charpentier chevronné au particulier inexpérimenté

Qu'ils soient menuisiers, agenceurs ou simples bricoleurs, ils sont assurés de trouver tous leurs matériaux aux COMPTOIRS DU BOIS. L'agence de Voiron, elle, peut même fournir et poser cuisines, parquets ou escaliers.
www.comptoirdubois.fr

Chiffres clés 2016 de l'enseigne

Une nouvelle enseigne de la filière bois

À la pointe de l'éco-construction SOCOBOIS est un négociant spécialiste bois situé à Troyes dans l'Aube (10) qui a rejoint DORAS le1er juin dernier. Connue et reconnue sur ses territoires mais aussi plus largement en France, cette société vient renforcer la filière bois du Groupe. SOCOBOIS rayonne sur une vaste zone de livraison. Dotée d'un large stock et organisée comme une véritable plateforme, elle livre 90 % de ses commandes à J+1.
www.socobois.fr

Chiffres clés 2016 de la société

Spécialiste de la menuiserie, à la pointe de l'éco-construction

Spécialiste de la menuiserie, REMAT sélectionne les meilleurs produits labellisés qui répondent aux exigences de la RT2012, pour toutes les maisons, traditionnelles ou ossature bois. Professionnels et particuliers apprécient son sens du service : conseil sur chantier, pose en rénovation, atelier et service après-vente…

www.remat.fr

Chiffres clés 2016 de l'enseigne

Enseigne spécialisée en bois-panneaux et menuiserie : les clés pour construire, aménager, rénover

Créée en 1930 par un compagnon du tour de France, ROGER CLEAU, cette enseigne de DORAS propose une large gamme à ses clients particuliers comme professionnels : bardage, charpente, menuiserie, étanchéité à l'air, outillage et quincaillerie, revêtement mural, salle de bains…

www.cleau.fr

Chiffres clés 2016 de l'enseigne

Spécialiste Carrelage

Spécialiste carrelage, parquet, salles de bain : larges collections et espaces expo pour usage perso ou pro.

CAREO propose un haut niveau de choix. Professionnels et particuliers peuvent y trouver le style qui leur convient : chic, classique, contemporain ou naturel, tous les goûts sont justement dans sa nature ! L'enseigne est présente sur les territoires de DORAS, SAMSE et M+ MATERIAUX.

www.espace-careo.com

Chiffres clés 2016 de l'enseigne

Spécialiste carrelage

LEADER CARRELAGES s'adresse aux professionnels comme aux particuliers en leur proposant un grand choix de carrelages, sanitaires, parquets et produits d'aménagement pour l'extérieur. Elle dispose aussi d'une équipe de carreleurs**.**

www.leader-carrelages.com

Chiffres clés 2016 de l'enseigne

Spécialiste Energies Renouvelables

SWEETAIR, l'expert Energies Renouvelables du Groupe SAMSE
Des solutions performantes et sur-mesure pour le neuf ou la rénovation, pour le chauffage, la production d'eau chaude ou d'électricité, la ventilation… Un large choix de pompes à chaleur, de chauffe-eau solaires ou thermodynamiques, de solutions photovoltaïques, de VMC, etc...
www.sweetair.fr

Chiffres clés 2016 de l'enseigne

Le bricolage

La société LA BOITE A OUTILS regroupe deux enseignes de bricolage

L'ENTREPOT DU BRICOLAGE : proposer le meilleur aux bricoleurs !
Un référencement très exigeant, un agencement "grand large" qui ne lésine pas sur la place, des prix bas garantis au long cours, des conseils fiables, "L'ENTREPOT" veille aussi à se placer toujours en précurseur. Les magasins sont ainsi tous équipés d'un service e-commerce "Drive". Les clients y retirent en toute facilité leur commande effectuée sur le site Internet.

LA BOITE A OUTILS : un magasin bon voisin ! Voilà une enseigne proche des gens avec ses équipes qui misent sur la convivialité et ses magasins situés en zones rurales ou dans l'environnement direct de villes à taille humaine. Surface de bricolage de proximité, LA BOITE A OUTILS propose une gamme large de services.

Bricolage

Située dans les zones rurales ou proches d'agglomérations de taille moyenne, en Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, cette enseigne est une surface de bricolage de proximité qui offre à ses clients une large gamme de services.
www.la-bao.fr

L'ENTREPÔT DU BRICOLAGE
Le bricolage à prix entrepôt.

Toujours précurseur
Un référencement serré, un agencement semi-industriel sur 3 000 à 6 000 m², des prix bas toute l'année accompagnés de services et de conseils. Les 20 magasins sont tous équipés d'un « drive » permettant aux clients de retirer leur commande, préalablement validée sur le site e-commerce.
www.e-brico.fr

Chiffres clés 2016 des deux enseignes

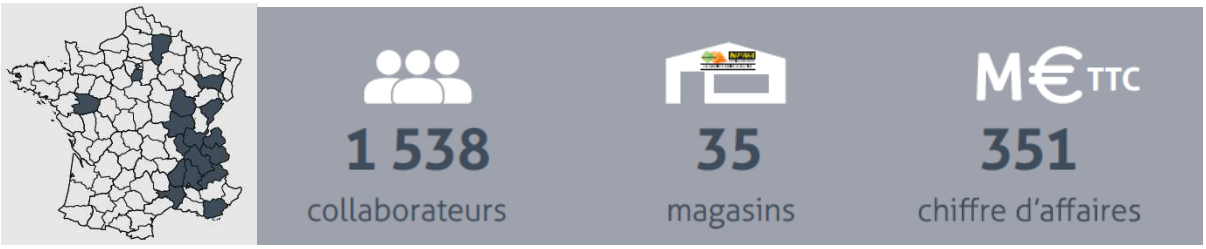

3ème Sommet du bricolage

9 mois de travail, cela ne vous rappelle rien ? C'est aussi le temps qu'il a fallu aux équipes de Brézins et Pitet pour organiser un troisième Sommet du Bricolage garanti 100 % satisfaction !

Carré de l'innovation, stand Satisfaction Clients et Village Services côtoyaient les stands des 220 fournisseurs pour deux jours d'échanges, de formation et de présentation de produits - sur 3 000 m² - et, cela va sans dire, de sourires et de mains tendues entre les 1 200 visiteurs venus de 35 magasins et du siège.

Nos plateformes

Plateforme Matériaux - Outillage - Panneaux

Créée en 2002, la plateforme du Groupe SAMSE est le centre névralgique des acheminements de marchandises vers nos points de vente, elle allie qualité de service et performance. Ses points forts : des commandes sans minimum, limitant transports et frais associés. Des approvisionnements répondant aux impératifs de quantités. Des conditions financières adaptées. Le tout, en complément des prestations de nos autres fournisseurs. Une "grande machine" aux rouages bien huilés.

La plateforme LOG APPRO à Brézins présente des particularités à la pointe des dernières innovations logistiques :

- Le cross docking : le bien qui arrive ne passe pas par le stock et va directement au quai d'expédition.
- Le pick to light : procédé pour préparer les commandes. Le préparateur prélève et rassemble les produits dans la quantité spécifiée par la commande avant expédition de celle-ci. Les produits sont localisés par signal sonore et lumière.
- Les transstockeurs TKN : ce sont des automates qui ramènent les produits vers le préparateur. Ils prennent en charge 7 200 produits de valeur en petit colisage et dont le taux de rotation est faible. Cela permet d'avoir une grande diversité de gammes à proposer aux points de vente (outillage, listels de carrelage…).

Plateforme Bois

Créée à Saint Hilaire du Rosier sur le site d'HENRY TIMBER en 2006, elle a pour objectif de fournir en bois toutes les enseignes de notre Groupe :

La Logistique du Groupe SAMSE

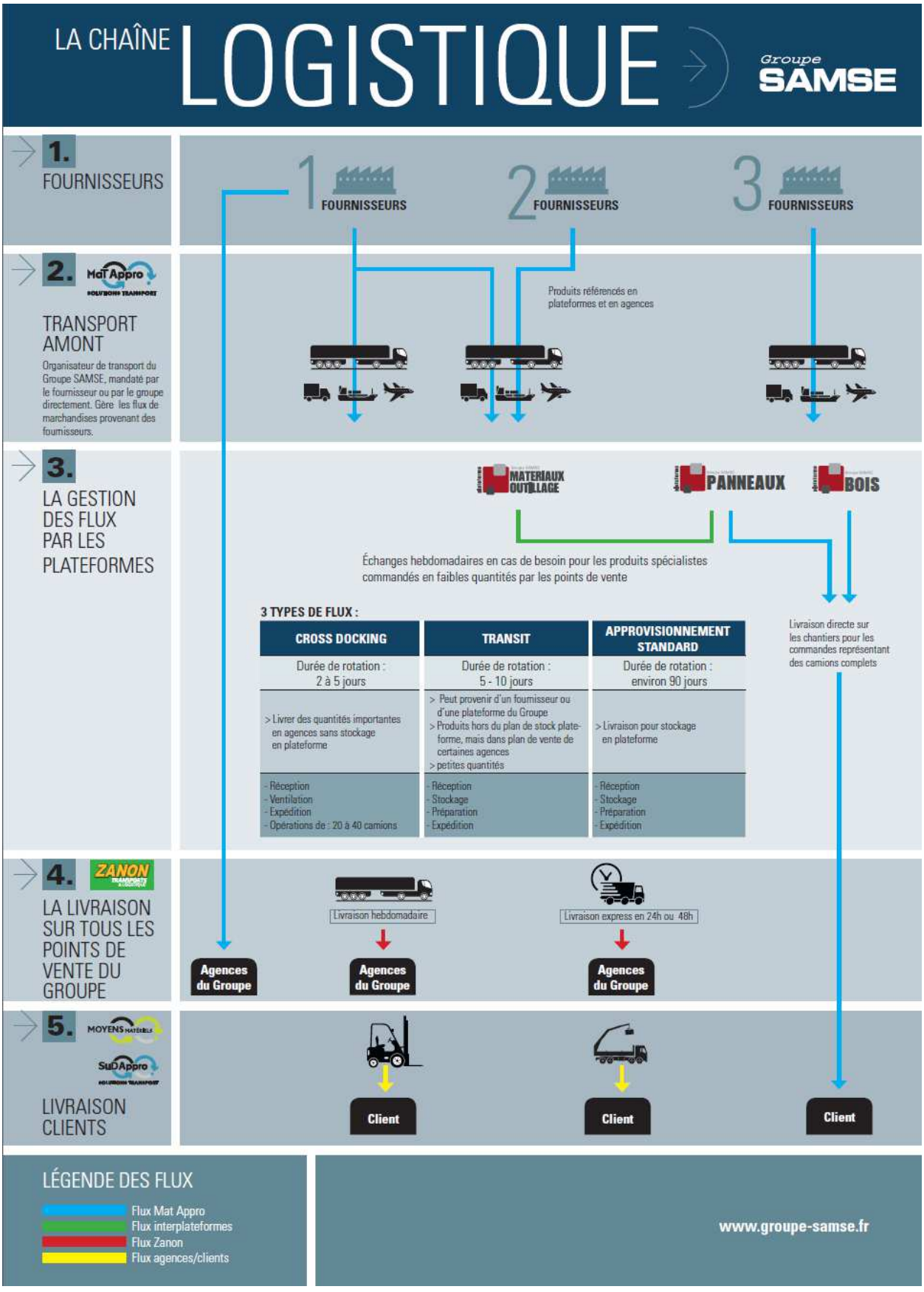

1.3 Organigramme simplifié

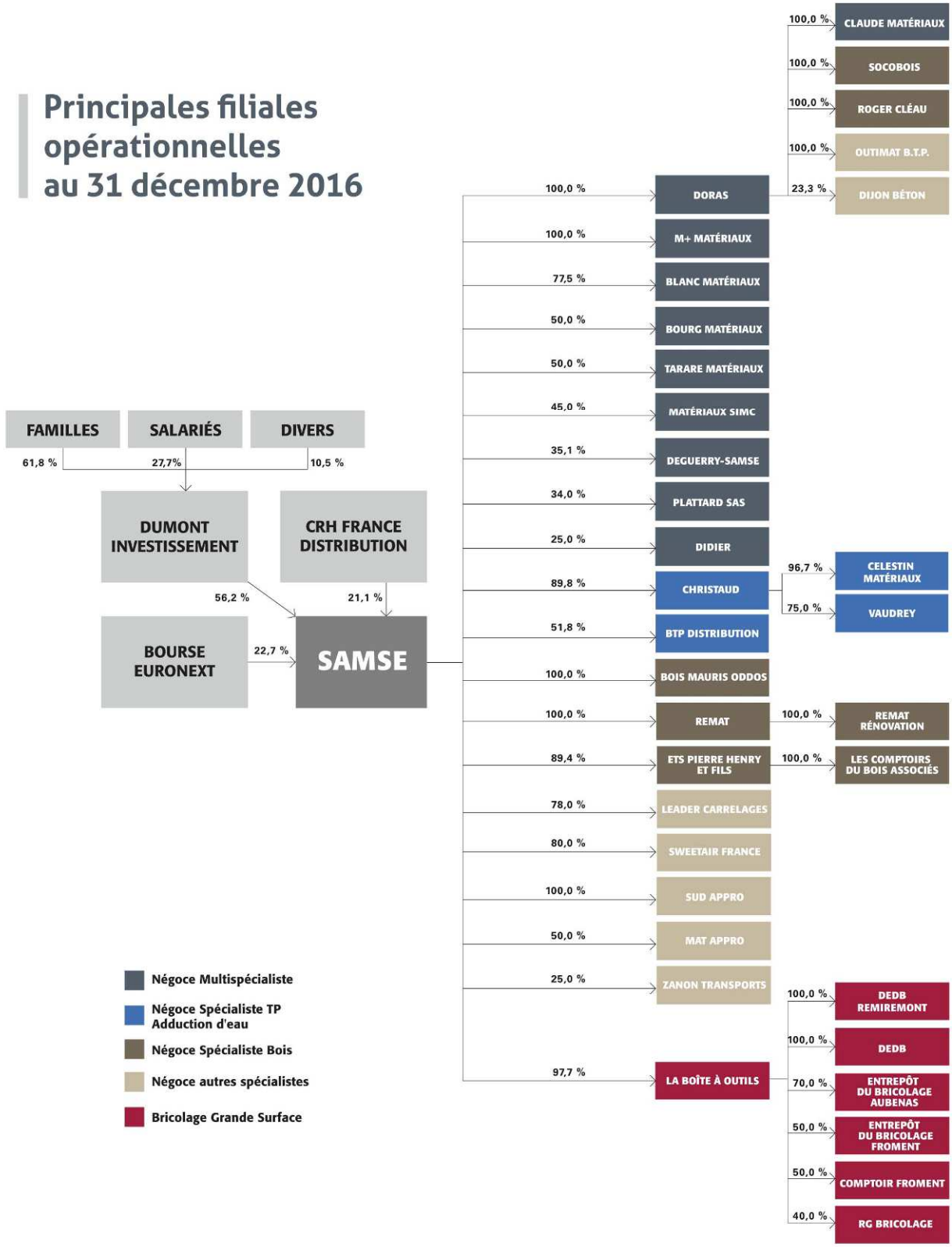

1.4 Historique

1920
Création de SAMSE, filiale des Ciments VICAT

1925
Introduction en bourse

1949
VICAT sort du capital : achat par les descendants de Joseph Jehl (PDG de VICAT de 1945 à 1952) dont la famille Joppé

1974
Création de LA BOITE A OUTILS avec l'ouverture du premier magasin à Saint Martin d'Hères

1988
Rachat de l'Entreprise par les Salariés (RES) : création de la Holding DUMONT INVESTISSEMENT

1996
Nouveau concept de magasins de bricolage avec la création de l'enseigne «L'ENTREPOT DU BRICOLAGE»

1997
Entrée dans le groupement MCD qui réunit cinq négociants de matériaux régionaux indépendants

2000
Adoption de la forme juridique de Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

2002
Création d'une plateforme de logistique et de redistribution

2003
Prise de participation dans le capital de DORAS

2004
Création d'une nouvelle enseigne pour la décoration «DES IDEES»

2006
Acquisition à hauteur de 74,9 % du capital des ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS

Prise de participation à hauteur de 50 % de BOURG MATERIAUX

2007
Développement de l'offre de construction maison à ossature ou conception bois (concept MOBOA)

Création de EXPOTEO sous l'enseigne spécialiste carrelage sanitaire «CAREO»

2008
Prise de participation dans le capital de F.D.E. (Holding de M+ MATERIAUX) à hauteur de 34 %

Acquisition par DORAS de 100 % du capital des ETABLISSEMENTS ROGER CLEAU

2009
Acquisition de 33,99 % du capital de PLATTARD SAS

Prise de participation complémentaire de 46 % portant à 80 % la détention dans le capital de F.D.E. (Holding de M+ MATERIAUX)

2010
Acquisition de 49,99 % du capital de SWEETAIR FRANCE

Prise de participation à hauteur de 50 % du capital de TARARE MATERIAUX

2011
Acquisition par SAMSE de 51 % du capital de GAMAG FINANCES et de 25 % du capital de ZANON TRANSPORTS

Partenariat signé entre LA BOITE A OUTILS et MR BRICOLAGE avec la création d'une société commune, DEDB, détenue à 50 % par chacune des sociétés

2012
Prise de participation complémentaire de 30 % portant à 80 % la détention dans le capital de SWEETAIR FRANCE

Acquisition par DORAS de 100 % des titres de CLAUDE MATERIAUX

Acquisition par M+ MATERIAUX de 100 % du capital des ETABLISSEMENTS LIGNIERES

2013
Acquisition par M+ MATERIAUX de 100 % du capital d'ISO-NEG

Achat par CHRISTAUD de 75 % du capital de VAUDREY

2014

Acquisition par M+ MATERIAUX d'une agence appartenant à HABITAT DESIGN dans le département des Pyrénées Orientales et de huit fonds de commerce dans les Pyrénées Atlantiques, les Landes et la Gironde, appartenant à LASSERE

Achat par SAMSE d'une agence appartenant aux ETABLISSEMENTS TRUCHON dans l'Isère

Prise de participation à hauteur de 100 % par CELESTIN MATERIAUX dans le capital de CO DI PLAST

Acquisition par DORAS de 100 % des titres de FAVERET

Prise de participation complémentaire par SAMSE en vue de détenir 100 % du capital de GAMAG

Acquisition de 100 % de DEDB (fin du partenariat entre LA BOITE A OUTILS et MR BRICOLAGE)

Signature d'un protocole d'accord visant la prise de contrôle majoritaire de SAMSE par CRH FRANCE DISTRIBUTION à l'horizon 2020

2015

Création de REMAT RENOVATION (qualification RGE)

Acquisition par SAMSE de la totalité des titres de SC INV (Holding de DORAS)

Prise de participation complémentaire par SAMSE en vue de détenir 80 % du capital de LEADER CARRELAGES

2016

Ouvertures de nouveaux points de vente

SAMSE à St Just St Rambert (Loire)
SAMSE à Pont de Beauvoisin (Savoie)
M+ MATERIAUX à Fenouillet (Haute-Garonne)

Fermetures de points de vente

DORAS à Villeneuve l'Archevêque (Yonne)
DORAS à Tonnerre (Yonne)
CLEAU à Perrigny (Yonne)
M+ MATERIAUX à Biscarosse (Landes)

Déménagements

SAMSE Albertville (Savoie) sur un nouveau site de la même commune
DORAS Verdun sur le Doubs à Ciel (Saône et Loire)
CHRISTAUD Albertville (Savoie) sur un nouveau site de la même commune
CHRISTAUD Saint Germain du Puy à Bourges (Cher)
M+ MATERIAUX Cabestany à Perpignan (Pyrénées Orientales)

Achats de fonds de commerce

Par BOIS MAURIS ODDOS d'une agence appartenant aux ETABLISSEMENTS ARMAND dans le département de la Drôme
Par les ETABLISSEMENTS ROGER CLEAU d'une agence appartenant aux ETABLISSEMENTS ARMAND dans le département du Jura

Vente de fonds de commerce

Par LA BOITE A OUTILS d'un magasin situé dans le département de l'Isère, à la suite de l'arrêt de l'enseigne de décoration « DES IDEES » et de la fermeture du magasin de Comboire

Acquisition de titres

Achat par DORAS de 100 % du capital de SOCOBOIS

Opérations de restructuration

Transmission Universelle de Patrimoine de ISO-NEG à M+ MATERIAUX
Fusion-absorption de SC.INV (holding DORAS) par SAMSE

2017

Ouvertures de nouveaux points de vente

LA BOITE A OUTILS à Margencel (Haute-Savoie)
LA BOITE A OUTILS à Narbonne (Aude)

Fermeture d'un point de vente

DORAS à Ronchamp (Haute-Saône)

Cession de fonds de commerce

Par CELESTIN MATERIAUX à MATERIAUX SIMC, d'une agence située à Avignon dans le département du Vaucluse

Acquisition de titres

Prise de participation de CHRISTAUD dans le capital de BILLMAT à hauteur de 30 %
SAMSE a acquis 10 % du capital des ETS PIERRE HENRY ET FILS détenus par les ETS RENE DE VEYLE

1.5 Chiffres clés

Chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe progresse de 1,9 % (0,8 % à données comparables).

Le négoce enregistre un chiffre d'affaires de 965,6 M€ représentant une croissance de 2,3 % (+1 % à périmètre comparable). L'activité a bénéficié d'un début de reprise du marché de la construction neuve tandis que celui de la rénovation demeure relativement atone.

Le chiffre d'affaires de l'activité bricolage se stabilise à 256,4 M€, en légère augmentation de 0,3 %. Cette performance reste satisfaisante compte tenu de la dégradation du marché national sur le second semestre de l'année.

Chiffre d'affaires consolidé (M€)

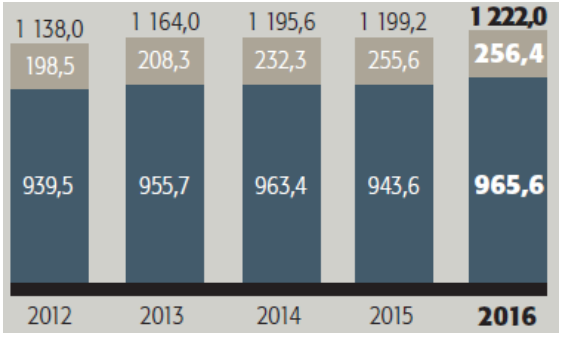

Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant (ROC) du Groupe s'élève à 47,3 M€ en progression de 3,4 %.

Le résultat opérationnel courant négoce progresse de 3,0 % pour s'établir à 33,8 M€ en raison de la croissance des volumes d'activité associée à l'optimisation des charges d'exploitation.

Grâce à ses positions de marché solides, l'activité bricolage améliore son niveau de marge commerciale et enregistre ainsi un résultat opérationnel courant de 13,5 M€ en hausse de 4,4 %.
Cette progression s'élève à 11,3 % après neutralisation de l'impact du changement législatif d'exigibilité de la taxe sur les surfaces commerciales qui représente une surcharge annuelle de 0,9 M€.

L'augmentation des charges de personnel, à hauteur de 3,8 %, résulte tant de la croissance externe que d'une politique dynamique des filiales de bricolage ; mais également de la volonté du Groupe de fidéliser et développer le savoir-faire de ses équipes.

Résultat opérationnel courant (M€)

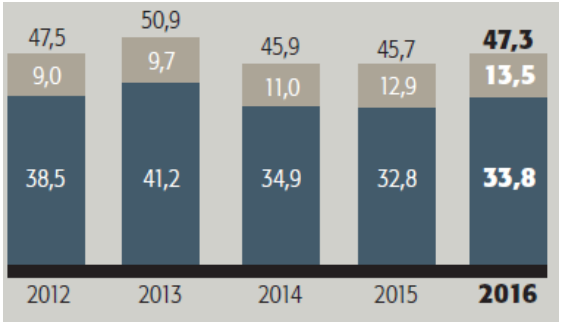

Résultats

Le résultat opérationnel s'établit à 47,4 M€ en augmentation de 2,7 % sur l'exercice précédent.
Il intègre notamment une indemnité relative au sinistre d'une agence négoce en Savoie représentant 1,6 M€, ainsi que des coûts de fermeture d'un entrepôt logistique en Bourgogne et des rationalisations géographiques dans le Sud-Ouest pour un total de 1,2 M€.

Le résultat financier affiche une charge nette de 1,9 M€ en diminution de 0,2 M€ par rapport à l'année 2015 en raison de la baisse continue des taux d'emprunts moyen terme et de ceux des ressources financières court terme.

Résultat opérationnel (M€)

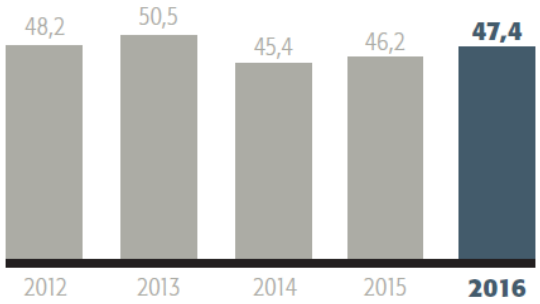

Le résultat net ressort à 37,3 M€, en progression de 11,6 %.
Il intègre une baisse sensible de 18,1 %, de la charge d'impôt du Groupe en raison de l'activation de déficits fiscaux d'une filiale définitivement redressée et de l'application de la réforme relative à la baisse future du taux d'impôt sur les sociétés (28 % au lieu de 33,33 %).
Il convient également de noter la stabilité de la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence qui s'établit au même niveau que l'année précédente à 3,1 M€.

Résultat net (M€)

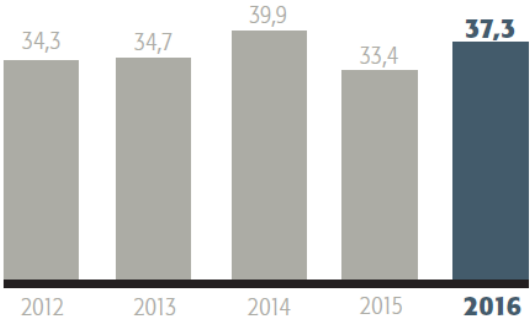

Le résultat net part du Groupe atteint 34,9 M€ en progression de 8,9 %.

Structure financière

Avec un endettement net en baisse de 6,2 % à 141,5 M€ et des capitaux propres en progression de 6,9 % à 419,9 M€, le Gearing (taux d'endettement net) s'améliore et s'établit à 33,7 %.

Capitaux propres (M€)

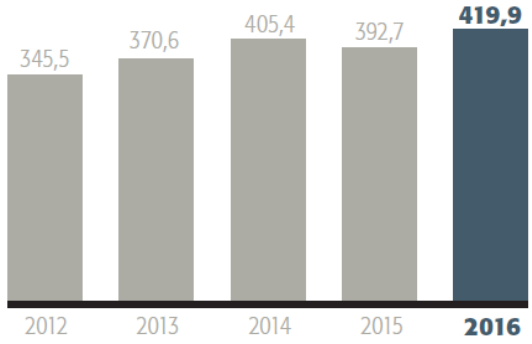

Gearing (%)

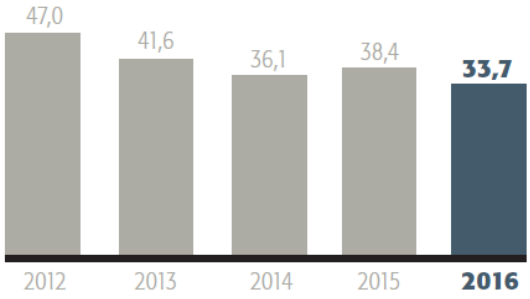

1.6 SAMSE et ses actionnaires

Le capital social

Le capital de SAMSE au 31 décembre 2016 est de 3 458 084 € divisé en 3 458 084 actions de 1 € de valeur nominale chacune, totalement libérées. Le nombre de droits de vote attachés aux 3 458 084 actions composant le capital au 31 décembre 2016 est de 6 421 732.

Ces actions, entièrement libérées, sont de forme nominative ou au porteur, au choix du titulaire, sous réserve des dispositions légales en vigueur. Les actions nominatives inscrites au nom d'un même titulaire depuis deux ans bénéficient d'un droit de vote double.

Evolution de l'actionnariat

Au cours des trois dernières années, la détention du capital de SAMSE a évolué selon le tableau ci-dessous :

	2 016				2 015			2 014	
	Actions détenues	% du capital	Droits de vote	% Droits de vote	Actions détenues	% du capital	% Droits de vote	% du capital	% Droits de vote
Nominatifs :									
- DUMONT INVESTISSEMENT	1 942 521	56,17	3 885 042	60,50	1 942 521	56,17	59,86	56,17	59,83
- CRH FRANCE DISTRIBUTION	730 640	21,13	1 461 280	22,76	730 640	21,13	23,11	21,13	23,10
- CM-CIC INVESTISSEMENT	182 725	5,28	365 450	5,69	182 725	5,28	5,78	5,28	5,78
- DIVERS	117 401	3,40	232 467	3,61	121 983	3,53	3,76	3,59	3,90
Sous-total	**2 973 287**	**85,98**	**5 944 239**	**92,56**	**2 977 869**	**86,11**	**92,51**	**86,17**	**92,61**
Porteurs :									
- FCP CENTIFOLIA	138 700	4,01	138 700	2,16	148 000	4,28	2,34	4,28	2,34
- FCP STOCK PICKING FRANCE	57 071	1,65	57 071	0,89	56 000	1,62	0,89	1,80	0,98
- BROWN BROTHERS HARRIMAN	35 000	1,01	35 000	0,55	35 000	1,01	0,55	0,91	0,50
- AUTO-DETENTION	7 304	0,21	0	0,00	9 697	0,29	0,00	0,31	0,00
- DIVERS	246 722	7,14	246 722	3,84	231 518	6,69	3,71	6,53	3,57
Sous-total	**484 797**	**14,02**	**477 493**	**7,44**	**480 215**	**13,89**	**7,49**	**13,83**	**7,39**
Total	**3 458 084**	**100,00**	**6 421 732**	**100,00**	**3 458 084**	**100,00**	**100,00**	**100,00**	**100,00**

Le marché de l'action

L'année boursière

Avec un cours de 146,00 € au 31 décembre 2016, le titre SAMSE a réalisé une bonne performance boursière en enregistrant une progression de 30,36 % sur l'ensemble de l'année.

Fiche signalétique

SAMS LISTED NYSE EURONEXT

Gaïa-Index

Marché : Euronext Paris-Compartiment B (Mid-cap)
Code ISIN : FR0000060071
Code Reuters : SAMS.PA
Code Bloomberg : SAMS:FP

Cours de l'action

* Au 4 janvier 2016 (premier jour de cotation de l'année) : 112,00 €

* Au 31 décembre 2016 (dernier jour de cotation de l'année) : 146,00 €

* Plus haut 2016 : 157,50 € le 21 septembre (à la clôture de la bourse, l'action était à 150,00 €)

* Plus bas 2016 : 111,21 € le 13 janvier (à la clôture de la bourse, l'action était à 111,96 €)

Cours de l'action SAMSE

Janvier 2016 – Février 2017

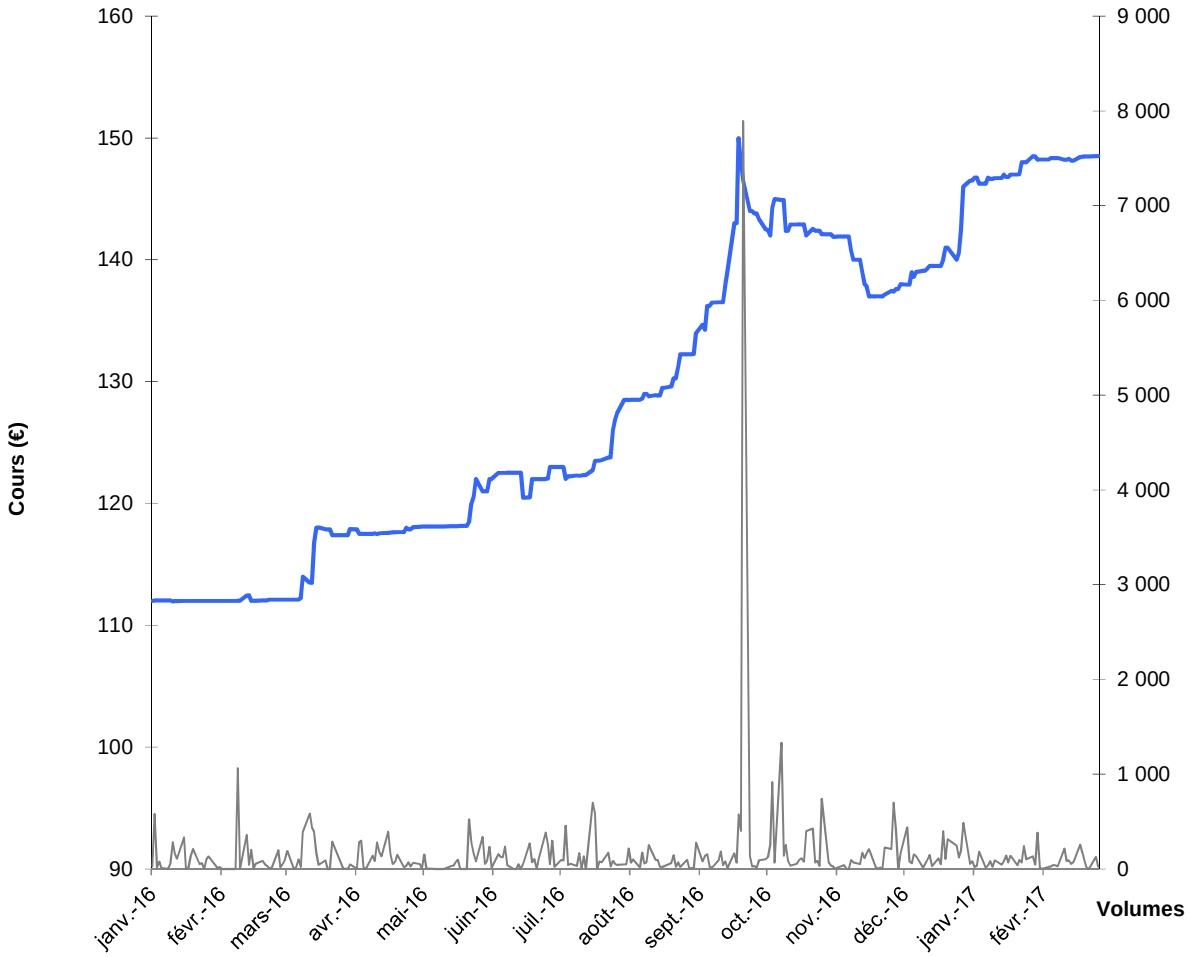

Evolution du cours depuis janvier 2015

Les cours et valeurs des transactions portant sur les actions de la société sont récapitulés dans le tableau figurant ci-après :

Mois		Volume des transactions		Cours le plus haut	Cours le plus bas	Moyenne du mois
		En titres	En capitaux (milliers d'€)	(€)	(€)	(€)
2015	Janvier	10 490	1 107,15	106,45	103,05	105,36
	Février	3 029	320,92	107,00	104,90	106,07
	Mars	18 442	1 930,53	105,36	103,59	104,58
	Avril	29 452	3 130,26	107,00	104,77	106,19
	Mai	2 390	256,33	108,75	106,58	107,08
	Juin	12 409	1 360,44	112,91	106,55	110,92
	Juillet	4 035	460,36	119,50	112,60	115,71
	Août	2 938	349,84	119,50	119,00	119,22
	Septembre	7 872	945,62	121,83	119,02	120,32
	Octobre	1 872	223,31	119,56	119,11	119,26
	Novembre	6 328	715,75	119,29	106,02	111,19
	Décembre	3 500	386,72	112,00	110,20	110,49
2016	Janvier	2 369	265,34	112,06	111,21	112,01
	Février	2 180	244,35	112,47	112,00	112,07
	Mars	2 900	331,08	118,02	112,10	114,95
	Avril	2 504	294,56	118,26	117,49	117,67
	Mai	1 892	226,12	122,00	118,10	118,77
	Juin	2 672	325,98	123,02	120,47	122,12
	Juillet	2 908	357,26	127,50	121,90	123,42
	Août	1 747	225,78	132,47	127,50	129,67
	Septembre	10 494	1 533,94	157,50	132,26	140,01
	Octobre	5 484	786,03	145,00	141,00	142,92
	Novembre	2 581	356,40	142,11	137,00	139,26
	Décembre	3 405	477,03	146,00	137,60	139,75
2017	Janvier	1 817	267,33	148,50	146,00	147,05
	Février	1 745	258,74	148,51	147,56	148,34

Source NYSE Euronext

Données boursières

	2016	2015	2014
Nombre de titres	3 458 084	3 458 084	3 458 084
Dividende par action	2,20*€	2,10€	2,10 €
Dividende	7 607 784,80 €	7 261 976,40 €	7 261 976,40 €
Taux de distribution : résultat social	16,66%	36,45%	42,95%
Taux de distribution : résultat consolidé (PDG)	21,78%	22,64%	20,09%
Cours de fin d'année	146,00 €	112,00 €	103,01 €
Plus haut	(le 21/09) 157,50 €	(le 17/09) 121,83 €	(le 22/09) 114,00 €
Plus bas	(le 13/01) 111,21€	(le 02/01) 103,05 €	(le 14/01) 79,98 €
Volume moyen mensuel en titres	3 428	8 563	8 843
Volume moyen mensuel en capitaux (en K€)	452	932	829
Capitalisation boursière au 31 décembre (en K€)	504 880	387 305	356 217
Variation de la capitalisation n/n-1	**30,36%**	**8,72%**	**28,76%**

*Proposé au vote de l'Assemblée Générale du 10 mai 2017

Politique de distribution du dividende

Le dividende est fixé chaque année par le Directoire dans sa séance de mars.

En Juin 2016 au titre des résultats de l'exercice 2015, SAMSE a distribué un dividende total de 7 261 976,40 €, représentant 22,64 % du résultat consolidé part du Groupe. L'intégralité de ce dividende a été versée en numéraire.

Les dividendes mis en distribution par SAMSE au titre des cinq derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées *	Dividende net par action
2011	3 373 655	2,20 €
2012	3 356 534	2,00 €
2013	3 353 511	2,10 €
2014	3 449 009	2,10 €
2015	3 448 831	2,10 €

*Déduction faite des actions propres n'ayant pas droit à dividende

Au titre de l'exercice 2016, le Directoire a décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 10 mai 2017 de fixer le dividende à verser à 2,20 € par action, soit un dividende total de 7 607 784,80 €.

La mise en paiement du dividende aura lieu le 15 juin 2017 en cas de vote positif de l'Assemblée.

Il n'est pas anticipé de changement dans la politique future de distribution du dividende, sauf évènement exceptionnel et sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale.

Le nominatif chez SAMSE

Le nominatif pur

Le nominatif pur est un mode de détention des titres dans lequel les actionnaires font la démarche volontaire de déposer leurs titres dans un compte titres géré par l'émetteur ou par un intermédiaire financier mandaté par l'émetteur. L'intermédiaire mandaté par notre société est : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES.

Les actionnaires inscrits sous la forme nominative au 31 décembre 2016 sont au nombre de 576.

Les actionnaires inscrits sous la forme nominative pure bénéficient :

- de tarifs de courtage préférentiels,
- d'un serveur internet spécifique «Planet Shares», entièrement sécurisé, pour consulter leurs avoirs inscrits en actions SAMSE au nominatif pur et l'historique des mouvements de leur compte, ainsi que pour transmettre et suivre leurs ordres de bourse,
- de l'invitation automatique aux Assemblées Générales, sans nécessité d'établissement d'une attestation de participation,
- de la gratuité des droits de garde.

Le nominatif administré

Les actionnaires inscrits au nominatif administré cumulent les principaux avantages du porteur et du nominatif pur :

- maintien d'une totale liberté des transactions et conservation des courtiers habituels,
- invitation directe systématique à exercer le droit de vote et à participer aux Assemblées, sans interposition d'intermédiaires.

Déclaration des franchissements de seuil statutaire

En complément des seuils prévus par la loi, et en vertu de l'article 15 des statuts, tout actionnaire qui vient à posséder un nombre d'actions de plus de 1 % du nombre total des actions, est tenu d'informer la société.
Cette obligation s'applique à chaque franchissement de ce pourcentage. En cas de non-respect de cette obligation, l'actionnaire sera privé du droit de vote pour les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée.

Politique d'information

Le Groupe publie, conformément aux obligations réglementaires, son chiffre d'affaires trimestriel, ainsi que ses résultats semestriels et annuels dans les délais légaux.
Le Groupe organise des réunions en collaboration avec la SFAF ou la société de Bourse GILBERT DUPONT, à l'occasion de la publication de ses résultats.

L'ensemble des documents relatifs à la société et en particulier ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à ses Assemblées par le Directoire et les Commissaires aux comptes sont disponibles sur simple demande au siège social auprès du service des Assemblées ou accessibles et téléchargeables en intégralité depuis le site internet du Groupe www.groupe-samse.fr.

Agenda financier 2017

(Publication avant bourse)

27 Janvier 2017
Chiffre d'affaires du 4ème trimestre 2016

10 Mars 2017
Résultats annuels consolidés 2016

10 Mars 2017
Réunion SFAF de présentation des comptes annuels consolidés 2016

28 Avril 2017
Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2017

10 Mai 2017
Assemblée Générale des actionnaires

15 juin 2017
Mise en paiement des dividendes

28 Juillet 2017
Chiffre d'affaires du 2ème trimestre 2017

4 Septembre 2017
Résultats semestriels consolidés 2017

4 Septembre 2017
Réunion SFAF de présentation des comptes semestriels consolidés 2017

27 Octobre 2017
Chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2017

26 Janvier 2018
Chiffre d'affaires du 4ème trimestre 2017

(«quiet period» en amont des publications des résultats : du 1er au 26 Janvier, du 22 Février au 9 Mars, du 1er au 27 Avril, du 1er au 27 Juillet, du 18 Août au 3 Septembre, du 1er au 26 Octobre, du 1er au 25 Janvier 2018).

2 Gouvernement d'entreprise

2.1 Données juridiques de portée générale 36

2.2 Renseignements concernant les organes de Direction et de Surveillance 38

2.3 Contrôle interne 49

2.1 Données juridiques de portée générale

Dénomination sociale et siège social

SAMSE
2 Rue Raymond Pitet
38100 Grenoble.

Forme juridique

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, régie par la législation française.

Constitution et durée

La société a été constituée le 14 février 1920 et prolongée le 14 février 2000, pour une durée de 99 années, soit jusqu'au 14 février 2099.

Objet social

(statuts article 3)

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- L'achat, la fabrication et la vente de tous matériaux et de tous objets en général, utilisés dans la construction et dans toutes entreprises de travaux publics et privés.
- L'achat et la vente de tous combustibles solides, liquides ou gazeux, de carburants et huiles de graissage et de tous appareils nécessaires à leur utilisation.
- Le traitement et la transformation de ces matériaux pour les adapter à tous emplois dans la construction et l'entreprise.
- L'aménagement et l'exploitation de tous gisements, mines, minières et carrières, en vue de la réalisation des opérations prévues aux deux paragraphes qui précèdent.
- Accessoirement et pour l'utilisation des produits à fournir par la société, toutes entreprises de travaux publics et privés.
- La location de camion sans chauffeur.
- Les transports privés et publics de marchandises.
- Toute conception, exploitation et production d'électricité issue des énergies renouvelables.
- Toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières ayant trait à l'objet ci-dessus défini, lequel objet n'a d'ailleurs pas un caractère limitatif.
- La réalisation des opérations mentionnées sous le présent article, par tous moyens et sous toutes formes, notamment sous forme d'apport par tous particuliers ou sociétés à la présente société, ou d'apport par celle-ci à toutes sociétés à constituer ou constituées, en tous pays, moyennant attribution, en représentation de la valeur des biens apportés, soit d'actions ou d'espèces, soit de redevances fixes ou proportionnelles, ou moyennant une part dans les bénéfices ou tous autres avantages.
- La participation directe ou indirecte, avec tous particuliers ou sociétés, en tous pays, dans toutes opérations pouvant se rattacher à l'objet social.
- La constitution en tous pays de toutes sociétés ayant un objet relatif à celui de la présente société ou pouvant contribuer au développement de cet objet, ainsi que la souscription en espèces aux actions de toutes sociétés créées ou à créer, en tous pays, ayant un but analogue.

Registre du commerce et des sociétés

La société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro 056 502 248.

Exercice social

(statuts article 45)

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Répartition statutaire des bénéfices

(statuts article 47)

Sur le bénéfice de chaque exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, sont tout d'abord prélevées les sommes à porter en réserve en application de la loi.

Ainsi, il est prélevé cinq pour cent pour constituer le fond de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fond atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale prélève, ensuite, les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, avec une affectation spéciale ou non ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, peut soit être réparti en totalité ou partiellement entre tous les actionnaires, soit être affecté à des fonds de réserve sur vote de l'Assemblée.

Cependant, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont, ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont distribués par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, inscrites à un compte spécial pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

Mise en paiement des dividendes

(statuts article 48)

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions dont le prix d'émission est préalablement fixé selon les modalités prévues par la loi. L'offre de paiement doit être faite simultanément à tous les actionnaires.

La demande en paiement du dividende en actions doit intervenir dans le délai fixé par l'Assemblée Générale, qui ne peut être supérieur à trois mois de cette Assemblée. Dans ce cas le prix d'émission de l'action sera fixé par le Directoire.

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée Générale, ou à défaut, par le Directoire.

Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un Commissaire aux comptes fait apparaître que la société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires, déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et compte tenu du report bénéficiaire, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividende avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

La société ne peut exiger des actionnaires aucune répétition de dividende, sauf si la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et si la société établit que les bénéficiaires avaient connaissance du caractère irrégulier de cette distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances.

L'action en répétition est prescrite trois ans après la mise en paiement de ces dividendes. Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits.

Assemblées Générales

Modes de convocation des Assemblées Générales

(statuts article 36)

Les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Directoire ou, à défaut, par le Conseil de Surveillance ou par les Commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné par le Président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'un ou plusieurs actionnaires réunissant le dixième au moins du capital.

Pendant la période de liquidation, les Assemblées sont convoquées par le ou les liquidateurs. Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

La convocation des Assemblées est faite par une insertion dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du lieu du siège social et en outre, si la société est réputée faire appel public à l'épargne, par une insertion dans le BALO, après envoi préalable de la copie de l'avis de réunion à l'AMF, dans le délai légal.

Toutefois, si toutes les actions sont nominatives, la (les) insertion(s) prévue(s) ci-dessus peu(vent) être remplacée(s) par une convocation faite, aux frais de la société, par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire.

Les actionnaires titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont, en outre, convoqués à toute Assemblée, par lettre ordinaire ou, sur leur demande et à leurs frais, par lettre recommandée.

Lorsqu'une Assemblée n'a pu régulièrement délibérer, faute de réunir le quorum requis, la deuxième Assemblée et, le cas échéant, la deuxième Assemblée prorogée, sont convoquées dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de la première et reproduit son ordre du jour.

Conditions d'admission

(statuts article 38)

Tout actionnaire peut participer personnellement ou par mandataire, aux Assemblées Générales et aux délibérations, quel que soit le nombre de ses actions sur simple justification de son identité et de la propriété des titres, selon les modalités prévues par les dispositions législatives et règlementaires en vigueur.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de réunion et/ou convocation à l'Assemblée.

Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat.

En cas de vote à distance au moyen d'un formulaire de vote électronique ou d'un vote par procuration donné par signature électronique, celui-ci s'exerce dans les conditions prévues par la règlementation en vigueur, soit sous la forme d'une signature électronique sécurisée au sens du décret 2001-272 du 30 mars 2001, soit sous la forme d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle se rattache.

Tout actionnaire peut également participer aux Assemblées Générales par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication dans les conditions fixées par les lois et règlements et qui seront mentionnés dans l'avis de réunion et/ou convocation.

Conditions d'exercice du droit de vote

(statuts articles 13 - 15 - 40)

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix, sous réserve du droit de vote double fixé à l'article 15 des présents statuts.

Si des actions sont soumises à usufruit ou appartiennent indivisément à plusieurs personnes, le droit de vote est exercé conformément aux stipulations visées à l'article 13 ci-avant.

Si des actions font l'objet d'un gage, le droit de vote est exercé par le titulaire des titres. A cet effet, le créancier gagiste doit remettre au débiteur le certificat d'immobilisation des actions délivré par le teneur du compte.

Le vote s'exprime à main levée, ou par appel nominal, ou au scrutin secret, selon ce qu'en décide le bureau de l'Assemblée ou les actionnaires. Les actionnaires peuvent aussi voter par correspondance.

Conditions d'acquisition de droits de vote multiples

(statuts article 15)

Un vote double est conféré aux actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

2.2 Renseignements concernant les organes de Direction et de Surveillance

L'Assemblée Générale du 7 décembre 1999 a adopté la forme de Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

Appliquant les principes de la gouvernance de l'entreprise, SAMSE privilégie la transparence, la qualité de l'information et l'équilibre des pouvoirs.

Autour du Directoire, du Conseil de Surveillance, trois Comités participent à la bonne gouvernance du Groupe : le Comité d'Audit, le Comité des Rémunérations et des Nominations et le Comité Stratégique et d'Investissement.

2.2.1 Le Directoire

Composition

Conformément aux statuts, le Directoire peut être composé de sept membres au plus.
Ils sont nommés par le Conseil de Surveillance qui désigne le Président. Le mandat des membres du Directoire est de deux ans, renouvelable.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions du Directoire est fixée à 68 ans.

Lorsqu'un membre du Directoire atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la prochaine réunion du Conseil de Surveillance.

Le Directoire est composé de sept membres dont les fonctions ont été renouvelées par le Conseil de Surveillance, en séance du 17 décembre 2015, jusqu'au 31 janvier 2018.

Olivier Malfait
Président

56 ans

Adresse professionnelle :
SAMSE
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat de Président :
16 janvier 2007

Dernier renouvellement :
31 janvier 2016

Expiration :
31 janvier 2018

Nombre d'actions SAMSE détenues : 5 676

Parcours professionnel

Titulaire d'un Master en Finances (1983) et du MBA de l'EM Lyon, Olivier Malfait a débuté sa carrière comme contrôleur de gestion, puis Directeur Financier pendant sept ans. Il a rejoint le Groupe SAMSE en 1995, en qualité de Secrétaire Général du Groupe, a été nommé membre du Directoire et Directeur Général en 2000, puis Président du Directoire de SAMSE en janvier 2007.

Mandats en cours

Président du Directoire : SA SAMSE, SA DORAS (depuis le 21/09/16)
Membre du Directoire : SA SAMSE, SA DORAS
Président du Comité de Surveillance : SAS BTP DISTRIBUTION (depuis le 30/11/16)
Représentant permanent de SAMSE, Présidente : SAS REMAT (depuis le 13/09/16)
Représentant permanent de DORAS, Présidente : SAS CLEAU (depuis le 01/09/16)
Gérant : SARL REMAT SERVICES (depuis le 13/09/16)
Membre du Conseil de Surveillance : SA BANQUE RHONE-ALPES
Membre du Comité de Direction : SAS CELESTIN MATERIAUX, SAS DEGUERRY-SAMSE, SAS LA BOITE A OUTILS, SAS SWEETAIR FRANCE, SAS DUMONT IMMOBILIER, SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS
Membre du Comité de Surveillance : SAS BTP DISTRIBUTION (depuis le 30/11/16)
Représentant permanent de SAMSE au Conseil d'Administration ou Comité de Direction : SA CHRISTAUD, SAS BOIS MAURIS ODDOS, SAS REMAT (depuis le 13/09/16)
Représentant permanent de SAMSE au Comité de Surveillance : SAS MATERIAUX SIMC
Administrateur : SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS, SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES, SAS M+ MATERIAUX, SAS PLATTARD SAS, SAS ZANON TRANSPORTS, MEDEF

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président : SAS SC INV (jusqu'au 05/12/16)
Président : SAS EXPOTEO (jusqu'au 10/05/11), SAS GAMAG (du 30/09/14 au 31/12/14)
Vice-Président du Conseil de Surveillance : SA DIJON BETON (jusqu'au 20/09/13)
Directeur Général : SA DUMONT INVESTISSEMENT (jusqu'au 17/05/11)
Gérant : SCI CELESTIN CHASSIEU (jusqu'au 25/01/12), SCI CHARPIEU (jusqu'au 25/01/12), SCI DU VIEUX PORT (jusqu'au 25/01/12), SCI LE BOURG (jusqu'au 25/01/12)
Membre du Comité de Direction : SAS E-MAT (jusqu'au 02/10/12), SAS EXPOTEO (jusqu'au 26/12/12), SAS BOURG MATERIAUX (jusqu'au 29/04/16), SAS TARARE MATERIAUX (jusqu'au 29/04/16), SAS REMAT (jusqu'au 13/09/16)
Membre du Conseil de Surveillance : SA DIJON BETON (jusqu'au 20/09/13)
Membre du Conseil de Gestion : SAS BTP DISTRIBUTION (jusqu'au 2/04/13)
Représentant permanent de SAMSE au Conseil : SAS MATERIAUX SIMC (jusqu'au 28/01/14)
Administrateur : SA FRANCHEVILLE MATERIAUX (jusqu'au 01/01/12), SAS CPSB (jusqu'au 29/02/12), SA REMAT (jusqu'au 02/05/12), SA ETS RENE DE VEYLE (jusqu'au 02/05/12), SAS F.D.E. (jusqu'au 24/01/13), SA VAUDREY (jusqu'au 17/04/14), SAS GAMAG (jusqu'au 31/12/14)

François Bériot

Vice-Président et Directeur Général

53 ans

Adresse professionnelle :
SAMSE
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat de Vice-Président et Directeur Général : 16 janvier 2007

Dernier renouvellement :
31 janvier 2016

Expiration :
31 janvier 2018

Nombre d'actions SAMSE détenues : 569

Parcours professionnel

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble en 1987, François Bériot intègre le Groupe SAMSE en 1988 comme responsable d'activité, avant d'être nommé chef d'agence en 1992 puis Directeur des Régions Savoie en 2000 et Sud Isère en 2002. En 2006, il devient Directeur du négoce puis est nommé Vice-Président du Directoire SAMSE en janvier 2007.

Mandats en cours

Vice-Président du Directoire et Directeur Général : SA SAMSE
Membre du Directoire : SA SAMSE
Président : SAS ETS RENE DE VEYLE, SAS MCD, SAS LEADER CARRELAGES
Représentant permanent de SAMSE, Présidente : SAS TARARE MATERIAUX (depuis le 29/04/16)
Membre du Conseil de Surveillance : SA FC GRENOBLE RUGBY
Membre du Comité de Direction : SAS BOIS MAURIS ODDOS, SAS CELESTIN MATERIAUX, SAS DEGUERRY-SAMSE, SAS SWEETAIR FRANCE, SAS REMAT, SAS DUMONT IMMOBILIER
Administrateur : SA CHRISTAUD, SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS, SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES, SAS PLATTARD SAS, SAS ZANON TRANSPORTS, SAS TARARE MATERIAUX

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président Directeur Général : SA ETS RENE DE VEYLE (jusqu'au 02/05/12)
Président : SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES (jusqu'au 02/05/12), SAS EXPOTEO (jusqu'au 26/12/12), SAS TARARE MATERIAUX (jusqu'au 29/04/16)
Membre du Directoire : SA DORAS (jusqu'au 22/12/16)
Membre du Conseil de Surveillance : SAS F.D.E. (jusqu'au 24/01/13)
Membre du Comité de Direction : SAS E-MAT (jusqu'au 02/10/12), SAS EXPOTEO (jusqu'au 26/12/12), SAS BOURG MATERIAUX (jusqu'au 29/04/16)
Administrateur : SA FRANCHEVILLE MATERIAUX (jusqu'au 01/01/12), SA ETS RENE DE VEYLE (jusqu'au 02/05/12), SA REMAT (jusqu'au 02/05/12), SAS GAMAG (jusqu'au 31/12/14), SAS M+ MATERIAUX (jusqu'au 04/01/17)

Laurent Chameroy

Directeur Général

48 ans

Adresse professionnelle :
SAMSE
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat de Directeur Général :
25 juin 2015

Dernier renouvellement :
31 janvier 2016

Expiration :
31 janvier 2018

Nombre d'actions SAMSE détenues : 120

Parcours professionnel

Titulaire d'un DEA Finances (1993) de l'IAE Grenoble et du D.E.S.C.F. (1993), Laurent Chameroy a débuté sa carrière en tant qu'expert comptable stagiaire dans un cabinet d'expertise de l'agglomération Grenobloise. Il a ensuite accompagné, pendant 12 ans, le développement important d'un Groupe de distribution automobile en tant que Directeur Administratif et Financier. Il a rejoint le Groupe SAMSE en février 2009 comme Directeur Administratif et Financier et a remplacé Bernard Puel en qualité de membre du Directoire le 31 janvier 2010. Il a été nommé Directeur Général et Financier de SAMSE en juin 2015.

Mandats en cours

Directeur Général : SA SAMSE
Membre du Directoire : SA SAMSE
Président : SAS DUMONT IMMOBILIER
Représentant permanent de SAMSE, Présidente : SAS SWEETAIR FRANCE (depuis le15/04/16), SAS M+ MATERIAUX (depuis le 04/01/17)
Représentant permanent de M+ MATERIAUX, Présidente : SCI MINETTI (depuis le 03/03/17)
Directeur Général : SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES, SAS BOIS MAURIS ODDOS
Gérant : SARL EPPS, SCI LA VILLA MOREL
Représentant permanent de SAMSE, Gérante : SCI LE BOURG, SCI LA REGLE, SCI H2O IMMO, SCI DU VIEUX PORT, SCI DU ROUSSILLON, SCI DU CARREFOUR DES CHESNES, SCI CHARPIEU, SCI PORTE DE SAVOIE, SCI VALMAR, SCI CELESTIN MATERIAUX
Membre du Comité de Direction : SAS DUMONT IMMOBILIER, SAS SWEETAIR FRANCE
Membre du Comité de Surveillance : SAS BTP DISTRIBUTION (depuis le 30/11/16)
Administrateur : SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES, SAS BOIS MAURIS ODDOS
Représentant permanent de SAMSE, Administrateur : SAS M+ MATERIAUX (depuis le 04/01/17)

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président : SAS SWEETAIR FRANCE (jusqu'au 15/04/16)
Directeur Général : SAS FDE (jusqu'au 24/01/13), SAS M+ MATERIAUX (jusqu'au 04/01/17),
Gérant : SCI LA PAYRE (jusqu'au 02/12/14)
Membre du Comité de Direction : SAS GAMAG (jusqu'au 02/12/14)
Administrateur : SA CPSB (jusqu'au 29/02/12), SA ETS RENE DE VEYLE (jusqu'au 02/05/12) SAS F.D.E. (jusqu'au 24/01/13), SA VAUDREY (jusqu'au 17/04/14), SAS M+ MATERIAUX (jusqu'au 04/01/17)

Jean-Jacques Chabanis

58 ans

Adresse professionnelle :
LA BOITE A OUTILS
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat :
31 janvier 2000

Dernier renouvellement :
31 janvier 2016

Expiration :
31 janvier 2018

Nombre d'actions SAMSE détenues : 957

Parcours professionnel

Titulaire d'un DEA Gestion obtenu en 1980, Jean-Jacques Chabanis a exercé toute sa carrière au sein du Groupe SAMSE. Après avoir été responsable d'activité libre-service et troisième œuvre puis Directeur de la communication SAMSE, il a été nommé en 2005 Président de LA BOITE A OUTILS.

Mandats en cours

Membre du Directoire : SA SAMSE
Président : SAS LA BOITE A OUTILS, SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT, SAS COMPTOIR FROMENT, SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS
Représentant permanent de LA BOITE A OUTILS, Présidente : SAS DEDB, SAS TC-HP (depuis le 15/04/16)
Représentant permanent de DEDB, Présidente : SAS DEDB REMIREMONT
Représentant permanent de LA BOITE A OUTILS, Gérante : SCI IMMOBILIERE SAUMUR, SCI IMMOBILIERE MOISERIE, SCI IMMOBILIERE MENNECY, SCI IMMOBILIERE FONTAINE, SCI IMMOBILIERE DIJON, SCI ENTREPOT NIMES, SCI ENTREPOT FROMENT (depuis le 26/02/16)
Membre du Comité de Direction : SAS RG BRICOLAGE, SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT, SAS LA BOITE A OUTILS, SAS COMPTOIR FROMENT, SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président : SAS TS HABITAT (jusqu'au 01/01/12), SAS DES IDEES (jusqu'au 26/12/12)
Représentant permanent de LA BOITE A OUTILS, Présidente : SAS BRICOLAGE BOIS DU VERNE (jusqu'au 26/12/12), SAS DEDB MAGASINS (jusqu'au 31/12/14)
Directeur Général Délégué : SA DUMONT INVESTISSEMENT (jusqu'au 17/05/11)
Gérant : SARL COMPTOIR FROMENT (jusqu'au 21/12/12)
Co-Gérant : SCI ENTREPOT FROMENT (jusqu'au 26/02/16), SCI ENTREPOT NIMES (jusqu'au 01/03/16)
Membre du Comité de Surveillance : SAS DEDB (jusqu'au14/03/14)
Membre du Comité de Direction : SAS DES IDEES (jusqu'au 26/12/12)
Administrateur : SA TC-HP (jusqu'au 09/05/12)

Philippe Gérard

57 ans

Adresse professionnelle :
SAMSE
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat :
31 janvier 2004

Dernier renouvellement :
31 janvier 2016

Expiration :
31 janvier 2018

Nombre d'actions SAMSE détenues : 3 599

Parcours professionnel

Philippe Gérard a effectué tout son parcours professionnel au sein du Groupe SAMSE : entré en 1980, il devient assistant technico-commercial en 1985, puis chef de dépôt et responsable d'agence en 1994. Après avoir exercé la fonction de Directeur de la Région Savoie, puis en 2003, celle de Directeur de la Région Haute-Savoie, il est actuellement Directeur Commercial.

Mandats en cours

Membre du Directoire : SA SAMSE
Membre du Comité de Direction : SAS BOIS MAURIS ODDOS

Pas de mandat échu au cours des cinq derniers exercices

Christophe Lyonnet

47 ans

Adresse professionnelle :
SAMSE
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat :
16 mars 2007

Dernier renouvellement :
31 janvier 2016

Expiration :
31 janvier 2018

Nombre d'actions SAMSE détenues : 250

Parcours professionnel

De formation D.U.T Génie civil (diplômé en 1990), Christophe Lyonnet a intégré le Groupe SAMSE en qualité d'attaché technico-commercial en 1994. Il a ensuite exercé le poste de responsable d'agence, avant d'être nommé Directeur de la Région Savoie en 2004.

Mandat en cours

Membre du Directoire : SA SAMSE

Pas de mandat échu au cours des cinq derniers exercices

Jérôme Thfoin

57 ans

Adresse professionnelle :
SAMSE
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat :
2 janvier 2003

Dernier renouvellement :
31 janvier 2016

Expiration :
31 janvier 2018

Nombre d'actions SAMSE détenues : 250

Parcours professionnel

Titulaire d'une maîtrise Marketing Vente et d'un DESS CAAE, Jérôme Thfoin a réalisé une grande partie de son parcours professionnel dans le domaine automobile, comme cadre Commercial et Marketing de différentes marques du secteur et comme Directeur Général de KIA AUTOMOBILES FRANCE. Il a rejoint le Groupe SAMSE en 2001, en qualité de Directeur Commercial et Marketing puis a été nommé Directeur Marketing et Innovation en 2012.

Mandats en cours

Membre du Directoire : SA SAMSE
Membre du Comité de Direction : SAS SWEETAIR FRANCE
Administrateur : SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS, GIE R.E.H.

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président : SAS SAMSE SOLAIRE (jusqu'au 04/06/12), SAS E-MAT (jusqu'au 02/10/12)
Membre du Comité de Direction : SAS E-MAT (jusqu'au 02/10/12)
Administrateur : SAS GAMAG (jusqu'au 23/04/13), SAS GAMAG (du 30/09/14 au 31/12/14)

Organisation et fonctionnement

Le Directoire, instance collégiale décisionnaire de la société, assure la direction, l'animation et la gestion de la société. Il élabore les grandes lignes de la politique générale de SAMSE, définit les orientations opérationnelles et financières, contribue à la mise en œuvre de la stratégie, établie en accord avec les objectifs fixés par le Conseil de Surveillance et approuvée par lui.

Les mesures soumises à l'approbation du Conseil de Surveillance sont exposées dans le paragraphe 2.2.2 du Document de Référence.

Le Directoire, en vertu de la loi :

- arrête les comptes annuels et semestriels ainsi que les rapports de gestion,
- convoque les Assemblées Générales,
- décide des augmentations ou des réductions de capital, sur délégation de l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- procède aux attributions d'options de souscription ou d'actions gratuites, sur autorisation de l'Assemblée Générale.

Le Directoire s'est réuni sept fois au cours de l'année 2016. Le taux de participation aux réunions a été de 89,80 %.

Lors de chaque séance, le Directoire a examiné l'évolution des ventes et des résultats du Groupe.

Il a notamment arrêté les comptes annuels et semestriels après audit des Commissaires aux comptes.

Il a procédé à l'examen et à la validation du budget 2016.

Il a renouvelé le mandat de son Vice-Président.

Il a mis en place un supplément de participation au titre de l'exercice 2015, a modifié le Plan d'Epargne Groupe portant sur l'abondement de la participation.

Il a proposé à l'Assemblée Générale de se prononcer sur le renouvellement de cinq membres du Conseil de Surveillance, sur le remplacement d'un nouveau membre du Conseil et sur la modification du montant des jetons de présence.

Le Directoire a pris des décisions en matière de rationalisation du périmètre du Groupe.

Il a enfin élaboré les résolutions soumises à l'Assemblée Générale des actionnaires.

2.2.2 Le Conseil de Surveillance

Composition

Les statuts de la société disposent que le Conseil de Surveillance peut être composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus. Pendant la durée de leur mandat, chacun des membres du Conseil de Surveillance doit être propriétaire de dix actions au moins.

La durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance est de deux ans renouvelables.

Le Conseil de Surveillance est composé de six membres, dont le mandat expire lors de l'Assemblée Générale annuelle 2018.

Conformément au principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil, Madame Marie-Claude Guicherd a été désignée comme représentant permanent de DUMONT INVESTISSEMENT.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2012 a nommé Madame Corinne Heiter en qualité de membre indépendant. L'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 2014 n'a pas renouvelé le mandat de Madame Corinne Heiter dont les obligations professionnelles l'ont amenée à occuper des fonctions à l'étranger.

Le Conseil poursuit sa réflexion afin de proposer un nouveau membre indépendant et afin de veiller au respect de l'équilibre du nombre de femmes et d'hommes en son sein.

Patrice Joppé
Président

82 ans

Adresse professionnelle :
SAMSE
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat :
31 janvier 2000

Dernier renouvellement :
AG 2016

Expiration :
AG 2018

Nombre d'actions SAMSE détenues : 841

Parcours professionnel

Diplômé de l'Institut des Hautes Etudes Américaines en 1957 et de l'ESSEC en 1958, Patrice Joppé est actuellement (depuis l'année 2000) Président du Conseil de Surveillance SAMSE et Président Directeur Général de sa holding, DUMONT INVESTISSEMENT.
Il a intégré la société SAMSE en 1961 comme Attaché de Direction, puis est devenu Directeur des Achats en 1964 et Directeur Général entre 1968 et 1974. Il a exercé le mandat de Président Directeur Général SAMSE entre 1974 et 2000.

Mandats en cours

Président du Conseil de Surveillance : SA SAMSE
Membre du Conseil de Surveillance : SA SAMSE, SA DORAS
Président Directeur Général : SA DUMONT INVESTISSEMENT
Administrateur : SA DUMONT INVESTISSEMENT, SA CHRISTAUD

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Membre du Comité de Direction : SAS LA BOITE A OUTILS (jusqu'au 13/05/11)
Administrateur : REMAT (jusqu'au 10/05/11), BANQUE RHONE ALPES (jusqu'au 22/05/14)

Paul Bériot

Vice-Président

78 ans

Adresse professionnelle :
SAMSE
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat :
14 mai 2007

Dernier renouvellement :
AG 2016

Expiration :
AG 2018

Nombre d'actions SAMSE détenues : 10

Parcours professionnel

Diplômé HEC, Paul Bériot a débuté sa carrière comme ingénieur technico-commercial au sein de la société IBM. Il a intégré la société SAMSE en 1970 comme attaché de Direction pendant un an puis Directeur Général adjoint jusqu'en 1974 et Directeur Général à compter de cette date. Entre 2000 et 2006, Paul Bériot a été Président du Directoire SAMSE. Il a également dirigé la filiale de SAMSE, LA BOITE A OUTILS, jusqu'en 2005.

Mandats en cours

Vice-Président du Conseil de Surveillance : SA SAMSE
Membre du Conseil de Surveillance : SA SAMSE, SA DORAS
Président du Conseil de Surveillance : SA DORAS
Membre du Comité de Direction : SAS LA BOITE A OUTILS
Membre du Comité de Surveillance : SAS MATERIAUX SIMC
Administrateur : SA DUMONT INVESTISSEMENT

Mandat échu au cours des cinq derniers exercices

Administrateur : SAS MATERIAUX SIMC (jusqu'au 28/01/14)

Khaled Bachir

62 ans

Adresse professionnelle :
CRH FRANCE DISTRIBUTION
86/90 Rue du Dôme
92100 Boulogne

Premier mandat :
3 mai 2016

Expiration :
AG 2018

Nombre d'actions SAMSE détenues : 10

Parcours professionnel

Titulaire d'une maîtrise de gestion, Khaled Bachir a débuté sa carrière dans un négoce familial de l'Est de la France, dans lequel il a occupé différents postes jusqu'à la fonction de Directeur Commercial. En 1989, il a rejoint le Groupe SAINT GOBAIN en qualité de Directeur Général d'une filiale. Il a ensuite intégré POINT P au sein du même Groupe en 1995 où il a exercé différentes responsabilités, les dernières en date étant Membre du Directoire et du Comité Exécutif et Directeur Général Adjoint du Groupe POINT P. Depuis le 1er mars 2012, il préside le Groupe CRH FRANCE.

Mandats en cours

Vice-Président du Conseil de Surveillance : SA SAMSE
Membre du Conseil de Surveillance : SA SAMSE (depuis le 03/05/16), SA DORAS
Président : CRH FRANCE, CRH FRANCE DISTRIBUTION, CRH ILE DE FRANCE DISTRIBUTION, CRH NORMANDIE DISTRIBUTION, CRH TP DISTRIBUTION, CRH FINANCE, CRH SUPPORT, CRH SERVICE, LEMANCE INVESTISSEMENT, CRH GETAZ HOLDING AG. SUISSE
Co-Gérant : LDP HOCHET, ACADEMIE BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS
Administrateur : ARPEGIO

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Membre permanent du Directoire : GROUPE POINT P
Directeur Général : SAS SC INV (jusqu'au 01/07/15)
Représentant permanent CRH FRANCE DISTRIBUTION au Conseil de Surveillance : SA SAMSE (jusqu'au 03/05/16)

Jean-Yves Jehl de Ménorval

69 ans

Adresse professionnelle :
SAMSE
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat :
31 janvier 2000

Dernier renouvellement :
AG 2016

Expiration :
AG 2018

Nombre d'actions SAMSE détenues : 110

Parcours professionnel

Diplômé EDHEC, option Finances, et d'un troisième cycle Centre des Hautes Etudes de Marketing et Stratégie, Jean-Yves Jehl de Ménorval est ingénieur retraité de PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES.

Mandat en cours

Membre du Conseil de Surveillance : SA SAMSE

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Administrateur : CAISSE INTERPROFESSIONNELLE DE PREVOYANCE DES CADRES, RETRAITE / CAISSE AGIRC du Groupe MALAKOFF-MEDERIC, Centre d'informations sociales et d'actions gérontologiques «LES ARCADES» (Troyes)
Membre : Commission des Placements MALAKOFF-MEDERIC

CRH FRANCE DISTRIBUTION

Siège social :
86/90 Rue du Dôme
92100 Boulogne

Premier mandat :
30 juin 2011

Dernier renouvellement :
AG 2016

Expiration :
AG 2018

Nombre d'actions SAMSE détenues : 730 640

Mandat en cours

Membre du Conseil de Surveillance : SA SAMSE

Pas de mandat échu au cours des cinq derniers exercices

Maeve Carton - Représentant permanent CRH FRANCE DISTRIBUTION

59 ans

Adresse professionnelle :
CRH plc
Belgard Castele
Clondalkin
Dublin 22
Irlande

Nombre d'actions SAMSE détenues : 0

Parcours professionnel

Titulaire d'un master en langues et d'un diplôme FCA, Maeve Carton a rejoint le Groupe CRH en 1988, dans lequel elle a occupé plusieurs fonctions au sein de la division financière avant d'en être nommée Directrice en mai 2010. Elle est devenue Directrice Transformation en janvier 2016. Forte d'une grande expérience dans les processus de CRH en matière de reporting, de contrôle, de budget et de dépenses en capital, elle a joué un rôle important dans l'évaluation des acquisitions du Groupe.

Mandat en cours

Représentant permanent CRH FRANCE DISTRIBUTION au Conseil de Surveillance : SA SAMSE (depuis le 03/05/16)
Membre du Conseil de Surveillance : CRH plc, Agence Nationale de Gestion du Trésor (National Treasury Management Agency - NTMA)

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Membre du Conseil de Surveillance : Chambre de Commerce Grande Bretagne - Irlande (British-Irish Chamber of Commerce) (jusqu'au 16/04/14)

DUMONT INVESTISSEMENT

Siège social :
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat :
31 janvier 2000

Dernier renouvellement :
AG 2016

Expiration :
AG 2018

Nombre d'actions SAMSE détenues : 1 942 521

Mandat en cours

Membre du Conseil de Surveillance : SA SAMSE

Pas de mandat échu au cours des cinq derniers exercices

Marie-Claude Guicherd - Représentant permanent DUMONT INVESTISSEMENT

70 ans

Adresse professionnelle :
383 Rue Paradis
13008 MARSEILLE

Nombre d'actions SAMSE détenues : 0

Parcours professionnel

Lauréate de l'Ecole de Notariat et titulaire du Certificat d'Etude Juridique et Fiscal, Marie-Claude Guicherd a débuté sa carrière en 1972, en qualité de Conseil Juridique, puis est devenue Avocat, lors de la fusion des deux professions en 1991.
Marie-Claude Guicherd est spécialisée en Droit des Sociétés et en Droit Fiscal.

Mandats en cours

Représentant permanent de DUMONT INVESTISSEMENT au Conseil de Surveillance : SA SAMSE
Gérante : SCI MARIE-NOELLE, SCI MYRIAM, SCI DOMINO, SCI GRANDE OURSE
Vice-Présidente et Administrateur : Ligue contre le cancer

Pas de mandat échu au cours des cinq derniers exercices

Organisation et fonctionnement

Missions et attributions du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire, dans les conditions prévues par la loi. Il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns en se faisant communiquer les documents qu'il estime nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

La loi et les statuts fixent les pouvoirs du Conseil de Surveillance.
En outre, il est investi de pouvoirs spécifiques en vertu de l'accord sur la gouvernance du Groupe SAMSE conclu avec CRH le 17 septembre 2014, lequel a notamment fait l'objet de la décision de l'AMF n°214C1940 du 22 septembre 2014.
Ainsi, l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance est requise pour les décisions stratégiques, étant entendu que s'agissant des décisions figurant aux paragraphes (h) et suivants, l'autorisation devra avoir été donnée à la majorité simple de ses membres présents ou représentés, incluant le vote favorable d'au moins un membre du Conseil choisi parmi les candidats présentés par CRH :

(a) Nomination du Directoire dont il fixe le nombre de membres et en désigne le Président
(b) Fixation de la rémunération des membres du Directoire
(c) Révocation des membres du Directoire
(d) Détermination de la répartition des jetons de présence dont le montant global est fixé par l'Assemblée Générale des actionnaires
(e) Modifications statutaires de la société
(f) Octroi de tout gage, cautionnement ou autres sûretés, sous quelque forme que ce soit, d'un montant supérieur à un (1) Million d'euros ou autre que dans le cours normal des affaires, à l'exception des sûretés autorisées au titre de la documentation de financement par les sociétés du Groupe
(g) Toute opération de participation à un groupement d'achat ou tout accord de joint-venture tant dans le domaine commercial que technique ou financier
(h) Arrêté des comptes au titre des exercices 2016, 2017, 2018 et le cas échéant 2019, en cas de changement de méthodes comptables ou d'observations des Commissaires aux comptes
(i) Cession d'actifs immobiliers d'un montant unitaire ou d'un engagement unitaire supérieur à cinq (5) Millions d'euros hors droits et frais
(j) Changement, par ajout ou retrait, des métiers actuels (négoce de matériaux multi-spécialistes, négoce de matériaux spécialistes et bricolage grand public)
(k) Investissement et désinvestissement d'un montant unitaire supérieur à cinq (5) Millions d'euros hors taxes
(l) Création, cession, liquidation, acquisition et fusion de sociétés ou fonds de commerce représentant un engagement d'un montant unitaire supérieur à cinq (5) Millions d'euros hors droits et frais et à l'exception des opérations internes au Groupe
(m) Définition de la politique d'endettement si le ratio Dette Nette/Fonds Propres devient supérieur à 1 ou si le ratio Dette Nette/EBITDA devient supérieur à 4
(n) Définition de la politique de distribution des dividendes de la société si le dividende n'est pas compris dans un intervalle de 20 % à 40 % du Résultat Net Part de Groupe (RNPG) de l'ensemble consolidé de l'année et en cas de distribution exceptionnelle de dividendes

(o) Conventions règlementées telles que visées à l'article L.225-36 du Code de commerce
(p) Augmentation des salaires fixes du Président et du Vice-Président du Directoire supérieure au taux de l'inflation de + 1 % ou modification de la méthode de détermination de la part variable
(q) Opérations sur le capital et émission de titres, immédiatement ou à terme.

Le Conseil de Surveillance arrête son règlement intérieur.

Le Conseil de Surveillance peut décider de la création en son sein de Comités spécialisés dont le fonctionnement est décrit dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, sur les principes et règles de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques, mises en place par la société, figurant au chapitre 2.3 du Document de Référence.

Au cours de l'année 2016, le Conseil de Surveillance s'est réuni cinq fois. Le taux de participation aux réunions a été de 86,7 %.

Lors de chaque séance, le Conseil de Surveillance a procédé à l'analyse des ventes et des résultats du Groupe, présentés par le Directoire.

Il a notamment procédé à l'examen des comptes annuels et semestriels présentés par le Directoire.

Le Conseil de Surveillance a été tenu informé de la mise en œuvre des principaux projets de croissance interne et externe pour lesquels il avait précédemment donné son accord et a autorisé le Directoire à procéder à de nouvelles acquisitions.

Le Conseil a ratifié les propositions du Comité des Rémunérations concernant les rémunérations des membres du Directoire et des différents mandataires sociaux du Groupe.

Il a approuvé le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne ainsi que le règlement intérieur.
Il a procédé à la validation des travaux de ses Comités spécialisés.

Il a été informé de la situation des mandats des membres du Conseil de Surveillance pour lesquels le Directoire a proposé soit le renouvellement soit le remplacement par un nouveau membre
Il a proposé de modifier le montant des jetons de présence.

Il a procédé au renouvellement des membres du bureau.

Il a été informé de la fin de mandat d'un Co-commissaire aux comptes pour lequel le Directoire a demandé à l'Assemblée Générale de se prononcer sur son remplacement de ce dernier.

Règlement intérieur du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance a adopté son règlement intérieur le 29 juin 2007. Ce règlement intègre la Charte des membres du Conseil de Surveillance préconisée par le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées. Il a été amendé le 30 mars 2010 pour se conformer aux Recommandations AFEP/MEDEF qui préconisent qu'un membre indépendant ne doit pas être membre du Conseil depuis plus de douze ans.

Il a également fait l'objet d'une modification en date du 1er septembre 2016 afin d'harmoniser ce règlement intérieur avec les règlements intérieurs des différents comités ainsi qu'avec l'accord sur la gouvernance du Groupe SAMSE conclu avec CRH le 17 septembre 2014.

L'information du Conseil de Surveillance

Tous les membres du Conseil sont informés du calendrier annuel des réunions afin d'assurer la meilleure disponibilité de chacun.
Tout changement dans l'agenda fait l'objet le plus en amont possible d'une communication spécifique aux membres du Conseil.

L'ordre du jour est communiqué dans des délais donnant à chaque membre une information des thèmes abordés et permettant un débat éclairé.

Avant chaque réunion, les membres du Conseil de Surveillance reçoivent les documents nécessaires à la préparation de la séance.
Les Commissaires aux comptes sont convoqués à toutes les réunions du Conseil de Surveillance.

2.2.3 Déclarations sur la situation des membres des organes d'Administration, de Direction et de Contrôle

Il n'existe pas de contrat de services liant les membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire de la société ou de l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat.

Aucune opération n'a été conclue par la société avec ses mandataires sociaux.

A la connaissance de la société, à la date du Document de Référence, aucun des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire, au cours des cinq dernières années, n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, n'a été associé à une faillite, à une mise sous séquestre ou à une liquidation, n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires et/ou n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'Administration, de Direction ou de Surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Il n'y a aucun lien familial entre les membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire de la société, à l'exception de Monsieur François Bériot (membre du Directoire), neveu de Monsieur Paul Bériot (membre du Conseil de Surveillance) et de Monsieur Patrice Joppé (Président du Conseil de Surveillance), cousin de Monsieur Jean-Yves Jehl de Ménorval (membre du Conseil de Surveillance).

La société a signé un pacte d'actionnaires conclu entre son actionnaire majoritaire, DUMONT INVESTISSEMENT et CRH FRANCE DISTRIBUTION, actionnaire de référence depuis 1996 (avec 21,13 % du capital de SAMSE), permettant à terme le rapprochement entre le Groupe SAMSE et le Groupe CRH.

Cet accord prévoit la faculté pour CRH de devenir l'actionnaire majoritaire de contrôle en 2020, à un prix déterminé par une formule égale à la moyenne pondérée d'un multiple d'EBITDA moyen et d'un multiple de capitaux propres. Cette faculté pourra être exercée dès 2018 si les deux partenaires en ont la volonté commune.

A la connaissance de la société, il n'existe pas, à la date de dépôt du Document de Référence, d'autre arrangement ou accord conclu que celui énoncé précédemment avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres en vertu duquel un membre du Conseil de Surveillance ou du Directoire aurait été sélectionné en tant que membre d'un organe d'Administration, de Direction ou de Surveillance ou en tant que membre de la Direction Générale de la société.

Aucun conflit d'intérêts potentiel n'est identifié par la société entre les devoirs de chacun des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire, à l'égard de la société en leur qualité de membre de ces organes et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

2.2.4 Opérations sur titres des dirigeants de SAMSE

En 2016, les mandataires sociaux soumis à déclaration spontanée de leurs opérations sur titres ont déclaré avoir effectué les opérations suivantes :

Noms	Date de l'opération	Nature de l'opération	Nombre d'actions	Prix unitaire	Montant de l'opération
Membres du Directoire					
François Bériot	24/05/2016	Cession	496	118,16 €	58 607,36 €
Jean-Jacques Chabanis	25/05/2016	Cession	200	120,00 €	24 000,00 €
Philippe Gérard	9-10/12/2016	Donation	3 000	138,60 €	415 800,00 €
Olivier Malfait	25/11/2016	Donation	764	137,00 €	104 668,00 €
Membres du Conseil de Surveillance					
Khaled Bachir	13/12/2016	Acquisition	10	139,11 €	1 391,10 €
Jean-Yves Jehl de Menorval	27/04/2016	Cession	70	117,88 €	8 251,60 €
Jean-Yves Jehl de Menorval	22/09/2016	Cession	32	143,12 €	4 580,03 €

2.2.5 Rémunérations et avantages des mandataires sociaux

Les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux sont détaillés au chapitre 3.6 du Document de Référence.

2.3 Contrôle interne

Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, sur les principes et règles de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Le présent rapport est établi en application de l'article L.225-68 du Code de commerce et vous rend compte de la composition et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance, des règles arrêtées par celui-ci pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Le Président a élaboré ce rapport en collaboration avec la Direction Administrative et Financière et l'audit interne. Le Comité d'Audit a pris connaissance du rapport en présence des Commissaires aux comptes. Le Conseil de Surveillance a approuvé le rapport conformément à l'alinéa 7 de l'article L.225-68 du Code de commerce.

Conformément aux dispositions de l'alinéa 8 de l'article L.225-68 du Code de commerce, le présent rapport précise lesquelles des différentes Recommandations du Code de gouvernement AFEP/ MEDEF, auquel le Groupe SAMSE se réfère, ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été.

I. Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance a formalisé en 2007 les principes du gouvernement d'entreprise dans son règlement intérieur.

Ce règlement régit notamment les relations entre les membres du Conseil de Surveillance et les membres du Directoire de la société.

Les membres du Conseil de Surveillance et leurs représentants permanents sont individuellement et collectivement liés par le présent règlement et engagent leur responsabilité individuelle en cas de manquement.

Par ailleurs, la section V du règlement détaille les obligations et les règles de déontologie des membres du Conseil de Surveillance.
Est notamment stipulé qu'en raison de ses missions légales, chaque membre du Conseil de Surveillance, et le cas échéant, son représentant permanent, exerce ses fonctions de bonne foi, avec loyauté, dans le respect des principes de confidentialité et de diligence.

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance est disponible sur : www.groupe-samse.fr
rubrique : Nous connaître/Gouvernance.

Composition du Conseil de Surveillance et représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein

La composition du Conseil de Surveillance obéit aux principes suivants :

- l'Assemblée Générale Ordinaire nomme et renouvelle les membres du Conseil de Surveillance tous les deux ans,
- chaque membre doit être propriétaire de dix actions au moins de la société (article 25 des statuts de la société),
- le Conseil peut être composé de trois à dix-huit membres dont un cinquième doit être des membres indépendants.

Définition des membres indépendants

Sans préjudice des exigences de compétence et d'expérience, un membre du Conseil de Surveillance est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation directe ou indirecte, de quelque nature que ce soit, avec la société, son Groupe ou sa Direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement et sa participation en toute objectivité aux travaux du Conseil de Surveillance.

Ainsi, pour être considéré comme indépendant, un membre du Conseil de Surveillance doit satisfaire notamment aux conditions suivantes :

- ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes salarié ou mandataire social de la société, salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la société consolide, salarié, dirigeant social exécutif ou administrateur de la société mère de la société ou d'une société consolidée par cette société mère,
- ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social exécutif de la société détient un mandat d'administrateur,
- ne pas être client professionnel, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement de la société, significatif de la société ou de son Groupe, ou pour lequel la société ou son Groupe représente une part significative de l'activité,
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social,
- ne pas avoir été Commissaire aux comptes de la société au cours des cinq précédents exercices,
- ne pas être administrateur de la société depuis plus de douze ans,
- ne pas être un actionnaire important de la société, ni un dirigeant d'une société actionnaire importante de la société.

Membres du Conseil de Surveillance

Monsieur Patrice Joppé, Président,
Monsieur Paul Bériot, Vice-Président,
Monsieur Khaled Bachir, Vice-Président,
Monsieur Jean-Yves Jehl de Ménorval,
CRH FRANCE DISTRIBUTION, représentée par Madame Maeve Carton,
DUMONT INVESTISSEMENT, représentée par Madame Marie-Claude Guicherd.

Bureau du Conseil de Surveillance

Président	Monsieur Patrice Joppé,
Vice-Présidents	Monsieur Paul Bériot,
	Monsieur Khaled Bachir,
Secrétaire	Madame Martine Villarino.

La liste des mandats et fonctions des membres du Conseil de Surveillance figure au chapitre 2.2.2 du Document de Référence.

Le Conseil de Surveillance veille à l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein.

Recommandations AFEP/MEDEF sur le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, non appliquées par la société

Les Recommandations formulées pour les Sociétés Anonymes à Conseil d'Administration ont été transposées de manière adéquate au fonctionnement de la société à Directoire et Conseil de Surveillance

- **Les membres indépendants**

Aux termes de l'article 8.3, la part des membres indépendants doit être de la moitié des membres du Conseil dans les sociétés au capital dispersé et dépourvues d'actionnaires de contrôle et d'au moins un tiers dans les sociétés contrôlées.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2009 a nommé Monsieur Alain Vaury en tant que membre indépendant. Monsieur Alain Vaury est décédé en octobre 2010.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2012 a nommé Madame Corinne Heiter comme membre indépendant. L'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 2014 n'a pas renouvelé le mandat de Madame Corinne Heiter dont les obligations professionnelles l'ont amenée à occuper des fonctions à l'étranger.

Le Conseil poursuit sa réflexion afin de proposer de nouveaux membres indépendants.

- **La participation des membres du Conseil de Surveillance dans le capital de la société**

L'article 19 des Recommandations précise que les membres du Conseil de Surveillance doivent posséder un nombre minimum d'actions.

Les statuts de la société SAMSE ont fixé l'obligation de détention à dix actions minimum.

La société se réfère sur ce point à la Loi de Modernisation de l'Economie qui a supprimé au 1er janvier 2009 l'obligation faite aux membres du Conseil de Surveillance de détenir des actions de la société et qui prévoit que seuls les statuts pourraient imposer une telle obligation.

Conditions de préparation et d'organisation du Conseil de Surveillance

L'ordre du jour des réunions du Conseil est élaboré par le Président, en concertation avec l'un des Vice-Présidents et la secrétaire, en tenant compte des ordres du jour des réunions des Comités spécialisés et des propositions des membres du Conseil.

Au cours de l'année 2016, le Conseil de Surveillance s'est réuni cinq fois. Le calendrier prévisionnel des réunions a été adressé aux membres du Conseil.

Environ dix jours avant la date de la réunion, les membres du Conseil reçoivent chacun un dossier contenant l'ordre du jour, le procès-verbal de la précédente réunion ainsi qu'une documentation sur les principaux sujets à l'ordre du jour.

La durée des réunions du Conseil de Surveillance a été en moyenne de 3 heures avec un taux de participation des membres de 86,7 %.
Conformément au règlement intérieur du Conseil, certains sujets font l'objet d'un examen par les différents Comités, selon leur spécialisation, avant d'être ensuite présentés à la décision du Conseil de Surveillance.

Au cours de l'année 2016, le Conseil de Surveillance a examiné et traité les sujets suivants :

Arrêté des comptes

Examen des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2015, du rapport annuel 2015, des comptes semestriels au 30 juin 2016 et du rapport financier y afférent.

Validation de l'affectation du résultat proposée par le Directoire et soumis à l'Assemblée Générale.

Revues d'activité

Prise de connaissance des prévisions budgétaires pour l'année 2017.

Examen des rapports trimestriels du Directoire.

Autorisation de conventions réglementées.

Autorisation de cautions, avals et garanties.

Rémunérations

Fixation de la rémunération des membres du Directoire.

Gouvernement d'entreprise

Approbation du rapport du Président du Conseil de Surveillance sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, sur les principes et règles de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Approbation du règlement intérieur du Conseil de Surveillance.

Revue des travaux de ses Comités spécialisés.

Information sur la situation des mandats des membres du Conseil de Surveillance.

Proposition de modification du montant des jetons de présence.

Renouvellement des membres du bureau.

Information sur la situation des mandats des Commissaires aux comptes.

Opérations spécifiques

Autorisation des projets d'investissement.

Information et autorisation sur des opérations de restructuration interne.

Les Commissaires aux comptes sont conviés à assister à toutes les réunions du Conseil de Surveillance.

Pour mettre en œuvre les principes de gouvernement d'entreprise, le Conseil de Surveillance a constitué trois Comités spécialisés : un Comité des Rémunérations et des Nominations, un Comité d'Audit et un Comité Stratégique et d'Investissement.

Ces Comités, dont les membres sont choisis en fonction de leur expérience et désignés par le Conseil de Surveillance, sont présidés par le Président du Conseil de Surveillance, à l'exception du Comité d'Audit présidé par Madame Marie-Claude Guicherd.

Ils sont amenés à préparer certaines réunions du Conseil de Surveillance en examinant des points spécifiques. Un compte-rendu est rapporté au Conseil lui permettant de disposer de l'information nécessaire à la prise de décision.

Le Comité des Rémunérations et des Nominations

Le Comité des Rémunérations et des Nominations, composé de cinq membres (Madame Marie-Claude Guicherd, Messieurs Paul Bériot, Patrice Joppé, Hugues Joppé et Jean-Yves Jehl de Ménorval pour les travaux relatifs aux nominations) a pour mission d'apprécier l'ensemble des rémunérations et avantages perçus par les membres du Directoire, de formuler toute proposition en matière de nomination au Conseil de Surveillance pour délibérations et de proposer des membres indépendants pour nomination au Conseil de Surveillance.

Le Comité des Rémunérations et des Nominations s'est réuni une fois au cours de l'année 2016.

Recommandation AFEP/MEDEF sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, non appliquée par la société

- **Les membres indépendants**

Les Recommandations de l'AFEP/MEDEF préconisent que le Comité des Rémunérations soit composé majoritairement de membres indépendants.

Le Conseil de Surveillance poursuit sa réflexion afin d'intégrer des membres indépendants.

Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit composé de quatre membres (Madame Marie-Claude Guicherd, Messieurs Patrice Joppé, Hugues Joppé et Khaled Bachir) a pour principales missions :

- d'analyser les comptes sociaux et consolidés, annuels et semestriels, de la société, préparés par la Direction Administrative et Financière du Groupe SAMSE, en présence des Commissaires aux comptes,
- d'examiner et d'émettre un avis sur les méthodes adoptées pour l'établissement des comptes, de solliciter l'avis et d'entendre les Commissaires aux comptes sur les méthodes et les options retenues,
- d'approuver les missions autres que la certification des comptes,
- d'examiner et d'émettre un avis sur la pertinence des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, d'entendre les Commissaires aux comptes et l'auditrice interne, de prendre connaissance de la synthèse effectuée lors des interventions intérimaires sur les procédures de contrôle interne,
- d'entendre des membres du Comité de Direction, ou tout autre responsable, sur les processus clés de l'entreprise afin de juger de la mise en œuvre du contrôle interne dans le Groupe SAMSE,
- d'orienter les travaux de l'auditrice interne.

Le Comité d'Audit s'est réuni quatre fois en 2016, avant la tenue des Conseils de Surveillance, avec un taux d'assiduité de ses membres de 81 %. Les Commissaires aux comptes et l'auditrice interne ont été présents à tous les Comités.

Le Comité d'Audit a travaillé au cours de l'année 2016 sur :

- la revue des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2015,
- la synthèse de l'audit des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2015,
- la revue des comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2016,
- le suivi des travaux de l'audit interne comprenant notamment pour 2016 l'analyse des plans d'action liés à l'auto-évaluation 2015 du contrôle interne de l'activité négoce SAMSE.

Recommandation AFEP/MEDEF relative à la composition du Comité d'Audit, non appliquée par la société

- **Les membres indépendants**

La Recommandation de l'AFEP/MEDEF préconise que le Comité d'Audit soit composé d'au moins deux tiers de membres indépendants.

Le Conseil de Surveillance a nommé, en date du 29 juin 2012, Madame Corinne Heiter, membre indépendant ayant les compétences financières nécessaires, membre du Comité d'Audit. Toutefois, le mandat de Madame Corinne Heiter n'a pas été renouvelé en 2014.

Le Conseil de Surveillance poursuit sa réflexion afin d'intégrer de nouveaux membres indépendants.

Le Comité Stratégique et d'Investissement

Le Comité Stratégique et d'Investissement est composé de sept membres (Messieurs Khaled Bachir, Paul Bériot, François Bériot, Patrice Joppé, Hugues Joppé, Olivier Malfait et Antoine Siboul).

La mission du Comité Stratégique et d'Investissement est d'étudier et de valider les projets d'investissement liés à la croissance de la société. Le Comité étudie tous les projets de croissance externe et les projets de croissance organique d'un montant supérieur à 5 M€.

Le Comité Stratégique et d'Investissement s'est réuni deux fois sur l'année 2016. Le taux d'assiduité de ses membres a été de 92,8 %.

Limitations apportées par le Conseil de Surveillance aux pouvoirs du Directoire

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus, avec faculté de subdélégation, pour agir en toute circonstance au nom de la société : il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'actionnaires.

Ainsi, conformément à l'article L.225-68 du Code de commerce, les cautions, avals et garanties doivent faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil de Surveillance.

En outre dans l'ordre interne et en application de l'accord sur la gouvernance du Groupe SAMSE conclu le 17 septembre 2014 avec CRH lequel a notamment fait l'objet de la décision de l'AMF n°214C1940 du 22 septembre 2014, une autorisation préalable du Conseil de Surveillance est requise pour les décisions stratégiques, étant entendu que s'agissant des décisions figurant aux paragraphes (d) et suivants, l'autorisation devra avoir été donnée à la majorité simple de ses membres présents ou représentés, incluant le vote favorable d'au moins un membre du Conseil choisi parmi les candidats présentés par CRH :

(a) Modifications statutaires de la société
(b) Octroi de tout gage, cautionnement ou autres sûretés, sous quelque forme que ce soit, d'un montant supérieur à un (1) Million d'euros ou autre que dans le cours normal des affaires, à l'exception des sûretés autorisées au titre de la documentation de financement par les sociétés du Groupe
(c) Toute opération de participation à un groupement d'achat ou tout accord de joint-venture tant dans le domaine commercial que technique ou financier
(d) Arrêté des comptes au titre des exercices 2016, 2017, 2018 et le cas échéant 2019, en cas de changement de méthodes comptables ou d'observations des Commissaires aux comptes
(e) Cession d'actifs immobiliers d'un montant unitaire ou d'un engagement unitaire supérieur à cinq (5) Millions d'euros hors droits et frais
(f) Changement, par ajout ou retrait, des métiers actuels (négoce de matériaux multi-spécialistes, négoce de matériaux spécialistes et bricolage grand public)
(g) Investissement et désinvestissement d'un montant unitaire supérieur à cinq (5) Millions d'euros hors taxes
(h) Création, cession, liquidation, acquisition et fusion de sociétés ou fonds de commerce représentant un engagement d'un montant unitaire supérieur à cinq (5) Millions d'euros hors droits et frais et à l'exception des opérations internes au Groupe
(i) Définition de la politique d'endettement si le ratio Dette Nette/Fonds Propres devient supérieur à 1 ou si le ratio Dette Nette / EBITDA devient supérieur à 4
(j) Définition de la politique de distribution des dividendes de la société si le dividende n'est pas compris dans un intervalle de 20 % à 40 % du Résultat Net Part de Groupe (RNPG) de l'ensemble consolidé de l'année et en cas de distribution exceptionnelle de dividendes
(k) Conventions réglementées telles que visées à l'article L.225-86 du Code de commerce
(l) Opérations sur le capital et émission de titres, immédiatement ou à terme.

Participation aux Assemblées Générales

La participation des actionnaires à l'Assemblée Générale de la société s'effectue dans les conditions prévues par la loi et les dispositions de l'article 38 des statuts de la société.

II. Principes et règles pour la détermination de la rémunération des mandataires sociaux

Les rémunérations et les avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont validés par le Conseil de Surveillance sur propositions du Comité des Rémunérations et des Nominations.

La rémunération des membres du Directoire comprend :

1 - une rémunération fixe,

2 - une rémunération variable, déterminée en fonction des dirigeants selon l'une des méthodes suivantes :

a) la rémunération variable se compose de deux éléments :

- d'une part, d'une prime individuelle d'objectifs, calculée sur la base du résultat opérationnel courant consolidé du Groupe ; pour le Président et les Directeurs Généraux, cette base est augmentée du résultat des sociétés mises en équivalence,
- d'autre part, d'une prime individuelle à versement différé, dont les modalités figurent au paragraphe 3.7.4 du Document de Référence.

b) la rémunération variable se compose de deux éléments :

- d'une part, d'une prime individuelle d'objectifs, calculée sur la base de plusieurs critères : le résultat opérationnel courant consolidé du Groupe et/ou le résultat courant de la région ou de la filiale, le taux de marge et des critères qualitatifs non quantifiés,
- d'autre part, d'une prime individuelle à versement différé, dont les modalités figurent au paragraphe 3.7.4 du Document de Référence.

L'avantage en nature correspond à la prise en charge d'une assurance chômage pour le Président et le Vice-Président du Directoire.

Les membres du Directoire bénéficient d'un véhicule de fonction pour lequel une participation forfaitaire est retenue sur leur rémunération nette.

A ces rémunérations peut s'ajouter l'attribution de stock-options ou d'actions gratuites.

Les membres du Directoire ne perçoivent pas de jetons de présence au titre des mandats qu'ils exercent dans les sociétés du Groupe SAMSE, à l'exception du Président du Directoire au titre de ses mandats au sein de MATERIAUX SIMC, DUMONT INVESTISSEMENT et PLATTARD SAS et du Vice-Président du Directoire pour les sociétés CHRISTAUD et PLATTARD SAS.

Les membres du Conseil de Surveillance ne reçoivent pas au sein du Groupe SAMSE d'autre rémunération que celle relative aux jetons de présence, à l'exception de Monsieur Patrice Joppé, Président du Conseil de Surveillance.

Les mandataires sociaux ne bénéficient ni de régime de retraite complémentaire, ni d'indemnité de départ.

Le Conseil de Surveillance réuni le 30 juin 2010 a entériné, sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations, la répartition de la rémunération fixe du Président du Directoire, Monsieur Olivier Malfait et du Vice-Président du Directoire, Monsieur François Bériot, à raison de 50 % entre les sociétés DUMONT INVESTISSEMENT et SAMSE.

De plus, une clause de non-concurrence a été insérée dans les contrats de Messieurs Olivier Malfait et François Bériot, en vertu de laquelle, il leur sera versé une indemnité égale à 50 % de leur rémunération annuelle brute cumulée sur deux ans.

Recommandation AFEP/MEDEF sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, non appliquée par la société

- **Contrat de travail et mandat social**

L'article 21.1 des Recommandations préconise le non cumul du mandat social et du contrat de travail pour les dirigeants mandataires sociaux.
Le Groupe SAMSE a formulé des réserves en matière de non cumul d'un mandat social et d'un contrat de travail au regard des spécificités de son management issu du salariat et dont le statut est comparable à celui des autres cadres supérieurs dirigeants du Groupe.

L'information relative à la rémunération des mandataires sociaux sur une base individuelle est détaillée au chapitre 3.6 du Document de Référence.

III. Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Organisation du contrôle interne

Le Groupe est attentif à l'amélioration continue du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques qu'il développe au sein d'une organisation basée sur des responsabilités et des pouvoirs clairement définis et sur des compétences adaptées en permanence aux objectifs du Groupe.

a) Objectifs du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne, issu du cadre de référence pour les valeurs petites et moyennes publié par l'AMF, est mis en œuvre par le Directoire, l'encadrement et le personnel du Groupe afin de fournir aux membres du Conseil de Surveillance, aux dirigeants et aux actionnaires, l'assurance raisonnable que les objectifs suivants sont atteints :

- conformité aux lois et règlements,
- application des instructions et des orientations fixées par le Directoire,
- bon fonctionnement des processus internes, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs,
- fiabilité des informations financières.

Quelle que soit la manière dont il est structuré et opéré, le contrôle interne ne peut donner qu'une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs qu'il vise. Il ne peut notamment pas garantir que les risques qu'il vise à prévenir et à maîtriser soient totalement éliminés.

b) Périmètre, environnement et acteurs du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne couvre les filiales contrôlées par le Groupe. Ce dispositif est déployé progressivement au sein des nouvelles acquisitions.

Le dispositif s'appuie sur une organisation structurée par activité (négoce, bricolage) et par région.
Les Directions Régionales relaient les instructions et politiques définies par les Directions fonctionnelles.

Le Directoire et le Comité de Direction

Le Directoire assisté du Comité de Direction, lequel réunit l'ensemble des Directions fonctionnelles du Groupe, est responsable de la conception et de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Directoire accorde les délégations de pouvoirs aux Directions Régionales afin d'assurer la réalisation et l'optimisation des opérations. Leur responsabilité est formalisée par une définition claire de leur mission et de leurs objectifs, redéfinis annuellement et exprimés par des engagements budgétaires. A chaque Direction Régionale est rattaché un contrôleur de gestion qui assure le suivi de l'activité par l'analyse des indicateurs clés, diffuse les procédures en vigueur dans le Groupe et vérifie leur mise en application.

La Direction Administrative et Financière

La Direction Administrative et Financière assure la responsabilité de la gestion financière du Groupe. Elle met en œuvre les financements nécessaires et assure la gestion de la trésorerie.

La Direction Administrative et Financière a la responsabilité du financement et du contrôle budgétaire des programmes d'investissement du Groupe. Les financements sont mis en œuvre pour l'ensemble de ses filiales.

Toutefois, les filiales LA BOITE A OUTILS, DORAS et M+ MATERIAUX peuvent mettre en place des financements propres à leur programme d'investissement, en coordination avec la Direction Administrative et Financière.

La Direction Administrative et Financière supervise la direction comptable et la direction du contrôle de gestion pour élaborer et diffuser les procédures comptables applicables au sein du Groupe SAMSE et veiller à leur adéquation avec les lois et normes comptables en vigueur, pour préparer les états financiers consolidés et la documentation nécessaire à la présentation des comptes au Directoire et au Conseil de Surveillance et pour établir le budget annuel et le reporting mensuel.

Elle s'appuie sur des services de comptabilité centralisés et basés au siège social, sur des contrôleurs de gestion présents au siège social et dans chaque Direction Régionale et sur des directions financières dans certaines filiales.

Cette organisation permet d'assurer le contrôle interne du Groupe dans un contexte décentralisé.

La Direction des Ressources Humaines

La Direction des Ressources Humaines a pour mission de développer le capital humain du Groupe pour accroître la qualité de service envers ses clients en animant les équipes ressources humaines des différentes filiales. Cette organisation permet de capitaliser les forces de chaque filiale dans un contexte décentralisé.
Elle s'assure que le Groupe dispose des ressources nécessaires pour accompagner son développement.

Elle veille au respect de l'éthique et des règles légales dans la mise en œuvre de solutions de recrutement innovantes valorisant l'image de marque employeur : sites emplois, réseaux sociaux, relations écoles, forums emploi, partenariat actif avec Pôle Emploi.

La Direction des Ressources Humaines valorise la formation au sein du Groupe tout en contrôlant l'adéquation des programmes à la stratégie du Groupe. La performance des collaborateurs reposant sur le savoir être et les compétences des femmes et des hommes du Groupe, elle met en place des parcours de formation pour accroître les expertises, ainsi que la formation qualifiante par le centre de professionnalisation tant sur les métiers du négoce que sur ceux du bricolage.

Elle poursuit le développement du Système d'Information Ressources Humaines pour doter le Groupe d'outils de pilotage et de contrôle performants pour les managers : rémunérations, GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences), recrutement, reporting, formation.
Elle vérifie la fiabilité des informations sociales mises à la disposition des managers en coordination avec les directions des filiales.
Dans le cadre de la relation avec les collaborateurs, elle manage le processus des entretiens annuels et contrôle que ceux-ci soient effectués.

La Direction des Ressources Humaines porte les valeurs d'engagement du Groupe sur différents domaines : handicap, qualité de vie au travail, diversité, égalité professionnelle hommes/femmes, seniors. Elle veille au respect des règles législatives sur ces différents sujets.

Sur ces domaines d'expertise, la Direction des Ressources Humaines assure une fonction support et conseil auprès des filiales et des agences. Elle veille au respect des procédures internes et des règles législatives sur les domaines ressources humaines.

La Direction Juridique et Sociale

La Direction Juridique et Sociale est chargée par le Groupe :

- de diffuser et de faire respecter les lois et règlements, mettre en œuvre toutes les mesures de prévention, en matière de sécurité des personnes, des biens et de l'environnement,
- d'identifier et de réduire les risques assurables et leur couverture financière,
- de suivre les sinistres assurés,
- de suivre les contentieux : recouvrement et litiges produits, droit des affaires,
- d'assurer l'application du droit du travail et des conventions collectives au sein du Groupe,
- de gérer les contrats collectifs (retraite, prévoyance, frais de santé…),
- d'assurer l'application du droit économique (concurrence, distribution, consommation) au sein du Groupe,
- d'assister les différents services dans la signature de tous contrats significatifs,
- d'assurer de manière générale la veille juridique.

Sur ces domaines d'expertises, la Direction Juridique et Sociale assure une fonction support et conseil auprès des services siège et des établissements du Groupe.

La Direction des Systèmes d'Information et Méthodes

La Direction des Systèmes d'Information et Méthodes a pour mission de mettre en œuvre des méthodes et un système d'information en adéquation avec les besoins et les moyens du Groupe. Elle est chargée de maintenir et de développer les applications, de former les utilisateurs, de superviser la cohérence de l'infrastructure et d'assurer l'exploitation des systèmes et des réseaux.

La sécurité des systèmes et des réseaux est préservée à l'aide de technologies avancées mises à niveau régulièrement. Les applications sensibles bénéficient de mesures de sauvegarde permettant de garantir un rétablissement des données en cas de dysfonctionnement.

Le contrôle interne est renforcé au sein de cette Direction par un responsable de la sécurité des systèmes d'information qui assure la cohérence de la politique de sécurité et pilote les actions nécessaires en cohérence avec les objectifs et les métiers du Groupe.

En 2013 des tests d'intrusions internes et externes ont été réalisés permettant de définir un plan d'action sur 2014 pour renforcer la sécurité du système d'information. Ces actions se sont prolongées sur 2015 et 2016.

2013 a vu la mise en place d'un second site d'hébergement des applications informatiques. Les deux sites peuvent se secourir mutuellement afin d'assurer une très haute disponibilité du système d'information. Cette infrastructure redondante a été étendue en 2016 sur la partie téléphonie avec la mise en place d'une « redondance spatiale » du PABX central.
Des tests de basculement entre les deux sites sont réalisés chaque année pour contrôler la bonne reprise des applications informatiques et téléphoniques. Ainsi en 2016, 3 tests de basculement ont été réalisés avec succès entre les deux data centres.

Enfin, en 2016, la DSI a mis en place le produit Varonis. Ce logiciel permet de réaliser des audits de droits d'accès sur les répertoires et fichiers partagés. Il permet le contrôle des modifications réalisées sur les comptes utilisateurs.

Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance, assisté du Comité d'Audit, assure la surveillance et le contrôle du Directoire dans sa mise en œuvre du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit prépare les travaux du Conseil en s'assurant du suivi du processus d'élaboration de l'information financière, du suivi du contrôle légal des comptes et du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

L'audit interne

L'auditrice interne est rattachée au Comité d'Audit et au Président du Directoire.
Le Comité d'Audit valide le plan annuel de l'audit interne en concertation avec la Direction Générale et la Direction Administrative et Financière.

Les missions de l'auditrice interne sont d'assister le Président du Conseil de Surveillance et le Président du Directoire dans l'amélioration du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques par :

- la conduite d'audits opérationnels, financiers ou de processus avec pour certains, la mutualisation des contrôles avec les Commissaires aux comptes de la société mère.
  S'agissant d'audits spécifiques à certaines fonctions centrales, les missions sont réalisées par des auditeurs externes spécialisés,
- la mise en œuvre d'une démarche d'auto-évaluation du contrôle interne destinée aux responsables de la majorité des points de vente de l'activité négoce en 2009, 2012, 2013, 2014 et 2015 et de l'activité bricolage en 2010.

Diffusion de l'information

La diffusion de l'information est organisée au sein du Groupe, elle permet d'assurer la diffusion d'une information pertinente et contrôlée sous une forme et dans des délais qui permettent à chacun d'assurer ses responsabilités.

Activités de contrôle

Les activités de contrôle sont menées à différents niveaux hiérarchiques et fonctionnels du Groupe. Fondées sur des systèmes d'information, des règles, des procédures et des bonnes pratiques disponibles sur l'intranet du Groupe, elles contribuent à la mise en œuvre des orientations du Directoire.
Ces activités de contrôle sont proportionnées à l'environnement de contrôle interne et aux risques décrits au chapitre 3.4 du Document de Référence.

L'ensemble des procédures et bonnes pratiques est mis à jour régulièrement par les différentes Directions fonctionnelles.

Un processus d'auto-évaluation du contrôle interne a été mené par les responsables des points de vente en 2009, 2012, 2013, 2014 et 2015 pour le négoce et en 2010 pour le bricolage. Cette opération a donné lieu à la formalisation de plans d'actions. La mise en œuvre de ce processus a été l'occasion de communiquer sur les objectifs assignés aux contrôles clés et de recenser les évolutions proposées par les responsables.

Identification et évaluation des risques

Le Groupe SAMSE s'est engagé dans une dynamique de gestion des risques dans l'optique de recenser, d'analyser et de gérer les risques d'origine interne ou externe qui réduiraient la probabilité d'atteindre ses objectifs.

Depuis 2006, le Groupe conduit un processus de cartographie des risques, piloté par l'audit interne.

Après avoir cartographié les processus de la société et procédé au recensement des risques lors d'entretiens avec les membres du Directoire, des Directeurs fonctionnels, des Directeurs de Région et des responsables de points de vente, les risques ont été hiérarchisés par l'évaluation de leur probabilité d'occurrence et leur gravité potentielle. Le traitement statistique des données et la détermination du niveau d'appétence aux risques du Groupe ont permis de définir trois niveaux de risque : critique, important et faible.

Les thèmes de risques attribués à un ou plusieurs membres du Comité de Direction font l'objet d'un suivi au travers de plans d'actions, présentés en Directoire et revus par le Comité d'Audit.
Il est rendu compte des principaux risques dans le chapitre 3.4 du Document de Référence.

Pilotage et surveillance du dispositif de contrôle interne

Le Directoire pilote la surveillance du système de contrôle interne mis en œuvre par le management. Cette surveillance s'appuie notamment sur les incidents constatés et sur les remarques formulées par l'audit interne ou par les Commissaires aux comptes.

Information synthétique sur les procédures de contrôle interne

Dans le cadre de l'organisation formelle de son contrôle interne et du management des risques, le Groupe établit et diffuse des règles internes et des procédures afin d'assurer que les principaux risques soient gérés conformément aux politiques et aux objectifs définis.
Les procédures les plus significatives ont pour objet :

a) D'assurer la fiabilité des informations financières et comptables

Pour assurer la qualité et la fiabilité des informations financières et comptables, le Groupe SAMSE s'appuie, d'une part, sur un cadre de référence des principes et normes comptables, et, d'autre part, sur un système de reporting des opérations des activités du Groupe. De plus, la qualité et la fiabilité des informations financières et comptables reposent sur un système d'information intégré.

La Direction Administrative et Financière est responsable de la production, de la fiabilité et de l'analyse des informations financières diffusées à l'intérieur et à l'extérieur du Groupe.

La production de cette information repose sur des principes comptables qui répondent aux objectifs majeurs d'exhaustivité et de régularité de l'enregistrement des transactions, de conformité dans la méthode d'enregistrement et dans l'établissement des états financiers.

La Direction Administrative et Financière est notamment en charge :

- de l'établissement et de la diffusion des normes comptables Groupe visant à garantir la permanence et l'homogénéité des méthodes d'enregistrement des transactions, de l'établissement, de la validation et de l'analyse des comptes semestriels et annuels, en social et en consolidé, de l'établissement du budget annuel suivant une procédure commune, diffusée à l'ensemble du Groupe,
- de l'établissement du reporting mensuel suivant une procédure et des formats identiques pour l'ensemble du Groupe,
- de la mise en place des contrôles clés assurant la maîtrise de ses processus opérationnels : achat, vente, stock,
- du pilotage et de l'évolution du système d'information financière du Groupe en collaboration avec la Direction des Systèmes d'Information et Méthodes.

Le processus de préparation des états financiers relatifs aux comptes sociaux et consolidés

La remontée des informations est structurée de manière à garantir la permanence et l'homogénéité des méthodes d'enregistrement des transactions selon les principes comptables du Groupe : unicité du référentiel comptable, des méthodes et des règles de consolidation. Les comptes sociaux annuels et semestriels des sociétés intégrées et les comptes consolidés sont établis par la direction comptable. Les comptes sociaux annuels et semestriels des filiales sont établis par leurs directions financières respectives et révisés par la direction comptable.

Les comptes sociaux et consolidés sont arrêtés par le Directoire et examinés par le Conseil de Surveillance, avant approbation par l'Assemblée Générale.

Le processus de reporting

Le processus de reporting est organisé autour d'un ensemble d'outils dont la cohérence est assurée par la Direction Administrative et Financière et mise en œuvre par la direction du contrôle de gestion et les contrôleurs de gestion région.

Les règles et les méthodes du reporting sont diffusées par la Direction Administrative et Financière. La fréquence du reporting est mensuelle et repose sur un système d'information intégré et performant. L'objectif est de fournir aux Directions Régionales ainsi qu'au Directoire un suivi de la situation économique et financière du Groupe au regard des objectifs budgétaires et de l'historique. L'analyse de ces données est effectuée mensuellement par le Directoire ou le Comité de Direction.

Le processus budgétaire

La direction du contrôle de gestion a déployé un progiciel de prévisions budgétaires sur la majorité des régions.

La mise en place de ce progiciel a permis de renforcer la cohérence et l'unicité des règles de gestion et de réduire la durée du processus d'élaboration budgétaire.

b) D'assurer la sécurité des personnes et des biens dans le respect des lois et des règlements pour prévenir les accidents

Le Groupe SAMSE a développé une politique active en termes de sécurité des personnes et des biens sur ses sites. En effet, les points de vente du Groupe sont soumis à la législation des établissements recevant du public (ERP). Des matériels roulants sont utilisés pour :

- le déchargement des livraisons fournisseurs,
- le stockage des produits,
- le chargement des livraisons clients.

Cette politique est animée par les services sécurité des deux activités du Groupe (négoce et bricolage), coordonnés par la Direction Juridique et Sociale d'une part et par le service moyens matériels d'exploitation d'autre part. Des formations adaptées sont organisées par la Direction des Ressources Humaines.

La mise en œuvre de cette politique est assurée par l'émission de notes clés d'organisation et par la mise à disposition de la documentation nécessaire visant à assurer :

- la conformité aux réglementations,
- la maîtrise des risques,
- la gestion de l'hygiène, de la santé et de l'environnement,
- la formation et l'habilitation du personnel,
- la gestion des procédures d'exploitation et de maintenance.

Cette politique s'appuie sur la responsabilisation des Directeurs de Région et des responsables des différents points de vente du Groupe.

Elle est accompagnée par des actions continues de sensibilisation et d'information des équipes à travers des formations spécifiques basées sur :

- la sécurité,
- les accréditations et permis nécessaires à la conduite des matériels industriels,
- la maintenance des matériels.

Un livret d'accueil Santé et Sécurité, reprenant toutes les règles en vigueur, a été remis contre décharge à l'ensemble des collaborateurs. Il est aussi distribué à toutes les personnes nouvellement embauchées.

Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société SAMSE

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société SAMSE et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de Commerce, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L.225-68 du Code de Commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante,
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante,
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L.225-68 du Code de Commerce.

A Villeurbanne et Lyon, Le 3 avril 2017
Les Commissaires aux Comptes

ODICEO,
Sylvain BOCCON-GIBOD

ERNST & YOUNG et Autres,
Pascal RHOUMY

3 Rapport de gestion

3.1 Faits marquants de l'exercice 2016 62

3.2 Déroulement de l'exercice 62

3.3 Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice 68

3.4 Gestion des risques 68

3.5 Mandats et fonctions des mandataires sociaux 74

3.6 Rémunérations et avantages des mandataires sociaux 74

3.7 Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital de SAMSE 82

3.8 Conventions réglementées 83

3.9 Responsabilité sociétale de l'entreprise 84

3.10 Informations sur le capital 115

3.11 Dépenses non déductibles fiscalement 120

3.12 Sanctions pour pratiques anticoncurrentielles 120

3.13 Frais de recherche et de développement 120

3.14 Perspectives 2017 120

3.15 Observations du Comité d'Entreprise 120

3.1 Faits marquants de l'exercice 2016

3.1.1 Croissance externe

Acquisitions

- Février 2016 :

BOIS MAURIS ODDOS et les ETS ROGER CLEAU ont chacun fait l'acquisition d'un fonds de commerce appartenant aux ETS ARMAND, l'un situé à Valence, l'autre à Périgny.

- Juillet 2016 :

LA BOITE A OUTILS a cédé son fonds de commerce, sous l'enseigne DES IDEES, situé à Comboire.

Modifications significatives du périmètre

- Juin 2016 :

DORAS a acquis 100 % du capital de SOCOBOIS.

Juillet, Septembre, Décembre 2016 :

La quote-part détenue par SAMSE dans le capital de LA BOITE A OUTILS est passée de 95,99 % à 97,74 % et celle détenue par LA BOITE A OUTILS dans le capital de DEDB REMIREMONT de 65,00 % à 100,00 %.
BTP DISTRIBUTION a pris une participation de 40 % dans les SCI BRANLY et SCI LES ARTISANS.

3.1.2 Réorganisation du périmètre

Dans le cadre de la restructuration interne, deux opérations ont été réalisées :

- Janvier 2016 :

Transmission Universelle de Patrimoine de ISO-NEG à M+ MATERIAUX.

- Décembre 2016 :

Fusion-absorption de SC INV (Holding de DORAS) par SAMSE.

3.2 Déroulement de l'exercice

3.2.1 Activité du Groupe

Extrait du compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	2016	2015	% de var.
Chiffre d'affaires	1 222,0	1 199,2	1,9
Résultat opérationnel courant	47,3	45,7	3,4
Résultat opérationnel	47,4	46,2	2,7
Résultat financier	-1,9	-2,1	-8,4
Charge d'impôt	11,3	13,8	-18,1
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	3,1	3,1	-0,2
Résultat net des sociétés intégrées	37,3	33,4	11,6
Dont part attribuable aux actionnaires de SAMSE	35,7	32,0	11,4

1 - Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 1 222,0 M€ au 31 décembre 2016, en progression de 1,9 % à périmètre courant et 0,8 % à périmètre comparable.

Le chiffre d'affaires de l'activité négoce s'établit à 965,6 M€, en hausse de 2,3 % (+ 1 % à périmètre comparable).

Le chiffre d'affaires du bricolage s'élève quant à lui à 256,4 M€, en augmentation de 0,3 %.

Cette performance reste satisfaisante compte tenu de la dégradation du marché national sur le second semestre de l'année.

Répartition du chiffre d'affaires par activité

(en millions d'euros)	2016	2015	% de var.
Négoce	965,6	943,6	2,3
Bricolage	256,4	255,6	0,3
Total Groupe	**1 222,0**	**1 199,2**	**1,9**

2 - Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant (ROC) du Groupe s'élève à 47,3 M€ en progression de 3,4 %.

Le résultat opérationnel courant négoce progresse de 3,0 % pour s'établir à 33,8 M€ en raison de la croissance des volumes d'activité associée à l'optimisation des charges d'exploitation.

Grâce à ses positions de marché solides, l'activité bricolage améliore son niveau de marge commerciale et enregistre ainsi un résultat opérationnel courant de 13,5 M€ en hausse de 4,4 %.
Cette progression s'élève à 11,3 % après neutralisation de l'impact du changement législatif d'exigibilité de la taxe sur les surfaces commerciales qui représente une surcharge annuelle de 0,9 M€.

Les charges de personnel sont en progression de 3,8 %. Cette évolution résulte tant de la croissance externe que d'une politique dynamique des filiales de bricolage ; mais également de la volonté du Groupe de fidéliser et développer le savoir-faire de ses équipes.

3 - Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel s'établit à 47,4 M€ en augmentation de 2,7 % sur l'exercice précédent.

Il intègre notamment une indemnité relative au sinistre d'une agence négoce en Savoie représentant 1,6 M€, ainsi que des coûts de fermeture d'un entrepôt logistique en Bourgogne et des rationalisations géographiques dans le Sud-Ouest pour un total de 1,2 M€.

4 - Résultat financier

Le résultat financier affiche une charge nette de 1,9 M€ en diminution de 0,2 M€ par rapport à l'année 2015 en raison de la baisse continue des taux d'emprunts moyen terme et de ceux des ressources financières court terme.

5 - Résultat net des sociétés intégrées

Après une charge d'impôt qui ressort à 11,3 M€ (13,8 M€ l'année précédente) et une quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence de 3,1 M€ (stable par rapport à l'an dernier), le résultat net ressort à 37,3 M€, soit une augmentation de 11,6 % par rapport à l'année 2015.

6 - Résultat net des sociétés intégrées - part attribuable aux actionnaires de SAMSE

Le résultat net part du Groupe ressort à 35,7 M€ en hausse de 11,4 %.

3.2.2 Flux financiers

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'endettement net sur les deux derniers exercices :

(en millions d'euros)	2016	2015
Dettes financières non courantes	135,4	150,0
Dettes financières courantes	84,8	81,8
Trésorerie active	-78,7	-81,0
Endettement net	141,5	150,8

3.2.3 Flux d'investissement

(Données sociales en K€)

Investissements réalisés par SAMSE	2016	2015	2014
Investissements opérationnels			
Immobilisations incorporelles	1 325	452	616
Terrains et constructions	11 345	1 580	3 725
Matériels et outillages	2 327	1 891	1 025
Installations et agencements mobiliers	1 443	493	455
Matériel de transport	3 755	2 291	1 080
Matériel de bureau, informatique et mobilier	455	382	498
Total	**20 650**	**7 089**	**7 399**
Investissements financiers			
SAS LA BOITE A OUTILS	1 500	1 690	768
SAS ETS RENE DE VEYLE	1 500	-	-
SARL SUD APPRO	500	-	270
SAS LEADER CARRELAGES	-	1 085	-
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	-	-	8 260
SAS BOIS MAURIS ODDOS	-	-	2 927
SAS SC INV	-	36 681	-
Total	**3 500**	**39 456**	**12 225**
Investissements SAMSE société mère	**24 150**	**46 545**	**19 624**
Investissements réalisés par les filiales (*)			
SA DORAS	12 717	5 024	5 634
SAS LA BOITE A OUTILS	10 693	6 093	9 653
SAS M+ MATERIAUX	1 792	4 388	3 927
SA CHRISTAUD	381	78	49
SAS CELESTIN MATERIAUX	201	480	711
SAS BOIS MAURIS ODDOS	91	234	101
SAS COMPTOIR FROMENT	135	48	76
SARL EPPS	112	395	1 080
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	105	447	124
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT	99	172	118
SAS REMAT	58	62	121
SAS BLANC MATERIAUX	58	40	69
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS	49	27	522
SAS DEDB REMIREMONT	32	38	17
SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES	15	6	23
SAS RENE DE VEYLE	-	3 195	9 562
SAS TC-HP	-	-	168
SAS DEDB	-	-	-
AUTRES	108	248	289
Investissements filiales	**26 646**	**20 975**	**26 610**

* Les investissements réalisés par les filiales comprennent les investissements opérationnels et financiers

3.2.4 Activité de SAMSE

Extrait du compte de résultat
(Données sociales)

(en millions d'euros)	2016	2015	% sur 1 an
Chiffre d'affaires	500,5	494,2	1,3
Résultat d'exploitation	17,5	17,7	-0,9
Résultat financier	33,6	8,6	291,0
Résultat exceptionnel	0,6	0,4	48,1
Participation	0,8	0,8	0,0
Impôt sur le résultat	5,3	6,0	-10,3
Résultat net	45,7	19,9	129,2

Le chiffre d'affaires réalisé par SAMSE sur l'exercice 2016 s'élève à 500,5 M€ contre 494,2 M€ en 2015, ce qui représente une hausse de 1,3 %.

Le résultat d'exploitation diminue, passant de 17,7 M€ en 2015 à 17,5 M€ en 2016, soit une baisse de 0,9 % : les produits d'exploitation se situent à 518,1 M€ et les charges à 500,5 M€.

Le résultat financier, constitué principalement du boni généré par la fusion de SC INV et de dividendes en provenance des filiales, est ainsi en forte hausse par rapport à 2015.

Le résultat exceptionnel qui était de 0,4 M€ en 2015 ressort à 0,6 M€ pour l'exercice.

Après une participation des salariés de 0,8 M€ et un impôt sur les bénéfices de 5,3 M€, le résultat net s'établit à 45 649 920,77 €, en hausse de 129,2 % par rapport au résultat 2015.

Dividendes

Le Directoire a décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 10 mai 2017 de fixer le dividende à verser à 2,20 € par action soit un dividende total de 7 607 784,80 €.

Rappel des dividendes des trois derniers exercices :

Exercice	Dividende *
2013	2,10 €
2014	2,10 €
2015	2,10 €

*pour les actionnaires personnes physiques, le montant du dividende perçu était éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Informations sur les délais de paiement

En application des dispositions de l'article L.441-6-1 al 1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance :

La décomposition de la dette fournisseurs au 31 décembre 2016 est la suivante :

Dette fournisseurs (en K€)				
Total	Dettes échues	Dettes non échues		
		A échéance 30 jours au plus	A échéance 45 jours au plus	A échéance supérieure à 45 jours
60 927	339	35 827	23 789	972

La décomposition de la dette fournisseurs au 31 décembre 2015 est la suivante :

Dette fournisseurs (en K€)				
Total	Dettes échues	Dettes non échues		
		A échéance 30 jours au plus	A échéance 45 jours au plus	A échéance supérieure à 45 jours
55 722	-100	31 993	23 005	824

3.2.5 Activité et résultats des principales filiales et participations opérationnelles

(Données sociales en K€)

Sociétés	Chiffre d'Affaires			Résultat d'exploitation		
	2016	2015	% variation	2016	2015	% variation
SAS LA BOITE A OUTILS	219 779	218 597	**0,54**	10 101	8 787	**14,95**
SA DORAS	200 658	197 669	**1,51**	1 612	3 512	**-54,10**
SAS M+ MATERIAUX	159 551	147 570	**8,12**	3 138	2 916	**7,62**
SAS MATERIAUX SIMC	150 827	143 224	**5,31**	2 650	3 408	**-22,25**
SAS PLATTARD NEGOCE	75 209	75 201	**0,01**	1 588	1 331	**19,31**
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	57 040	57 392	**-0,61**	3 292	3 809	**-13,56**
SAS BTP DISTRIBUTION	34 133	32 306	**5,65**	1 161	859	**35,16**
SAS BOIS MAURIS ODDOS	31 450	28 528	**10,24**	2 068	1 684	**22,81**
SAS PLATTARD SAS	27 529	28 215	**-2,43**	1 526	1 340	**13,88**
SAS SOCOBOIS	24 037			666		
SAS CELESTIN MATERIAUX	22 847	23 101	**-1,10**	762	795	**-4,09**
SA CHRISTAUD	20 796	21 462	**-3,11**	1 005	1 176	**-14,54**
SAS COMPTOIR FROMENT	16 445	15 811	**4,01**	1 934	1 779	**8,71**
SAS ETS ROGER CLEAU	15 696	17 432	**-9,96**	-238	554	**-142,96**
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT	15 020	14 691	**2,24**	1 610	1 629	**-1,16**
SAS BOURG MATERIAUX	14 470	13 505	**7,14**	155	463	**-66,48**
SAS RG BRICOLAGE	13 509	12 886	**4,84**	1 836	1 717	**6,91**
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS	13 150	11 651	**12,87**	1 308	1 029	**27,09**
SAS ZANON TRANSPORTS	11 262	10 724	**5,02**	1 219	1 036	**17,66**
SAS DIDIER	10 537	11 302	**-6,77**	-204	-141	**-44,64**
SAS DEGUERRY SAMSE	6 509	6 349	**2,53**	367	370	**-0,73**
SAS REMAT	6 083	6 634	**-8,30**	-124	86	**-244,71**
SAS BLANC MATERIAUX	5 988	5 952	**0,61**	538	535	**0,55**
SAS DEDB REMIREMONT	5 210	5 112	**1,93**	247	163	**51,45**
SAS MAT APPRO	4 668	4 568	**2,19**	137	161	**-15,13**
SAS CLAUDE MATERIAUX	4 267	5 092	**-16,20**	85	300	**-71,67**
SAS SWEETAIR FRANCE	3 831	3 822	**0,23**	-190	-1 223	**84,46**
SAS LEADER CARRELAGES	3 544	3 290	**7,73**	209	139	**50,16**
SAS VAUDREY	3 163	2 602	**21,57**	192	124	**54,84**
SARL SUD APPRO	3 115	1 686	**84,77**	3	-107	**102,45**
SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES	2 899	3 249	**-10,76**	-1	63	**-100,98**
SAS OUTIMAT B.T.P.	1 686	1 813	**-7,02**	-28	45	**-162,76**
SAS TARARE MATERIAUX	1 638	1 685	**-2,78**	-8	12	**-167,25**
SAS MS MATERIAUX	1 583			-184		
SAS DEDB	441	424	**4,10**	126	107	**17,41**
SARL ISO-NEG		4 016			137	

Sociétés	Résultat courant			Résultat net		
	2016	2015	% variation	2016	2015	% variation
SAS LA BOITE A OUTILS	11 719	10 108	**15,94**	7 910	6 241	**26,73**
SA DORAS	789	4 325	**-81,76**	-1 444	2 311	**-162,48**
SAS M+ MATERIAUX	2 867	2 562	**11,90**	1 882	1 849	**1,78**
SAS MATERIAUX SIMC	2 503	3 220	**-22,28**	1 858	2 480	**-25,07**
SAS PLATTARD NEGOCE	1 928	838	**130,07**	1 204	457	**163,46**
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	3 524	4 288	**-17,82**	2 375	2 833	**-16,16**
SAS BTP DISTRIBUTION	1 131	900	**25,68**	1 038	637	**62,90**
SAS BOIS MAURIS ODDOS	2 074	1 713	**21,07**	1 382	1 135	**21,77**
SAS PLATTARD SAS	3 632	3 713	**-2,18**	3 444	3 401	**1,26**
SAS SOCOBOIS	867	0		805	0	
SAS CELESTIN MATERIAUX	741	-37	**2101,47**	677	-123	**650,76**
SA CHRISTAUD	1 419	1 547	**-8,30**	1 059	1 086	**-2,53**
SAS COMPTOIR FROMENT	1 937	1 783	**8,66**	1 172	1 102	**6,38**
SAS ETS ROGER CLEAU	-216	603	**-135,83**	-194	429	**-145,27**
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT	1 609	1 629	**-1,23**	970	992	**-2,18**
SAS BOURG MATERIAUX	139	433	**-68,00**	107	277	**-61,34**
SAS RG BRICOLAGE	1 839	1 726	**6,52**	1 220	1 135	**7,46**
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS	1 299	1 007	**28,95**	788	640	**23,16**
SAS ZANON TRANSPORTS	1 252	1 065	**17,56**	779	727	**7,17**
SAS DIDIER	-207	-144	**-43,65**	-187	-82	**-127,68**
SAS DEGUERRY SAMSE	369	434	**-14,95**	282	284	**-0,61**
SAS REMAT	-42	175	**-124,16**	-28	-46	**38,22**
SAS BLANC MATERIAUX	526	515	**2,10**	378	332	**13,91**
SAS DEDB REMIREMONT	223	138	**61,48**	224	144	**55,76**
SAS MAT APPRO	136	160	**-15,19**	86	119	**-27,73**
SAS CLAUDE MATERIAUX	77	285	**-72,91**	49	196	**-75,00**
SAS SWEET AIR FRANCE	-217	-1 259	**82,78**	-211	-1 284	**83,54**
SAS LEADER CARRELAGES	237	165	**43,91**	169	119	**42,14**
SAS VAUDREY	194	128	**51,62**	149	124	**19,80**
SARL SUD APPRO	1	-109	**100,62**	0	-214	**99,83**
SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES	2	69	**-97,29**	-1	47	**-102,10**
SAS OUTIMAT B.T.P.	-29	42	**-169,88**	-18	30	**-160,68**
SAS TARARE MATERIAUX	-16	2	**-882,15**	-19	2	**-1042,50**
SAS MS MATERIAUX	-185	0		-185	0	
SAS DEDB	131	111	**17,77**	94	104	**-9,91**
SARL ISO-NEG		123			90	

3.3 Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice

En janvier 2017, CHRISTAUD a pris une participation de 30 % dans le capital de BILLMAT, BOIS MAURIS ODDOS a fait l'acquisition d'un fonds de commerce de bois, panneaux, menuiserie, situé à Valence, appartenant à SAMSE.

En mars 2017, CELESTIN MATERIAUX a cédé son fonds de commerce d'Avignon à MATERIAUX SIMC.

3.4 Gestion des risques

3.4.1 Facteurs de risques

L'identification et l'évaluation des risques au sein du Groupe SAMSE passent par son processus de cartographie des risques et par l'expertise des métiers.

La société, ayant procédé à une revue des risques susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats, considère qu'il n'y a pas d'autre risque significatif hormis ceux présentés ci-après.

Le risque de crédit/contrepartie

L'activité négoce du Groupe SAMSE est exposée au risque de non recouvrement de ses créances clients.

Le Crédit Manager, rattaché à la Direction Générale, assure le suivi du risque crédit au niveau du Groupe par la mise en place notamment des outils et des procédures à destination des responsables du crédit clients région et des points de vente afin de sécuriser les encours accordés.

La gestion du risque est réalisée dans les agences et les régions par les responsables crédit clients qui mettent en application les prestations de surveillance financière (INFOLEGALE), d'assurance-crédit (EULER HERMES) et de garanties de paiement sur lesquelles ils reçoivent une formation régulière.

La gestion des contentieux, sous la responsabilité du Crédit Manager, est assurée en interne et centralisée au service contentieux, situé au siège social et composé de quatre juristes.
Les affaires sont suivies individuellement et les actions en justice sont menées en collaboration avec un cabinet d'avocats.
La gestion du risque crédit clients est effectuée par SAMSE pour l'ensemble des filiales du Groupe à l'exception de DORAS, M+ MATERIAUX, MATERIAUX SIMC et des ETS PIERRE HENRY ET FILS qui disposent de leur propre service, assurant ainsi une meilleure proximité clients.

Le Groupe a connu une légère baisse du nombre d'incidents de règlements et de procédures de recouvrement au cours de l'année 2016. La moyenne des délais d'encaissement est stable comparativement à 2015. L'annexe aux comptes consolidés, note 11 «Clients et comptes rattachés», détaille l'évolution des créances clients de l'activité négoce et la dépréciation correspondante pour les deux dernières années notamment à travers la balance âgée des créances clients.

Les risques opérationnels

Le risque de concurrence

Les risques liés à la concurrence obligent le Groupe à être très attentif à l'évolution du marché et de ses acteurs.

Pour l'activité négoce, POINT P, BIG MAT, GEDIMAT, TOUT FAIRE MATERIAUX, CHAUSSON et RESEAU PRO constituent les principaux concurrents.

Concernant l'activité bricolage, les principaux concurrents sont CASTORAMA, LEROY MERLIN, BRICO DEPOT et BRICOMAN.

Dans ce contexte concurrentiel, le Groupe veille à adapter en permanence ses agences, ses magasins et son offre :

- refonte des plans de vente et des plans de stock,
- formation des collaborateurs,
- investissement dans les moyens logistiques et les outils marketing,
- amélioration de la qualité de service clients,
- maillage territorial,
- transformation digitale et développement de nouveaux services.

Par toutes ces actions, les parts de marché de la plupart des enseignes du Groupe sont maintenues ou développées.

Les risques liés à la sécurité des personnes et des biens

Les points de vente du Groupe sont soumis aux législations du Code du travail des Etablissements Recevant du Public (ERP) et des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Afin de répondre aux obligations réglementaires qui en découlent et pour assurer la sécurité de ses employés et de ses clients sur les sites, le Groupe SAMSE a mis en place un responsable sécurité, assisté de cinq animateurs sécurité rattachés aux régions pour le négoce, de trois animateurs sécurité assistés d'un animateur sécurité à temps partiel dans chaque magasin de bricolage, d'un animateur sécurité pour la filiale DORAS ainsi que pour la filiale M+ MATERIAUX.

Un animateur sécurité transport forme à l'éco-conduite et à la maîtrise des risques liés au transport et à la livraison des matériaux de construction.

Les règles de sécurité, spécifiques aux plateformes logistiques, sont centralisées par le responsable sécurité de l'activité négoce en liaison avec les référents sécurité des sites.

Les animateurs, recrutés au sein du Groupe pour leur connaissance métier, ont suivi une formation initiale de plusieurs mois complétée par des formations de mise à niveau tous les ans comme les formations Préventeurs d'entreprise de l'INRS et Service de Secours Incendie Assistance aux Personnes (niveau 1).

Les animateurs sécurité ont pris en charge la réalisation et la mise en place de la documentation obligatoire sur la prévention : dossier d'évaluation des risques, fiche de suivi de pénibilité par collaborateur, protocole de sécurité pour les opérations de chargement et de déchargement, plan de prévention des entreprises extérieures et permis de feu. Ils accompagnent et conseillent les chefs d'agence et les Directeurs de Région sur la réglementation ERP et sur la prévention des risques professionnels. Ils diffusent un reporting par région à destination du responsable de la sécurité négoce et de la Direction Générale concernant la sûreté, la santé et la sécurité au travail.

Le système a été renforcé par la formation de l'encadrement aux règles de sécurité et par la mise en place de sessions annuelles de retours d'expériences.

Un audit sécurité incendie est réalisé tous les deux ans sur les sites négoce et bricolage pour évaluer la mise en œuvre de la sécurité incendie, tant au niveau de l'entretien des installations que du comportement et de la prise en compte des risques. Les animateurs sécurité accompagnent la mise en place des recommandations issues de ces audits.

Un audit hygiène, sécurité, santé et sûreté est effectué tous les ans.
Un suivi des recommandations est réalisé avec chaque chef d'établissement.

Chaque accident ou incident est répertorié. Il fait l'objet d'un diagnostic et de préconisations émises par l'animateur sécurité.

Au niveau du siège social, les installations de sûreté ont été renforcées afin de garantir une meilleure sécurité des personnes et des biens. Le bâtiment est accessible aux Personnes à Mobilité Réduite. Les formations incendie et secouriste du travail sont organisées régulièrement pour le personnel du siège social.

Le Groupe est doté de Comités d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail, dans les établissements de plus de cinquante salariés, qui participent à l'amélioration de la gestion de ces risques.

S'agissant d'un travail de proximité, M+ MATERIAUX, les ETS PIERRE HENRY ET FILS et DORAS gèrent de manière autonome la sécurité des personnes et des biens sur leurs sites, en utilisant l'expertise du Groupe.

Le risque lié aux investissements futurs

Le Groupe est exposé aux risques inhérents aux opérations de développement. Tous les projets de croissance externe et interne sont présentés et validés en Directoire, en Comité Stratégique et d'Investissement et en Conseil de Surveillance.

Il a recours à des conseils extérieurs sur des problématiques particulières, tels que les aspects juridiques et financiers.

Pour améliorer l'analyse des risques liés aux investissements futurs, les projets d'investissement sont soumis à l'approbation du Comité Stratégique et d'Investissement. Le Comité étudie tous les projets de croissance externe et les projets de croissance organique de plus de 5 M€.

La Direction du Développement et les responsables opérationnels présentent les projets sur la base d'une étude de marché et d'une analyse de rentabilité. La mission du Comité Stratégique et d'Investissement est d'étudier et de valider les projets d'investissement liés à la croissance de la société, notamment en fonction du critère de retour sur investissement.

Les risques de liquidité

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de ses risques de liquidité et il considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.
Il s'assure que ses lignes de crédit permettent de financer notamment les dépenses d'investissements opérationnels.
Il dispose d'une centralisation de trésorerie interne et en fonction des besoins de trésorerie, il peut faire appel à des concours bancaires.

Les passifs financiers du Groupe sont composés majoritairement d'emprunts amortissables trimestriellement. Les passifs financiers hors concours bancaires se répartissent uniformément sur l'année.
La note 17.1 «détail des dettes financières» de l'annexe aux comptes consolidés donne la répartition de ses passifs financiers.

L'endettement financier net du Groupe s'élève à 141,5 M€ au 31 décembre 2016 (dont 46,6 M€ d'emprunts soumis à covenants en diminution de 23,6 %) pour 150,8 M€ l'année précédente.
La note 17.8 «détermination de l'endettement financier net» de l'annexe aux comptes consolidés fournit le détail des postes qui le composent.

Le Groupe s'est engagé à respecter le covenant suivant au terme de certains emprunts :

- Endettement global net élargi au crédit-bail/Fonds propres : inférieur à 1.

Au 31 décembre 2016, ce ratio financier est respecté :

- Endettement global net / Fonds propres = 0,34.

Les risques de marché

Le risque de taux

Le risque de taux est suivi de manière régulière par la Direction Administrative et Financière du Groupe et par le trésorier du Groupe, en coordination avec les différentes banques partenaires.

Les emprunts souscrits par le Groupe sont libellés en taux fixe et en taux variable. Le détail de leur répartition est donné dans l'annexe aux comptes consolidés, note 17.7 «encours des dettes et des actifs financiers».

Les opérations de couverture de taux sont détaillées dans l'annexe aux comptes consolidés, note 17.6 «valorisation des SWAPS».

Le risque de change

Le Groupe est peu exposé au risque de change, ses importations proviennent majoritairement de la zone euro ou sont libellées en euros, sauf pour quelques fournisseurs de la zone Asie et Amérique du Sud, qui sont payés en dollars.

Le faible montant des importations n'impose pas la mise en place de couverture de change systématique. Cependant, des options d'achat à terme peuvent être mises en place ponctuellement, en fonction de la volatilité du dollar.

Le Groupe exporte de façon marginale en Suisse et dispose de points de vente frontaliers dans l'Ain et la Haute-Savoie. Aucune couverture de change du franc suisse n'a été adoptée car la majeure partie des clients règle en euros.

Le risque sur actions et autres instruments financiers

Le risque sur actions et autres instruments financiers est suivi de manière régulière par la Direction Administrative et Financière du Groupe et par le trésorier du Groupe.

L'annexe aux comptes consolidés, note 17.3 «risque de crédit, de liquidité et de marché» détaille les montants et la méthode de valorisation.

Les risques liés aux engagements hors bilan

Une revue des engagements hors bilan est réalisée semestriellement et documentée. L'annexe aux comptes consolidés, note 33 «engagements», établit les engagements par nature et par échéance.

Les risques juridiques

Les facteurs de dépendance

Le Groupe SAMSE n'est dépendant à l'égard d'aucun brevet, licence ou contrat d'approvisionnement susceptible d'avoir une incidence notable sur sa situation financière, son activité, son résultat ou son patrimoine.

Les litiges

Dans la gestion courante de ses activités, le Groupe est sujet à divers litiges ou contentieux dont la société estime qu'ils n'entraîneront aucun coût significatif ou n'auront aucune incidence notable sur sa situation financière, son activité, son résultat ou son patrimoine.

Par ailleurs, il n'existe aucun litige ou arbitrage susceptible d'avoir, ou ayant eu dans un passé récent, une incidence notable sur sa situation financière, son activité, son résultat ou son patrimoine.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui soit en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu, au cours des douze derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

Les risques industriels et environnementaux

Le Groupe SAMSE présente essentiellement un risque de type environnemental lié au stockage de certaines matières dangereuses sur ses plate-formes logistiques et certains de ses points de vente, dans le cadre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Le respect de cette réglementation est assuré par un référent sécurité sur les sites avec l'appui de l'expertise du responsable sécurité de l'activité négoce.
La plateforme logistique de Brézins est certifiée APSAD à la suite de l'installation d'un dispositif de sprinklage d'une partie du site en liaison avec les assureurs du Groupe.

Par ailleurs, les agences du Groupe intègrent une démarche consistant à améliorer le tri des emballages et déchets.

Ainsi, des bennes de DIB (Déchets Industriels Banals), gravats, bois, cartons sont mises en place et la revalorisation auprès de filières de traitements dûment habilitées est effectuée via un panel de prestataires de traitement de déchets. Un reporting détaille les volumes de déchets mois par mois afin d'optimiser cette gestion.

L'activité du Groupe n'engendre pas de risque environnemental particulier.
Néanmoins, un PPRT, lié à l'environnement d'une usine classée Seveso, a été émis par la Préfecture du Rhône pour lequel le Groupe étudie toutes les solutions afin de préserver le fonds de commerce de l'agence (St Genis Laval), ses collaborateurs, ses clients et son immobilier.

Le Groupe est soucieux du respect de l'environnement et a décidé de poursuivre un certain nombre d'actions détaillées dans le rapport sur la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise inséré au chapitre 3.9 du Document de Référence.

Les sociétés du Groupe SAMSE n'ont fait l'objet d'aucune condamnation et n'ont eu à verser aucune indemnité au titre des réglementations liées à l'environnement au cours de l'exercice écoulé. Elles n'ont eu aucune provision à constituer au titre des risques liés à l'environnement.

3.4.2 Assurances et couvertures des risques

Stratégie de couverture des risques du Groupe

La politique en matière de stratégie de couverture des risques reste centralisée au niveau du Groupe pour la partie SAMSE, LA BOITE A OUTILS et M+ MATERIAUX, sous la responsabilité de la Direction Juridique et Sociale.
Au cours de l'exercice 2016, DORAS, SWEETAIR FRANCE et BTP DISTRIBUTION, ont également poursuivi leur politique de couverture et les contrats en cours.
Le Groupe HENRY a intégré en 2015 la seule couverture RC du Groupe.

La Direction Juridique et Sociale a pour mission de détecter, d'analyser, de couvrir et d'intervenir en amont de tous les risques identifiés. Son expertise a permis la mise en place d'une stratégie de couverture répartie entre prévention, auto-assurance et assurance des risques identifiés.

La stratégie de couverture des risques du Groupe est basée, d'une part, sur une politique active de prévention quant à la sécurité des biens et des personnes et, d'autre part, sur un arbitrage entre politique d'assurance pour les risques importants et d'auto-assurance pour les risques de fréquence.

La stratégie de gestion des éventuels sinistres du Groupe SAMSE est basée sur la gestion directe de ceux-ci, en partenariat avec les compagnies d'assurance via des courtiers.
Cette politique permet de réagir au mieux dès la gestation d'un éventuel sinistre et donc, soit de le régler immédiatement, soit de le gérer dans l'optimisation active du risque potentiel. Les procédures sont également gérées directement, en partenariat avec les compagnies. Cette politique assure au Groupe sa performance dans les résultats de la gestion des divers sinistres.

Le Groupe n'a pas de compagnie d'assurance ou de réassurance «captive».

La charge des assurances est légèrement en hausse, représentant 0,42 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe, compte tenu de divers sinistres ayant entraîné une hausse maîtrisée des cotisations.

Politique de prévention

La politique de prévention est un élément important de la stratégie de couverture des risques dans le domaine de la sécurité des personnes et des biens.

Cette politique de prévention est mise en œuvre au travers de la formation des personnels. Les programmes de formation sont établis en fonction des obligations légales liées à la conduite de matériels industriels et des besoins recensés par les responsables sécurité au travers d'audits sur le terrain ou à la suite d'accidents du travail. Ils représentent le tiers de l'effort de formation du Groupe.

Les chefs d'établissements sont formés au management en sécurité.

Un livret de sécurité, élaboré par les animateurs sécurité, est distribué à l'ensemble des collaborateurs ainsi que les guides spécifiques (magasiniers, chauffeurs, arrimage des charges et conducteurs) édités par la FNBM (Fédération du Négoce de Bois et Matériaux).

Une politique importante de prévention est menée (11 animateurs sécurité à temps complet dans le Groupe : audits annuels de chaque établissement sur la base d'une matrice d'analyse définie avec la compagnie d'assurance, mise en conformité des établissements, plan de thermographie systématique des réseaux électriques des établissements, remise à jour de tous les éléments individuels de prévention des risques d'accident du travail, formations à la sécurité représentant le quart des dépenses globales de formation, analyses systématiques de chaque accident du travail avec plan d'action, notamment). Ces éléments doivent permettre d'éviter autant que possible la survenance d'un nouveau sinistre important et faire baisser le risque accident du travail du Groupe.

Politique d'assurance et d'auto-assurance

En 2016, les politiques antérieures ont été reconduites.

Les risques identifiés par la Direction Juridique et Sociale sont assurés auprès de compagnies d'assurance dont la notoriété est reconnue pour la partie SAMSE - LA BOITE A OUTILS.
DORAS, SWEETAIR FRANCE, BTP DISTRIBUTION et le Groupe HENRY restent indépendants dans leur gestion et leur couverture des risques.

Le Groupe utilise l'expertise de cabinets de courtage spécialisés.

La politique d'assurance de SAMSE - LA BOITE A OUTILS est toujours d'assurer l'ensemble des risques de gravité, c'est-à-dire ceux qui peuvent mettre en péril un établissement et de s'auto-assurer pour les risques de fréquence pour les montants inférieurs à la franchise.

Cette politique permet, d'une part de ne pas surcharger le coût d'une police par des sinistres de fréquence de faible montant et d'autre part de responsabiliser les utilisateurs dans leurs pratiques en s'appuyant sur la politique de prévention et sur l'affectation réelle du coût des sinistres dans les résultats des agences.

DORAS a choisi des politiques d'assurance avec de faibles franchises pour la couverture des dommages matériels et pertes d'exploitation.

Couverture des risques relatifs aux biens

❑ SAMSE - LA BOITE A OUTILS

Le contrat d'assurance souscrit auprès d'ALLIANZ, selon le principe de garantie «tous risques sauf», couvre pour l'essentiel les risques d'incendie, de dégâts des eaux, électriques, de vol ainsi que les pertes d'exploitation consécutives aux sinistres garantis.

En 2016, tous les sites de LA BOITE A OUTILS, les agences têtes de région SAMSE et la plateforme de Brézins étaient assurés en pertes d'exploitation. Cette assurance a été souscrite pour la première fois en 2007 pour les agences têtes de région négoce. La partie négoce a décidé de garantir l'ensemble de ses sites à compter de novembre 2015.

Les critères de souscription tiennent compte de l'offre du marché de l'assurance dans les limites usuelles.

Un partenariat constructif est mis en place avec la compagnie, dont l'expertise est sollicitée dès la conception de nouveaux bâtiments permettant ainsi une optimisation des risques et des investissements de prévention.

Un audit de l'ensemble des établissements en matière de protection des personnes et des biens a été commencé en 2008 et réalisé pour la totalité en 2009. Il est désormais reconduit bi-annuellement.
Il permet, sur un ensemble de points concrets, de faire le bilan précis des actions à accomplir. Cet audit est effectué en interne par les animateurs de sécurité.

La couverture maximale par sinistre a été portée au 1er janvier 2016 à 49,9 M€ pour la plateforme de Brézins et reste à 30 M€ pour les autres établissements.

La franchise, de 15 K€ pour les sinistres de fréquence (vols, dégâts des eaux, risques électriques, etc.…), rend le Groupe auto-assureur de près de 90 % en nombre d'entre eux.

La franchise de 75 K€ jusqu'alors pour l'incendie est portée à 100 K€ pour deux années à compter de 2017 et à 5 jours pour la perte d'exploitation.

SAMSE assure la plateforme logistique de Brézins qui constitue le risque maximum possible pour le Groupe. Cela représente une aggravation significative des risques par rapport à une agence normale et aux autres sociétés du Groupe.

Un sinistre d'importance est survenu en 2015 (incendie de l'agence de Bourg Saint Maurice, dont la cause n'a jamais été identifiée). Après un travail de fond avec la compagnie, celle-ci a renouvelé sa confiance dans les politiques de prévention en place. Une hausse sur deux années (2016 et 2017) de la cotisation a toutefois été convenue.
Un autre sinistre d'importance s'est produit en 2016 (incendie partiel de l'agence de Barcelonnette, dont la cause n'est pas précisément identifiée à ce jour).
La compagnie ALLIANZ a accepté de maintenir sa couverture au tarif précédemment négocié en portant toutefois à 100 K€ la franchise incendie.

Il faut également noter la persistance des cambriolages de nuit dans les agences, obligeant le Groupe à investir dans de meilleures protections passives et à recourir à la vidéo reliée à un centre de télésurveillance. Ces investissements ont permis de mettre en échec plusieurs tentatives. Des investissements complémentaires seront poursuivis en 2017 et les années suivantes (près d'1 M€ budgété).

La police dommages aux biens reste donc exposée avec un taux de sinistre sur prime nette très élevé.

❑ DORAS

Le contrat d'assurance est placé auprès des compagnies ALLIANZ (70 %) et COVEA (30 %), par l'intermédiaire du courtier VERSPIEREN et couvre pour l'essentiel les risques d'incendie, ainsi que les pertes d'exploitation consécutives aux sinistres garantis.

Les critères de souscription tiennent compte de l'offre du marché de l'assurance.

L'ensemble des agences est assuré en pertes d'exploitation. La limitation contractuelle d'indemnité globale est de 30 M€, par sinistre et/ou évènement. La franchise est de 7,5 K€ (sauf vol 10 K€ et les sites inoccupés 25 K€) et de 3 jours ouvrés pour la perte d'exploitation.

Un recensement de la valeur des actifs et des marges brutes générées par l'exploitation de ces actifs est réalisé annuellement.

Couverture du risque de responsabilité civile

Le contrat de responsabilité civile souscrit comprend trois volets : la responsabilité civile chef d'entreprise, la responsabilité liée à la pose des menuiseries et la responsabilité civile produit.

La responsabilité civile chef d'entreprise couvre les dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers du fait de l'activité du Groupe.

La vente de menuiseries suppose aujourd'hui une offre en « fourni-posé » afin de faire bénéficier les consommateurs de divers avantages fiscaux. Les sous-traitants sont agréés RGE.

La responsabilité civile produit est une spécificité du métier du Groupe. Elle couvre les obligations de garanties énoncées dans le Code civil et se rapportant aux activités du Groupe (articles 1792 garantie annale, biennale et décennale du bâtiment. 1641 garantie des vices cachés, 1382 responsabilité civile et 1386 responsabilité des produits défectueux).

❑ SAMSE - LA BOITE A OUTILS, HENRY et M+ MATERIAUX

La couverture maximale est de 6,5 M€ par sinistre. Les principales sous-limites concernent les dommages matériels et immatériels consécutifs et la responsabilité après livraison.

Ces litiges sont gérés d'une manière très intégrée par le Groupe. La Direction Juridique et Sociale prend en charge la gestion des litiges et garde la maîtrise de toutes les procédures éventuellement engagées en partenariat étroit avec la compagnie.

Le montant du risque est déterminé et provisionné suivant des règles Groupe dans les comptes sociaux des différentes entités concernées.
Placée auprès de la mutuelle du bâtiment CAMACTE depuis 2005, via le courtier GRAS SAVOYE, cette police a capitalisé pour faire face à un éventuel sinistre majeur ou sériel et a permis une renégociation du taux en 2008 et 2011. La cotisation est stable depuis (renégociation à la baisse pour 2017).

SAMSE importe pour le Groupe, via sa plateforme de Brézins, de plus en plus de produits (Chine…).
Agissant en qualité d'importateur, SAMSE supporte, pour l'ensemble du Groupe qu'elle approvisionne, la charge de la surprime d'assurance qui est ensuite répercutée à chaque filiale dans le tarif de redistribution.

Pour tenir compte de l'évolution de la législation et du nombre des sites du Groupe soumis aux règles des ICPE, une assurance environnementale sans faute a été souscrite en 2014 pour SAMSE - LA BOITE A OUTILS. Elle est complémentaire à la première ligne de garantie incluse dans la police de base. (Elle vient d'être renouvelée pour les années 2017 à 2019).

❑ DORAS

Le risque de responsabilité civile (responsabilité civile d'exploitation et décennale produit), fait l'objet d'une couverture d'assurance souscrite auprès de la compagnie L'AUXILIAIRE, via le courtier VERSPIEREN.
La couverture maximale est de 10 000 K€ pour les dommages corporels, de 2 000 K€ pour la responsabilité civile produits.

Couverture des risques liés au parc automobile et camions

❑ SAMSE - LA BOITE A OUTILS

Près de 1 880 véhicules (voitures, poids lourds, engins de manutention et remorques) étaient assurés à fin 2016 dans une police flotte unique (ALLIANZ).

SAMSE est propriétaire des nouveaux achats de camions et engins pour le compte de ses filiales bricolage, le Groupe HENRY et M+ MATERIAUX (location interne). Elle supporte donc le coût d'assurance qui est refacturé dans la location.

Un animateur sécurité est dédié aux poids lourds (sécurité, conduite économique…).

❑ DORAS

Voitures, poids lourds et engins de manutention sont assurés dans une police flotte unique, souscrite auprès de SMABTP depuis 2015.

❑ M+ MATERIAUX

Le risque est assuré auprès du GAN via un agent, pour les véhicules qui ne sont pas loués à SAMSE.

Couverture des autres domaines

En complément des couvertures ci-dessus, le Groupe souscrit aux assurances obligatoires comme celles concernant les déplacements professionnels des salariés du Groupe avec leur véhicule privé.
Le Groupe est également assuré pour ses risques de transport maritime.

Les dirigeants du Groupe SAMSE bénéficient des garanties du programme d'assurance des mandataires sociaux.

3.5 Mandats et fonctions des mandataires sociaux

Les mandats et fonctions des mandataires sociaux figurent au chapitre 2.2 du Document de Référence.

3.6 Rémunérations et avantages des mandataires sociaux

Le 19 décembre 2008, le Conseil de Surveillance de SAMSE a pris connaissance des Recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Ces Recommandations portent sur la prohibition du cumul du contrat de travail avec un mandat social de dirigeant, la proscription des parachutes dorés, le renforcement de l'encadrement des régimes de retraite supplémentaires, l'attribution de stock-options en lien avec la politique d'association au capital et l'amélioration de la transparence sur les éléments de rémunération des dirigeants.
Le Conseil de Surveillance a confirmé qu'il partageait l'esprit de ces Recommandations et que celles-ci s'inscrivaient dans la politique de gouvernance de la société.

Il a néanmoins formulé des réserves en matière de non cumul d'un mandat social et d'un contrat de travail au regard des spécificités de son management issu du salariat et dont le statut est comparable à celui des autres cadres supérieurs dirigeants du Groupe SAMSE.

3.6.1 Politique de rémunération et d'attribution des avantages sociaux aux mandataires sociaux

Rémunération des membres du Directoire

Les informations qui suivent constituent la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux établie en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce. Cette politique présente les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants mandataires sociaux de SAMSE.

Les principes généraux de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et l'analyse des situations individuelles de chacun d'eux, sont fixés par le Conseil de Surveillance sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations.

Dans un souci de transparence et d'équilibre, le Conseil de Surveillance et le Comité des Rémunérations et des Nominations veillent à ce que la politique de rémunération des dirigeants prenne en considération l'ensemble des principes de bonne gouvernance en la matière, en particulier ceux visés par le code AFEP/MEDEF.

Ainsi, les différentes composantes doivent aboutir à une rémunération d'ensemble qui se veut mesurée, équilibrée et équitable, permettant de renforcer la motivation au sein de l'entreprise.

La rémunération annuelle comporte une partie fixe et une partie variable. Les rémunérations fixes intègrent la rémunération du mandat social à hauteur de 134 800 € pour Monsieur Olivier Malfait (Président), 133 300 € pour Monsieur François Bériot (Directeur Général) et 18 600 € pour Monsieur Laurent Chameroy (Directeur Général).

La rémunération des membres du Directoire comprend :

1 - une rémunération fixe,

2 - une rémunération variable, déterminée en fonction des dirigeants selon l'une des méthodes suivantes :

a) la rémunération variable se compose de deux éléments :

- d'une part, d'une prime individuelle d'objectifs, calculée sur la base du résultat opérationnel courant consolidé du Groupe ; pour le Président et les Directeurs Généraux, cette base est augmentée du résultat des sociétés mises en équivalence,
- d'autre part, d'une prime individuelle à versement différé, dont les modalités figurent au paragraphe 3.7.4 du Document de Référence.

b) la rémunération variable se compose de deux éléments :

- d'une part, d'une prime individuelle d'objectifs, calculée sur la base de plusieurs critères : le résultat opérationnel courant consolidé du Groupe et/ou le résultat courant de la région ou de la filiale, le taux de marge et des critères qualitatifs non quantifiés,
- d'autre part, d'une prime individuelle à versement différé, dont les modalités figurent au paragraphe 3.7.4 du Document de Référence.

L'avantage dont bénéficient le Président et le Vice-Président correspond à la prise en charge d'une assurance chômage.

Les membres du Directoire bénéficient d'un véhicule de fonction pour lequel une participation forfaitaire est retenue sur leur rémunération nette.

Le détail des rémunérations, engagements et avantages de toute nature consentis aux membres du Directoire est présenté au présent chapitre dans les tableaux ci-après.

Avantages accordés aux membres du Directoire

Indemnités de cessation de mandat social

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune compensation contractuelle au titre de la cessation de leur mandat.

Indemnités de fin de carrière

Les membres du Directoire bénéficient au titre de leur contrat de travail des dispositions applicables aux collaborateurs de SAMSE en matière d'indemnité de fin de carrière.

Ce régime prévoit, selon la situation contractuelle initiale des bénéficiaires et le nombre de leurs années de présence dans le Groupe, le paiement, lors du départ en retraite du Groupe, d'une indemnité pouvant aller jusqu'à six mois de salaire, calculée sur la moyenne des douze derniers mois.

Le montant total des sommes provisionnées (dont le mode de calcul figure dans l'annexe des comptes consolidés note 15-3) au titre des indemnités de fin de carrière pour les membres du Directoire, s'élève à 471 894 € et se décompose de la façon suivante :

Olivier Malfait, Président du Directoire	55 180
François Bériot, Vice-Président du Directoire	54 173
Laurent Chameroy, Directeur Général et membre du Directoire	22 762
Jean-Jacques Chabanis, membre du Directoire	137 909
Philippe Gérard, membre du Directoire	136 282
Christophe Lyonnet, membre du Directoire	26 375
Jérôme Thfoin, membre du Directoire	39 213

Clause de non-concurrence

Une clause de non-concurrence d'une durée de deux ans prévoit pour Messieurs Laurent Chameroy, Philippe Gérard, Christophe Lyonnet et Jérôme Thfoin une indemnité égale à 25 % de la moyenne mensuelle de la rémunération brute des douze derniers mois, versée mensuellement pendant vingt-quatre mois.

Une clause de non-concurrence a été insérée dans les contrats de Messieurs Olivier Malfait et François Bériot, en vertu de laquelle, il leur sera versé une indemnité égale à 50 % de leur rémunération annuelle brute cumulée sur deux ans.

Le contrat de travail de Monsieur Jean-Jacques Chabanis ne mentionne aucune clause de non-concurrence.

Régime de retraite

Aucun régime complémentaire de retraite et aucun régime de prévoyance n'ont été souscrits.

Le tableau ci-après présente la situation des dirigeants mandataires sociaux durant l'exercice au regard du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF :

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui *	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Olivier Malfait Président du Directoire	X			X		X	X	
François Bériot Vice-Président du Directoire	X			X		X	X	
Laurent Chameroy Directeur Général et membre du Directoire	X			X		X	X	
Jean-Jacques Chabanis Membre du Directoire	X			X		X		X
Philippe Gérard Membre du Directoire	X			X		X	X	
Christophe Lyonnet Membre du Directoire	X			X		X	X	
Jérôme Thfoin Membre du Directoire	X			X		X	X	

* S'agissant du maintien du contrat de travail, voir le chapitre 3.6

Rémunérations des membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance sont rémunérés par des jetons de présence dont le montant annuel global est préalablement autorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Ce montant a été fixé, jusqu'à nouvelle décision, à 30 000 €. Ce montant global est réparti entre les membres du Conseil de Surveillance selon les règles suivantes :

- une part fixe à hauteur de 20 %, sans condition de présence est versée à chaque membre,
- une part variable, déterminée en fonction de la participation aux réunions du Conseil de Surveillance, est perçue à concurrence de 80 %.

La secrétaire de séance bénéficie de 50 % des jetons de présence accordés au Président.

Les membres du Conseil de Surveillance ne bénéficient d'aucun avantage en nature.

Le détail des rémunérations allouées aux membres du Conseil de Surveillance figure au présent chapitre dans les tableaux ci-après.

3.6.2 Montant des rémunérations et avantages sociaux attribués aux mandataires sociaux

Au cours de l'année 2016, les rémunérations brutes, directes et indirectes versées par la Holding DUMONT INVESTISSEMENT, par SAMSE et par toute filiale de la société aux mandataires sociaux de SAMSE, au titre de leur mandat et des fonctions qu'ils exercent dans l'ensemble des sociétés du Groupe, se sont élevées à 1 840 152 €.

Les rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux de SAMSE par la Holding DUMONT INVESTISSEMENT, par SAMSE et par les sociétés contrôlées par SAMSE au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce s'établissent comme indiqué ci-après, selon la présentation définie par les Recommandations AFEP/MEDEF.

Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (Tableau 1 nomenclature AMF)

	Exercice 2015	Exercice 2016
Olivier Malfait, Président du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	361 047	367 807
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement	0	0
Total	361 047	367 807
François Bériot, Vice-Président du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	358 281	364 415
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement	0	0
Total	358 281	364 415
Laurent Chameroy, Directeur Général et membre du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	239 367	251 500
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement	0	0
Total	239 367	251 500
Jean-Jacques Chabanis, membre du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	263 022	281 244
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement	0	0
Total	263 022	281 244
Philippe Gérard, membre du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	229 306	236 592
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement	0	0
Total	229 306	236 592
Christophe Lyonnet, membre du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	126 461	115 856
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement	0	0
Total	126 461	115 856
Jérôme Thfoin, membre du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	174 958	182 226
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement	0	0
Total	174 958	182 226

Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (Tableau 2 nomenclature AMF)

	Exercice 2015		Exercice 2016	
	Montants dus (*)	Montants versés (*)	Montants dus (*)	Montants versés (*)
Olivier Malfait, Président du Directoire				
Rémunération fixe	265 620	265 620	268 100	268 100
Rémunération variable annuelle (a)	73 285	72 918	75 588	73 285
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	3 454	3 454	3 836	3 836
Avantages en nature	18 688	18 688	20 283	20 283
Total	361 047	360 680	367 807	365 504
François Bériot, Vice-Président du Directoire				
Rémunération fixe	264 120	264 120	266 600	266 600
Rémunération variable annuelle (a)	73 285	72 918	75 588	73 285
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	2 202	2 202	2 202	2 202
Avantages en nature	18 674	18 674	20 025	20 025
Total	358 281	357 914	364 415	362 112
Laurent Chameroy, Directeur Général et membre du Directoire				
Rémunération fixe	154 367	154 367	169 880	169 880
Rémunération variable annuelle (a)	85 000	88 057	80 120	85 000
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature	0	0	1 500	1 500
Total	239 367	242 424	251 500	256 380
Jean-Jacques Chabanis, membre du Directoire				
Rémunération fixe	152 870	152 870	158 720	158 720
Rémunération variable annuelle (b)	110 152	87 827	122 524	110 152
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature	0	0	0	0
Total	263 022	240 697	281 244	268 872
Philippe Gérard, membre du Directoire				
Rémunération fixe	152 245	152 245	157 480	157 480
Rémunération variable annuelle (a)	77 061	76 516	79 112	77 061
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature	0	0	0	0
Total	229 306	228 761	236 592	234 541
Christophe Lyonnet, membre du Directoire				
Rémunération fixe	85 121	85 121	89 900	89 900
Rémunération variable annuelle (b)	41 340	27 488	25 956	25 687
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature	0	0	0	0
Total	126 461	112 609	115 856	115 587
Jérôme Thfoin, membre du Directoire				
Rémunération fixe	120 070	120 070	125 488	125 488
Rémunération variable annuelle (a)	54 888	45 613	56 738	54 888
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature	0	0	0	0
Total	174 958	165 683	182 226	180 376

(a)(b) se reporter au paragraphe 3.6 .1

(*) Le tableau précédent présente les rémunérations brutes dues aux membres du Directoire au titre des exercices clos les 31 décembre 2015 et 31 décembre 2016 et les rémunérations brutes versées au cours des mêmes exercices, conformément à la politique de rémunération détaillée au paragraphe 3.6.1.

Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (Tableau 3 nomenclature AMF)

Membres du Conseil de Surveillance	Montants versés en 2015	Montants versés en 2016
Patrice Joppé, Président		
Jetons de présence	1 355	1 586
Autres rémunérations (détaillées dans le tableau ci-après)	32 436	32 926
Khaled Bachir, Vice-Président		
Jetons de présence	0	2 667
Autres rémunérations	0	0
Paul Bériot, Vice-Président		
Jetons de présence	2 988	2 940
Autres rémunérations (détaillées dans le tableau ci-après)	2 355	3 500
CRH FRANCE DISTRIBUTION, membre		
Jetons de présence	4 269	5 000
Autres rémunérations	0	0
DUMONT INVESTISSEMENT, membre		
Jetons de présence	4 269	3 400
Autres rémunérations	0	0
Jean-Yves Jehl de Ménorval, membre		
Jetons de présence	2 712	3 175
Autres rémunérations	0	0
Martine Villarino, secrétaire		
Jetons de présence	1 355	1 586
Autres rémunérations	0	0

Détail de la rubrique "autres rémunérations"	Exercice 2015	Exercice 2016
Patrice Joppé		
Mandat de Président du Conseil d'Administration DUMONT INVESTISSEMENT	30 000	30 000
Jetons de présence d'autres sociétés du Groupe	2 436	2 926
Paul Bériot		
Jetons de présence d'autres sociétés du Groupe	2 355	3 500

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social (Tableau 4 nomenclature AMF)

Sans objet.

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social (Tableau 5 nomenclature AMF)

Sans objet.

Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social (Tableau 6 nomenclature AMF)

Sans objet.

Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social (Tableau 7 nomenclature AMF)

Sans objet.

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions (Tableau 8 nomenclature AMF)

Aucun plan d'options de souscription d'actions n'est en cours au sein de la société, à la date du Document de Référence.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers (Tableau 9 nomenclature AMF)

Sans objet.

Historique des attributions gratuites d'actions (Tableau 10 nomenclature AMF)

Aucun plan d'attribution d'actions gratuites n'est en cours au sein de la société, à la date du Document de Référence.

Informations requises dans le cadre des Recommandations AFEP/MEDEF (Tableau 11 nomenclature AMF)

Ce tableau figure dans le paragraphe 3.6.1 du Document de Référence.

3.6.3 Consultation des actionnaires sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au Président et aux membres du Directoire au titre de l'exercice 2016 et soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2017

La société applique la recommandation du Code AFEP/MEDEF relative à la consultation des actionnaires sur la rémunération individuelle des dirigeants mandataires sociaux depuis qu'elle a été édictée.

Suivant la proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations, le Conseil de Surveillance a émis un avis favorable sur la rémunération globale due et attribuée au Président et aux membres du Directoire au titre de l'exercice 2016 et recommande aux actionnaires d'émettre le même avis à l'occasion de cette consultation.

Ces éléments de rémunération seront donc présentés aux actionnaires lors de la prochaine Assemblée Générale du 10 mai 2017.

L'ensemble des montants indiqués figurent dans les tableaux normés par le Code AFEP/MEDEF dans le paragraphe 3.6.2 du Document de Référence.

3.6.4 Consultation des actionnaires sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au Président du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2016 et soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2017

La société applique la recommandation du Code AFEP/MEDEF relative à la consultation des actionnaires sur la rémunération individuelle du dirigeant mandataire social non exécutif.

Suivant la proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations, le Conseil de Surveillance a décidé de la répartition du montant global des jetons de présence et recommande aux actionnaires d'émettre un avis favorable à l'occasion de cette consultation sur la rémunération globale due ou attribuée au Président du Conseil de Surveillance.

Ces éléments de rémunération seront donc présentés aux actionnaires lors de la prochaine Assemblée Générale du 10 mai 2017.

L'ensemble des montants indiqués figurent dans les tableaux normés par le Code AFEP/MEDEF dans le paragraphe 3.6.2 du Document de Référence.

3.7 Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital de SAMSE

3.7.1 Options de souscription d'actions

Ainsi qu'il est indiqué ci-avant, aucune option de souscription d'action n'a été attribuée aux dirigeants mandataires sociaux pendant l'exercice. Aucune action n'a par ailleurs été exercée.

Aucun plan d'options de souscription d'actions n'est en cours au sein de la société, à la date du Document de Référence.

3.7.2 Actions de performance

Aucune action gratuite n'a été attribuée aux dirigeants mandataires sociaux pendant l'exercice.

Aucun plan d'attribution d'actions gratuites n'est en cours au sein de la société, à la date du Document de Référence.

3.7.3 Prêts et garanties accordés aux dirigeants

Il n'existe aucun prêt, aucune garantie, accordé ou constitué par la société en faveur des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance.

Il n'existe pas d'actif appartenant directement ou indirectement aux dirigeants de la société, exploité dans le cadre du Groupe.

3.7.4 L'intéressement, la participation, les plans d'épargne salariale, le plan « Prim Actions »

Le Groupe SAMSE offre un certain nombre d'avantages sociaux à l'ensemble de ses collaborateurs.

La politique de rémunération du Groupe s'attache à ce que chacun des collaborateurs partage les fruits de la croissance de l'entreprise de la manière la plus égalitaire :

- au vu des dispositifs légaux qui s'imposent (participation aux fruits de l'expansion),
- mais aussi au travers de la mise en place de dispositifs facultatifs (contrat d'intéressement collectif, épargne salariale).

Les bénéficiaires de l'intéressement et de la participation sont les salariés comptant trois mois d'ancienneté dans le Groupe avant la fin de l'exercice concerné.

Accord d'intéressement des salariés

Un accord d'intéressement aux résultats de la société a été conclu le 23 décembre 1982 au sein de la société SAMSE. Il a été renouvelé à plusieurs reprises et la dernière fois, en date du 28 avril 2015. La prime est calculée par agence, ou par regroupement d'agences correspondant au même bassin de chalandise, selon les objectifs de rentabilité (résultat courant avant impôt).
Conformément aux nouvelles dispositions législatives harmonisant les régimes de l'intéressement et de la participation, les droits des salariés versés au titre de l'intéressement sont désormais attribués en parts de FCPE Groupe SAMSE dans le cadre du PEE Groupe SAMSE, sauf si les salariés demandent le versement immédiat.

Accord de participation

Un accord de participation des salariés aux fruits de l'expansion est en place depuis le 1er janvier 1968 pour l'UES SAMSE.
Il a été renouvelé à plusieurs reprises et la dernière fois, pour une durée de deux ans, en date du 13 juin 2016. Il intègre pour la première fois un calcul dérogatoire permettant de neutraliser les évènements extraordinaires et le niveau élevé des fonds propres de l'UES.

Pour l'année 2016, le calcul de la participation correspond à la formule dérogatoire qui s'avère plus favorable que la formule de droit commun.

Le calcul de la réserve spéciale de participation s'effectue conformément aux dispositions des articles 8 et 9 de l'ordonnance du 21 octobre 1986 et des textes pris ou à prendre pour son application (L.3324-1, L.3322-8, L.3324-4, L.3321-2 du Code du travail).
Les droits des salariés versés au titre de la participation sont attribués en parts de FCPE Groupe SAMSE dans le cadre du PEE Groupe SAMSE.

Epargne salariale : Fonds Commun de Placement «Groupe SAMSE»

Le FCPE Groupe SAMSE, créé dans le cadre d'un Plan d'Epargne Groupe, permet aux salariés de participer aux performances économiques et financières du Groupe à travers deux de ses sociétés non cotées : DUMONT INVESTISSEMENT et LA BOITE A OUTILS. Pour accompagner cet effort d'épargne, les salariés bénéficient d'un abondement, selon les cas, de 40 % à 60 % du montant des sommes affectées.

Sommes affectées au personnel au titre de la participation et de l'intéressement pour les cinq dernières années :

Exercice	Participation Société Mère	Participation Groupe	Intéressement Société Mère	Intéressement Groupe
2012	591 610 €	1 532 165 €	2 338 295 €	5 760 655 €
2013	586 956 €	1 597 524 €	2 454 425 €	6 364 676 €
2014	882 325 € (1)	1 177 657 €	2 141 410 €	6 642 821 €
2015	672 144 € (2)	2 157 785 €	2 284 540 €	6 302 601 €
2016	**755 421 €** (3)	**2 377 898 €**	**2 229 636 €**	**6 169 307 €**

(1) Ce chiffre intègre un supplément de participation (108 212 €) pour 2014, comptabilisé en 2015
(2) Ce chiffre intègre un supplément de participation (557 875 €) pour 2015, comptabilisé en 2015
(3) Ce chiffre correspond à l'accord dérogatoire

Plan « Prim Actions »

Afin de motiver les équipes et de fidéliser les compétences, un programme d'incitation des managers du Groupe « Prim Actions » a été mis en place en 2015. La rétribution des managers pour leur implication sur les années 2015 à 2019 est basée sur des critères combinant à la fois la performance de leur région ou enseigne et les performances du Groupe (cours de bourse de l'action SAMSE).

Il s'agit également de récompenser leur fidélité dans la conduite effective des objectifs. Le programme de « Prim Actions » prévoit ainsi une majoration de 30 % à terme de l'épargne constituée sur la période d'attribution, conditionnée à une obligation de présence au sein du Groupe sur les années 2015 à 2019.

Les bénéficiaires du plan, soit 372 personnes au 31 décembre 2016, sont répartis en quatre catégories :

- les chefs d'agence, les directeurs de magasins, les responsables des services support,
- les directeurs des services support et les directeurs d'activité,
- les directeurs de régions et les directeurs de certaines filiales,
- les membres du Directoire et les membres du Comité de Direction du Groupe SAMSE.

Le montant annuel de la prime de base est déterminé selon la catégorie à laquelle appartient le manager.
L'attribution des « Prim Actions » est conditionnée à l'atteinte d'un objectif qui peut être un taux de résultat d'exploitation de l'enseigne ou de la région dont relève le manager ou un taux de résultat opérationnel courant consolidé du Groupe.
Les montants effectivement attribués ensuite, sont indexés annuellement en fonction de la valorisation du cours de bourse de l'action SAMSE.

Au titre de l'exercice 2015, 103 bénéficiaires ont atteint les objectifs qui avaient été fixés. Au titre de l'exercice 2016, 192 bénéficiaires ont atteint les objectifs qui avaient été fixés.

3.8 Conventions réglementées

Conformément aux dispositions légales, le Conseil de Surveillance a procédé au réexamen annuel des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2016. Cette revue n'a fait l'objet d'aucune observation particulière.

Par ailleurs, les conventions nouvelles, soumises au Conseil de Surveillance, ont fait l'objet d'une justification de l'intérêt pour le Groupe.

Les informations relatives à l'ensemble des conventions sont reprises dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

3.9 Responsabilité sociétale de l'entreprise

Le Groupe SAMSE a entrepris depuis plusieurs années une démarche RSE afin de prendre en compte les impacts sociaux, environnementaux et sociétaux de ses activités, et s'efforce de la faire progresser au fil des années. Il présente dans ce reporting les actions menées et les orientations prises en la matière.

Engagement des collaborateurs, sensibilisation au développement durable, efficacité énergétique, citoyenneté, lutte contre le changement climatique, mise à disposition de produits respectueux de la planète, ancrage territorial… toutes ces problématiques n'ont jamais été autant au cœur des préoccupations du Groupe SAMSE, de ses clients, de ses fournisseurs et de ses autres parties prenantes.

La Direction du Groupe a choisi 3 clés de performance, extraites de sa charte et qui seront développées ci-après :

⇒ la formation des salariés en matière de sécurité
⇒ la réduction des consommations énergétiques
⇒ le partenariat avec des fournisseurs et prestataires locaux.

La 3ème clé est différente de celle présentée l'année dernière à la suite d'une orientation de la stratégie RSE du Groupe plus en adéquation avec ses métiers.

Charte RSE du Groupe SAMSE

R pour Respect de l'humain

Valoriser les femmes et les hommes de l'entreprise : dialogue, partage et écoute.

Reconnaître et développer les talents : formation, promotion interne, insertion et management de proximité.

Promouvoir l'égalité des chances et prévenir toutes les formes de discrimination : valoriser la diversité des parcours, de culture et d'origine (notamment en faveur des catégories ayant un accès à l'emploi plus difficile : jeunes, séniors, handicapés).

S pour Sauvegarde de l'environnement

Préserver l'environnement dans nos activités : réduire nos consommations, minimiser les impacts environnementaux dans nos constructions.

S'engager dans une stratégie Bilan Carbone et sensibiliser nos collaborateurs aux enjeux environnementaux.

Promouvoir la responsabilité sociétale de nos fournisseurs et sous-traitants : achats écologiques, respect du droit du travail chez nos fournisseurs.

E pour entreprise Engagée

Respecter les intérêts de nos clients : être novateur pour répondre aux attentes de nos clients en partenariat avec nos fournisseurs, locaux de préférence.

Adopter une démarche d'entreprise citoyenne : soutenir des projets humanitaires ou associatifs en impliquant les salariés.

Développer l'engagement sociétal : contribuer au développement humain et économique des régions où le Groupe est présent.

«Pour l'ensemble de ces points, notre stratégie sera toujours de privilégier la vision et le développement à long terme, plutôt que le résultat à court terme»

Olivier Malfait et François Bériot

Les grands principes de ce rapport

Le Groupe SAMSE a souhaité pour réaliser son reporting extra-financier s'appuyer sur certains indicateurs issus du référentiel de la Global Reporting Initiative (GRI). Les indicateurs suivis pour prendre en considération les conséquences sociales et environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable (selon l'article 225 de la loi Grenelle 2), sont issus de la dernière version G4 du référentiel.
Le Groupe publie le rapport RSE annuellement et il procède chaque année à une revue des indicateurs suivis dans ce rapport, afin de conserver les indicateurs qui ont été jugés pertinents pour l'activité du Groupe et pour lesquels des éléments quantitatifs ou qualitatifs peuvent être apportés.

Le périmètre des sociétés intégré dans ce rapport est le suivant :

SAMSE, BLANC MATERIAUX, BOIS MAURIS ODDOS, BTP DISTRIBUTION, DORAS, CELESTIN MATERIAUX, CHRISTAUD, CLAUDE MATERIAUX, EPPS, COMPTOIR FROMENT, DEDB REMIREMONT, M+ MATERIAUX, ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS, DUMONT INVESTISSEMENT, GET ELECTRIC, ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS, ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT, ETABLISSEMENTS ROGER CLEAU, MAT APPRO, LA BOITE A OUTILS, LEADER CARRELAGES, LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES, OUTIMAT BTP, SUD APPRO, SWEETAIR FRANCE, SOCOBOIS, REMAT, TRANSPORTS SCHWARTZ et VAUDREY.

Le présent rapport se décline en 6 volets qui reprennent la nomenclature de la GRI : Emploi, relations sociales et travail décent / Droits de l'homme / Economie / Environnement / Responsabilité du fait des produits / Société.
A chaque volet, un tableau, reprenant les indicateurs sélectionnés de la GRI, fournit des données chiffrées ou apporte des éléments descriptifs. Il est suivi d'une note méthodologique qui précise les spécificités des indicateurs et les éventuelles exclusions de périmètre.
Les indicateurs non chiffrés donnant lieu à un développement, ainsi que les éléments de la loi Grenelle 2 non repris par la GRI, sont dans le texte qui précède chaque tableau.

Conformément à la loi Grenelle 2, les données de SAMSE S.A. et DORAS S.A. sont détaillées afin d'insérer ce rapport dans le rapport de gestion de chacune d'elle. En effet, la loi oblige les sociétés anonymes réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 100 millions d'euros et dont le nombre de salariés dépasse 500 à intégrer le rapport RSE dans leur rapport de gestion.

Emploi, relations sociales et travail décent

Le Groupe accorde une attention particulière à la réussite professionnelle ainsi qu'à l'épanouissement de chaque collaborateur.
Un grand nombre de collaborateurs bénéficie d'une rémunération liée à la performance avec des bonus adaptés aux fonctions exercées. La plupart des collaborateurs sont actionnaires du Groupe.

La formation

La formation (LA 10)

Le Groupe valorise la formation en mettant en œuvre des programmes en adéquation avec sa stratégie. Il a une politique de non-discrimination salariale pour l'accès à la formation.
La performance des collaborateurs repose sur le savoir-être et les compétences des femmes et des hommes du Groupe. Des parcours de formation sont mis en place pour accroître leurs expertises. Pour réaliser ces plans de formation, le Groupe engage des budgets significatifs.

L'ensemble des sociétés du Groupe dispose d'un catalogue de formation, tant sur le commerce que sur le management, la gestion et la sécurité. Ce catalogue est disponible sur le portail d'accès CORUM RH (Système d'Information des Ressources Humaines - SIRH). Les managers peuvent consulter un certain nombre de données : historique des formations suivies par leurs collaborateurs, catalogue des formations à disposition. Les collaborateurs ont accès aux mêmes données.

Par son centre de professionnalisation, le Groupe cherche à promouvoir une formation qualifiante en alternance (Certificat de Qualification Professionnelle) sur les métiers du négoce : en 2016, 40 collaborateurs ont suivi ces programmes. Le Groupe accueille aussi des jeunes en alternance sur d'autres cursus, le nombre total d'alternants en 2016 est de 171 (en 2015, 196 alternants).

Le Groupe est partenaire de l'Association de Formation et d'Etudes du Négoce de Bois Et de Matériaux de construction (AFENBEM) qui propose une politique de formation dynamique dans cette branche d'activité.

Des journées de connaissance de l'entreprise sont organisées pour permettre aux nouveaux entrants (181 collaborateurs en 2016) de découvrir le Groupe, ainsi qu'un parcours d'intégration incluant formation et temps de découverte des activités. Un nouveau livret d'accueil a été mis en place et leur est remis.

Le Groupe cherche aussi à adapter ses métiers aux exigences du commerce en créant de nouvelles missions, mettant en œuvre de nouvelles compétences : dans les relations et besoins entre centres administratifs et négoces, dans la formation aux outils informatiques mis à disposition des négoces et dans une nouvelle gestion des ventes.

Afin de faciliter l'accès à la formation au plus grand nombre de collaborateurs, des programmes d'e-learning ont été mis en place dans le cadre du partenariat fournisseurs créé par l'activité bricolage (629 collaborateurs concernés en 2016).

Grâce à la politique de formation de la Direction des Ressources Humaines, les collaborateurs développent leurs compétences tout au long de leur carrière et la promotion interne leur permet d'évoluer professionnellement au sein du Groupe.

Les parcours professionnels

Afin de rendre lisible les parcours professionnels pour ses collaborateurs, le Groupe a structuré une démarche d'évolution à travers 3 actions spécifiques :

- En 2014, la trame des entretiens a été rénovée. Afin d'améliorer la qualité de ces entretiens, des fiches de postes avec des référentiels de compétences sont réalisées pour que le manager et le collaborateur puissent bien cibler les axes d'amélioration.

- Une attention toute particulière est portée à l'intégration des managers par la création d'un vivier et le pré-recrutement de cadres en parrainage dans les magasins de bricolage. 8 à 10 personnes par an sont formées à leur futur métier de manager (chef de secteur, adjoint, directeur) sur une période de 6 à 12 mois. Le doublement du poste de management, dans les magasins de plus de 50 collaborateurs, crée des tandems.

- La mise en place des CAMPUS chefs d'agence et ATC (Attachés Technico-Commerciaux) favorise la promotion interne.

  Chaque parcours qui représente une quinzaine de jours de formation est adapté au métier exercé dans le Groupe. Les participants travaillent sur des données réelles de points de vente. 21 collaborateurs ont bénéficié de ces parcours en 2016.

L'organisation du temps de travail

Le travail des collaborateurs est organisé dans le cadre des durées légales du travail avec des modalités diverses selon les types d'activités, la saisonnalité des ventes en agences (plus marquée en régions de montagne qu'en plaine) pour permettre le meilleur service à la clientèle mais aussi pour s'adapter au personnel (personnes handicapées, à temps partiel, saisonnier de montagne).

Chaque agence ou magasin constitue un établissement autonome doté de ressources propres. Mais chacun travaille aussi en réseau avec les établissements proches, permettant ainsi un parfait maillage du territoire, une synergie entre eux et une optimisation des ressources humaines.

Dans l'activité bricolage, des horaires élargis ont été adaptés pour éviter les horaires pendulaires et ainsi prendre en compte les besoins des salariés sur leurs horaires de travail. Les magasins sont majoritairement fermés les dimanches et les jours fériés. Cette décision de la Direction Générale, prise en accord avec les partenaires sociaux, est à contre-courant par rapport à la pratique dans ce secteur d'activité.

Pour une meilleure gestion des congés d'été, les collaborateurs qui prennent leurs congés en dehors de la période du 15 juin au 15 septembre bénéficient d'une prime. Cette mesure vise à réguler plus facilement les remplacements en période estivale.

Les mesures prises en faveur de l'emploi

L'axe du recrutement

Conscient que les talents sont une des pierres angulaires de la compétitivité du Groupe, celui-ci a mis en œuvre plusieurs actions significatives en vue d'améliorer le recrutement. Afin de gérer et de fidéliser les talents, il est nécessaire d'optimiser les ressources et l'organisation pour créer une plus grande interactivité. Cela concerne à la fois les outils mais aussi la dynamique d'échanges à l'intérieur comme à l'extérieur du Groupe.

Pour toutes les catégories professionnelles, s'agissant des modalités de gestion des rémunérations et d'évaluation de la valeur ajoutée individuelle, le Groupe a une politique de non-discrimination salariale lors de l'embauche.

La Direction des Ressources Humaines met en place des solutions de recrutement externe innovantes, valorisant l'image de marque employeur : sites emplois, réseaux sociaux, relations écoles, forums emploi, partenariat actif avec Pôle Emploi.

En 2016, 18 196 candidatures (2015 : 14 068 candidatures) ont été traitées pour 468 postes publiés (383 postes en 2015) et 895 personnes ont été rencontrées sur 6 salons de recrutement.

Depuis 2012, le Groupe a instauré des dispositifs de présence sur le Web 2.0 avec un nouveau site « carrières » : www.groupesamserecrute.fr, des pages dédiées sur les réseaux sociaux et un mode conversationnel avec les candidats pour valoriser l'image de marque employeur et mettre en avant ses offres d'emplois et les métiers du Groupe sur les moteurs de recherche.

En 2014, sur le classement des meilleurs sites de recrutement sur mobiles (classement POTENTIALPARK), le site de recrutement du Groupe SAMSE se positionne à la 27ème place au niveau national.

En 2015, la stratégie Marque Employeur du Groupe SAMSE a été récompensée par une Victoire d'argent sur l'évènement organisé par le magazine DECIDEURS : Victoires des Leaders du Capital Humain.

Les candidats suivent les actualités du Groupe sur internet. Le Groupe dispose d'un vivier de candidats avec lesquels il est possible d'entrer en relation de manière simple. Tout ceci grâce à un recrutement où la technologie est au service du sens et où l'égalité des chances et la diversité sont incluses dans les modes de recrutement que le Groupe développe.

Afin d'optimiser les recrutements et favoriser l'embauche des demandeurs d'emploi, le Groupe et Pôle Emploi ont consolidé leur collaboration en signant un accord de partenariat en 2011, qui les engage à renforcer leur interactivité. Cet accord a été prolongé en février 2015 pour 3 ans, jusqu'en février 2018.

Il s'agit, pour le Groupe, de communiquer sur ses besoins en personnel et pour Pôle Emploi, d'informer les demandeurs d'emploi sur les opportunités du Groupe afin de mobiliser ses partenaires pour la recherche des candidats. Des salons de l'emploi, dédiés au Groupe SAMSE, sont régulièrement organisés, notamment pour l'ouverture de nouveaux points de vente.

Les actions en faveur de l'emploi des jeunes et des séniors

Conformément à la loi, le Groupe a signé soit des accords, soit des plans d'actions inter générationnels visant à remplir 3 objectifs :

- faciliter l'insertion durable des jeunes dans l'emploi par leur accès à un contrat à durée indéterminée,

- favoriser l'embauche et le maintien dans l'emploi des seniors,

- assurer la transmission des connaissances.

La volonté est de créer une synergie entre les différentes générations de collaborateurs composant le Groupe, ceux-ci apportant leur savoir-être et leur savoir-faire ; cela constitue une richesse et une force d'innovation.

Les engagements concernent non seulement les jeunes et les séniors mais impliquent les générations intermédiaires auxquelles est confié un rôle important dans l'accompagnement des jeunes, la transmission des savoirs et la formation. Ces accords et plans d'actions sont un outil essentiel pour la gestion des âges dans le Groupe.

Répartition des employés, par tranche d'âge (LA 12)

L'âge moyen des collaborateurs du Groupe est de 40,6 ans. Il est plus élevé dans l'activité négoce (SAMSE 43,5 ans et DORAS 42,5 ans) que dans l'activité bricolage (LA BOITE A OUTILS 36,9 ans). Ci-après les répartitions selon les différentes tranches d'âge :

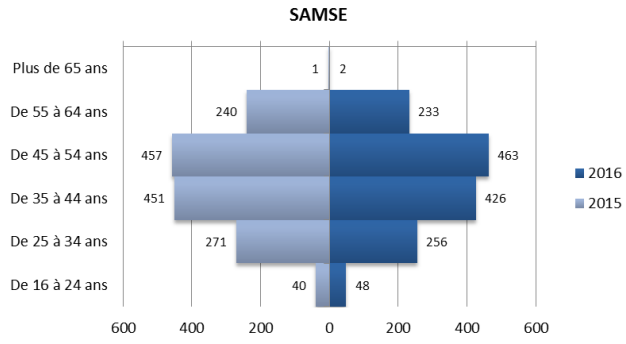

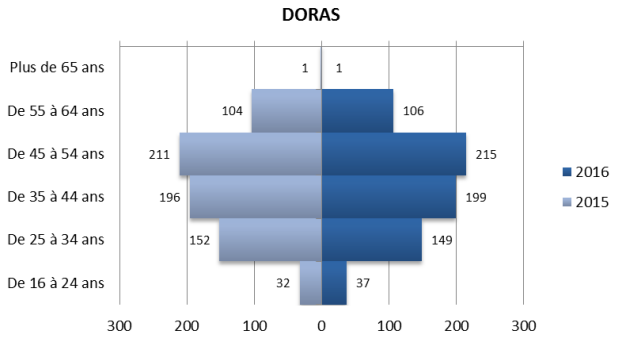

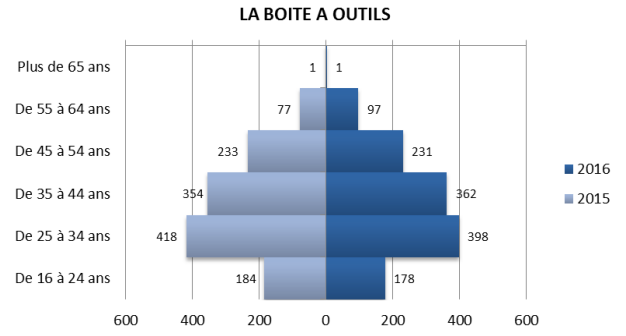

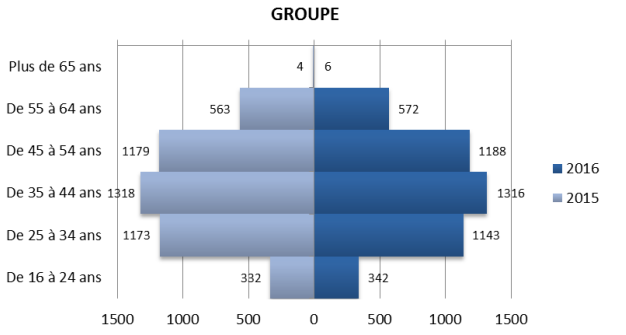

Les mesures prises en faveur de l'insertion des personnes handicapées

Le Groupe a une démarche active en faveur de l'emploi des personnes handicapées, en termes de recrutement mais aussi de suivi, d'intégration et de maintien dans l'emploi.

Les vidéos-témoignages figurant sur le site de recrutement www.groupesamserecrute.fr sont sous-titrés pour les sourds et malentendants. L'objectif de cette démarche est de permettre aux personnes handicapées de bénéficier d'aménagement de poste et d'un suivi spécifique afin de maintenir la qualité de leur environnement de travail sur le long terme.

Grâce à un travail de fond mené sur le terrain, la mission a pris du sens au sein du Groupe. Le personnel des magasins et des agences a pris en charge le projet. Il est aujourd'hui plus autonome sur le sujet.
Au 31 mars 2016, 232 collaborateurs ont une reconnaissance Handicap.

LA BOITE A OUTILS a organisé une semaine de sensibilisation sur le handicap en juin 2016. Chaque jour de cette semaine, une newsletter par mail a été envoyée à tous les managers. L'objectif était de les sensibiliser sur la loi autour du handicap et l'accompagnement des travailleurs handicapés.

Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Le Groupe entretient un dialogue constructif avec les représentants des collaborateurs : transparence, concertation et écoute. Ceci lui permet de maintenir un climat social sain.

Des réunions avec les représentants du personnel ont permis la signature d'accords collectifs : accord sur la qualité de vie au travail, la prévention du stress et des risques psychosociaux qui couvre de nombreux volets : renforcement des outils Ressources Humaines et métiers, accompagnement managérial, amélioration des moyens de communication (LA 8).

L'égalité entre les femmes et les hommes

Pour les Unités Economiques et Sociales (UES) SAMSE et LA BOITE A OUTILS, la Direction Générale et les organisations syndicales représentatives ont signé des accords portant sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et, ainsi acter l'importance et la richesse qu'offre la mixité professionnelle dans l'ensemble des métiers de l'entreprise.
Ces accords visent à promouvoir l'égalité professionnelle, par des actions concrètes dans les domaines du recrutement, de la formation et des conditions de rémunération de base. Pour tenir compte des disparités salariales éventuelles en matière de comparaison entre les sexes, au détriment des femmes, depuis 2011, il est alloué un budget spécifique égal à 0,1 % de la masse salariale pour contribuer à résorber ces écarts.
Pour l'UES SAMSE, l'écart est de 2,60 % en 2016 en diminution de 0,26 point (2,86 % en 2015). Pour l'UES LA BOITE A OUTILS, l'écart est de 5,73 % en 2016 en diminution de 0,94 point (6,67 % en 2015) (LA 13).

Répartition des employés, par sexe (LA 12)

La proportion de femmes dans le Groupe est de 28,4 % en 2016 (en recul d'1 point par rapport à 2015). Les hommes représentent 71,6 % de l'ensemble des collaborateurs.
Les femmes sont plus nombreuses dans l'activité bricolage, elles constituent 36,1 % de l'effectif de LA BOITE A OUTILS en 2016.

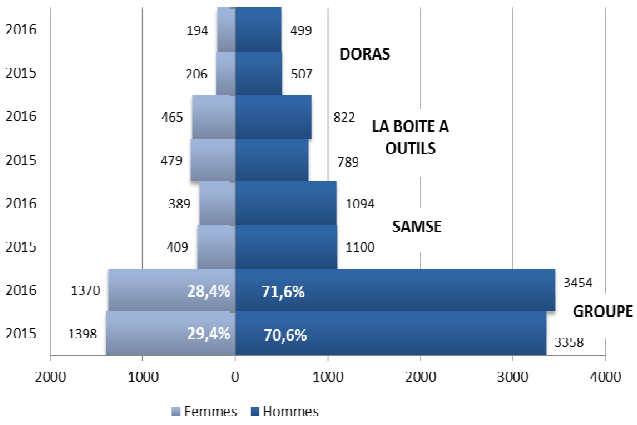

L'absentéisme

La Direction des Ressources Humaines suit l'absentéisme et ses causes.

Cette répartition se fait selon le nombre de jours d'absence pour les salariés liés à l'employeur par un contrat de travail en cours d'exécution selon le motif, à partir de l'effectif total au 31 décembre 2016.

Elle ne prend pas en compte les jours de congés payés et jours fériés. Les salariés extérieurs à l'entreprise ne sont pas inclus (intérimaires, stagiaires…).

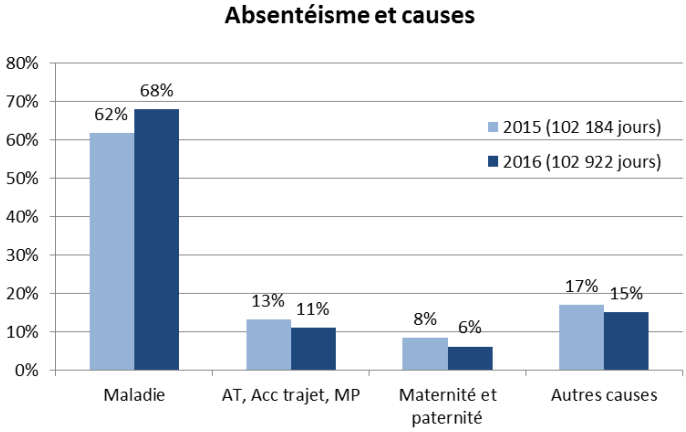

La santé des collaborateurs

Leur accompagnement

Depuis 2007, une coach interne certifiée « coach and team » membre de l'ICF (International Coach Fédération), propose dans le cadre du « Pôle Ressources Managers » des actions permettant de développer au sein du Groupe, la performance, l'autonomie, la responsabilisation et le potentiel de la personne ou de l'équipe accompagnée.

Après réalisation d'un diagnostic, et parfois en complément d'une formation, chaque suivi individuel ou collectif fait l'objet d'un objectif, de critères de mesures et d'un plan d'accompagnement sur la durée.

Chaque année, les directeurs de région négoce organisent un séminaire visant à développer la cohésion des équipes de chefs d'agence, ou des équipes de certaines agences. Cette année, la région Savoie fêtera son 10ème séminaire animé par la coach interne.

Pour aller plus loin dans la démarche de développement de la qualité de vie au travail, le Groupe a signé un accord avec les partenaires sociaux sur ce sujet et a décidé en 2012 de mettre en place un dispositif d'écoute : « Besoin d'en parler » assuré par la coach interne, avec un numéro de téléphone et une adresse mail dédiés.

Cela permet de réduire les risques psychosociaux.

Ce dispositif confidentiel d'alerte et de conseil donne la possibilité au collaborateur qui le souhaite, d'exprimer un souci, de solliciter un contact, un conseil, d'alerter pour lui ou pour un collègue (LA 7).

Ces deux axes sont le signe concret de la volonté de la Direction Générale de prendre en compte la dimension humaine et la qualité de la relation dans les équipes. Cette présence en interne permet de la souplesse dans les interventions et une bonne connaissance de la culture et du fonctionnement de l'entreprise.

L'activité bricolage a adopté, dès 2013, une démarche « Satisfaction Client » basée sur l'intelligence collective, l'amélioration continue et le volontariat auprès de tous les collaborateurs.

Sur chacun des sites, des réflexions sont animées en autonomie par les salariés, autour des axes suivants :

- la satisfaction des équipes (santé & bien-être au travail), véritable fondement de cette démarche,
- la qualité de l'accueil, des services et des conseils,
- la qualité des outils, des produits et des processus internes,
- la satisfaction des clients.

Des mises en œuvre concrètes et responsabilisantes ont été priorisées et sont désormais conduites chaque année au sein des magasins et des équipes.

Ci-après l'« arche » projet reposant sur sa base : la satisfaction des collaborateurs.

Une démarche globale

La satisfaction client : le principe de l'arche

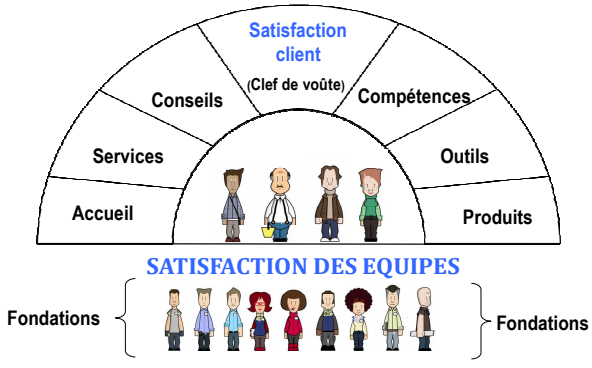

Cette démarche, aujourd'hui pérenne, se ritualise aussi autour de 3 grands évènements annuels :

- Un salon d'entreprise qui permet à l'ensemble des collaborateurs de prendre connaissance des réalisations locales et de voter pour celles qui intègreront les codes « Enseigne » de l'activité bricolage. Depuis la première édition en 2013, les projets plébiscités par les salariés sont ainsi dupliqués sur l'ensemble du réseau.

- Un questionnaire anonyme envoyé annuellement (36 questions) à tous les collaborateurs, pour les interroger autour des 4 grands thèmes de cette démarche, et notamment sur leur propre satisfaction au travail, source d'actions d'améliorations en local et au niveau de l'entreprise.

- Un audit clients réalisé sur chacun des sites permettant de mesurer le niveau de satisfaction des clients sur la qualité de l'offre produit, la qualité de l'accueil et des conseils.

Afin d'entretenir cet état d'esprit et cette démarche engageante pour la satisfaction des clients et celles des collaborateurs, en 2015 un nouveau poste dans l'encadrement des magasins a été créé : le Responsable de la Satisfaction Client.

En 2017, LA BOITE A OUTILS débute une autre étape de sa démarche Satisfaction Client avec l'élaboration d'une vision partagée impliquant l'ensemble des 1 500 collaborateurs de l'enseigne. Il s'agit d'un processus collaboratif pour construire l'Entreprise de demain autour d'un fil rouge : devenir l'Entreprise préférée des collaborateurs, des fournisseurs et des clients en 2022.

Satisf'Action

En octobre 2015, la Direction Générale du Groupe a lancé un projet d'entreprise pour SAMSE sur le thème de la satisfaction des collaborateurs et des clients.
La démarche « Satisf'Action, partageons pour construire », basée sur un travail collaboratif, a impliqué l'ensemble des salariés de l'enseigne, soit près de 1 500 personnes. Elles se sont réunies de décembre 2015 à avril 2016, dans les agences et au siège. En tout, 107 réunions ont eu lieu, animées par 30 animateurs, choisis parmi le personnel et spécialement formés pour ce projet de façon à ce que l'expression soit organisée et constructive.

732 propositions d'actions concrètes sont sorties de ces ateliers de travail et à ce jour, plus des 3/4 ont été réalisés ou sont en cours de mises en place.
Ces ateliers ont également permis d'identifier des projets « enseigne », regroupés et priorisés selon 4 items : reconnaissance et rémunération, communication interne, rôle de manager animateur du chef d'agence, politique tarifaire.
Le projet Satisf'Action est entré dans sa deuxième phase pour atteindre l'objectif fixé dès le départ par SAMSE : améliorer par des plans d'actions la satisfaction de ses équipes et celle de ses clients.

L'amélioration de leurs conditions de travail

Des actions pour accroître le bien-être des collaborateurs au travail sont poursuivies chaque année.
Depuis 2015, des actions sont menées de manière continue pour apporter plus de confort aux chauffeurs du négoce sur leur outil de travail, le camion de livraison. Ainsi, sur les nouveaux camions du Groupe de nombreux équipements ont été améliorés :

- cabine suspendue pneumatiquement sur 4 points (option choisie systématiquement)
- caméra de recul
- bluetooth intégré
- escabeau mobile avec une main courante intégrée dans la conception du châssis pour monter et descendre du plateau sans risque de chute
- porte-équerres en aluminium, au sein du châssis, afin de mettre en place et d'enlever les équerres d'arrimage sur les produits et d'éviter une chute en hauteur de l'opérateur ou un choc à la tête
- support de stockage des patins en téflon de répartition de charge, intégré à côté de chaque stabilisateur pour limiter le plus possible la manutention de l'opérateur
- sièges chauffants (sur toute commande Renault Trucks)
- soufflette à air pour le nettoyage des cabines
- phare de travail sur la grue afin d'augmenter la vision de nuit.

Des essais sont en cours sur un nouvel équipement (tests sur un camion à Saint Martin d'Hères et à La Motte-Servolex) : l'accroche et la décroche automatique du lève palettes avec la grue (pour éviter que le chauffeur monte et descende du plateau et ainsi limiter les chutes de hauteur).
Sur les chariots élévateurs, des améliorations ont également été apportées, comme par exemple des feux LED pour accroître la visibilité ou le choix de chariots à motorisation électrique afin de réduire les nuisances sonores pour le personnel.

Côté bricolage, un nouveau mobilier de caisse plus ergonomique a été élaboré en 2014, à la suite de différents ateliers de travail avec les utilisateurs tout en suivant la norme NF X35-701. Le déploiement s'est achevé en 2016, aujourd'hui tous les magasins de bricolage sont équipés.

L'hygiène et la sécurité au travail (LA 7)

Le Groupe continue d'œuvrer sur l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail, grâce à une perspective d'amélioration continue notamment dans la prévention des risques professionnels :

- L'investissement dans la formation sécurité des collaborateurs est prévu. Les caristes, chauffeurs, grutiers, conducteurs de nacelles élévatrices sont formés aux règles de sécurité et de prévention et les renouvellements d'habilitations sont effectués régulièrement. Malgré cette politique de prévention, un taux élevé d'accidents du travail demeure sur les activités de magasinage et de transport livraison.
  Systématiquement, les acteurs de la prévention analysent et réalisent un rapport, en présence d'un membre du CHSCT, pour tout incident et accident afin de mettre en place, le cas échéant, des actions correctives sur les établissements avec les exploitants. La politique de prévention mise en place depuis plusieurs années porte ses fruits. Le taux de fréquence des accidents du travail après une très forte baisse en 2015 semble se stabiliser en 2016 au niveau du Groupe. Le taux de gravité quant à lui a nettement baissé en 2016 dans le négoce et le bricolage. Il est à son point historiquement le plus bas (LA 6).

- 1 responsable sécurité central ainsi que 10 animateurs sécurité sur le terrain viennent en appui des managers pour la prévention et la mise en place d'actions sur les ERT (Etablissement Recevant des Travailleurs) et ERP (Etablissement Recevant du Public).
  7 animateurs sont présents pour l'activité négoce dont DORAS et M+ MATERIAUX qui disposent chacune d'1 responsable sécurité et 3 animateurs s'occupent de l'activité bricolage. L'ensemble des documents réglementaires est déployé : document unique Evaluation des Risques Professionnels (EVRP), plan de prévention, protocole de sécurité, permis de feu et registre de sécurité sur tous les établissements.

Dans les nouveaux établissements appelés à recevoir un public très varié, la prévention est organisée avec la mise en place de plans de circulation pour les collaborateurs, les clients (professionnels et particuliers), les fournisseurs, les transporteurs et les livreurs. Les CHSCT, dans les établissements de plus de 50 collaborateurs, appuient cette démarche de prévention.
Régulièrement, les acteurs sécurité du Groupe organisent des exercices d'évacuation et les collaborateurs volontaires sont formés aux risques incendie et au secourisme au travail.

1 poste de moniteur transport sécurité pour l'activité négoce existe depuis 2012. Il a pour mission d'aider les nouveaux chauffeurs à appréhender les règles de fonctionnement de la conduite, de les sensibiliser à l'approche sécurité pour le transport, le grutage, la livraison et à se familiariser dans la communication avec le client sur le terrain. Il transmet son savoir-faire propre à l'activité du Groupe. De plus, il réalise des évaluations régulières (audit ou contrôle) des chauffeurs en poste sur rendez-vous ou de manière inopinée.

Le pôle sécurité a conçu le « livret santé sécurité » du Groupe dont le déploiement a été réalisé sur l'ensemble de ses enseignes. Ce livret santé sécurité est remis à chaque collaborateur. Il présente tous les risques potentiels et toutes les bonnes pratiques à respecter dans les différents métiers du Groupe afin d'éviter tout incident et accident. Ce livret est le référentiel pour tous les collaborateurs du Groupe et renforce la responsabilité des exploitants.

Il existe 4 guides de bonnes pratiques élaborés par la Fédération du Négoce de Bois et des Matériaux de construction (FNBM) : manutention / transport et livraison / conduite et arrimage des charges / arrimage des charges. Ces guides sont distribués à tout nouveau chauffeur et/ou cariste.

La grande majorité des managers régionaux d'enseignes et d'établissements ont déjà reçu une formation « Manager et Sécurité ». En 2017 une campagne de remise à niveau a été programmée.

Pour le site de la plateforme logistique de Brézins, l'animateur sécurité, qui est également en charge de la formation interne, dispose des habilitations pour assurer les formations de conduite initiale chariot et nacelle, de recyclage cariste, des gestes et postures, du magasinage en sécurité, de recyclage Sauveteur Secouriste du Travail et de recyclage nacelle. Il est aussi chargé d'établir, chaque année, un « diagnostic sécurité » du site.

Une part importante du budget formation Groupe est consacrée aux formations sécurité afin que tous les salariés puissent mieux appréhender les risques à leurs postes de travail.

Un représentant de la Caisse d'Assurance Retraite et de Santé Au Travail (CARSAT) participe de temps en temps aux réunions des CHSCT dans le Groupe. Lors de ses visites, la CARSAT donne des préconisations pour aider à optimiser la sécurité et à réduire le nombre d'accidents du travail.

⇒ **<u>la clé de performance</u> : la formation des salariés en matière de sécurité.**

Depuis 4 ans, dans l'activité négoce, la part des formations dédiées au domaine de la sécurité ne cesse de progresser : 30 % en 2013, 33 % en 2014 et 2015, et 37 % en 2016.

Les 4 grands thèmes développés sont :

- la conduite et la manutention de chariots
- la conduite et la manutention d'autres véhicules (grues, camions…)
- l'utilisation d'outils (scie à panneaux par exemple)
- l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail : Sauveteur Secouriste du Travail (SST), gestes et postures, incendie.

L'instauration d'une semaine dédiée à la prévention des risques sur les sites du négoce avait été prévue en 2016. Pour des raisons organisationnelles, elle n'a pas pu avoir lieu.

GRI G 4	Indicateurs	Unités	2015	2016	Δ 2016 / 2015
EMPLOI, RELATIONS SOCIALES ET TRAVAIL DECENT					
Volet : Emploi					
LA1	Effectif	Nombre	4 756	4 824	1%
	SAMSE		1 509	1 483	-2%
	DORAS		713	693	-3%
	Embauches	Nombre	2 010	1 780	-11%
	SAMSE		365	322	-12%
	DORAS		101	126	25%
	Licenciements	Nombre	179	139	-22%
	SAMSE		31	28	-10%
	DORAS		18	15	-17%
LA2	Avantages sociaux offerts aux salariés à temps plein		Voir paragraphe 3.7.4 du document de référenc		
LA3	Retour au travail et maintien en poste après le congé parental, par sexe		Voir note méthodologique ci-après		
Volet : Relations entre employeurs / employés					
LA4	Délai minimal de préavis en cas de changement opérationnel, délai précisé ou non dans une convention collective		Voir note méthodologique ci-après		
Volet : Santé et sécurité au travail					
LA5	Pourcentage de l'effectif total représenté dans des comités mixtes Direction-Salariés (CHSCT)	%	(1)	100	
LA6	Taux d'accidents du travail	Nombre			
	Taux de fréquence		33,52	34,40	3%
	SAMSE		32,94	28,36	-14%
	DORAS		13,00	18,85	45%
		Nombre			
	Taux de gravité		2,06	1,66	-19%
	SAMSE		1,26	1,11	-12%
	DORAS		1,60	0,88	-45%
LA7	Salariés exposés directement et fréquemment à des maladies liées à leur activité		Cf texte ci-avant		
LA8	Thèmes de santé et de sécurité couvertes par des accords formels avec les syndicats		Cf texte ci-avant		
Volet : Formation et éducation					
LA9	Nombre moyen d'heures de formation par an, par salarié et par catégorie professionnelle	Heures			
	Ouvriers / Employés		18	22	22%
	Techniciens / Agents de maîtrise		19	19	0%
	Cadres		19	19	0%
LA10	Programme de développement des compétences et de formation tout au long de leur vie		Cf texte ci-avant		
LA11	Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretien d'évaluation et d'évolution de carrières périodiques	%	76	Non Déterminé	Voir note méthodologique ci-après
	SAMSE		77		
	DORAS		80		
Volet : Diversité et égalité des chances					
LA12	Répartition des employés, par sexe		Voir graphiques ci-avant		
	Répartition des employés, par tranche d'âge				
Volet : Egalité des rémunérations entre les femmes et les hommes					
LA13	Rapport du salaire de base et de la rémunération des femmes par rapport aux hommes, par catégorie professionnelle		Cf texte ci-avant		
Volet : Evaluation des pratiques en matière d'emploi chez les fournisseurs					
LA14	Pourcentage de nouveaux fournissseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs aux pratiques en matière d'emploi		Se reporter au volet droits de l'homme ci-après développé		
LA15	Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels sur les pratiques en matière d'emploi dans la chaîne d'approvisionnement et les mesures prises		Se reporter au volet droits de l'homme ci-après développé		
Volet : Mécanisme de règlement des griefs relatifs aux pratiques en matière d'emploi					
LA16	Nombre de griefs concernant les pratiques en matière d'emploi, déposés, examinés et réglés via des mécanismes officiels de règlement des griefs	Nombre	13	18	38%
	SAMSE		2	4	100%
	DORAS		2	1	-50%

(1) les données ne sont communiquées pour la 1ère fois qu'à compter de l'année 2016

Note méthodologique

Les données sont extraites du logiciel People Net édité par Meta 4 et d'une collecte manuelle non gérée dans ce système. Elles sont prises à partir de l'effectif total au 31 décembre 2016. La validation a été effectuée par la Direction des Ressources Humaines.

La répartition de l'effectif par zone géographique est exclue car elle est peu pertinente pour un Groupe uniquement implanté en France et sur certaines zones seulement.

Les effectifs présentés pour les indicateurs LA 1 et LA 12 (répartition par sexe) sont les effectifs moyens par activité intégrée au cours de l'exercice. Pour les autres indicateurs, les effectifs correspondent aux effectifs présents au 31 décembre 2016.

LA 1 = les embauches sont toutes les entrées comprises entre le 1er janvier et le 31 décembre (CDI, CDD et contrats en alternance). Chaque CDD est comptabilisé, quel que soit le motif. Les licenciements comprennent les licenciements économiques, les licenciements pour cause réelle et sérieuse, les licenciements pour faute grave, les licenciements pour faute lourde, les licenciements suite à une inaptitude non professionnelle, les licenciements suite à une inaptitude professionnelle et les licenciements suite à une fermeture définitive de l'établissement, compris entre le 1er janvier et le 31 décembre.
Les embauches et les licenciements sont calculés sur le périmètre des sociétés gérées par le SIRH. Le périmètre du SIRH correspond à celui décrit au début du rapport RSE, en incluant RG BRICOLAGE et en excluant BTP DISTRIBUTION, CLAUDE MATERIAUX, ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS, SOCOBOIS, SUD APPRO et TRANSPORTS SCHWARTZ.

LA 3 = tous les collaborateurs qui sont revenus après un congé parental ont retrouvé leur poste ou un poste équivalent.

LA 4 = le délai minimal de préavis en cas de changement opérationnel, délai précisé ou non dans une convention collective, respecte la législation française en vigueur.

LA 5 = les données SAMSE et DORAS ne sont pas extraites.

LA 6 = les données sont calculées sur le périmètre du SIRH incluant DEGUERRY SAMSE, MATERIAUX SIMC, MS MATERIAUX et TARARE MATERIAUX, ce qui correspond au domaine de prévention du Groupe. Le taux de fréquence des accidents du travail est par millions d'heures travaillées. Le taux de gravité des accidents du travail est par milliers d'heures travaillées.

LA 9 = les données portent sur le périmètre du SIRH. Les données SAMSE et DORAS ne sont pas extraites.

LA 11 = un nouvel outil a été mis en production courant 2016 et cet indicateur sera renseigné en 2017 sur le périmètre du SIRH.

LA 12 = les données de la pyramide des âges sont issues du SIRH.

LA 16 = il s'agit des requêtes déposées en 2016 auprès des Conseils des Prud'hommes.

Droits de l'homme

L'activité du Groupe se limite majoritairement au territoire français, et dans une moindre mesure au territoire européen (avec des ventes dans les pays limitrophes à la France), où les législations en vigueur respectent les droits de l'homme (HR 1 à HR 4, HR 7, HR 9 et HR 12).
Cependant, la question des droits de l'homme peut se poser en ce qui concerne ses fournisseurs qui eux sont implantés dans le monde entier (HR 5 à HR 6, HR 8 et HR 10 à HR 11).

C'est pourquoi, depuis 2013, un questionnaire est adressé aux fournisseurs du Groupe sur le respect des règles de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) pour connaître leur positionnement par rapport à ces règles.
Les retours se font sur la base du volontariat. Les réponses collectées sont suivies chaque année et cumulées. Pour l'activité bricolage, 80 % des fournisseurs français et européens ont répondu au questionnaire à fin 2016 (HR 10).
Cette première démarche va dans le sens d'un engagement du Groupe en matière de politique d'achat « sociétale ».

Les acheteurs de l'activité bricolage ont marqué une nouvelle étape en commençant à réaliser des visites d'usines (86 visites jusqu'à présent). Elles ont permis de faire les premières vérifications, sur place, sur la conformité effective des réponses des fournisseurs, en matière d'interdiction du travail des enfants et du travail forcé ou obligatoire et le respect des droits des peuples autochtones (HR 5 à HR 6 et HR 8).

LA BOITE A OUTILS invite également ses fournisseurs à s'engager à ses côtés à travers l'adhésion à une charte : la charte « Engagement Responsabilité Sociétale ». Cette charte qui inclut les principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT est jointe à tous les contrats depuis l'envoi des contrats 2016.

Pour l'activité négoce, une nouvelle étape est également franchie : une clause sur le respect des règles de l'OIT est intégrée dans les contrats 2017 (HR 11).

Pour l'activité bricolage, suite à des contraintes de calendrier et de nombreuses modifications légales effectuées sur les contrats 2017, cette clause n'a pas pu être insérée mais le sera dans les contrats 2018.

GRI G 4	Indicateurs	Unités	2015	2016	Δ 2016 / 2015
DROITS DE L'HOMME					
Volet : Investissement					
HR 1	Nombre et pourcentage d'accords d'investissements substantiels incluant des clauses relatives aux droits de l'homme		0	0	
HR 2	Nombre d'heures de formation des salariés	Heures	84 727	95 960	13%
	SAMSE		32 487	36 725	13%
	DORAS		7 695	6 240	-19%
	BAO		27 957	35 143	26%
	Pourcentage sur les politiques et procédures relatives aux droits de l'homme		Le Groupe n'étant présent qu'en France, aucune formation n'aborde les droits de l'homme.		
Volet : Non-discrimination					
HR 3	Nombre d'incidents de discrimination et actions correctives mises en place	Nombre	0	0	0%
Volet : Liberté syndicale et droit de négociation collective					
HR 4	Activités identifiées au cours desquelles le droit à la liberté syndicale et à la négociation collective risque d'être menacé	Nombre	0	0	0%
Volet : Travail des enfants					
HR 5	Activités identifiées comme un risque significatif d'incidents impliquant le travail des enfants	Nombre	0	0	0%
Volet : Travail forcé ou obligatoire					
HR 6	Activités identifiées comme un risque significatif d'incidents relatif au travail forcé ou obligatoire	Nombre	0	0	0%
Volet : Pratiques en matière de sécurité					
HR 7	Pourcentage d'agents en charge de la sécurité ayant été formés aux politiques ou procédures de l'organisation relatives aux droits de l'homme	%	0	0	0%
Volet : Droit des peuples autochtones					
HR 8	Nombre d'incidents impliquant la violation des droits des peuples autochtones	Nombre	0	0	0%
Volet : Evaluation					
HR 9	Nombre total de sites qui ont fait l'objet d'examens relatifs aux droits de l'homme ou d'évaluation des impacts	Nombre	0	0	0%
	Pourcentage de sites qui ont fait l'objet d'examens relatifs aux droits de l'homme ou d'évaluation des impacts	%	0	0	0%
Volet : Evaluation du respect des droits de l'homme chez les fournisseurs					
HR 10	Pourcentage de nouveaux fournissseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs aux droits de l'homme		Cf texte ci-dessus		
HR 11	Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels, sur les droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises		Cf texte ci-dessus		
Volet : Mécanisme de règlement des griefs relatifs à l'impact sur les droits de l'homme					
HR 12	Nombre de griefs concernant les impacts sur les droits de l'homme, déposés, examinés et réglés via des mécanismes officiels de règlement des griefs	Nombre	0	0	0%

Note méthodologique

Les données portent sur le périmètre du SIRH.

Economie

Le Groupe a pour objectif de contribuer au développement des régions où il est présent. Il tient à entretenir des relations privilégiées avec ses fournisseurs locaux (EC 9).

⇒ **<u>la clé de performance</u> : le partenariat avec des fournisseurs et prestataires locaux.**

Pour l'activité négoce, la proximité des industriels avec les points de vente est l'un des critères principaux pour répondre aux besoins régionaux de fournitures de matériaux.
Les fournisseurs assurent également un suivi commercial régional, indispensable à la relation client. La proportion de fournisseurs régionaux (fournisseurs basés dans les départements où les différents sites du Groupe sont implantés) a progressé de 52 % à 61 % entre 2013 et 2016.
Pour l'activité bricolage, cette proportion s'élève à 25 % (même niveau que l'année dernière).

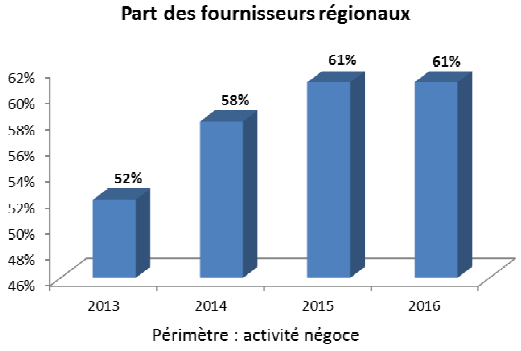

En ce qui concerne les matériels de transport, le Groupe s'efforce de recourir à des prestataires locaux pour les visites annuelles et les réparations courantes.
Aujourd'hui 82 % des interventions sur les camions et les grues sont effectuées dans un garage du même département que l'agence d'affectation. L'objectif est de renforcer cette tendance en choisissant pour chaque agence un garage local de référence.

GRI G 4	Indicateurs	Unités	2015	2016	Δ 2016 / 2015
ECONOMIE					
Volet : Performance économique					
EC 1	Rémunération des salariés	K€	183 678	190 567	3,75%
	SAMSE		63 661	63 007	-1,03%
	DORAS		27 690	27 513	-0,64%
EC 3	Etendue de la couverture des régimes de retraites		Le régime légal est appliqué. Il existe une caisse complémentaire retraite.		
Volet : Pratiques d'achat					
EC 9	Part des dépenses réalisées avec les fournisseurs locaux sur les principaux sites opérationnels		Cf texte ci-dessus		

Note méthodologique

EC 1 = cet indicateur correspond à l'ensemble des charges de personnel.

EC 9 = l'indicateur retenu est le nombre de fournisseurs locaux sur le nombre total de fournisseurs français.

Environnement

Le Groupe, conscient de l'importance croissante des questions en lien avec la protection de la planète, mène des actions pour limiter les impacts environnementaux de ses activités sur plusieurs plans : au sein de ses établissements, vis-à-vis de ses fournisseurs et vis-à-vis de ses clients.

Au sein de l'entreprise

<u>Sensibilisation des collaborateurs</u>

Le Groupe mène une démarche de sensibilisation des collaborateurs aux enjeux environnementaux. Elle passe par des actions d'information aux salariés, de mise à disposition d'outils et d'animations au sein de l'entreprise.

- Alternatives aux déplacements en voiture

Le Groupe a mis à disposition au siège à Grenoble depuis plusieurs années des vélos à assistance électrique pour permettre aux collaborateurs de se déplacer sans utiliser leur voiture pour de courts trajets professionnels ou lors des pauses déjeuners.

DORAS a mis en place en 2016 une indemnité kilométrique vélo : la société prend en charge les frais de déplacement des salariés se déplaçant à vélo pour leur trajet domicile-travail sous forme d'une indemnité kilométrique.

- Promotion de modes de communication à distance
Le Groupe dispose de 3 salles de visioconférence (SAMSE à Grenoble, M+ MATERIAUX à Claira et DORAS à Chenôve) et a lancé des actions en 2016 pour permettre une meilleure utilisation (aménagement de salle, mise à jour « système » des équipements…).
Le Groupe déploie plus largement son outil de web-conférence : tout collaborateur est déclaré par défaut comme utilisateur et peut l'installer en autonomie.

- Participation au challenge multimodal de la région Rhône-Alpes

- Animations pour les semaines du développement durable et de la mobilité
Parmi les animations proposées : sensibilisation à l'éco-conduite (avec simulateur de conduite), sensibilisation sur les risques au volant (avec intervention de l'Escadron Départemental de Sécurité Routière), village de la mobilité, révision de vélos offerte, réutilisation des fournitures de bureau, partage de livres ou magazines, recyclage de bouchons, collecteurs de piles et d'ampoules...

- Incitation à l'utilisation du covoiturage
Le Groupe dispose d'un site de covoiturage www.ecovoituronsgroupesamse.fr pour faciliter la mise en relation de potentiels covoitureurs dans leurs trajets domicile-travail et aussi dans le cadre de leurs déplacements professionnels.

Efficacité énergétique

Le Groupe s'efforce d'optimiser sa consommation énergétique en déployant un large éventail d'initiatives (EN 6) :

- Aménagement des bâtiments et installations plus respectueuses de l'environnement
Dans le cadre de la construction de nouveaux sites, la performance énergétique est prise en compte par le respect de normes plus strictes que la RT 2012.
En 2016, le Groupe a déposé 2 permis de construire pour 2 nouveaux bâtiments (LA BOITE A OUTILS Sallanches et SAMSE Barcelonnette) dont la performance devrait être entre 10 et 20 % meilleure que les objectifs de la RT 2012.

- Recours à des sources d'énergie alternatives
Des toitures photovoltaïques sont installées sur des sites dont le Groupe est propriétaire.
SWEETAIR FRANCE, experte en énergies renouvelables, accompagne le Groupe sur ce type de projet.
Par exemple, le nouveau négoce SAMSE à Pont de Beauvoisin (en remplacement de l'ancien) sera équipé en 2017 de 485 panneaux photovoltaïques, pour une puissance installée de 100 kWc.

- Solution de chauffage peu énergivore
Les projets de rénovation de chauffage et les équipements pour les nouvelles constructions font l'objet d'une recherche de solution la plus adaptée.
Par exemple, le remplacement du système de chauffage / climatisation de SAMSE Bourg Saint Maurice a été effectué par l'installation, par SWEETAIR FRANCE, d'une pompe à chaleur, sur le principe de l'aérothermie.

- Déploiement de relamping LED
En 2015, le Groupe a décidé de remplacer progressivement dans les magasins de bricolage les éclairages vieillissants par les technologies LED et d'équiper systématiquement les nouvelles constructions de Grandes Surfaces de Bricolage de cette technologie.
Ainsi, le magasin de Bassens a été complètement rénové en 2015 avec un éclairage en LED. En 2016, les 2 nouveaux magasins de Narbonne et de Margencel ont été équipés à neuf (ouvertures le premier trimestre 2017). Le Groupe a décidé de traiter d'autres magasins sur 2017 : le nouveau magasin de Pont de Beauvoisin sera équipé à neuf et 2 autres magasins sont prévus en relamping (Annecy et Montélimar).
Cette nouvelle technologie permettra de diviser par 4 la consommation liée à l'éclairage.
Sur le magasin de Bassens, la consommation électrique globale a diminué de 36 % entre 2014 (année complète sans LED) et 2016 (année complète avec LED).
En ce qui concerne les dépôts négoce, une étude spécifique est menée et le passage à la technologie LED se fait au cas par cas.

- Mise en place d'un Système de Management de l'Energie (SME)
Un contrat de partenariat a été conclu en 2015 avec un prestataire grenoblois, pour aider le Groupe à mettre en place un Système de Management de l'Energie (SME). Des relevés de consommation ont été effectués sur 50 sites, panel défini pour étudier les modes de consommation énergétique des sites les plus consommateurs et optimiser leur consommation. Cependant, le contrat a été résilié en 2016 car il ne permettait de relever que des économies ponctuelles, non significatives.

Ce type de suivi s'est avéré non pertinent au regard de la spécificité des sites du Groupe.

- Charte de bonnes pratiques
En 2017, le Groupe a décidé de mener une campagne de réduction des consommations énergétiques. Une charte de bonne conduite sur la gestion des consommations énergétiques sera élaborée et diffusée dans tous les points de vente, le but étant de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs aux bonnes pratiques et de réduire par l'usage les consommations énergétiques.

⇒ **la clé de performance : la réduction des consommations énergétiques des bâtiments (EN 3).**

La consommation d'électricité au niveau du Groupe est en baisse en 2016 de 5 % par rapport à 2015 et retrouve quasiment son niveau de 2014 avec pourtant 16 points de vente supplémentaires sur la période.

La consommation de gaz est en forte baisse depuis 2014 avec -18 %.

La consommation de fioul domestique a été estimée pour l'ensemble du Groupe en 2015 à 203 000 litres et en 2016 à 154 000 litres (consommation pondérée avec le Degré Jour Unifié), soit une baisse de 31 % sur 2 ans.

Prévention et gestion des déchets

Le Groupe est conscient que les déchets ont un impact considérable sur l'environnement et qu'une gestion appropriée des déchets incluant le tri, la réutilisation, le recyclage et la valorisation énergétique est essentielle pour optimiser l'efficacité des ressources. N'influant que rarement sur la conception de ses produits et n'étant pas lui-même fabricant, c'est par la gestion des déchets que le Groupe contribue à la démarche d'économie circulaire.

- Gestion des déchets
Le Groupe dispose de contrats cadres signés avec différents prestataires pour l'ensemble de ses sites (prestataires au trois quarts locaux pour la gestion des déchets type gravats, cartons, plastiques, métaux, déchets valorisables…).
Ces contrats stipulent de fournir un rapport régulier sur la quantité des déchets, leur typologie et leur destination (EN 23). Ils s'engagent à valoriser et recycler au maximum et à suivre un plan de progrès ayant pour but de faire évoluer la collecte et de l'optimiser.

Les retours sur la quantité de déchets et leur valorisation ont gagné en fiabilité, suite aux actions de rappel menées depuis 2015.

- Un nouveau service pour les clients
Depuis le 1er janvier 2017, un décret d'application de l'article 93 de la loi de transition énergétique (LTE) oblige les entreprises de négoce à gérer les déchets des chantiers de leurs clients professionnels. Afin de répondre à cette exigence, SAMSE propose un nouveau service : un contrat de prestation de service a été signé avec SUEZ, entreprise nationale, et PRAXY, société commerciale d'un réseau d'entreprises locales spécialisées dans la gestion globale des déchets. Via le web, les clients peuvent contacter ces prestataires qui viennent récupérer les déchets, sur les chantiers ou dans leurs locaux. Ainsi, les artisans n'ont plus à se déplacer en déchetterie. Depuis le mois de janvier, les clients peuvent contacter les prestataires grâce aux numéros indiqués sur www.samse.fr.

- Réduction des déchets
Dans l'activité bricolage, la distribution de catalogues a été arrêtée depuis de nombreuses années. Les sacs plastiques ne sont plus mis gratuitement à disposition des clients mais sont devenus payants pour en limiter l'usage.
Depuis la mise en place de la dématérialisation des factures et d'un paiement généralisé par mode électronique, la consommation de papier et par conséquent les déchets en découlant ont nettement diminué. En 2016, pour l'activité bricolage 60 % des factures fournisseurs étaient dématérialisées et pour le négoce 45 %.

- Eco-organismes
L'activité bricolage, par la distribution de produits soumis à éco-contribution, suit régulièrement les déclarations auprès des organismes COREPILE, RECYLUM, ECO-SYSTEMES, ECO-EMBALLAGES, ECO-MOBILIER et ECO-DDS (EN 27).
LA BOITE A OUTILS est soumise à partir de 2017 à une nouvelle taxe sur le poids des notices des produits d'import vendus et réalisera sa première déclaration auprès de l'organisme ECO-FOLIO en janvier 2018 (éco-organisme dont la mission est de développer le recyclage des papiers). Un outil de recensement des notices des différents produits sera mis en place. Par ailleurs l'activité bricolage dans le cadre de sa charte de partenariat avec certains fournisseurs a entrepris de digitaliser certaines notices sous forme de flash codes et de tutoriels.

- Gaspillage alimentaire
Le Groupe se sent concerné par la lutte contre le gaspillage alimentaire via les habitudes alimentaires de ses salariés. Il ne propose pas de restauration collective compte tenu de la multiplicité des sites, leur taille et leur éloignement mais il met à disposition de son personnel des locaux équipés pour que ses salariés puissent prendre leur repas sur place.

Consommation d'eau (EN 8)

Les activités du Groupe ne sont pas consommatrices en eau (activités non industrielles). La consommation d'eau porte uniquement sur les besoins des collaborateurs et des clients (sanitaires, douches, salles de repos), l'arrosage des espaces verts, l'entretien des locaux et le fonctionnement des systèmes de sécurité incendie.
La consommation d'eau du Groupe a été estimée en 2015 à 39 300 m^3 et en 2016 à 37 000 m^3 (volume non significatif à l'échelle du Groupe), ce qui représente respectivement 8,3 et 7,7 m^3 par salarié : en baisse de 7 %.

Changement climatique

Le changement climatique est aujourd'hui une réalité. A défaut de prendre dès maintenant les mesures qui s'imposent, les répercussions futures sur l'environnement pourraient être catastrophiques. Le Groupe est prêt à jouer un rôle dans la lutte contre le changement climatique et souhaite y contribuer par diverses mesures pour limiter ses émissions de CO_2.

Il s'est engagé dans une stratégie Bilan Carbone depuis de nombreuses années. Il a effectué son premier Bilan Carbone en 2010 sur quelques sites pilotes en collaboration avec un prestataire. Depuis 2013, le Groupe réalise son Bilan Carbone selon la méthode Bilan Carbone ® propriété de l'Association Bilan Carbone (ABC) pour l'ensemble des sites des sociétés consolidées dans les résultats financiers du Groupe.
Fin décembre 2015, il a établi un nouveau plan d'actions pour 3 ans. Il s'est engagé à suivre ce plan d'actions et à mesurer régulièrement son avancement.

Grâce à la méthode Bilan Carbone ®, il a identifié depuis 2013 les postes significatifs d'émissions directes et indirectes, sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, c'est-à-dire comprenant l'amont et l'aval de son activité.

Les postes « Fret » et « Déplacements » sont les 2 postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre pour le Groupe SAMSE (EN 15 à EN 17) qui mène des actions pour réduire ses émissions de CO_2 et reste particulièrement attentif.

Le Groupe a intégré progressivement, en 2015 et 2016, 46 camions répondant à la norme Euro 6, ce qui a permis de porter de 43 à 60 % la proportion du parc répondant aux normes Euro 5 et Euro 6 (normes européennes fixant des plafonds d'émission de gaz polluants). Il a choisi d'intégrer systématiquement depuis début 2016 l'option « Start and Stop » sur toutes ses nouvelles commandes de camions. En 2017, un nouvel outil de mesure de la consommation de carburant des camions sera choisi et déployé progressivement. Ces différentes mesures ont pour objectif d'améliorer les performances du parc camions du Groupe et de limiter la consommation de carburant des camions (EN 30) : en baisse de 1 % depuis 2015.

Pour les chariots élévateurs, la règle est de privilégier l'électrique au thermique. La proportion d'engins de manutention électriques a progressé depuis 2012 de 43 à 54 %.

Dans l'optique de diminuer les émissions de CO_2 de sa flotte de véhicules légers, le Groupe SAMSE renouvelle régulièrement son parc automobile (véhicules en leasing) au profit de véhicules plus performants sur le plan de la consommation et de l'efficacité énergétiques.

Le taux moyen d'émission de CO_2 de la flotte de véhicules du Groupe est en baisse constante depuis 2011.

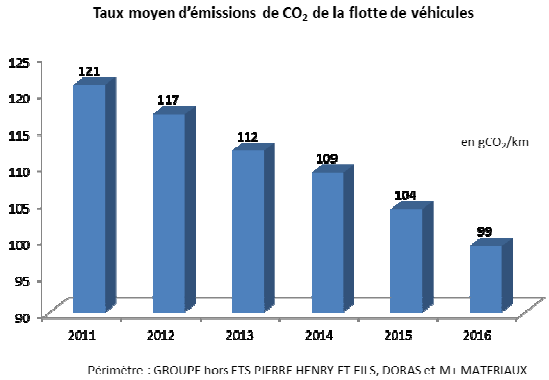

Depuis plusieurs années, les véhicules sont systématiquement équipés de régulateur de vitesse et de GPS.

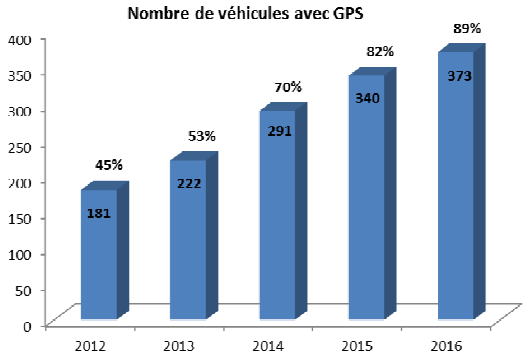

Périmètre : GROUPE hors ETS PIERRE HENRY ET FILS, DORAS et M+ MATERIAUX

Ces différentes actions contribuent à limiter la consommation de carburant des véhicules (EN 30) : en baisse de 1 % depuis 2015 (hors M+ MATERIAUX).

Conditions d'utilisation des sols et rejets dans les sols

La quasi-totalité des terrains utilisés par le Groupe est située dans des zones urbaines ou industrialisées aménagées et n'affecte pas de biotopes remarquables. L'exploitation des sites ne donne lieu à aucun rejet volontaire dans le sol.
Les activités du Groupe ont une incidence sur l'utilisation des sols essentiellement lors des travaux de terrassement pour la construction d'un nouveau site. Ceux-ci sont toujours étudiés prioritairement avec la technique du déblais-remblais.

Rejets dans l'air et l'eau

Les rejets de substance dans l'air et l'eau sont par définition très limités, l'activité du Groupe SAMSE n'étant pas industrielle.

Nuisances sonores

Tous les sites du Groupe opèrent dans le respect des règles de nuisances sonores.

Prévention des risques environnementaux et des pollutions

Certaines installations de climatisation comportent encore du gaz R 22. Le Groupe a décidé, au fur et à mesure des opérations de maintenance, et seulement lorsqu'il est nécessaire de compléter une pression devenue insuffisante, de vidanger et de remplacer par un autre gaz homologué.

Tous les bâtiments qui peuvent contenir de l'amiante sont déterminés, ainsi que les sites sur terrain pollué. Ils font l'objet d'une surveillance particulière.

Concernant les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions, ce sujet est développé au paragraphe 3.4 du Document de Référence.
Le Groupe n'a pas de montant de provisions et de garanties pour risques en matière d'environnement (sauf risque de préjudice).

Certains sites du Groupe comportent des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). En 2016, les sites classés ICPE sont au nombre de 11. 2 sites ICPE sont en cours de déclassement : M+ MATERIAUX Montauban et SAMSE Cluses. Les autres sites sont BOIS MAURIS ODDOS Seyssins et Argonay, SAMSE Aubenas et Corbas, les plateformes LA BOITE A OUTILS et SAMSE à Brézins, les plateformes des ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS et SCIERIE JOURDAN à Saint Hilaire du Rosier et le site de SOCOBOIS à Rosières-près-Troyes.

Protection de la biodiversité

Les terrains détenus ou au voisinage d'aires protégées et en zones riches en biodiversité sont maintenus dans leur état naturel (EN 11).
Pour Argonay, depuis l'extension de 2010, l'exploitation est proche de cette aire protégée. BOIS MAURIS ODDOS veille à ce qu'elle reste préservée. Les eaux pluviales sont captées et reversées en amont du terrain, aucun déversement en aval ne se fait (EN 12).

A Saint Julien en Saint Alban (proche des agences SAMSE de Privas et du Pouzin), il s'agit d'un terrain boisé riche en biodiversité du fait qu'il se trouve dans une forêt de grande importance sur des collines ardéchoises.

Soucieux des impacts de son activité sur la biodiversité, le Groupe apporte une grande importance à l'implantation de ses bâtiments, son intégration dans la conception du plan masse et dans le maintien de la continuité des éléments dans le grand paysage. Une étude « faune et flore » est même parfois réalisée afin de consolider les partis pris architecturaux et urbanistiques (EN 14).

A titre d'illustration, pour le magasin de bricolage à Saint Martin d'Hères, 2 nichoirs pour oiseaux semi-cavicoles, 4 nichoirs à mésanges et 3 gites à chauve-souris ont été posés sur le bâtiment.

Les permis de construire déposés à partir de 2016 intègrent des dispositions pour que les futures clôtures permettent le passage d'animaux.

Des trous de passage de la faune sont ainsi prévus dans les clôtures, en dehors des zones de danger pour elle, type route nationale, pour faciliter ses déplacements.
Les futurs bassins de rétention ou retenues d'eau comportent un trou (50 à 100 cm) plus profond de 50 cm environ qui dispose d'un fond en tout-venant permettant de faire stagner un peu d'eau avant son évaporation ou son infiltration, et pouvant ainsi se remplir de micro-organismes utiles pour l'écosystème (EN 13).
Pour le choix des essences, dans le respect des impositions des Plans Locaux d'Urbanisme, le Groupe travaille exclusivement avec des entreprises paysagistes locales, les mieux à même de conseiller et d'entretenir les espèces locales de végétaux.

Auprès de ses fournisseurs

Les actions ont débuté par la vente de produits ou matériaux livrés en vrac ou semi-vrac pour limiter la production de déchets.

D'autres actions détaillées ci-dessous œuvrent à l'atténuation des impacts environnementaux des produits et des services. Cependant la portée de ces mesures n'est pas déterminable à ce jour car elles n'ont pas fait l'objet d'une étude (EN 27).

Le Groupe a voulu favoriser l'éco conception des produits conduisant à moins d'emballages et de conditionnement.

Les services achat travaillent de concert avec leurs fournisseurs (par exemple ISOVER) pour référencer plus de produits liés à la performance énergétique. Ils portent une attention particulière aux labels : CE, NF, FSC® et PEFC™ comme à ceux qui sont liés à la RT 2012, aux qualités thermiques et acoustiques.

Dans les activités négoce et bricolage, il a été décidé de sensibiliser les fournisseurs aux enjeux environnementaux en mentionnant dans les contrats une incitation à la prise en compte de leurs impacts sur l'environnement (EN 33).

Pour la norme REACH, l'activité bricolage a intégré dans ses contrats cadre avec l'ensemble de ses fournisseurs, que ceux-ci s'engagent à ne leur fournir que des produits dont les composants ont satisfait aux obligations de cette norme.

L'engagement pour le tri et le recyclage des emballages est renforcé avec la mise en place progressive de la consigne de tri sur ses produits.

Afin d'inciter les clients au bon geste de tri, une information claire et précise est apposée sur les emballages.

Tous les chefs de produits ont été sensibilisés à l'impact des déchets sur l'environnement et travaillent avec les fournisseurs dans le choix des emballages.

Auprès de ses clients

Sur les marchés en mouvement, la solution est de créer une veille active, afin d'anticiper les demandes et de bâtir des offres appropriées, combinant produits et services. C'est dans cet esprit que le Groupe a développé une démarche « Construire Positif » qui regroupe 4 offres spécialistes : MOBOA pour la construction et la rénovation bois BBC (Bâtiment Basse Consommation), ISO-EXT pour l'isolation thermique par l'extérieur, SWEETAIR pour les énergies renouvelables (chauffage, ventilation, production d'eau chaude sanitaire et production d'électricité) et REH (Réseau Energie Habitat) pour apporter une solution globale de rénovation énergétique et confort.

En 2014, une forte orientation a été prise vers l'accompagnement des stations de ski dans leurs projets de réhabilitation immobilière via une démarche de réflexion globale et originale : le Groupe travaille sur les projets très en amont avec les communes et les prescripteurs et apporte des avis techniques, fait intervenir ses partenaires industriels, propose des sous-traitants, dans le but de rénover durablement.
A ce jour, des projets sont en cours avec les stations de Chamrousse (38), Villard-de-Lans (38), Valmorel (73) et La Toussuire (73).

Le Groupe sait aussi créer des partenariats avec ses clients, collectivités publiques pour répondre à leurs besoins propres ou les accompagner dans leurs démarches auprès de leurs administrés pour la construction BBC et Bepos (Bâtiment à énergie positive).

Les artisans ont été sensibilisés en 2015, lors de formations en agences, sur l'obtention de la mention RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) (EN 31).

Le Groupe organise et participe à des salons tournés vers les professionnels et les particuliers sur les thématiques de l'isolation, de l'enveloppe thermique des bâtiments, des énergies renouvelables.

Les enseignes telles que SAMSE ou DORAS ont créé leur propre salon professionnel où il est question de construction, de rénovation, d'équipements durables. Des centres experts BBC ont été mis en œuvre dans certaines agences.

Des agences ou des corners REH (Réseau Energie Habitat) ont été ouverts dans les réseaux d'agences pour mettre à disposition des professionnels et des particuliers des informations sur la construction et la rénovation BBC, des maquettes didactiques, des produits de démonstration.
A Perpignan, une maison « bien vivre à domicile » a été construite à l'intérieur même de l'agence REH mettant en scène des produits, des solutions de performance énergétique, des moyens domotiques et des aménagements possibles pour les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées.

LA BOITE A OUTILS travaille depuis plusieurs années sur le thème de l'après-vente. L'objectif est d'avoir fin 2017 une dizaine de magasins proposant un service dépôt vente de façon permanente. L'état et la date d'achat du produit participent à définir les conditions de reprise. Les produits neufs sont repris à leur valeur initiale. A tout moment de la vie du produit, le client peut choisir de revendre le produit, de le remplacer, de le réparer (EN 27).

LA BOITE A OUTILS procède également à l'organisation de la collecte de DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques), ampoules, tubes, piles et accumulateurs pour l'ensemble du Groupe. Elle gère cette collecte pour les sites importants, tandis que la plateforme la centralise pour les plus petits (EN 27).

GRI G 4	Indicateurs	Unités	2014	2015	2016	Δ 2016 / 2015
ENVIRONNEMENT						
Volet : Matières						
EN 1	Matière : papier	tonnes	221	143	213	50%
	SAMSE		128	47	104	124%
	DORAS		53	56	67	20%
Volet : Energie						
EN 3	Consommation énergétique : gaz	kWh-PCI	● 15 512 652	12 576 163	12 753 697	1%
	SAMSE		● 5 089 535	4 788 451	4 911 589	3%
	DORAS		● 3 398 456	2 974 069	2 445 320	-18%
	Consommation énergétique : fioul domestique	litres	222 423			
	SAMSE		123 190	Cf texte ci-avant		
	DORAS		27 018			
	Consommation énergétique : électricité	kWh	28 349 949	30 815 311	29 175 664	-5%
	SAMSE		8 758 102	9 083 467	8 852 405	-3%
	DORAS		4 560 460	4 950 724	5 124 977	4%
EN 6	Réduction de la consommation énergétique		Cf texte ci-dessus			
Volet : Eau						
EN 8	Volume d'eau prélevé	m³	35 587			
	SAMSE		11 720	Cf texte ci-avant		
	DORAS		5 484			
Volet : Biodiversité						
EN 11	Emplacement et superficie de terrains détenus ou au voisinage d'aires protégées et en zones riches en biodiversité	hectares				
	Argonay		2	2	2	0%
	St Julien en St Alban		3	3	3	0%
	SAMSE		3	3	3	0%
	DORAS		0	0	0	0%
EN 12	Description des impacts substantiels des activités sur la biodiversité de ces aires		Cf texte ci-avant			
EN 13	Habitats protégés ou restaurés		Cf texte ci-avant			
EN 14	Espèces menacées dans les zones d'activité		Cf texte ci-avant			
Volet : Emissions						
EN 15	Emissions directes ou indirectes de gaz à effet de serre	teqCO_2				
EN 16	*Total*		● 219 945	220 749	227 146	3%
EN 17	SAMSE		● 61 950	60 246	58 529	-3%
	DORAS		● 40 183	37 131	36 066	-3%
	dont Fret		● 117 797	115 503	118 983	3%
	SAMSE		● 39 097	39 706	38 625	-3%
	DORAS		32 961	28 667	27 419	-4%
	dont Déplacements		● 73 271	74 512	77 366	4%
	SAMSE		● 10 066	9 296	8 717	-6%
	DORAS		3 492	3 306	3 429	4%

● Données 2014 corrigées des erreurs d'estimation dans la publication précédente

GRI G 4	Indicateurs	Unités	2014	2015	2016	Δ 2016 / 2015
ENVIRONNEMENT						
Volet : Effluents et déchets						
EN 22	Total des rejets d'eau		Les rejets d'eau de chaque site se font en respectant les règles d'urbanisme obligatoires préconisées par les collectivités publiques.			
EN 23	Masse de déchets par typologie	tonnes				
	Total		18 935	21 826	21 428	-2%
	SAMSE		3 733	4 227	4 266	1%
	DORAS		1 770	1 941	2 126	10%
	Déchets industriels banaux dont bois		● 9 785	11 587	11 295	-3%
	SAMSE		● 2 617	2 876	2 848	-1%
	DORAS		1 421	1 600	1 844	15%
	Gravats		2 486	2 960	3 277	11%
	SAMSE		871	953	1 131	19%
	DORAS		278	248	225	-10%
	Carton		5 954	6 490	6 080	-6%
	SAMSE		70	235	73	-69%
	DORAS		56	46	44	-4%
	Plastique		592	632	604	-4%
	SAMSE		74	78	71	-8%
	DORAS		9	6	6	8%
	Papier		53	81	119	47%
	SAMSE		46	63	109	73%
	DORAS		0	3	0	-100%
	Métal		● 58	72	53	-26%
	SAMSE		● 49	18	34	90%
	DORAS		6	38	7	-82%
	Déchets verts		6	5	0	-100%
	SAMSE		6	5	0	-100%
	DORAS		0	0	0	0%
Volet : Produits et services						
EN 27	Portée des mesures d'atténuation des impacts environnementaux des produits et des services		Cf texte ci-avant			
Volet : Conformité						
EN 29	Montant des amendes substantielles	K€	0	0	0	0%
	Nombre de sanctions non pécuniaires	Nombre	0	0	0	0%
Volet : Transport						
EN 30	Impacts environnementaux substantiels du transport des produits et des déplacements du personnel	1000 litres				
	Carburant Camions		● 4 548	4 907	4 839	-1%
	SAMSE		● 2 171	2 202	2 160	-2%
	DORAS		748	848	789	-7%
	Carburant Voitures de fonction		● 1 748	1 720	1 780	3%
	SAMSE		● 545	542	539	-1%
	DORAS		352	333	309	-7%
Volet : Généralités						
EN 31	Total des dépenses et des investissements en matière de protection de l'environnement		Cf texte ci-avant			
Volet : Evaluation environnementale des fournisseurs						
EN 32	Pourcentage de nouveaux fournissseurs contrôlés à l'aide de critères environnementaux		Aucune étude n'a été réalisée concernant l'évaluation environnementale des fournisseurs.			
EN 33	Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels sur l'environnement dans la chaîne d'approvisionnement et les mesures prises		Cf texte ci-avant			
Volet : Mécanisme de règlement des griefs environnementaux						
EN 34	Nombre de griefs concernant les impacts environnementaux, déposés, examinés et réglés via des mécanismes officiels de règlement des griefs	Nombre	0	0	0	0%

● Données 2014 corrigées des erreurs d'estimation dans la publication précédente

Note méthodologique

Les sociétés et sites suivants sont exclus de ce volet : EPPS, GET ELECTRIC, SOCOBOIS, LEADER CARRELAGES, MAT APPRO, SWEETAIR FRANCE, SUD APPRO et TRANSPORTS SCHWARTZ.

Les points de vente, n'ayant pas réalisé une année complète d'exploitation sur l'année de reporting, n'ont pas été retenus non plus.

La société RG BRICOLAGE a été intégrée dans ce volet.

Les nouveaux chiffres sont présentés à la fois pour les années 2015 et 2016.
Après un travail d'anticipation de collecte des données mené tout au long de l'année 2016, pour la première fois, le Groupe indique dans la partie Environnement les années N et N-1. L'année 2014 est également rappelée afin de faire le lien avec le précédent rapport.

Les indicateurs sont donnés de manière brute, non recalculés à chiffre d'affaires constant ou à périmètre comparable, pour les 3 années comparées. Entre 2014 et 2015, 18 points de vente supplémentaires ont été intégrés et entre 2015 et 2016, la variation de périmètre est de - 2 points de vente.

Un changement de méthode pour le calcul des indicateurs est à noter à partir de l'année 2016. En effet, afin de pouvoir publier les données de l'année N dans le rapport de l'année N, certains indicateurs sont extrapolés sur la dernière partie de l'année selon des règles définies pour le Groupe :

- Les indicateurs extrapolés sur les ventes sont : les consommations de carburant (camions, voitures de fonction et chariots élévateurs), les déplacements des employés dans le cadre du travail avec leur voiture personnelle, les déplacements visiteurs, les matériaux entrants (le papier), les emballages des produits vendus.
  Pour cette famille d'indicateurs (sauf les déplacements visiteurs), les données du périmètre suivant sont les données réelles du 1er janvier au 31 décembre (données facilement accessibles dans le Système d'Information du Groupe) : SAMSE, BLANC MATERIAUX, BOIS MAURIS ODDOS, CELESTIN MATERIAUX, CHRISTAUD, REMAT, VAUDREY, DUMONT INVESTISSEMENT et LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES.
- Les indicateurs pour lesquels les données réelles sont prises du 1er octobre de l'année N-1 au 30 septembre de l'année N sont : les déchets, la climatisation (fuites de fluides frigorigènes), les services tertiaires (hors transport).
- Les indicateurs sans extrapolation : les déplacements domicile-travail, les immobilisations.
- Les indicateurs extrapolés en fonction des prévisions de fin d'année : les déplacements des employés dans le cadre du travail en avion et en train, le poids des éditions.
- L'indicateur du tonnage utilisé dans le calcul du fret amont se base sur la donnée réelle de la période du 1er janvier au 30 septembre et il est extrapolé en fonction des éléments calculés par la direction des achats.

EN 1 = cet indicateur ne prend en compte que le papier comme matière première car les activités du Groupe ne consomment pas d'autres matières premières.
Il comprend le papier bureau, le papier communication (catalogues, affiches, dépliants…) et le papier en-tête (courriers, factures, bons de livraison…).
Les données sont collectées via le Système d'Information du Groupe.

EN 3 = les consommations de gaz ont été pondérées avec le Degré Jour Unifié (DJU) pour intégrer la variabilité des conditions météorologiques d'une année sur l'autre.
Pour les consommations électriques, la pondération du DJU n'est pas appliquée, la consommation électrique ne se limitant pas à la consommation de chauffage.

A partir de l'année 2016, à la suite du changement de méthode de collecte des données, cet indicateur est fourni par les 2 principaux prestataires du Groupe (1 prestataire pour le gaz et 1 prestataire pour l'électricité) qui extrapolent eux-mêmes les données de la dernière période de l'année. Le prestataire pour le gaz, pour effectuer les calculs d'extrapolation, s'est basé sur la table des profils publiés par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE). Le prestataire pour l'électricité a choisi d'étendre proportionnellement les consommations mesurées sur les mois de l'année non facturées.
Pour les autres prestataires, l'indicateur est fourni à partir des factures d'achat.

Les données gaz de l'année 2014 ont été rectifiées à la suite d'une erreur d'unité : l'unité utilisée dans le Bilan Carbone est le kWh PCI (Pouvoir Calorifique Inférieur), et non le kWh PCS (Pouvoir Calorifique Supérieur).

Etant donné que seuls 18 sites dans le Groupe utilisent du fioul pour le chauffage (chiffre que le Groupe cherche à réduire) et que les approvisionnements ne sont pas réguliers (en général remplissage de cuves une fois par an), cet indicateur a été exclu du Bilan Carbone (l'année 2014 a été corrigée). La consommation annuelle du Groupe est à présent donnée, sur la base des charges comptables avec application d'un prix moyen national du fioul sur la période, avec une tendance d'évolution sur les 3 dernières années.
Pour les mêmes raisons d'approvisionnement irrégulier, le suivi des sites consommant du gaz propane pour le chauffage (4 sites : 3 sites SAMSE et 1 site CELESTIN MATERIAUX) ne se fait plus, les données ont été exclues du Bilan Carbone (l'année 2014 a été corrigée).

EN 8 = l'indicateur du volume d'eau consommé, relevé en m^3, est considéré comme non significatif pour le Groupe, il est désormais estimé (sur la base des charges comptables avec application d'un prix moyen national de l'eau sur la période).

EN 15 à EN 17 = les données 2014 sont issues du Bilan Carbone ® version 7.3.03 et les données 2015 et 2016 de la version 7.5. A titre indicatif, si les données 2014 étaient retraitées avec la version 7.5, les émissions diminueraient au maximum de 0,44 %.
Comme pour chacun de ses Bilan Carbone précédents, le Groupe a exclu les postes d'émissions suivants : Intrants (les produits achetés et revendus), Immobilisations des bâtiments, Utilisation des produits et Fin de vie des produits.

Avec la méthode Bilan Carbone ®, le Groupe répertorie ses émissions de gaz à effet de serre selon 3 catégories :

- Scope 1 : émissions directes, produites par les sources, fixes et mobiles, nécessaires aux activités du Groupe (9 % des émissions du Groupe en 2015 et en 2016).
- Scope 2 : émissions indirectes associées à la consommation d'électricité nécessaires aux activités du Groupe (1 % en 2015 et en 2016).
- Scope 3 : autres émissions indirectement produites par les activités du Groupe (90 % en 2015 et en 2016).

La catégorie « Fret » comprend le fret routier entrant (scope 3), le fret maritime entrant (scope 3), le fret routier direct (scope 3) et le fret routier sortant (scopes 1 et 3).

Le poste du fret amont (fret routier entrant, fret maritime entrant et fret routier direct) représente 46 % des émissions du Groupe en 2015 et 2016.

Les données du fret amont sont calculées sur la base d'une sélection de fournisseurs (auprès desquels le tonnage réalisé sur l'année est collecté) et sont extrapolées sur la totalité des fournisseurs.
Pour le périmètre suivant (SAMSE, CHRISTAUD, BLANC MATERIAUX, BOIS MAURIS ODDOS, DORAS, CELESTIN MATERIAUX, LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES, CLAUDE MATERIAUX, ETABLISSEMENTS ROGER CLEAU, M+ MATERIAUX, OUTIMAT BTP, REMAT et VAUDREY), en 2016, de manière exceptionnelle, le tonnage n'a pas été collecté auprès des fournisseurs mais il a été estimé sur la base du tonnage de l'année précédente, corrigé du taux d'évolution du chiffre d'affaires réalisé avec les fournisseurs entre 2015 et 2016.

Seule la société BTP DISTRIBUTION a fourni des données sur le fret direct (fret entre fournisseurs et clients).

La catégorie « Déplacements » comprend les déplacements domicile-travail des salariés (scope 3), les déplacements des salariés dans le cadre du travail avec les véhicules possédés par la société (scopes 1 et 3), les déplacements des salariés dans le cadre du travail avec leur propre véhicule (scope 3) et les déplacements des visiteurs (scope 3).

Pour les déplacements domicile-travail, un sondage auprès des salariés est réalisé chaque année dans chaque point de vente. DORAS et les ETABLISSEMENTS ROGER CLEAU utilisent pour la première fois cette méthode en 2016. OUTIMAT BTP et CLAUDE MATERIAUX ont prévu de la suivre pour 2017.

Pour les déplacements visiteurs, la méthode repose sur un calcul intégrant une zone de chalandise par site et le nombre de bons de livraisons « emportés ». Seuls les sites du siège SAMSE, de la plateforme LOG APPRO, des ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS et de BTP DISTRIBUTION n'utilisent pas cette méthode et se basent sur un sondage.

Le poste des déplacements visiteurs représente 27 % des émissions du Groupe en 2015 et en 2016.

L'incertitude associée à la somme des différentes émissions du Groupe est pour les années 2015 et 2016 de 21 %.

EN 23 = sur chaque site, un registre de suivi des opérations relatives à la gestion des déchets est tenu annuellement et renseigné à partir des informations contenues dans les documents remis par les prestataires chargés de la collecte des déchets. Le registre permet en particulier de connaître le type de chaque collecte de déchets (nature et poids) et la qualification du traitement final (recyclage, enfouissement, incinération ou autre mode de traitement).

EN 30 = cet indicateur comprend la consommation de carburant des camions du Groupe assurant les livraisons clients et celle des voitures de société.
Les données sont collectées via l'outil CENTRAL PARC (logiciel de gestion des moyens matériels roulants) dans lequel sont comptabilisées les factures de consommation de carburant. Pour DORAS, l'outil utilisé est ALX.
BTP DISTRIBUTION n'a pas fourni de données pour les camions car ce sont des prestataires qui procèdent aux livraisons clients.

Les données 2014 de consommation en litres de carburant issues de CENTRAL PARC se sont avérées incomplètes pour la première moitié de l'année, elles ont été ainsi corrigées (estimation sur la base des dépenses de carburant 2014 et 2015, de la consommation en litres de carburant 2015 et de la variation du prix du gazole entre les 2 années).

Responsabilité du fait des produits

La sous-traitance

Le Groupe recourt très peu à la sous-traitance. Des prestataires peuvent être amenés à faire appel à celle-ci lors de la construction ou de la réhabilitation des sites.
Le marché de travaux encadre strictement ce recours. Dans le domaine du transport il est fréquent de recourir à la sous-traitance, soit pour la livraison aux clients, soit depuis les plateformes logistiques jusqu'aux sites.

La responsabilité sociale et environnementale des fournisseurs

Les fournisseurs proposent au fil des années de plus en plus de produits respectueux de l'environnement.
Cela démontre l'engagement des fournisseurs dans leur responsabilité sociale et environnementale.
Une charte « Engagement Responsabilité Sociétale » a été réalisée par l'activité bricolage afin d'inciter ses fournisseurs à agir à ses côtés vis-à-vis du développement durable et de sa démarche d'amélioration continue. Cette charte a été envoyée pour la première fois fin 2015 avec tous les contrats 2016. 215 chartes ont été retournées signées en 2016.

Les enjeux sociaux et environnementaux de la politique d'achat du Groupe

Les certifications bois et la RBUE

Si les ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS ont obtenu les certifications de chaîne de contrôle PEFC™ et FSC® en 2005, le Groupe a initié la même démarche de certification en 2011 sur l'ensemble des produits bois et dérivés pour l'activité négoce.

Le Groupe a validé l'année suivante la Charte Environnementale et a obtenu comme performance 3 feuilles d'Erable (performance maximale). Cette charte garantit la diligence raisonnée appliquée sur tous les produits non certifiés.

Le déploiement des certifications de chaîne de contrôle PEFC™ et FSC® a été réalisé sur :

- 12 agences en 2011
- 85 agences en 2012
- 88 agences en 2013
- 87 agences en 2014
- 81 agences en 2015
- 85 agences en 2016

Cette organisation interne s'appuie sur un bureau central et des relais certification bois en région. Ces derniers sont les garants des procédures mises en place et du respect de ces certifications en agence.

Tous les certificats PEFC™ et FSC® obtenus sont valables pendant 5 ans sous réserve de validation des audits annuels (environ une quinzaine d'agences auditées par an) réalisés par un organisme certificateur.

L'audit de renouvellement mené en novembre 2016 a permis de reconduire la certification pour un nouveau plan quinquennal.

Pour la Charte Environnementale, qui est renouvelée tous les 2 ans, le Groupe maintient sa performance de 3 feuilles d'Erable depuis 2012.

En 2013, la RBUE (Règlementation sur le Bois de l'Union Européenne) vient renforcer la traçabilité des achats bois et de ses dérivés du Groupe. La RBUE entraîne la mise en place d'une procédure de diligence raisonnée au sein du Groupe, qui est intégrée dans le cadre de la Charte Environnementale en 2016.

A ce jour, seules SAMSE, BOIS MAURIS ODDOS, BLANC MATERIAUX, LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES, LES ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS et CAREO sont certifiées chaîne de contrôle.

Les achats du Groupe

Les références de produits ou matériaux respectueux de l'environnement, améliorant la performance énergétique des bâtiments et éco-labellisés, augmentent d'année en année. Ils concernent tous les domaines d'activité.

Cela s'explique par la demande croissante des clients, l'offre en progression des fournisseurs et la démarche « Construire positif » proposée par le Groupe pour rapprocher les demandes et les offres. Le Groupe crée ainsi de la valeur partagée en impliquant les fournisseurs, les professionnels du bâtiment et ses clients dans sa démarche d'entreprise responsable.

L'activité négoce a souhaité également faire évoluer ses plans de vente et de stock pour répondre au marché lié à la RT 2012.

Les services achat de l'activité bricolage incitent leurs fournisseurs à améliorer continuellement leurs produits, en affichant l'efficacité énergétique en magasin des produits référencés et ainsi éliminer progressivement les produits énergivores.

Ils ont arrêté l'importation d'ampoules de type CFL (fluo-compactes) au cours de l'année 2014, seules des ampoules de type LED sont importées. En effet les ventes de cette nouvelle technologie ont pris le pas sur les ampoules fluo-compactes.
Les améliorations techniques font que les produits luminaires solaires sont de plus en plus performants donc les volumes d'achat augmentent.

Dans un contexte d'obsolescence programmée, les performances de produits de construction sont mises en avant.

Les impacts des produits phytosanitaires sont considérables, ils touchent non seulement l'environnement mais également la santé humaine. Pour la préservation de l'environnement et de la santé, l'activité bricolage a décidé de rendre la formation obligatoire à tous ses vendeurs afin que l'utilisation de ces produits soit maîtrisée.

En 2015, tous les magasins à l'enseigne LA BOITE A OUTILS ont obtenu l'agrément pour vendre des produits phytosanitaires.

Le choix des fournisseurs et des gammes de produits se fait dans cette optique de diminution de l'impact environnemental. Les produits bio-contrôlés sont privilégiés.
Une gamme de produits naturels en peinture a été mise en place avec un fournisseur régional.

Les démarches satisfaction clients (PR 5)

Pour améliorer la qualité de service et d'accompagnement des clients, un « baromètre satisfaction clients » a été lancé en 2011. Il est depuis, reconduit tous les deux ans. En 2015, 4 902 clients de SAMSE ont été interrogés. Il s'agissait de professionnels du BTP et hors BTP ainsi que des particuliers en compte pour établir un bilan annuel sur leur satisfaction. Cette année-là, la note globale a progressé de 0,1 point, passant de 7,4 sur 10 en 2011 à 7,5 en 2015. Les résultats du baromètre permettent à SAMSE d'élaborer des plans d'actions précis, correspondant aux attentes de ses clients.
DORAS a réalisé son premier baromètre satisfaction clients en 2014.

Depuis 2013, une démarche « Satisfaction Clients » (détaillée dans le volet Emploi, relations sociales et travail décent) est déployée dans l'activité bricolage, incluant une formation des collaborateurs et profitant à l'ensemble de sa clientèle.
Depuis 2015, une démarche « Satisf'Action » (détaillée dans le volet Emploi, relations sociales et travail décent) est aussi engagée dans l'activité négoce.

GRI G 4	Indicateurs	Unités	2015	2016	Δ 2016 / 2015
RESPONSABILITE DU FAIT DES PRODUITS					
Volet : Santé et sécurité des consommateurs					
PR 1	Pourcentage des catégories importantes de produits et de services pour lesquelles la santé et la sécurité sont évalués aux fins d'amélioration		Le pourcentage doit être fourni par les fabricants. C'est pourquoi, cet indicateur n'est pas traité car il est impossible de faire ce type d'étude dans le cadre des activités du Groupe.		
PR 2	Nombre total d'incidents de non respect des règlementations et codes volontaires concernant les impacts sur la santé et la sécurité des produits et des services	Nombre	0	0	0%
Volet : Etiquetage des produits et services					
PR 3	Pourcentage de produits et de services significatifs soumis à ces exigences d'information requis par les procédures	%	100	100	0%
PR 4	Nombre total d'incidents de non respect des règlementations et codes volontaires concernant l'information sur les produits et services et leur étiquetage	Nombre	0	0	0%
PR 5	Pratiques relatives à la satisfaction client et notamment résultats des enquêtes de satisfaction client		Cf texte ci-dessus		
Volet : Communication marketing					
PR 6	Ventes de produits interdits ou controversés	Nombre	0	0	0%
PR 7	Nombre total d'incidents de non-respect aux règlementations et codes volontaires relatifs à la communication marketing, y compris la publicité, la promotion et les parrainages	Nombre	0	1	100%
Volet : Vie privée des clients					
PR 8	Nombre total de plaintes fondées pour atteinte à la vie privée et pour la perte de données des clients	Nombre	0	0	0%
Volet : Conformité					
PR 9	Montant des amendes substantielles pour non-respect des lois et des règlementations concernant la mise à disposition et l'utilisation des produits et des services	K€	0	0	0%

Note méthodologique

PR 2 = le Groupe n'a pas eu connaissance de problème de non-respect des règlementations en matière de produits.

PR 3 = l'étiquetage environnemental des produits que les fabricants intègrent permet aux consommateurs d'avoir des informations détaillées sur les produits et les services.

PR 7 = les clients du négoce qui ne souhaitent pas recevoir de publicité ou de relances marketing sont exclus des listes de diffusion (un indicateur est renseigné dans leur fiche client).
Les données SAMSE et DORAS ne sont pas extraites.

Société

La lutte contre la corruption

Le Groupe SAMSE n'a pas réalisé à ce jour d'études sur les indicateurs SO 3 à SO 5.

En juin 2014, le Groupe a décidé d'alerter sur les risques de fraude et la sécurité informatique en organisant des réunions de sensibilisation animées par un membre de la Direction Centrale du Renseignement Intérieur. Ont assisté à ces réunions les membres du Comité de Direction, les services des sièges, un représentant de chaque filiale et un représentant par région.

Un fascicule sur ces risques dans le Groupe a été distribué à tous les participants.

A la suite de cette information générale, une équipe interne « alerte escroqueries » a été créée avec une adresse mail dédiée pour envoyer tous mails suspects ou prévenir de tentatives de fraudes téléphoniques notamment.

En 2016, un second fascicule a été élaboré sur le thème de la fraude et distribué au siège et dans tous les points de vente. La priorité est la prévention, elle constitue le meilleur levier pour combattre la fraude.

L'équipe « alerte escroqueries » œuvre pour cartographier les risques de fraude interne et externe et pratique une veille sur ces sujets.

L'impact territorial, économique, social et sur les populations riveraines ou locales

L'impact territorial, économique et social

Avec son réseau de 342 points de vente, le Groupe est un acteur économique important sur les territoires où il est implanté.
Il favorise l'emploi en participant de manière très active aux salons régionaux de recrutement (6 salons régionaux en 2016) et par sa communication sur les réseaux sociaux.

Par les impôts locaux et taxes d'apprentissage versées de manière ciblée, il soutient les collectivités locales et les établissements d'enseignement à proximité de ses sites.

Lors de ses nouvelles implantations ou réaménagements de sites, le Groupe privilégie les artisans et les professionnels locaux pour collaborer. Il contribue ainsi à maintenir l'activité dans le tissu local et à la développer.
Pour exemple, lors du chantier du magasin de bricolage de Narbonne (nouveau magasin ouvert en mars 2017), plus de 85 % du montant des travaux a été affecté à des entreprises locales.
Le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre et toutes les entreprises choisies (sauf celle pour le confortement de sol) étaient implantés dans le même département.

L'ensemble des acteurs de l'emploi locaux sont systématiquement impliqués lors des campagnes de recrutement liées à l'ouverture d'un nouveau site. Chaque projet d'ouverture sur un territoire fait l'objet de rencontres préalables notamment avec le Pôle Emploi local pour construire un recrutement concerté et adapté. Par exemple, lors de la création du nouveau magasin de bricolage de Narbonne, l'effectif de 48 personnes a été constitué par 18 mobilités internes et 30 recrutements locaux.

Le Groupe a également pour stratégie de croissance le rachat de sociétés ou de points de vente dans les zones géographiques où il est déjà implanté. Le Groupe développe ainsi son ancrage territorial et démontre sa volonté d'être actif, au niveau de l'emploi et du développement économique local.

Toutes publicités, partenariats, participations à des salons ou organisations de salons sont pensés territoire et économie locale.

L'impact sur les populations riveraines ou locales

Le Groupe est soucieux de son impact sur les populations riveraines ou locales. Dans l'implantation de ses points de vente, l'intégration dans le tissu social, le respect des riverains, le Groupe cherche à jouer un rôle positif au sein des communautés locales.

Le mécénat

Impliqué sur ses territoires régionaux, c'est tout naturellement que le Groupe soutient des actions solidaires proches de ses points de vente. Il est également partenaire de certaines associations locales qui œuvrent à l'étranger.

Des projets caritatifs

A Grenoble, le Groupe a participé à la construction de la maison de parents d'enfants hospitalisés, en partenariat avec la fondation Ronald Mc Donald.
Il soutient Aide Médicale et Développement (AMD) à Grenoble, une association française qui œuvre dans différents pays du monde. En 2016, il a participé à la construction d'un centre de santé dans le village d'Ethiolo, au Sénégal. En 2017, il participe à la réhabilitation de la maternité de l'hôpital de Kouroussa en Haute-Guinée.
En 2017, il s'investit dans un nouveau projet de mécénat pour aider l'association Arist à organiser la Journée mondiale de la trisomie 21 à Grenoble.
En 2017, le Groupe via le Fonds d'action Négobois soutient la Fondation Abbé Pierre pour la construction d'une pension de famille réservée aux femmes victimes de violences.
Il a participé plusieurs fois à l'événement caritatif Glisse en cœur, organisé par la station du Grand-Bornand Chinaillon : 24 heures de ski et de concerts au profit d'une grande cause (association vaincre l'autisme, Laurette Fugain…).

Des projets liés à l'activité du Groupe

Le Groupe soutient des projets qui ont un sens par rapport à sa situation au cœur des montagnes. Il a par exemple, apporté son soutien financier et/ou fourni des matériaux à la Fédération française des clubs alpins et de montagne, pour la construction de nouveaux refuges de haute-montagne (refuges du Goûter, Mont Blanc et de l'Aigle, Les Ecrins).

Il est partenaire de longue date de l'Institut National de l'Energie Solaire (INES) qui œuvre chaque année, avec l'école d'architecture de Grenoble notamment, sur un projet d'habitat durable.

Il fait partie de l'association A3 qui aide de jeunes artisans à créer leur propre entreprise, en leur offrant un soutien matériel et les compétences indispensables au développement de leur activité.

Des projets culturels

Enfin, le Groupe est partenaire depuis longtemps de la Maison de la Culture de Grenoble pour permettre un accès aux spectacles au plus grand nombre.
Il soutient aussi le Festival international du cirque Rhône-Alpes Auvergne, Pays voironnais.

Les partenariats

Pour les formations

Les fournisseurs de l'activité négoce, étant majoritairement les leaders dans leur marché, souvent à la pointe de la technologie et répondant aux normes et aux spécificités de la RT 2012, le Groupe a décidé de s'appuyer sur eux en termes de formation auprès des équipes et des clients par le biais de réunions techniques.

Depuis 4 ans, le Groupe confirme son rôle d'accompagnateur du changement au service de ses clients. En 2012, l'axe avait été donné sur des formations de thermographie et d'étanchéité à l'air.

Courant 2013 il a développé en collaboration avec NEOPOLIS (centre de formation de la CCI de la Drôme) un nouveau module de formation « Construire et Rénover Positif ». Ce module d'une journée, réservé aux collaborateurs, a pour objectif de faire connaître les évolutions pratiques, techniques et organisationnelles liées aux modifications (réglementaires et fiscales) en construction neuve comme en rénovation.

Un plan de formation a été bâti en collaboration avec des organismes de formation partenaires du Groupe pour sensibiliser les artisans à l'éco-conditionnalité et à l'obtention de la mention RGE.
Ils sont accompagnés pour des études thermiques en neuf par SYNERGISUD, leur partenaire. D'autres partenariats ont été conclus pour les tests d'étanchéité à l'air et pour des attestations RT 2012 : UBAT et CETIL.

Dans le sponsoring

Le Groupe se retrouve dans les valeurs du sport que sont l'engagement individuel et collectif, le partage des succès, le dépassement de soi, l'esprit d'équipe…

Les choix du sponsoring dans le Groupe se portent sur des équipes qui arborent haut et fort les couleurs de son territoire d'implantation.
Le Groupe est partenaire des clubs de hockey sur glace Les Brûleurs de Loups à Grenoble, les Diables Rouges à Briançon et Les Rapaces de Gap.
En sports d'équipe toujours, il soutient le FC Grenoble Rugby, le Grenoble Football 38, l'Olympique Lyonnais, le Dijon Football Côte d'Or, le Chambéry Savoie Handball…
En sports d'hiver, il parraine le rallye Trophée Andros, la Fédération Française de Ski avec la création du SAMSE Speed Ski Tour pour encourager les jeunes espoirs, le Ski Club d'Allevard, le Chamrousse Ski Club, le Feclaz Ski Nordique, le Triathlon de l'Alpe d'Huez… mais aussi la course de ski-alpinisme de renommée internationale : la Pierra Menta.
En course à pied, il soutient les organisateurs de l'Ekiden, du trail des passerelles, de l'UT4M (Ultra Tours des 4 massifs sur le territoire grenoblois)…
Des collaborateurs y participent aux couleurs de « Tous Coureurs », l'équipe du Groupe SAMSE.

Pour les conseils et soutiens

En 2014, SAMSE a souhaité soutenir « PRIORITERRE », Organisation Non Gouvernementale haute-savoyarde dont l'objectif est d'aider chacun à réduire son empreinte écologique et préserver les ressources naturelles de la planète.

Elle est le premier Espace Info Energie certifié de France. Elle organise, entre autres, des journées portes découvertes où les participants peuvent rencontrer des professionnels du bâtiment, pour échanger autour des techniques employées et bénéficier des retours d'expérience à appliquer à leur propre projet.
C'est dans ce cadre que le partenariat s'est naturellement imposé, par l'expertise du Groupe en matière de rénovation.

Auprès d'associations locales

Le Groupe laisse de la marge de manœuvre aux magasins et aux agences dans leur choix et leur volonté de soutenir des associations de leur territoire.

Il est donc difficile de connaître le nombre d'associations qu'il a soutenues. Il peut autant s'agir de clubs sportifs du lieu d'implantation que d'associations ou d'initiatives locales solidaires.

Par exemple, dans le cadre des démarches Satisfaction Clients de l'activité bricolage, les collaborateurs ont souhaité que chaque site s'implique, chaque année dans le soutien d'une association sur son territoire. Depuis, 37 initiatives et partenariats identifiés par les salariés ont été conclus.

A titre d'illustration, voici quelques actions menées en 2016 :

- partenariat entre le magasin de Décines et l'ALBEC (association régionale d'aide aux enfants cancéreux),
- engagement de LA BOITE A OUTILS de Briançon aux côtés de l'association « Népalsmile » (aide aux habitants du Népal),
- l'arrondi du cœur de l'ENTREPOT DU BRICOLAGE de Dijon au profit de l'association « à pas de géant » (soutien aux enfants atteints de maladies génétiques rares).

L'ensemble de ces actions peut être désormais soutenu financièrement par une procédure d'encaissement permettant aux clients de réaliser « l'arrondi du cœur » dans chacun des magasins.

GRI G 4	Indicateurs	Unités	2015	2016	Δ 2016 / 2015
SOCIETE					
Volet : Communautés locales					
SO 1	Pourcentage de sites ayant mis en place une participation des communautés locales, des évaluations des impacts et des programmes de développement		Aucune étude n'a été réalisée à ce jour.		
SO 2	Activités avec d'importantes conséquences néfastes, réelles et potentielles, sur les communautés locales		Aucune étude n'a été réalisée à ce jour.		
Volet : Lutte contre la corruption					
SO 3	Pourcentage des sites qui ont fait l'objet d'une évaluation des risques de corruption et risques substantiels identifiés		Cf texte ci-dessus		
	Nombre des sites qui ont fait l'objet d'une évaluation des risques de corruption et risques substantiels identifiés		Cf texte ci-dessus		
SO 4	Communication et formation sur les politiques et procédures en matière de lutte contre la corruption		Cf texte ci-dessus		
SO 5	Cas avérés de corruption et mesures prises		Cf texte ci-dessus		
Volet : Politiques publiques					
SO 6	Total des contributions versées en nature et en espèces aux partis politiques, hommes politiques et institutions connexes, par pays		Le Groupe n'a aucun lien avec les partis et hommes politiques.		
Volet : Comportement anti-concurrentiel					
SO 7	Nombre total d'actions en justice pour comportement anti-concurrentiel, infractions aux lois anti-trust et pratiques monopolistiques ; résultat de ces actions	Nombre	0	0	0%
Volet : Conformité					
SO 8	Montant des amendes substantielles pour non-respect des lois et des règlementations.	K€	0	0	0%
	Nombre total de sanctions non financières pour non-respect des lois et des règlementations	Nombre	0	0	0%
Volet : Evaluation des impacts des fournisseurs sur la société					
SO 9	Pourcentage de nouveaux fournissseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs aux impacts sur la société		Aucune étude n'a été réalisée à ce jour.		
SO 10	Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels sur la société dans la chaîne d'approvisionnement et les mesures prises		Aucune étude n'a été réalisée à ce jour.		
Volet : Mécanismes de règlement des griefs relatifs à l'impact sur la société					
SO 11	Nombre de griefs concernant les impacts de la société déposés, examinés et réglés via des mécanismes officiels de règlement des griefs	Nombre	0	0	0%

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En notre qualité de professionnel de l'expertise comptable désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC[1] sous le numéro 3-1079, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016, présentées dans le point 3.9 du rapport de gestion inclus dans le document de référence, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Directoire d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément aux référentiels utilisés par la société (ci-après les « Référentiels ») dont un résumé figure en introduction de la note 3.9 dans le rapport de gestion inclus dans le document de référence.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession inséré dans le décret du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable et prend en compte les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;

- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de trois personnes entre janvier 2017 et mars 2017 pour une durée de 10 jours au cours de laquelle nous avons conduit onze entretiens avec les personnes référentes du processus.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

[1] **Portée disponible sur www.cofrac.fr**

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené des entretiens avec le Directeur Général de Samse, la Responsable du Contrôle de Gestion du groupe Samse, la chef de projet Bilan Carbone du groupe Samse et le Directeur des Ressources humaines de l'activité bricolage afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.

- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes[2]:

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;

[2] **Informations environnementales et sociétales** : Consommation d'électricité et consommation de gaz, Emissions de CO2 (fret et déplacements), la prise en compte dans la politique d'achat et les relations avec les fournisseurs et sous-traitants des enjeux sociaux et environnementaux.
Informations sociales : l'emploi (l'effectif total, répartition des employés par sexe, ancienneté), le nombre total d'heures de formation.

- au niveau des entités de l'activité négoce dont SAMSE, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 79 % de l'activité (en termes de chiffre d'affaires), entre 43 % et 66 % des effectifs et entre 65 % et 100 % des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Villeurbanne, le 3 avril 2017

L'Organisme Tiers Indépendant
ODICEO,
représenté par
Sylvain BOCCON-GIBOD

3.10 Informations sur le capital

3.10.1 Conditions

Les modifications du capital et des droits respectifs des actions sont effectuées conformément aux prescriptions légales.

3.10.2 Montant du capital et droits de vote

Le capital social est de 3 458 084 € au 31 décembre 2016, divisé en 3 458 084 actions de 1 € de nominal chacune, totalement libérées.

Le nombre de droits de vote attachés aux 3 458 084 actions composant le capital social au 31 décembre 2016 est de 6 421 732.

3.10.3 Capital potentiel

Il n'existe aucun instrument financier pouvant engendrer la création d'actions nouvelles à la date de rédaction du Document de Référence.

3.10.4 Evolution de la détention du capital au cours des trois derniers exercices

	2 016				2 015		2 014	
	Actions détenues	% du capital	Droits de vote	% Droits de vote	% du capital	% Droits de vote	% du capital	% Droits de vote
Nominatifs :								
- DUMONT INVESTISSEMENT	1 942 521	56,17	3 885 042	60,50	56,17	59,86	56,17	59,83
- CRH FRANCE DISTRIBUTION	730 640	21,13	1 461 280	22,76	21,13	23,11	21,13	23,10
- CM-CIC INVESTISSEMENT	182 725	5,28	365 450	5,69	5,28	5,78	5,28	5,78
- DIVERS	117 401	3,40	232 467	3,61	3,53	3,76	3,59	3,90
Sous-total	**2 973 287**	**85,98**	**5 944 239**	**92,56**	**86,11**	**92,51**	**86,17**	**92,61**
Porteurs :								
- FCP CENTIFOLIA	138 700	4,01	138 700	2,16	4,28	2,34	4,28	2,34
- FCP STOCK PICKING FRANCE	57 071	1,65	57 071	0,89	1,62	0,89	1,80	0,98
- BROWN BROTHERS HARRIMAN	35 000	1,01	35 000	0,55	1,01	0,55	0,91	0,50
- AUTO-DETENTION	7 304	0,21	0	0,00	0,29	0,00	0,31	0,00
- DIVERS	246 722	7,14	246 722	3,84	6,69	3,71	6,53	3,57
Sous-total	**484 797**	**14,02**	**477 493**	**7,44**	**13,89**	**7,49**	**13,83**	**7,39**
Total	**3 458 084**	**100,00**	**6 421 732**	**100,00**	**100,00**	**100,00**	**100,00**	**100,00**

3.10.5 Détention du capital social et droits de vote au 31 décembre 2016

	2 016					
	Actions détenues	% du capital	Droits de vote théoriques	% Droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	% Droits de vote exerçables en AG
Nominatifs :						
- DUMONT INVESTISSEMENT	1 942 521	56,17	3 885 042	60,43	3 885 042	60,50
- CRH FRANCE DISTRIBUTION	730 640	21,13	1 461 280	22,73	1 461 280	22,76
- CM-CIC INVESTISSEMENT	182 725	5,28	365 450	5,68	365 450	5,69
- DIVERS	117 401	3,40	232 467	3,62	232 467	3,61
Sous-total	**2 973 287**	**85,98**	**5 944 239**	**92,46**	**5 944 239**	**92,56**
Porteurs :						
- FCP CENTIFOLIA	138 700	4,01	138 700	2,16	138 700	2,16
- FCP STOCK PICKING FRANCE	57 071	1,65	57 071	0,89	57 071	0,89
- BROWN BROTHERS HARRIMAN	35 000	1,01	35 000	0,54	35 000	0,55
- AUTO-DETENTION	7 304	0,21	7 304	0,11	0	0,00
- DIVERS	246 722	7,14	246 722	3,84	246 722	3,84
Sous-total	**484 797**	**14,02**	**484 797**	**7,54**	**477 493**	**7,44**
Total	**3 458 084**	**100,00**	**6 429 036**	**100,00**	**6 421 732**	**100,00**

La société peut, dans les conditions réglementaires, demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires, ainsi que le nombre de titres détenu par chacun d'eux.

A la demande de la société, l'enquête TPI du 31 décembre 2016 a permis de recenser 926 actionnaires. Le nombre total des droits de vote existant est de 6 421 732.

SAMSE est contrôlée par DUMONT INVESTISSEMENT, société Holding créée à l'occasion du R.E.S. (Rachat de l'Entreprise par les Salariés) en 1988.

Bien que la société soit contrôlée, l'organisation et le mode de fonctionnement des organes de Direction, d'Administration et des Comités contribuent à l'exercice d'un contrôle équilibré et à la gestion des conflits d'intérêts.

En effet :

- le Comité d'Audit, instance collégiale qui se prononce sur des problématiques comptables, est présidé par une personne non actionnaire majoritaire,
- la règle au sein de la société est de nommer un membre indépendant au Conseil de Surveillance et au sein des Comités spécialisés,
- les fonctions de Direction et d'Administration ont été dissociées entre le Directoire et le Conseil de Surveillance.

Les principaux actionnaires de DUMONT INVESTISSEMENT sont les suivants :

- Salariés + FCPE
  520 760 actions soit 27,66 %
- Famille Joppé
  576 301 actions soit 30,61 %
- Famille Henry
  377 739 actions soit 20,06 %
- Famille Bériot
  105 439 actions soit 5,60 %
- Famille Doras
  100 057 actions soit 5,31 %
- Ets René de Veyle
  88 471 actions soit 4,70 %
- Divers
  114 040 actions soit 6,06 %

Déclarations de franchissement de seuil

Au cours de l'exercice 2016, notre société n'a été informée d'aucun franchissement de seuil légal ou statutaire.

Actionnariat salarié

SAMSE développe l'actionnariat salarié depuis de nombreuses années.

Les salariés ou anciens salariés ont acquis, au titre de la participation des salariés, antérieurement au 31 décembre 1987, 25 119 actions SAMSE représentant 0,73 % des 3 458 084 actions composant le capital social au 31 décembre 2016 (les salariés sont principalement actionnaires de la Holding DUMONT INVESTISSEMENT).

3.10.6 Autorisations financières

Les autorisations financières ci-dessous sont consenties par l'Assemblée Générale des actionnaires au bénéfice du Directoire.

Assemblée générale	Résolution	Nature	Durée de l'autorisation et expiration	Plafond du montant nominal maximum
03/05/2016	18 ème	Achat par la société de ses propres actions	18 mois 2 novembre 2017	10 % du capital
03/05/2016	19 ème	Réduction du capital par annulation d'actions	18 mois 2 novembre 2017	10 % du capital

Seule l'autorisation consentie à la société d'acheter ses propres actions a été utilisée par le Directoire au cours de l'exercice.

3.10.7 Titres existants donnant accès au capital

Il n'existe aucun titre donnant accès au capital à la date de rédaction du Document de Référence.

3.10.8 Rachat d'actions

L'Assemblée Générale du 3 mai 2016 a renouvelé les autorisations données à la société de procéder à des rachats d'actions.
Dans le cadre de ces autorisations, la société a maintenu son contrat de liquidité.

En 2016, la société n'a acquis aucune action, via son programme de rachat d'actions et a acheté 8 639 titres au cours moyen de 129,54 € via son contrat de liquidité ; par ailleurs, au travers de ce même contrat de liquidité, elle a procédé à la vente de 9 734 titres au cours moyen de 128,34 €.

A la clôture de l'exercice, son portefeuille de titres était ainsi constitué de 7 304 actions propres, dont 705 acquises au titre du contrat de liquidité (solde) et représentant 0,21 % du capital social.
La valeur comptable de ce portefeuille s'établissait à 541 868,29 € et sa valeur de marché était de 1 020 734,00 €.

L'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 se prononcera aux fins d'autoriser le Directoire, pendant une période de dix-huit mois, à acheter des actions de la société dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce par le biais de la neuvième résolution.
Le descriptif de programme de rachat qui sera soumis à ladite Assemblée Générale est détaillé ci-après.

• Nombre de titres et part du capital détenus par la société

Au 31 décembre 2016 le capital de SAMSE était composé de 3 458 084 actions de même catégorie de 1 € de valeur nominale.

A cette date, la société détenait 7 304 actions propres, soit 0,21 % du capital.

• Objectifs du programme de rachat d'actions

Dans le cadre du programme de rachat d'actions, les achats seront effectués en vue de :

- l'animation du marché du titre au travers d'un contrat de liquidité établi conformément à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- la cession ou l'attribution d'actions aux salariés du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment en cas d'exercice d'options d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions existantes, ou par cession et/ou abondement dans le cadre d'une opération réservée aux salariés,
- la remise d'actions à la suite de l'exercice de droits attachés à des titres donnant accès au capital de la société,
- la conservation des actions en vue de leur remise ultérieure (à titre d'échange ou de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe,

- la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou par l'Autorité des Marchés Financiers,
- l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés, sous réserve de l'autorisation de réduire le capital social donnée par l'Assemblée Générale.

• Part maximale du capital que la société se propose d'acquérir

La part maximale du capital dont le rachat est soumis à autorisation de l'Assemblée Générale des actionnaires est de 10 % du nombre total d'actions composant le capital, étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 7 304 (soit 0,21 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 338 504 actions (soit 9,79 % du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.

• Prix maximal d'achat et montant maximal des fonds pouvant être engagés

Le prix maximal d'achat serait de 180 € par action.

A titre indicatif, compte tenu des 3 458 084 actions composant le capital social au 31 décembre 2016, le rachat ne pourrait porter que sur 338 504 actions, ce qui représenterait un investissement théorique maximal de 60 930 720 €.

• Modalités de rachat

Les actions pourront être achetées à tout moment, dans les limites que pourrait permettre la règlementation boursière, par tous moyens, et par des interventions sur le marché.

• Durée du programme

Le présent programme pourra être mis en œuvre pendant une période de dix-huit mois à compter de la date de l'Assemblée Générale du 10 mai 2017, soit jusqu'au 9 novembre 2018.

Opérations effectuées dans le cadre du programme autorisé et renouvelé par l'Assemblée Générale du 3 mai 2016

Situation au 31 décembre 2016

Pourcentage du capital auto-détenu de manière directe ou indirecte	0,21
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0,00
Nombre de titres détenus en portefeuille	7 304
Valeur de marché du portefeuille au 31 décembe 2016 (en €)	1 020 734,00
Valeur comptable du portefeuille au 31 décembe 2016 (en €)	541 868,29

3.10.9 Nantissement sur les actions de la société et sur celles détenues par SAMSE

Aucun titre SAMSE n'est nanti.

Dans le cadre de l'acquisition par SAMSE des titres de SC INV (holding de DORAS) détenus par CRH FRANCE, SAMSE a souscrit des emprunts bancaires et a nanti 55 % du capital de SC INV, en garantie. Compte tenu de l'absorption de SC INV par SAMSE, dette dernière a nanti 55 % des titres DORAS, en substitution du nantissement pris sur les titres SC INV.

SAMSE n'a consenti aucun autre nantissement sur les titres de ses filiales.

3.10.10 Titres non représentatifs de capital

SAMSE n'a émis ni part de fondateurs ni certificat de droits de vote.

3.10.11 Pacte d'actionnaires

La société a signé, en date du 17 septembre 2014, un pacte d'actionnaires conclu entre son actionnaire majoritaire, DUMONT INVESTISSEMENT (DI) et CRH FRANCE DISTRIBUTION (CRH), actionnaire de référence depuis 1996 (avec 21,13 % du capital de SAMSE), permettant à terme le rapprochement entre le Groupe SAMSE et le Groupe CRH.

Cet accord prévoit pour CRH de devenir l'actionnaire majoritaire de contrôle en 2020, à un prix déterminé par une formule égale à la moyenne pondérée d'un multiple d'EBITDA moyen et d'un multiple de capitaux propres.

Cette faculté pourra être exercée dès 2018 si les deux partenaires en ont la volonté commune.

Ce pacte prévoit notamment les clauses suivantes :

Composition du Conseil de Surveillance de SAMSE (avant l'exercice de la promesse de vente) : le Conseil de Surveillance sera composé de sept membres, dont quatre nommés sur proposition de DI, deux nommés sur proposition de CRH et un indépendant nommé sur proposition de DI et CRH. La Présidence sera assurée par Monsieur Patrice Joppé (DI) et la Vice-Présidence par Messieurs Paul Bériot (DI) et Khaled Bachir (CRH).

Les représentants de DI, majoritaires au Conseil de Surveillance, ont prévu le maintien dans leurs fonctions des membres du Directoire jusqu'à l'exercice de la promesse.

Composition du Conseil de Surveillance de SAMSE (après l'exercice de la promesse de vente) : les accords relatifs à la composition du Conseil de Surveillance cesseront après exercice de la promesse de vente ; par exception, en cas d'exercice en 2018 ou 2019 avec une vente différée en 2020, le Conseil de Surveillance sera composé de sept membres, dont quatre nommés sur proposition de CRH, deux nommés sur proposition de DI et un indépendant nommé sur proposition de CRH et DI. La Présidence sera assurée par Monsieur Khaled Bachir (CRH) et la Vice-Présidence par un candidat présenté par DI.

Décisions stratégiques : certaines décisions stratégiques devront être autorisées par la majorité simple des membres du Conseil de Surveillance. Il en est ainsi de toute opération/participation à un groupement d'achat ou tout accord de joint-venture tant dans le domaine commercial que technique ou financier. Le budget annuel, dont le projet sera communiqué au représentant de CRH au moins trois semaines avant sa présentation au Conseil, sera arrêté après un dialogue constructif et des itérations, mais à la majorité simple.

Droits de veto : en raison de leur importance sur l'investissement existant ou potentiel de CRH ou de leur effet quant à l'exercice de la promesse de vente, les décisions stratégiques suivantes devront avoir reçu le vote favorable d'un représentant de CRH au Conseil de Surveillance :

- changement, par ajout ou retrait, des métiers actuels (négoce de matériaux multi-spécialistes, négoce de matériaux spécialistes et bricolage grand public) ;

- investissement et désinvestissement d'un montant unitaire supérieur à 5 M€ hors taxes ;

- création, cession, liquidation, acquisition et fusion de sociétés ou fonds de commerce représentant un engagement d'un montant unitaire supérieur à 5 M€ hors droits et frais et à l'exception des opérations internes au Groupe ;

- cession d'actifs immobiliers (acquisition, cession, bail, crédit-bail) d'un montant unitaire ou d'un engagement unitaire supérieur à 5 M€ (hors droits et frais) ;

- définition de la politique d'endettement si l'un des deux covenants financiers du Groupe n'est pas respecté : le ratio dette nette/fonds propres doit être inférieur à 1,0 ; le ratio dette nette/EBITDA doit être inférieur à 4,0, le tout, sous réserve d'ajustements que les parties pourront convenir à l'occasion de croissances externes agréées par DI et CRH ;

- définition de la politique de distribution des dividendes de la société si le dividende n'est pas compris dans un intervalle de 20 % à 40 % du résultat net part du Groupe de l'ensemble consolidé de l'année et en cas de distribution exceptionnelle de dividendes ;

- arrêté des comptes au titre des exercices 2016, 2017, 2018 et le cas échéant 2019 uniquement en cas de changement de méthodes ou d'observations des Commissaires aux comptes portant sur des éléments susceptibles d'affecter le prix d'exercice de la promesse de manière significative ;

- conventions réglementées telles que visées à l'article L.225-86 du Code de commerce, à l'exception cependant des acquisitions immobilières réalisées par DI à valeur de marché et selon des conditions standard agréées entre les sociétés CRH et DI ;

- augmentation des salaires fixes du Président et du Vice-Président du Directoire supérieure au taux de l'inflation de + 1 % ou modification de la méthode de détermination de la part variable ;

- opérations sur le capital et émission de titres, immédiatement ou à terme.

S'agissant des droits de veto conférés à CRH sur les opérations d'investissement au sens large, les parties au pacte font valoir que la limite de 5 M€ par projet (et non en cumulé) est suffisamment large pour laisser une grande autonomie à la Direction actuelle dans la mesure où l'investissement pour une agence de négoce se situe généralement dans une fourchette comprise entre 0,5 et 4 M€.

S'agissant de la limite de l'endettement du Groupe, les parties au pacte font aussi valoir que le ratio de multiple d'EBITDA fixé à 4 (soit 320 M€ au maximum) ou la limite relative au montant des fonds propres (soit 324 M€ de maximum), laisse une grande latitude quant à l'augmentation de l'endettement global du Groupe, lequel s'élève actuellement à 157 M€. Par ailleurs, ces limites ne sont pas plus contraignantes que les covenants bancaires demandés par les banques.

Investissement et intéressement des salariés : pendant la durée de la promesse, la société pourra décider de mettre en place des plans collectifs d'intéressement pour certaines catégories de cadres sous réserve de l'absence de leur effet dilutif. En cas de prise de contrôle par CRH, il sera proposé de maintenir l'investissement des salariés via un FCPE dans des actions DI ou de la société dans la limite de 14,5 % de son capital.

Transferts de titres : les actionnaires de DI se sont engagés à conserver leurs titres DI jusqu'à la caducité de la promesse hors cas de restructurations patrimoniales, donations ou transferts au bénéfice des ascendants ou descendants sous réserve d'adhésion du cessionnaire au pacte.
De même, DI s'est engagée à ne pas transférer de titres de la société pendant la période de validité de la promesse.

Par ailleurs, en l'absence d'exercice de la promesse, CRH bénéficiera d'un droit de sortie conjointe totale et proportionnelle, en cas de cession partielle ou totale des actions de la société par DI sauf cas de transferts libres (i.e. donations, réorganisations patrimoniales, transferts en réponse à une offre publique, transferts entre affiliés).

Enfin, à l'expiration de la promesse de vente, CRH pourra demander le lancement d'un processus lui offrant une liquidité et optimisant la valorisation de sa participation, CRH étant tenue par une obligation de sortie en cas de vente totale.

La mise en concert entre CRH et DI, entraînant le franchissement en hausse, par la société CRH des seuils de 30 % du capital et des droits de vote de SAMSE, a fait l'objet d'un constat qu'il n'y avait pas matière au dépôt d'un projet d'offre publique, reproduit dans D&I 214C1940 mis en ligne le 22 septembre 2014.

3.11 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 71 633 € correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement Par conséquent, l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges, s'élève à 23 877 €.

3.12 Sanctions pour pratiques anticoncurrentielles

En application des dispositions de l'article L.464-2, I, al. 5 du Code de commerce, nous vous informons que la société n'a fait l'objet d'aucune injonction ou sanction pécuniaire pour des pratiques anticoncurrentielles prononcées par l'Autorité de la Concurrence.

3.13 Frais de recherche et de développement

Notre société n'a consacré aucun frais en matière de recherche et de développement sur l'exercice 2016.

3.14 Perspectives 2017

Le Groupe entend poursuivre le développement commercial de ses deux activités, porté par la croissance attendue de ses marchés en 2017. Il restera également attentif aux opportunités de croissance de son réseau de distribution.

3.15 Observations du Comité d'Entreprise

Conformément à l'article L.2323-7 du Code du travail, tous les documents ont été soumis aux membres du Comité d'Entreprise qui n'ont formulé aucune observation.

4 Eléments financiers

4.1 Comptes consolidés 122

4.2 Comptes sociaux 189

4.1 Comptes consolidés

	Informations financières sélectionnées	123
	Etat de la situation financière consolidée	124
	Etat du résultat global consolidé	125
	Compte de résultat consolidé des sociétés intégrées	126
	Tableau consolidé des flux de trésorerie	127
	Tableau de variation des capitaux propres consolidés	128
	Annexe aux comptes consolidés	129
Note 1 -	Principes comptables	129
Note 2 -	Périmètre de consolidation et évolution au cours de l'année	139
Note 3 -	Transition aux normes IFRS	144
Note 4 -	Ecarts d'acquisition	145
Note 5 -	Autres immobilisations incorporelles	148
Note 6 -	Immobilisations corporelles	149
Note 7 -	Titres mis en équivalence	156
Note 8 -	Titres de sociétés non consolidées	158
Note 9 -	Autres actifs financiers immobilisés	159
Note 10 -	Stocks de marchandises	160
Note 11 -	Clients et comptes rattachés	160
Note 12 -	Autres créances d'exploitation	161
Note 13 -	Disponibilités et équivalents de trésorerie	162
Note 14 -	Capitaux propres	163
Note 15 -	Provisions	166
Note 16 -	Impôts sur les résultats et impôts différés	169
Note 17 -	Passifs financiers courants et non courants	171
Note 18 -	Fournisseurs et comptes rattachés	174
Note 19 -	Autres dettes d'exploitation	174
Note 20 -	Chiffre d'affaires et autres produits de l'activité	175
Note 21 -	Charges de personnel	175
Note 22 -	Charges externes	177
Note 23 -	Dotations aux provisions et dépréciations	177
Note 24 -	Autres produits et charges de l'exploitation courante	178
Note 25 -	Autres produits et charges opérationnels	178
Note 26 -	Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	178
Note 27 -	Coût de l'endettement financier brut	179
Note 28 -	Autres produits et charges financiers	179
Note 29 -	Formation du résultat financier	179
Note 30 -	Charges d'impôts	179
Note 31 -	Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	180
Note 32 -	Résultat par action	180
Note 33 -	Engagements hors bilan	181
Note 34 -	Informations sur les transactions avec les parties liées	182
Note 35 -	Instruments financiers	183
Note 36 -	Informations sectorielles consolidées	184

Informations financières sélectionnées

1 - Sur l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2016

(en milliers d'euros)

	2016	2015
Total de l'actif	903 973	878 312
Total des actifs non courants	370 958	351 002
Total des actifs détenus en vue de la vente	350	909
Capitaux propres - part attribuable aux actionnaires de SAMSE	408 476	380 453
Capitaux propres - part attribuable aux intérêts non contrôlants	11 389	12 214
Dividende par action	2,20	2,10
Endettement financier net	141 482	150 848
Ratio d'endettement financier	33,70%	38,42%

2 - Sur l'état du résultat global consolidé au 31 décembre 2016

	2016	2015
Chiffre d'affaires	1 222 009	1 199 212
Résultat Opérationnel Courant	47 282	45 740
Taux de marge opérationnelle courante	3,87	3,81
Résultat opérationnel	47 414	46 188
Résultat net des sociétés intégrées	37 319	33 428
Dont part attribuable aux actionnaires de SAMSE	34 927	32 072
Dont part attribuable aux intérêts non contrôlants	2 392	1 356
Résultat net par action (en €)	10,13	9,30
Résultat net dilué par action (en €)	10,13	9,30

Etat de la situation financière consolidée

(en milliers d'euros)

		Au 31 Décembre	
		2016 Valeur nette	2015 Valeur nette
	notes		
ACTIFS NON COURANTS		**370 958**	**351 002**
Ecarts d'acquisition	04	44 565	46 009
Autres immobilisations incorporelles	05	2 180	1 778
Immobilisations corporelles	06	263 082	249 743
Titres mis en équivalence	07	41 018	39 960
Titres de sociétés non consolidées	08	12 984	8 174
Autres actifs immobilisés	09	3 725	3 963
Impôts différés actifs	16	3 404	1 375
ACTIFS COURANTS		**532 665**	**526 401**
Stocks de marchandises	10	235 627	232 985
Clients et comptes rattachés	11	157 394	146 273
Autres créances	12	60 899	66 171
Disponibilités et équivalents de trésorerie	13	78 745	80 972
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	06	**350**	**909**
TOTAL DE L'ACTIF		**903 973**	**878 312**

		Au 31 Décembre	
		2016	2015
	notes		
CAPITAUX PROPRES		**419 865**	**392 667**
Capitaux propres - part attribuable aux actionnaires de SAMSE	14	408 476	380 453
Capitaux propres - part attribuable aux intérêts non contrôlants	14	11 389	12 214
DETTES NON COURANTES		**158 914**	**171 993**
Provisions	15	14 138	12 421
Impôts différés passifs	16	9 384	9 551
Dettes financières à long terme	17	135 392	150 021
DETTES COURANTES		**325 194**	**313 652**
Provisions	15	2 617	2 926
Fournisseurs et comptes rattachés	18	161 537	155 625
Dettes financières à court terme	17	84 835	81 799
Autres dettes	19	76 205	73 302
TOTAL DU PASSIF		**903 973**	**878 312**

Etat du résultat global consolidé

(en milliers d'euros)

	notes	Exercices 2016	2015
CHIFFRE D'AFFAIRES	**20**	**1 222 009**	**1 199 212**
Autres produits de l'activité	**20**	47	44
Achats et variation de stocks		-844 180	-828 913
Charges de personnel	**21**	-190 567	-183 678
Charges externes	**22**	-87 148	-87 121
Impôts et taxes		-22 259	-21 246
Dotations aux amortissements		-27 980	-28 237
Dotations aux provisions et dépréciations	**23**	221	-244
Autres produits et charges de l'exploitation courante	**24**	-2 861	-4 077
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		**47 282**	**45 740**
Taux de marge opérationnelle courante		**3,87%**	**3,81%**
Autres produits et charges opérationnels	**25**	132	448
RESULTAT OPERATIONNEL		**47 414**	**46 188**
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	**26**	360	506
Coût de l'endettement financier brut	**27**	-3 106	-3 857
Coût de l'endettement financier net		**-2 746**	**-3 351**
Autres produits et charges financiers	**28**	807	1 235
RESULTAT FINANCIER	**29**	**-1 939**	**-2 116**
Charge d'impôt	**30**	-11 266	-13 761
Quote part de résultat net des sociétés mises en équivalence	**31**	3 110	3 117
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		**37 319**	**33 428**
Résultat net - Part attribuable aux actionnaires de SAMSE		34 927	32 072
Résultat net - Part attribuable aux intérêts non contrôlants		2 392	1 356
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	**32**	3 449 021	3 448 099
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	**32**	3 449 021	3 448 099
RESULTAT NET PAR ACTION (en €)	**32**	**10,13**	**9,30**
RESULTAT NET DILUE PAR ACTION (en €)	**32**	**10,13**	**9,30**

RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		**37 319**	**33 428**
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		2 218	125
Impôts différés sur les éléments ci-dessus		-89	-5
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net		**2 129**	**120**
Écarts actuariels sur régimes de retraite à prestations définies		-2 097	-236
Impôts différés sur écarts actuariels		699	78
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net		**-1 398**	**-158**
AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL NET D'IMPOTS		**731**	**-38**
RESULTAT GLOBAL TOTAL ANNUEL		**38 050**	**33 390**
Résultat global total annuel - Part attribuable aux actionnaires de SAMSE		35 694	32 033
Résultat global total annuel - Part attribuable aux intérêts non contrôlants		2 356	1 357

Compte de résultat consolidé des sociétés intégrées

(en milliers d'euros)

	Exercices				
	2016	% SUR C.A	2015	% SUR C.A	% de variation 2016/2015
CHIFFRE D'AFFAIRES	**1 222 009**		**1 199 212**		**1,90**
Dont Chiffre d'affaires négoce	965 615	79,02	943 571	78,68	2,34
Dont Chiffre d'affaires bricolage	256 394	20,98	255 641	21,32	0,29
Autres produits de l'activité	**47**		**44**		6,82
Achats et variation de stocks	**-844 180**	-69,08	**-828 913**	-69,12	1,84
Charges de personnel	**-190 567**	-15,59	**-183 678**	-15,32	3,75
Charges externes	**-87 148**	-7,13	**-87 121**	-7,26	0,03
Impôts et taxes	**-22 259**	-1,82	**-21 246**	-1,77	4,77
Dotations aux amortissements	**-27 980**	-2,29	**-28 237**	-2,35	-0,91
Dotations aux provisions et dépréciations	**221**	0,02	**-244**	-0,02	-
Autres produits et charges de l'exploitation courante	**-2 861**	-0,23	**-4 077**	-0,34	-29,83
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	**47 282**	**3,87**	**45 740**	**3,81**	**3,37**
Dont ROC négoce	33 798	3,50	32 820	3,48	2,98
Dont ROC bricolage	13 484	5,26	12 920	5,05	4,37
Autres produits et charges opérationnels	**132**	**0,01**	**448**	0,04	-70,54
RESULTAT OPERATIONNEL	**47 414**	**3,88**	**46 188**	**3,85**	**2,65**
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	**360**	0,03	**506**	0,04	-28,85
Coût de l'endettement financier brut	**-3 106**	-0,25	**-3 857**	-0,32	-19,47
Coût de l'endettement financier net	**-2 746**	**-0,22**	**-3 351**	**-0,28**	**-18,05**
Autres produits et charges financiers	**807**	0,07	**1 235**	0,10	-34,66
RESULTAT FINANCIER	**-1 939**	**-0,16**	**-2 116**	**-0,18**	**-8,36**
Charge d'impôt	**-11 266**	-0,92	**-13 761**	-1,15	-18,13
Quote part de résultat net des sociétés mises en équivalence	**3 110**	0,25	**3 117**	0,26	-0,22
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES	**37 319**	**3,05**	**33 428**	**2,79**	**11,64**

Présentation de la performance dans le compte de résultat

Le Groupe SAMSE fait état d'un agrégat intermédiaire intitulé «Résultat Opérationnel Courant» (ROC), et prend en compte la recommandation 2009-R.03 du CNC qui propose l'utilisation d'un indicateur du niveau de performance opérationnelle pouvant servir à une approche prévisionnelle de la performance récurrente.

Conformément à cette recommandation, ont été exclus du Résultat Opérationnel Courant, les plus ou moins-values dégagées lors de la cession d'éléments de l'actif immobilier, les charges de restructuration ou de fermetures d'agences, ainsi que tout autre élément significatif et non récurrent qui fausserait la lecture de la performance du Groupe.

Les éléments exclus sont précisément décrits dans la note 25 - Autres produits et charges opérationnels.

Il est fait usage en interne de cet indicateur intermédiaire (ROC), au-dessus du résultat opérationnel, au titre de l'information sectorielle (note 36).

	REPARTITION DU CA PAR ACTIVITE (%)		REPARTITION DU ROC PAR ACTIVITE (%)	
	2016	2015	2016	2015
Négoce	79,02	78,68	71,48	71,75
Bricolage	20,98	21,32	28,52	28,25
	100,00	**100,00**	**100,00**	**100,00**

Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)

	Exercices	
	2016	**2015**
Résultat net consolidé - part attribuable aux actionnaires de SAMSE	34 927	32 072
Part des intérêts non contrôlants	2 392	1 356
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence nette des dividendes reçus	-1 109	-1 174
Amortissements et provisions	29 258	29 373
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	11 266	13 761
Impôts versés	-12 954	-13 253
Résultat sur cessions d'actifs	157	-1 121
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	50	-28
Gains et pertes liés à des variations de parts d'intérêts avec prise de contrôle		210
Autres produits et charges calculés	12	-805
Capacité d'autofinancement	**63 999**	**60 391**
Coût de l'endettement financier net	2 746	3 351
Variation du besoin en fonds de roulement	2 070	13 656
Flux de trésorerie généré par l'activité	**68 815**	**77 398**
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-35 679	-33 997
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 480	3 164
Subvention d'investissement	-4	-4
Incidence des variations de périmètre (acquisitions)	-7 815	241
Incidence des variations de périmètre (cessions)		
Acquisitions d'immobilisations financières	-3 184	-3 472
Diminution d'immobilisations financières	222	227
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	**-44 980**	**-33 841**
Dividendes versés aux actionnaires de la Société Mère	-7 262	-7 262
Dividendes sur actions auto-détenues	19	19
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-1 392	-1 088
Augmentation de capital en numéraire		
Acquisition ou cession d'intérêts minoritaires	-1 726	-38 401
Intérêts financiers nets versés	-2 746	-3 351
Emission d'emprunts	45 415	108 782
Remboursements d'emprunts	-62 609	-67 224
Autocontrôle	184	97
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	**-30 117**	**-8 428**
AUGMENTATION OU DIMINUTION DE LA TRESORERIE	**-6 282**	**35 129**
Disponibilités et équivalents de trésorerie à l'ouverture	**58 090**	**22 358**
Reclassement de trésorerie	**335**	**603**
Disponibilités et équivalents de trésorerie à la clôture	**52 143**	**58 090**

Détails complémentaires du tableau consolidé des flux de trésorerie

	Exercices	
	2016	**2015**
Variation des stocks	2 076	4 340
Variation des créances clients et autres débiteurs	-1 971	6 964
Variation des fournisseurs et autres créditeurs	2 075	2 372
Intérêts courus non échus	-110	-20
Variation du besoin en fonds de roulement	**2 070**	**13 656**
Acquisitions de participations avec prise de contrôle	-7 565	-1 214
Trésorerie nette apportée par les filiales entrantes dans le périmètre	-250	1 455
Incidence des variations de périmètre (acquisitions)	**-7 815**	**241**
Cessions de participations avec perte de contrôle		
Trésorerie nette cédée par les filiales sortantes du périmètre		
Incidence des variations de périmètre (cessions)	**0**	**0**
Acquisition d'immobilisations incorporelles brutes	-679	-547
Acquisition d'immobilisations corporelles brutes	-39 806	-31 787
Variation des créances sur cessions d'immobilisations	1 922	-1 017
Variation des dettes fournisseurs d'immobilisations	2 884	-646
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	**-35 679**	**-33 997**

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)

	Capital	Primes	Ecarts de réévaluation	Réserves consolidées	Eléments constatés directement en capitaux propres	Résultat de l'exercice	Part attribuable aux actionnaires de SAMSE	Intérêts non contrôlants	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2014 retraité	**3 458**	**44 722**	**306**	**273 712**	**-559**	**36 144**	**357 783**	**47 596**	**405 379**
Inscription en réserves du résultat 2014				36 144		-36 144			
Résultat consolidé de l'exercice 2015						32 072	32 072	1 356	33 428
Distributions effectuées				-7 243			-7 243	-1 088	-8 331
Plus et moins values de cession sur actions auto-détenues				-7			-7		-7
Impact de la variation des actions auto-détenues				97			97		97
Ajustement de juste valeur des titres					120		120		120
Gains / Pertes actuariels					-159		-159	1	-158
Variation du % d'intérêts				-2 247			-2 247	-35 651	-37 898
Frais d'acquisition de titres				-64			-64		-64
Autres mouvements				101			101		101
Solde au 31 décembre 2015	**3 458**	**44 722**	**306**	**300 493**	**-598**	**32 072**	**380 453**	**12 214**	**392 667**
Inscription en réserves du résultat 2015				32 072		-32 072			
Résultat consolidé de l'exercice 2016						34 927	34 927	2 392	37 319
Distributions effectuées				-7 242			-7 242	-1 392	-8 634
Plus et moins values de cession sur actions auto-détenues				77			77		77
Impact de la variation des actions auto-détenues				184			184		184
Ajustement de juste valeur des titres					2 129		2 129		2 129
Gains / Pertes actuariels					-1 362		-1 362	-36	-1 398
Variation du % d'intérêts				-496			-496	-1 419	-1 915
Engagements de rachat de minoritaires				-199			-199	-370	-569
Autres mouvements				5			5		5
Solde au 31 décembre 2016	**3 458**	**44 722**	**306**	**324 894**	**169**	**34 927**	**408 476**	**11 389**	**419 865**

Annexe aux comptes consolidés

Notes aux états financiers consolidés

SAMSE est une société anonyme de droit français, cotée sur NYSE Euronext Paris, compartiment B. SAMSE et ses filiales sont ci-après dénommées "le Groupe" ou "le Groupe SAMSE". Le siège social de SAMSE est situé 2 rue Raymond Pitet - 38100 GRENOBLE. Les états financiers consolidés au 31 décembre 2016 reflètent la situation comptable de SAMSE et de ses filiales et coentreprises, ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées. Les états financiers consolidés du Groupe SAMSE pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été arrêtés par le Directoire du 7 mars 2017, examinés par le Conseil de Surveillance du 9 mars 2017 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 10 mai 2017.

Note 1 - Principes comptables

Application des normes, règlements et interprétations des normes

Les états financiers consolidés du Groupe SAMSE sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne et publié au Journal Officiel de l'Union Européenne.
Le référentiel IFRS comprend les Normes IFRS, les Normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Commitee) telles que publiées par l'IASB. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm).
Les états financiers consolidés du Groupe SAMSE ont été établis selon les principes généraux des IFRS : image fidèle, continuité d'exploitation, méthode de la comptabilité d'engagement, permanence de la présentation, importance relative et regroupement.

Bases de préparation

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées de manière permanente aux périodes présentées dans les états financiers consolidés, après prise en compte des nouvelles normes et interprétations décrites ci-après.
Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros.

Normes, amendements de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1er janvier 2016

Les normes, amendements et interprétations mentionnés ci-dessous sont appliqués pour la première fois sur l'exercice.

- Amendement à IAS 1 - Informations à fournir.
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 - Clarifications sur les modes d'amortissement acceptables.
- Amendement à IAS 19 - Cotisations des membres du personnel.
- Amendement à IAS 27 - Utilisation de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers individuels.
- Amendement à IFRS 11 - Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des coentreprises.
- Améliorations des normes IFRS - Cycle 2012-2014.

Ces textes n'ont pas engendré d'incidence notable sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2016.

Normes, amendements de normes et interprétations d'application ultérieure au sein de l'Union Européenne

Textes applicables par anticipation :

- Amendement à IAS 7 - Informations à fournir.
- Amendement à IAS 12 - Comptabilisation d'impôts différés actifs au titre de pertes non réalisées.

Textes publiés non encore applicables :

- IFRS 9 - Instruments financiers.
- IFRS 14 - Comptes de reports règlementaires.
- IFRS 15 - Produits provenant des contrats avec les clients.
- IFRS 16 - Contrats de location.
- Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 - Entités d'investissements : application de l'exemption de consolidation.
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 - Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entité associée ou une coentreprise.

Le Groupe n'a appliqué aucun de ces nouveaux amendements ou nouvelles normes/interprétations par anticipation. Il est en cours d'appréciation des impacts consécutifs à leur première application, mais ne s'attend pas à d'impact significatif dans les comptes à l'exception d'IFRS 16.

Base d'évaluation

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des actifs et passifs acquis dans le cadre des regroupements d'entreprises, des instruments dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui ont été évalués à leur juste valeur. Les passifs financiers sont évalués selon le principe du coût amorti. Les valeurs comptables des actifs et passifs couverts et de leurs instruments de couverture sont évalués à leur juste valeur.

Utilisation d'estimations et hypothèses

La préparation des états financiers implique que la Direction Générale du Groupe procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et passifs du bilan consolidé, sur les charges et produits du compte de résultat, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe.
Ces évaluations ou estimations sont revues à chaque clôture et confrontées aux réalisations afin d'ajuster les hypothèses.
Toutefois, les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et de jugements au 31 décembre 2016 sont les suivants :

- L'évaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles et corporelles
- L'évaluation des engagements de retraite et assimilés
- L'estimation des provisions pour risques et charges
- La valeur de réalisation des stocks et des créances

Les estimations utilisées par le Groupe sur ces différents thèmes sont détaillées dans les notes spécifiques se rapportant à chaque rubrique.

Périmètre et méthodes de consolidation

Périmètre

Les états financiers consolidés du Groupe SAMSE comprennent les comptes de SAMSE (société consolidante) et de toutes ses filiales contrôlées directement ou indirectement, les filiales détenues conjointement ainsi que les sociétés sous influence notable.
Le périmètre de consolidation du Groupe, ainsi que son évolution au cours de l'année 2016, sont présentés en note 2.

Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe a le contrôle exclusif ou majoritaire, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale avec constatation des droits des actionnaires minoritaires. Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de 50 % des droits de vote, a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise ou le pouvoir de nommer (ou de révoquer) la majorité des membres du Conseil d'Administration (ou de l'organe de Direction équivalent) ou de réunir la majorité des droits de vote aux réunions de cet organe, lorsque le contrôle est exercé par celui-ci.
Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Les entreprises associées sont celles dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière, mais dont il n'a pas le contrôle.
Les sociétés concernées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée exister lorsque plus de 20 % des droits de vote sont détenus. Le pouvoir de décision détenu est également pris en compte.

Les coentreprises sont les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint, c'est-à-dire dont il partage le contrôle des activités économiques en vertu d'un accord contractuel. Les coentreprises sont comptabilisées dans le bilan consolidé selon la méthode de la mise en équivalence conformément à l'application de la norme IFRS 11.

Les titres de sociétés non significatives ou dans lesquelles le Groupe n'exerce pas d'influence notable sont classés en tant qu'actifs financiers disponibles à la vente et sont comptabilisés à leur juste valeur ; les gains et pertes résultant de cette évaluation sont comptabilisés en capitaux propres.

Engagement de rachat de minoritaires

Lorsqu'il existe des options croisées d'achat et de vente contractées avec un minoritaire sur des titres d'une société du Groupe, ces options sont considérées en substance comme des contrats fermes d'achats/ventes avec différé de paiement.
Les engagements d'achat donnés relatifs aux filiales consolidées par intégration globale sont comptabilisés en «passifs financiers» pour la valeur actualisée du prix d'exercice estimé de l'option lorsque cette option est à prix fixe, et pour sa juste valeur lorsque cette dernière est à prix variable.

Depuis l'application de la version révisée de la norme IAS 27, les options émises sont traitées comme des transactions entre actionnaires (impacts enregistrés dans les capitaux propres).

Transactions internes

Les soldes et les transactions intra-Groupe ainsi que les profits latents résultant de transactions intra-Groupe sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés.
Les pertes latentes résultant de transactions intra-Groupe ne sont éliminées que dans la mesure où il n'existe pas d'indication d'une éventuelle dépréciation.
Les profits latents résultant de transactions avec des entreprises mises en équivalence sont éliminés au prorata de l'intérêt du Groupe dans ces entreprises et enregistrés en déduction de l'investissement.

Les pertes latentes ne sont éliminées au prorata de l'intérêt du Groupe que dans la mesure où il n'existe pas d'indication d'une éventuelle dépréciation.

Intérêts non contrôlants

Les intérêts non contrôlants sont définis comme la part d'intérêts dans une filiale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement à la société mère.
Les transactions réalisées avec les actionnaires minoritaires induisant une variation de parts d'intérêt de la société mère sans prise ou perte de contrôle affectent uniquement les capitaux propres.

Si les capitaux propres de fin de période d'une société consolidée sont négatifs, la part des intérêts minoritaires dans ces capitaux propres est prise en charge par le Groupe, sauf si les tiers ont une obligation expresse de combler leur quote-part de pertes.

Si ces sociétés redeviennent bénéficiaires, la part du Groupe dans leur résultat est prise en compte par l'actionnaire majoritaire à hauteur des pertes comptabilisées antérieurement.

Ecarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à IFRS 3 révisée depuis le 1er janvier 2010, et selon IFRS 3 pour les acquisitions ayant eu lieu avant cette date.
La contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition.

A la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter soit pour un écart d'acquisition partiel (se limitant à la quote-part acquise par le Groupe) soit pour un écart d'acquisition complet. Dans le cas d'une option pour la méthode de l'écart d'acquisition complet, les intérêts ne donnant pas le contrôle sont évalués à la juste valeur et le Groupe comptabilise un écart d'acquisition sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables. Cette option s'applique transaction par transaction. Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2010 étaient traités selon la méthode de l'écart d'acquisition partiel, seule méthode applicable avant IFRS 3 révisée.

Les frais directement attribuables à la prise de contrôle sont comptabilisés en charges de la période où ils sont encourus. L'acquisition ultérieure d'intérêts minoritaires ne donne pas lieu à la constatation d'un écart d'acquisition complémentaire.

L'analyse des écarts d'acquisition est finalisée durant la période d'évaluation, soit 12 mois à compter de la date de la prise de contrôle. En cas d'acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'écart entre la juste valeur et la valeur nette comptable de cette participation est enregistré directement en résultat. Par ailleurs, les compléments de prix sont inclus dans la contrepartie transférée à leur juste valeur dès la date d'acquisition et quelle que soit leur probabilité de survenance.

Durant la période d'évaluation, les ajustements ultérieurs trouvent leur contrepartie en écart d'acquisition lorsqu'ils se rapportent à des faits et circonstances existant lors de l'acquisition ; à défaut et au-delà, les ajustements de compléments de prix sont comptabilisés directement en résultat, sauf si les compléments de prix avaient comme contre-partie un instrument de capitaux propres. Dans ce dernier cas, le complément de prix n'est pas réévalué ultérieurement.

Les écarts d'acquisition concernant les sociétés consolidées par mise en équivalence sont classés dans le poste du bilan «Titres mis en équivalence».

Impôts

La rubrique «charge d'impôt» sur le compte de résultat consolidé correspond à l'impôt exigible de chaque filiale consolidée, corrigé des impositions différées. Les impôts différés sont comptabilisés dans les capitaux propres lorsqu'ils proviennent d'éléments imputés en capitaux propres. Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporaires entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs (analyse bilancielle).

Les actifs et passifs d'impôts différés doivent être évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des règlementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires respectivement déductibles et imposables.

L'activation des impôts différés liés à des déficits fiscaux ou moins-values reportables est limitée à ceux dont la récupération est fortement probable, compte tenu de perspectives bénéficiaires. Les déficits fiscaux suivent le régime fiscal des sociétés françaises et sont donc indéfiniment reportables. Les actifs et passifs sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et que les autorités fiscales locales l'autorisent.

Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises par voie de regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur.

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou leur coût de production pour le Groupe. Ce coût comprend tous les coûts directement attribuables à la préparation de l'utilisation de ces incorporels.
Il est diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant.
Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les marques et les logiciels acquis.

Les marques déposées ou acquises ont une durée d'utilité indéfinie car elles n'ont pas vocation à être cédées ou remplacées par une autre marque du Groupe. A ce titre, elles ne sont pas amorties.

Les logiciels créés en interne sont amortis sur leur durée d'utilité estimée. Les logiciels acquis sont amortis sur trois années.

Le mode d'amortissement et les durées d'utilité sont révisés au moins à la clôture de chaque exercice. Le cas échéant, l'incidence des modifications de ceux-ci est comptabilisée de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises par voie de regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur. Les autres immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant. Le coût d'acquisition inclut tous les coûts directement attribuables à sa création ou son acquisition et au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la Direction. Les intérêts des emprunts relatifs à l'acquisition des immobilisations corporelles sont comptabilisés en charges. Ils ne sont pas immobilisés dans le coût de l'actif.

Les subventions d'investissements sont comptabilisées au passif du bilan, en tant que «produits différés» et réparties systématiquement au compte de résultat, sur une durée propre à permettre leur rattachement aux coûts qu'elles sont censées compenser.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction des composants identifiés et de leurs durées d'utilité effectives.

Constructions et aménagements selon les différents composants retenus (1)	8 - 30 ans
Matériels et outillages industriels	5 - 8 ans
Matériels de transport	5 - 8 ans
Agencements et aménagements mobiliers	6 - 10 ans
Matériel de bureau	3 - 6 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier de bureau	10 ans

(1) Les différents composants retenus sont les suivants :

Structure plateforme et bâtiment	30 ans
Toiture	20 ans
Second œuvre	10 ans
Chauffage / Climatisation / Electricité	10 ans
Enrobés et clôture	8 ans

Le Groupe a retenu des valeurs résiduelles pour deux catégories d'immobilisations corporelles : les matériels de manutention et les matériels de transport. Ces actifs sont destinés à être remplacés au terme de leur durée d'utilité, mais conservent une valeur de marché. Le mode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revues au moins à chaque fin de période annuelle.
Le cas échéant, l'incidence des modifications de ceux-ci est comptabilisée de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

Les gains et pertes de cessions d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le prix de cession à la valeur nette comptable.
Ils sont enregistrés au compte de résultat sur la ligne «autres produits et charges de l'exploitation courante» en ce qui concerne les gains ou pertes des cessions de matériels de l'exploitation courante ; sur la ligne «autres produits et charges opérationnels» en ce qui concerne les gains ou pertes des cessions d'ensembles immobiliers.

Dépréciation des actifs immobilisés hors financiers

Le Groupe réalise régulièrement des tests de dépréciation sur la valeur des actifs suivants : écarts d'acquisition, autres immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles.
D'une manière générale, ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur valeur vénale et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.
Le déclenchement d'un test de dépréciation est réalisé généralement lorsqu'un indice de perte de valeur est mis en évidence, notamment par une perte d'exploitation non conjoncturelle.

Dépréciation des écarts d'acquisition

Les tests de dépréciation sont effectués au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Pour réaliser ces tests, les écarts d'acquisition sont affectés aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) ou à des groupements d'UGT. Le Groupe répartit ses activités en 2 segments de reporting (bricolage et négoce), chaque segment regroupant plusieurs UGT. L'UGT correspond au site physique d'un magasin ou d'une agence ou d'un ensemble de magasins ou agences si ces derniers se situent sur une même zone géographique, et ne présentent pas de risque de compensation de perte de valeur.

La méthode consiste à comparer la valeur nette comptable de l'UGT ou du groupe d'UGT, à laquelle l'écart d'acquisition est affecté, avec sa valeur recouvrable. Cette dernière correspond au montant le plus élevé entre d'une part, la valeur de marché diminuée des coûts de vente et d'autre part, la valeur d'utilité qui est estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs reflétant la rentabilité attendue des actifs attachés à l'UGT ou au groupe d'UGT.

Si la valeur de marché n'est pas corroborée par des transactions récentes similaires, l'utilisation des projections actualisées des flux de trésorerie futurs est privilégiée pour déterminer la valeur recouvrable.

Les flux de trésorerie futurs sont déterminés hors frais financiers à partir des projections sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. La valeur terminale est calculée à partir de la capitalisation à l'infini du dernier flux de trésorerie normalisé, basée sur un taux de croissance à long terme.

Les flux de trésorerie sont actualisés sur la base du coût moyen pondéré du capital du Groupe, utilisé comme taux d'actualisation, et s'élevant à 8,03 % pour 2016 (8,5 % en 2015). Ces taux d'actualisation sont des taux après impôts appliqués à des flux de trésorerie après impôts.

Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts à des flux de trésorerie non fiscalisés. Les hypothèses retenues en terme de progression de l'activité et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles. Le taux de croissance à long terme retenu s'élève à 1 % pour 2016 (identique en 2015).

Les dépréciations constatées sur les écarts d'acquisition revêtent un caractère irréversible et ne font donc pas l'objet d'une reprise. Elles figurent sous la rubrique «Dotations aux provisions et dépréciations» du compte de résultat, en Résultat Opérationnel Courant.

Dépréciations des autres immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles

Les immobilisations incorporelles amortissables et les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation à tout moment au cours d'une période annuelle lorsqu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur.

Pour les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service et pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, la valeur recouvrable de ces immobilisations fait également l'objet d'une estimation systématique à la clôture de chaque exercice.

Le Groupe comptabilise une perte de valeur lorsque la valeur nette comptable des actifs excède leur valeur recouvrable. Les pertes et les reprises de perte de valeur sont comptabilisées en «Dotations aux provisions et dépréciations» et viennent affecter le Résultat Opérationnel Courant.

Contrats de location-financement et locations simples

Les contrats de location-financement significatifs qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisés au bilan au commencement du contrat de location à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif.

Les charges financières sont enregistrées directement au compte de résultat. Les actifs faisant l'objet d'une location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité prévue.
Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

Actifs destinés à être cédés

Conformément à la norme IFRS 5, «Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées», les actifs non courants destinés à être vendus sont les actifs qui seront réalisés au travers de leur cession et non de leur utilisation. Lors de leur classification, les actifs non courants destinés à être vendus sont évalués au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession, une perte de valeur étant constatée le cas échéant.
Ces actifs cessent d'être amortis.

Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas de leur prix de revient réel ou de leur valeur nette de réalisation. Le prix de revient inclut les coûts d'acquisition et les autres coûts encourus pour amener le stock dans l'endroit et l'état où il se trouve.
Le prix de revient est calculé selon la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

Créances et dettes d'exploitation

Les créances clients, les dettes fournisseurs et les autres créances et dettes sont comptabilisées à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement inférieures à trois mois.
Les créances clients font l'objet de dépréciations au cas par cas en fonction des risques encourus.
Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Instruments financiers

a) Actifs financiers

La désignation et le classement des actifs financiers sont réalisés lors de la comptabilisation initiale et sont revus à chaque date de clôture.

Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe comptabilise les actifs financiers à la date à laquelle le Groupe devient partie prenante dans les dispositions contractuelles de tels actifs financiers. Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur majorée des coûts directs de transactions lorsque ces actifs ne sont pas classés en tant qu'actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

A chaque clôture, le Groupe évalue s'il y a une indication objective de dépréciation. Par exemple, une baisse prolongée ou significative de la juste valeur en dessous du coût d'un actif financier est considérée comme un indicateur objectif de dépréciation.

Le Groupe gère plusieurs catégories d'instruments financiers, et leurs classements dépendent de la finalité de chaque acquisition.

Ces catégories sont détaillées comme suit :

1) Placements détenus jusqu'à leur échéance : il s'agit d'actifs financiers, autres que les instruments financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, que le Groupe a la ferme intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.
   Ils sont valorisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et dépréciés en cas de pertes de valeur en contrepartie du compte de résultat.

2) Prêts et créances : il s'agit d'actifs financiers, autres que les instruments financiers non dérivés, à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.
   Valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, ils sont dépréciés en cas de pertes de valeur en contrepartie du compte de résultat.
   Cette catégorie inclut les créances d'exploitation, les dépôts et cautionnements ainsi que les prêts.
   Les créances clients, ayant une échéance de moins de 12 mois à la date d'arrêté des comptes, sont présentées en actifs courants sous la rubrique «clients et comptes rattachés».
   Les créances sur participations, prêts, dépôts et cautionnements ayant une échéance de plus de 12 mois à la date d'arrêté des comptes sont présentés en actifs non courants sous la rubrique «autres actifs immobilisés».

3) Actifs financiers en juste valeur par résultat : il s'agit d'actifs financiers dont le Groupe a, dès l'origine, une intention de revente à court terme. Les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat sous la rubrique «autres produits et charges financiers» dans la période au cours de laquelle elles interviennent.
   Cette catégorie regroupe les instruments dérivés de taux que le Groupe SAMSE utilise dans le but de couvrir les risques liés aux variations des taux d'intérêts qui peuvent intervenir dans le cadre des opérations courantes.

4) Actifs financiers disponibles à la vente : il s'agit des actifs financiers, autres que les instruments financiers dérivés, n'appartenant pas aux autres catégories.
   Cette catégorie inclut les participations dans des sociétés cotées ou non, autres que les participations dans les sociétés mises en équivalence et les joint-ventures, que la Direction a l'intention de conserver à long terme. Ces participations sont classées en actifs financiers sous la rubrique «autres actifs financiers immobilisés».

Les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres dans la période au cours de laquelle elles interviennent, à l'exception des pertes de valeur relatives aux instruments de dettes.

Lorsque les actifs financiers disponibles à la vente sont vendus ou dépréciés, les ajustements cumulés de variations de juste valeur comptabilisés en capitaux propres sont transférés au compte de résultat. En cas d'appréciation ultérieure de la valeur d'action classée en actifs disponibles à la vente, les pertes de valeur comptabilisées en résultat ne sont pas reprises en compte de résultat. En revanche, toute appréciation ultérieure de la valeur d'instruments de dettes classés parmi les actifs disponibles à la vente est comptabilisée en résultat.

Lorsque le Groupe est en droit de recevoir un paiement, les produits d'intérêts ou les dividendes liés aux instruments de capitaux propres sont enregistrés dans le compte de résultat à la rubrique «produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie».

b) Opérations de couverture

Les critères de comptabilité de couverture n'étant pas appliqués par le Groupe, les instruments financiers dérivés ne sont pas désignés comme instruments de couverture. Par conséquent, ils ne sont pas comptabilisés selon les principes de la comptabilité de couverture énoncés par l'IAS 39. Il s'agit de SWAP de taux relatifs à certains emprunts souscrits par le Groupe. Les variations de juste valeur liées à ces instruments sont directement enregistrées en résultat financier (cf. note 17).

c) Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières sont évalués initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération. Par la suite, ils sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, la différence entre le coût et la valeur de remboursement étant comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée de l'emprunt.
Les dettes financières à long terme comprennent la part des emprunts auprès des établissements de crédit et autres dettes financières diverses dont le terme est supérieur à un an.
Les dettes financières à court terme comprennent la part à court terme des emprunts auprès des établissements de crédit, des autres dettes financières ainsi que les concours bancaires et autres dettes à court terme.

d) Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des actifs et passifs financiers, négociés sur un marché actif, est déterminée par référence au cours de bourse à la date de clôture dans le cas d'instruments financiers cotés.

L'évaluation de la juste valeur des autres instruments financiers, actifs ou passifs, qui ne sont pas cotés sur un marché actif, est fondée sur différentes méthodes d'évaluation et hypothèses déterminées par le Groupe en fonction des conditions de marché existant à la date de clôture.

e) Décomptabilisation

Le Groupe décomptabilise les actifs financiers lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie de ces actifs ont pris fin ou ont été transférés et lorsque le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété des actifs. Par ailleurs, si le Groupe ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété, les actifs financiers sont décomptabilisés dès lors que le contrôle n'est pas conservé.
Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque les obligations contractuelles sont levées, annulées ou éteintes.

f) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont constitués de valeurs mobilières de placements liquides, facilement convertibles et qui, à l'origine, ont une échéance inférieure ou égale à trois mois.
Les disponibilités comprennent les comptes bancaires et les soldes de caisse.

Actions propres

Les actions conservées sont inscrites pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. En cas de cession de ces titres totalement ou partiellement, le résultat de cession (avec l'impôt correspondant), est imputé directement dans les capitaux propres et ne contribue donc pas au résultat.

Provisions

Une provision pour risques ou charges est constituée lorsqu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers identifié dont le montant peut être estimé de manière fiable et qu'il est probable que cela se traduira par une sortie de ressources sans contrepartie équivalente.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont constatées pour leur montant actualisé, c'est-à-dire la valeur actuelle des dépenses attendues jugées nécessaires pour régler les obligations correspondantes.

Les variations des provisions enregistrées pour refléter les effets de l'écoulement du temps sont comptabilisées en produits financiers ou charges financières.

Engagements de retraite et assimilés

Au sein du Groupe, les engagements de retraite regroupent les indemnités de fin de carrière du personnel en activité. Ils sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode tient compte d'hypothèses d'espérance de vie, du taux de rotation du personnel et de l'évolution des salaires. Une actualisation des sommes à verser et un coefficient d'actualisation financière des paiements futurs sont appliqués. Les engagements sont intégralement provisionnés et correspondent exclusivement au régime de retraite à prestations définies localisé en France, comprenant les indemnités légales de départ à la retraite.

Cartes de fidélité

Dans les magasins de bricolage, une remise future potentielle accordée au client est calculée sur la base de points acquis lors de ses achats successifs.
Dès que les points acquis sont convertis en bons d'achat, ces derniers sont immédiatement comptabilisés en réduction des ventes et cette écriture est annulée si les bons d'achats ne sont pas utilisés dans les six mois.
Le calcul de la remise tient compte d'un taux de déperdition des points, de mutation de points de niveau à niveau (cf note 15.4) et de transformation sur des bases statistiques des trois dernières années.

Litiges

Les provisions pour litiges ont fait l'objet d'une appréciation au cas par cas en fonction des risques encourus. Ces provisions concernent essentiellement des litiges matériaux nés dans l'année.

Autres provisions pour risques et charges

Les autres provisions pour risques et charges ont été constituées en fonction des risques connus à la date d'arrêté des comptes et des charges futures estimées.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires et les autres produits de l'activité sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Ils sont évalués nets des retours, remises et avantages commerciaux consentis dès lors que les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des produits ont été transférés à l'acheteur ou que le service a été rendu.
Le chiffre d'affaires comprend la vente de marchandises et diverses prestations liées à la vente.
Les autres produits de l'activité comprennent divers produits de gestion courante.

Résultat Opérationnel Courant

Le Résultat Opérationnel Courant comprend l'ensemble des charges de l'exploitation courante y compris les dépréciations de l'actif immobilisé et les dépréciations des écarts d'acquisition directement liés à l'exploitation et affectés par UGT.

Les autres produits et charges de l'exploitation courante, dont notamment les éléments de cessions d'actifs qui entrent dans le cycle de l'exploitation courante à proprement parler, concourent également à la détermination du Résultat Opérationnel Courant.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel comprend l'ensemble des produits et charges autres que financiers, ainsi que les résultats de cessions d'actifs immobiliers et les éléments significatifs non récurrents.

Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels prennent en compte les plus et moins-values liées à la cession d'ensembles immobiliers et tout élément significatif et non récurrent qui fausserait la lecture du Résultat Opérationnel Courant.

Frais d'acquisition

Les coûts liés à l'acquisition d'une entité sont constatés dans le coût des titres en cas de prise d'influence notable, en résultat dans le cas d'une prise de contrôle exclusif ou en capitaux propres dans le cas d'une acquisition d'intérêts minoritaires.

Résultat financier

Le résultat financier comprend les produits de trésorerie et équivalents de trésorerie, le coût de l'endettement financier brut ainsi que divers charges et produits.

Les escomptes de règlements obtenus des fournisseurs ne figurent pas en résultat financier ; ils concourent à la détermination du coût d'achat net des marchandises.

Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions conservées par le Groupe.
Le résultat dilué par action est calculé sur la même base de résultat net en prenant en compte dans le nombre moyen d'actions en circulation la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs (notamment les plans d'options sur actions).
La méthode utilisée est celle du rachat d'actions au prix de marché. Le prix de marché retenu correspond au cours moyen de l'action sur l'exercice.

Informations sectorielles

Un secteur est une composante distincte du Groupe, engagée dans la fourniture de produits ou services (secteur d'activité) ou dans la fourniture de produits et services au sein d'un environnement économique particulier (secteur géographique), et exposée à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs.

L'activité du Groupe s'articule autour de deux pôles, le négoce de matériaux de construction et le bricolage sur un même secteur géographique, la France.

Les actifs sectoriels sont les actifs opérationnels utilisés par un secteur dans le cadre de ses activités opérationnelles.
Ils comprennent les écarts d'acquisition attribuables, les immobilisations incorporelles et corporelles, ainsi que les actifs courants utilisés dans les activités opérationnelles du secteur. Ils n'incluent ni les impôts différés, ni les autres participations, créances et autres actifs financiers non courants.

Les passifs sectoriels sont les passifs résultant des activités d'un secteur, qui sont directement attribuables à ce secteur ou qui peuvent raisonnablement lui être affectés. Ils comprennent les passifs courants et non courants à l'exception des dettes financières et des impôts différés passifs.

Contexte général de l'arrêté des comptes :

Une vigilance accrue a été portée sur les éventuelles défaillances des clients dont l'insolvabilité est perceptible, et les retards de paiement font l'objet d'une surveillance toute particulière.
Le contexte économique a été pris en compte, notamment dans la détermination des prévisions utilisées pour les tests de dépréciation.

Le Groupe veille à respecter un équilibre entre ses ressources long terme et ses besoins d'investissements structurels.
La gestion de la trésorerie à court terme est accompagnée d'une surveillance accrue de la solvabilité de ses clients et d'une mise en œuvre de leviers d'amélioration du BFR.

Les facteurs de risque suivants ont été analysés afin de répondre aux Recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers :

- La valeur recouvrable des écarts d'acquisition et autres incorporels proche de la valeur nette comptable, a fait l'objet d'une attention toute particulière.
- Les hypothèses retenues pour déterminer la valeur recouvrable des actifs non courants dans le cadre des tests de dépréciation ont fait l'objet de tests de sensibilité. Les dépréciations nécessaires ont été prises en compte dans le résultat de l'exercice.
- Le risque clients a été revu et analysé à la clôture des comptes au 31 décembre 2016.
- Les actifs financiers figurant au bilan du Groupe ne présentent pas de risque significatif ; de même que les équivalents de trésorerie. Il n'y a aucun risque de liquidité en fin d'exercice.
- Le niveau des ratios liés aux covenants a été examiné. Aucune rupture de covenants n'est intervenue en fin d'exercice.

Note 2 - Périmètre de consolidation et évolution au cours de l'année

Détentions directes par la société mère

SOCIETES DETENUES		EVENEMENTS DE L'ANNEE	METHODE DE CONSOLIDATION RETENUE	AU 31/12/2016 QP CAPITAL DETENU en % DE CONTRÔLE	AU 31/12/2016 QP CAPITAL DETENU en % D'INTERETS	AU 31/12/2015 QP CAPITAL DETENU en % DE CONTRÔLE	AU 31/12/2015 QP CAPITAL DETENU en % D'INTERETS
SAS LA BOITE A OUTILS	- 1 - SAMSE SA	**Acquisition d'intérêts minoritaires**	I.G	97,74%	97,74%	95,99%	95,99%
SAS REMAT	- 2 - SAMSE SA		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SA CHRISTAUD	- 3 - SAMSE SA		I.G	89,80%	89,80%	89,80%	89,80%
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	- 4 - SAMSE SA		I.G	89,43%	89,43%	89,43%	89,43%
SAS BTP DISTRIBUTION	- 5 - SAMSE SA	**Cession d'intérêts minoritaires**	I.G	51,83%	51,83%	54,68%	54,68%
SAS M+ MATERIAUX	- 6 - SAMSE SA		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS ETS RENE DE VEYLE	- 7 - SAMSE SA		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SA DORAS	- 8 - SAMSE SA	**Reclassement interne suite à la fusion de SC INV dans SAMSE SA**	I.G	100,00%	100,00%		
SAS SC INV	SAMSE SA	**Fusion absorption par SAMSE SA - effet rétroactif au 1er janvier 2016**				100,00%	100,00%
SAS BOIS MAURIS ODDOS	SAMSE SA		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SARL GET ELECTRIC	SAMSE SA		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SARL EPPS	SAMSE SA		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SARL SUD APPRO	SAMSE SA		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS SWEETAIR FRANCE	SAMSE SA		I.G	80,00%	80,00%	80,00%	80,00%
SAS LEADER CARRELAGES	SAMSE SA	**Cession d'intérêts minoritaires**	I.G	78,00%	78,00%	80,00%	80,00%
SAS BLANC MATERIAUX	SAMSE SA		I.G	77,50%	77,50%	77,50%	77,50%
SAS MAT APPRO	SAMSE SA		I.G	50,00%	50,00%	50,00%	50,00%
SCI LA REGLE	SAMSE SA		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCI H2O IMMO	SAMSE SA		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCI LE BOURG	SAMSE SA		I.G	99,60%	99,60%	99,60%	99,60%
SCI CELESTIN CHASSIEU	SAMSE SA		I.G	99,00%	99,00%	99,00%	99,00%
SCI DU ROUSSILLON	SAMSE SA		I.G	99,00%	99,00%	99,00%	99,00%
SCI VALMAR	SAMSE SA		I.G	96,00%	96,00%	96,00%	96,00%
SCI DU VIEUX PORT	SAMSE SA		I.G	90,00%	90,00%	90,00%	90,00%
SCI PORTE DE SAVOIE	SAMSE SA		I.G	66,50%	66,50%	66,50%	66,50%
SCI BRANLY	SAMSE SA		I.G	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%
SCI LES ARTISANS	SAMSE SA		I.G	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%
SCI CHARPIEU	SAMSE SA		I.G	0,14%	0,14%	0,14%	0,14%
SAS BOURG MATERIAUX	SAMSE SA		MEQ	50,00%	50,00%	50,00%	50,00%
SAS TARARE MATERIAUX	SAMSE SA		MEQ	50,00%	50,00%	50,00%	50,00%
SAS MATERIAUX SIMC	SAMSE SA		MEQ	44,99%	44,99%	44,99%	44,99%
SAS DEGUERRY SAMSE	SAMSE SA		MEQ	35,07%	35,07%	35,07%	35,07%
SAS PLATTARD SAS	- 9 - SAMSE SA		MEQ	33,99%	33,99%	33,99%	33,99%
SAS DIDIER	SAMSE SA		MEQ	25,00%	25,00%	25,00%	25,00%
SAS ZANON TRANSPORTS	SAMSE SA		MEQ	25,00%	25,00%	25,00%	25,00%

Légende : I.G - Intégration Globale - MEQ - Mise en Equivalence

Détentions indirectes ou conjointes par les filiales

SOCIETES DETENUES	SOCIETES DETENTRICES	EVENEMENTS DE L'ANNEE	METHODE DE CONSOLIDATION RETENUE	AU 31/12/2016 QP CAPITAL DETENU en % DE CONTRÔLE	AU 31/12/2016 QP CAPITAL DETENU en % D'INTERETS DANS LE GROUPE SAMSE	AU 31/12/2015 QP CAPITAL DETENU en % DE CONTRÔLE	AU 31/12/2015 QP CAPITAL DETENU en % D'INTERETS DANS LE GROUPE SAMSE
- 1 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE LA BOITE A OUTILS							
SA TC-HP	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	100,00%	97,74%	100,00%	95,99%
SAS DEDB	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	100,00%	97,74%	100,00%	95,99%
SAS DEDB REMIREMONT	SAS LA BOITE A OUTILS	**Acquisition d'intérêts minoritaires**	I.G	100,00%	97,74%	65,00%	62,39%
SAS EDB AUBENAS	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	70,00%	68,42%	70,00%	67,19%
SAS EDB FROMENT	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	50,00%	48,87%	50,00%	48,00%
SAS COMPTOIR FROMENT	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	50,00%	48,87%	50,00%	48,00%
SCI IMMOBILIERE DIJON	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	100,00%	97,74%	100,00%	95,99%
SCI IMMOBILIERE MENNECY	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	100,00%	97,74%	100,00%	95,99%
SCI IMMOBILIERE MOISERIE	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	100,00%	97,74%	100,00%	95,99%
SCI IMMOBILIERE FONTAINE	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	100,00%	97,74%	100,00%	95,99%
SCI IMMOBILIERE SAUMUR	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	90,00%	87,97%	90,00%	86,39%
SCI OYO	SAS LA BOITE A OUTILS	**Entrée dans le périmètre**	I.G	50,02%	48,89%		
SCI ENTREPOT NIMES	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	50,00%	48,87%	50,00%	48,00%
SCI PORTE DE SAVOIE	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	33,50%	32,74%	33,50%	32,16%
SCI CHABER	SAS LA BOITE A OUTILS		MEQ	40,00%	39,10%	40,00%	38,40%
SCI ENTREPOT FROMENT	SAS LA BOITE A OUTILS		MEQ	40,00%	39,10%	40,00%	38,40%
SAS RG BRICOLAGE	SAS LA BOITE A OUTILS		MEQ	39,98%	39,07%	39,98%	38,37%
SAS AMEO CONSTRUCTION	SAS LA BOITE A OUTILS		MEQ	20,00%	19,55%	20,00%	19,20%
SCI LE CARREAU	SAS LA BOITE A OUTILS		MEQ	20,00%	19,55%	20,00%	19,20%
- 2 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE REMAT							
SARL REMAT RENOVATION	SA REMAT		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCI CARREFOUR DE CHESNES	SA REMAT		I.G	69,88%	69,88%	69,88%	69,88%
- 3 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE CHRISTAUD							
SAS CELESTIN MATERIAUX	SA CHRISTAUD		I.G	96,68%	86,82%	96,68%	86,82%
SAS VAUDREY	SA CHRISTAUD		I.G	75,03%	67,38%	75,03%	67,38%
- 4 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE HENRY							
SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES	SAS HENRY		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SARL SCIERIE ET SECHOIRS DU DAUPHINE	SAS HENRY		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SARL DAUPHINE TRANSPORT ET AFFRETEMENT	SAS HENRY		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SARL SCIERIE JOURDAN	SAS HENRY		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
- 5 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE BTP DISTRIBUTION							
SARL TRANSPORTS SCHWARTZ	SAS BTP DISTRIBUTION		I.G	100,00%	51,83%	100,00%	54,68%
SCI BRANLY	SAS BTP DISTRIBUTION	**Acquisition d'intérêts minoritaires**	I.G	40,00%	20,73%		
SCI LES ARTISANS	SAS BTP DISTRIBUTION	**Acquisition d'intérêts minoritaires**	I.G	40,00%	20,73%		

Détentions indirectes ou conjointes par les filiales

SOCIETES DETENUES	SOCIETES DETENTRICES	EVENEMENTS DE L'ANNEE	METHODE DE CONSOLIDATION RETENUE DANS LE GROUPE SAMSE	AU 31/12/2016 QP CAPITAL DETENU en % DE CONTRÔLE	AU 31/12/2016 QP CAPITAL DETENU en % D'INTERETS DANS LE GROUPE SAMSE	AU 31/12/2015 QP CAPITAL DETENU en % DE CONTRÔLE	AU 31/12/2015 QP CAPITAL DETENU en % D'INTERETS DANS LE GROUPE SAMSE
- 6 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE M+ MATERIAUX							
SARL ISO-NEG	SAS M+ MATERIAUX	**Transmission Universelle de Patrimoine à M+ MATERIAUX - effet au 1er janvier 2016**				100,00%	100,00%
SCI MINETTI	SAS M+ MATERIAUX		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
- 7 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE RENE DE VEYLE							
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	SAS RENE DE VEYLE		I.G	10,57%	10,57%	10,57%	10,57%
SCI IMMOBILIERE SAUMUR	SAS RENE DE VEYLE		I.G	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%
SCI DU ROUSSILLON	SAS RENE DE VEYLE		I.G	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%
SCI VALMAR	SAS RENE DE VEYLE		I.G	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%
SCI CHARPIEU	SAS RENE DE VEYLE		I.G	99,86%	99,86%	99,86%	99,86%
SCI VIEUX PORT	SAS RENE DE VEYLE		I.G	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%
SCI CHASSIEU	SAS RENE DE VEYLE		I.G	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%
SCI LE BOURG	SAS RENE DE VEYLE		I.G	0,40%	0,40%	0,40%	0,40%
- 8 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE DORAS							
SAS OUTIMAT B.T.P	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS ETS ROGER CLEAU	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS CLAUDE MATERIAUX	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SARL FAVERET	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS SOCOBOIS	SA DORAS	**Entrée dans le périmètre**	I.G	100,00%	100,00%		
SPRL BELPARMAT	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCI DES MINES	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCI DE LA BOUDEAUDE	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCI IMMODOR	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCI JURADOR	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCI DES ESSARDS	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCI DES ABATTOIRS	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCI TETE AU LOUP	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCI LA JONCTION	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCI MONBOUTOT LA TOUR	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCI LE PETIT FORT	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCI SAINT GEORGES	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCI GUILLEMIER	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCI LE PETIT BOUREY	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCI POUSSON COSNE	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCI LOUIS PERGAUD	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SA DIJON BETON	SA DORAS		MEQ	23,30%	23,30%	23,30%	23,30%
SCI ESPACE +	SA DORAS		MEQ	20,00%	20,00%	20,00%	20,00%

Sociétés détenues par les Groupes intégrés par mise en équivalence

SOCIETES DETENUES	SOCIETES DETENTRICES	EVENEMENTS DE L'ANNEE	METHODE DE CONSOLIDATION RETENUE DANS LE GROUPE MEQ	AU 31/12/2016 QP CAPITAL DETENU en % DE CONTRÔLE DU GROUPE MEQ	AU 31/12/2016 QP CAPITAL DETENU en % D'INTERETS DU GROUPE MEQ	AU 31/12/2015 QP CAPITAL DETENU en % DE CONTRÔLE DU GROUPE MEQ	AU 31/12/2015 QP CAPITAL DETENU en % D'INTERETS DU GROUPE MEQ
- 9 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE PLATTARD							
SAS PLATTARD CARRELAGES	SAS PLATTARD		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS PLATTARD NEGOCE	SAS PLATTARD		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS PLATTARD BETON	SAS PLATTARD		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS PLATTARD INDUSTRIES	SAS PLATTARD		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS PLATTARD GRANULATS	SAS PLATTARD		I.G	96,72%	96,72%	96,72%	96,72%
SAS SOREAL	SAS PLATTARD GRANULATS		I.G	96,10%	92,95%	96,10%	92,95%
SAS OLLIER BOIS	SAS PLATTARD NEGOCE		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SARL BEAUJOLAIS MATERIAUX	SAS PLATTARD NEGOCE		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS THIMONIER TRANSPORTS	SAS PLATTARD NEGOCE		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS BOURG MATERIAUX	SAS PLATTARD NEGOCE		MEQ	50,00%	50,00%	50,00%	50,00%
SAS TARARE MATERIAUX	SAS PLATTARD NEGOCE		MEQ	50,00%	50,00%	50,00%	50,00%
SAS ETS CHEVROT ET FILS	SAS PLATTARD NEGOCE		MEQ	50,00%	50,00%	50,00%	50,00%
SARL ALBON PREFA	SAS PLATTARD INDUSTRIES		MEQ	50,00%	50,00%	50,00%	50,00%
ANCYCLA (EX BEAUJOLAISE DE RECYCLAGE)	SAS PLATTARD GRANULATS		MEQ	50,00%	48,36%	50,00%	48,36%
SARL DDM	SAS PLATTARD GRANULATS		MEQ	50,00%	48,36%	50,00%	48,36%
SARL GLATTARD MATERIAUX	SAS PLATTARD NEGOCE		MEQ	50,00%	50,00%	50,00%	50,00%
SCI ODETTE	SAS PLATTARD		MEQ	50,00%	50,00%	50,00%	50,00%
SAS CHUZEVILLE MATERIAUX	SAS PLATTARD NEGOCE		MEQ	34,00%	34,00%	34,00%	34,00%
SAS ETABLISSEMENTS DARGAUD	SAS PLATTARD		MEQ	34,43%	34,43%	34,43%	34,43%
SAS DP GRANULATS	SAS PLATTARD GRANULATS		MEQ	32,50%	31,43%	32,50%	31,43%

Evolution du périmètre de consolidation au cours de l'année 2016

Prises de contrôle - entrées dans le périmètre -					
Sociétés	Date	Activité	Méthode de consolidation retenue	% de détention	Société détentrice
SAS SOCOBOIS	01/06/2016	Négoce	Intégration Globale	100,00	SA DORAS
Créations - entrées dans le périmètre -					
Sociétés	Date	Activité	Méthode de consolidation retenue	% de détention	Société détentrice
SCI OYO	01/01/2016	Bricolage	Intégration Globale	50,02	SAS LA BOITE A OUTILS
Acquisitions d'intérêts minoritaires					
Sociétés	Date	Activité	% acquis	% de détention	Société détentrice
SAS LA BOITE A OUTILS	02/12/2016	Bricolage	1,75	97,74	SA SAMSE
SAS DEDB REMIREMONT	30/09/2016	Bricolage	35,00	100,00	SAS LA BOITE A OUTILS
SCI BRANLY	01/07/2016	Négoce	20,73	80,73	SAS BTP DISTRIBUTION
SCI LES ARTISANS	01/07/2016	Négoce	20,73	80,73	SAS BTP DISTRIBUTION
Cessions d'intérêts minoritaires					
Sociétés	Date	Activité	% cédé	% de détention	Société détentrice
SAS BTP DISTRIBUTION	01/07/2016	Négoce	2,85	51,83	SA SAMSE
SARL TRANSPORTS SCHWARTZ	01/07/2016	Négoce	2,85	51,83	SAS BTP DISTRIBUTION
SAS LEADER CARRELAGES	04/02/2016	Négoce	2,00	78,00	SA SAMSE
Opérations de restructuration interne par voie de fusion absorption					
Sociétés	Date effective	Activité			Société absorbante
SAS SC INV	01/01/2016	Négoce			SA SAMSE
SARL ISO-NEG	01/01/2016	Négoce			SAS M+ MATERIAUX

Informations complémentaires :

Les mouvements de périmètre qui affectent les sous-groupes consolidés par mise en équivalence, ne sont pas traités dans l'évolution du périmètre de consolidation.

Ces mouvements concernent PLATTARD.

L'information figure cependant dans la page précédente, dans la colonne intitulée «évènements de l'année».

Entrées dans le périmètre de consolidation - prises de contrôle

(en milliers d'euros)

Sociétés	Montant de l'acquisition	Secteur d'activité	Zone géographique	Méthode de consolidation retenue	Exercice 2016 Chiffre d'affaires	Exercice 2016 Résultat net	% détenu contrôle	% détenu intérêts
					Données consolidées retraitées			
SAS SOCOBOIS	5 681	Négoce	France	I.G	11 361	494	100,00%	100,00%

Toutes les sociétés du Groupe SAMSE clôturent leur exercice social le 31 décembre de chaque année.

Le 1er juin 2016, le Groupe SAMSE, par l'intermédiaire de sa filiale DORAS, a pris le contrôle de la société SOCOBOIS en rachetant 100% du capital de cette entité. Cette dernière, située à Troyes (10), est spécialiste en distribution de bois et panneaux.

Si cette acquisition était intervenue au 1er janvier 2016, les effets sur le chiffre d'affaires et le résultat du Groupe au 31 décembre 2016 auraient été les suivants :

Entités	Chiffre d'affaires	Résultat net
SAS SOCOBOIS	23 780	805

Les comptes consolidés du Groupe SAMSE, établis au 31 décembre 2016, regroupent les comptes des sociétés mentionnées ci-dessus et peuvent se résumer ainsi :

	Au 31 /12/2016		Au 31/12/2015	
	France	Etranger	France	Etranger
		(1)		(1)
Nombre de sociétés				
Société mère et sociétés consolidées par intégration globale	73	1	73	1
Sociétés consolidées par mise en équivalence	14		14	
sous - total	**87**	**1**	**87**	**1**
TOTAL	**88**		**88**	

(1) Société belge (BELPARMAT) détenue par la SA DORAS. Société sans activité commerciale, non significative au niveau du Groupe SAMSE

Evènements postérieurs à la clôture des comptes

En janvier 2017, CHRISTAUD a pris une participation de 30 % dans le capital de BILLMAT, société de négoce de matériaux d'adduction d'eau.

En mars 2017, CELESTIN MATERIAUX a cédé son fonds de commerce d'Avignon à MATERIAUX SIMC.

Principaux contributeurs significatifs du Groupe (+ de 10 % du chiffre d'affaires)

	Au 31 décembre 2016					
Valeurs nettes consolidées	**DORAS**	**LA BOITE A OUTILS**	**M+ MATERIAUX**	**Autres filiales**	**SAMSE**	**Total consolidé**
Actifs non courants (y compris les écarts d'acquisition)	48 075	62 008	19 775	137 167	103 933	370 958
Endettement financier hors Groupe	44 491	11 064	18 806	27 583	118 283	220 227
Trésorerie au bilan	13 577	5 609	277	10 829	48 453	78 745
Flux de trésorerie liés à l'activité	6 736	15 518	-110	4 774	41 897	68 815
Dividendes versés dans l'exercice et revenant à la société cotée SAMSE		3 233		5 894		9 127

Note 3 - Transition aux normes IFRS

En application du Règlement Européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, le Groupe SAMSE a établi ses états financiers consolidés à compter de l'exercice 2005, conformément aux Normes comptables internationales applicables au 31 décembre 2005, avec un comparatif au titre de l'exercice 2004.

La date du 1er janvier 2004 ayant été retenue comme date de transition, les retraitements liés aux Normes IFRS ont été effectués comme si elles avaient toujours été appliquées.

Conformément à la Norme IFRS 1, les exemptions facultatives suivantes ont été retenues :

IFRS 3 Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2004 n'ont pas été retraités.

IAS 16 Immobilisations corporelles

Le Groupe n'a pas retenu la Juste Valeur en tant que coût présumé et a opté pour la méthode du coût historique amorti.

IFRS 2 Paiements en actions et assimilés

Le Groupe a choisi d'appliquer cette Norme aux plans de stock-options émis après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis au 1er janvier 2005.

IAS 32/39 Instruments financiers
Le Groupe a appliqué cette Norme à compter de l'exercice 2005. Cependant, les titres d'autocontrôle ont été retraités en diminution des capitaux propres.

Les retraitements IFRS pris en compte à la date de transition et détaillés dans les différentes notes du présent document sont les suivants :

IAS 1 Les états financiers ont été établis selon cette Norme qui modifie sensiblement la présentation générale des comptes.

IAS 2 Les stocks de marchandises étaient déjà évalués selon la méthode du coût moyen pondéré. Le Groupe inclut désormais dans le coût d'acquisition les frais d'escomptes obtenus pour paiement comptant.

IAS 12 Les impôts différés ont été pris en compte sur les ajustements réalisés à l'actif et au passif, selon les critères définis par cette norme.

IAS 16 Les immobilisations corporelles ont été retraitées selon la méthode du coût historique amorti.

IAS 17 Les contrats en vigueur dans le Groupe sont des contrats de location simple, à l'exception des contrats de location-financement (leasing immobilier) qui étaient déjà retraités dans les comptes consolidés en normes françaises.

IAS 18 Le chiffre d'affaires du Groupe n'a pas été impacté par le changement de norme.

IAS 19 Les engagements de retraite (IFC) sont pris en compte depuis l'exercice 1999. Les médailles du travail sont comptabilisées depuis l'exercice 2004.

IFRS 3 / IAS 36 Les écarts d'acquisition ne sont plus amortis à compter du 1er janvier 2004.

IAS 38 Les fonds commerciaux ont été reclassés en écarts d'acquisition.
Les tests de perte de valeur ont été réalisés au niveau de chaque U.G.T (Unités Génératrices de Trésorerie).
Un Goodwill négatif a été retraité en résultat.

IAS 40 Les immeubles de placement ont été retraités au coût historique amorti.

Note 4 - Ecarts d'acquisition

4.1. Evolution des écarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	Ecarts d'acquisition
Valeur brute	
à l'ouverture de l'exercice	**63 841**
Augmentations / Acquisitions	671
Diminutions / Sorties	30
à la clôture de l'exercice	**64 482**
Dépréciations	
à l'ouverture de l'exercice	**17 832**
Dépréciations / pertes de valeur	2 085
à la clôture de l'exercice	**19 917**
Valeur nette	
à l'ouverture de l'exercice	**46 009**
à la clôture de l'exercice	**44 565**

4.2. Détail des écarts d'acquisition à l'ouverture et à la clôture de l'exercice

		A l'ouverture	Mouvements				A la clôture
			Augmentations acquisitions	Diminutions sorties	Dépréciations	Virements	
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS		13 638			340		13 298
SA DORAS		7 382			349		7 033
SAS M+ MATERIAUX		4 725			289		4 436
SOUS-GROUPE DEDB		3 320					3 320
SAS ETS ROGER CLEAU		3 067			600		2 467
SA SAM	Société absorbée par SAMSE en 2004	1 688			55		1 633
SAS GAMAG	Société absorbée par SAMSE en 2014	1 320					1 320
SAS TS HABITAT	Société tupée avec LA BOITE A OUTILS en 2012	1 300					1 300
SAS CLAUDE MATERIAUX		880					880
SAS LEADER CARRELAGES		833					833
PLOTON	Société absorbée par DORAS en 2012	761			148		613
SAS CO DI PLAST		736					736
SAS LA BOITE A OUTILS		706					706
SA BENET	Société absorbée par SAMSE en 2004	669					669
RUDIGOZ	Société absorbée par SAMSE	577					577
SAS SOCOBOIS	**PRISE DE CONTRÔLE**		536				536
LASSERE		469			150		319
SA ROCH MATERIAUX	Société absorbée par SAMSE en 2002	385					385
SAS BLANC MATERIAUX		340					340
CSI MATERIAUX	Société absorbée par DORAS en 2010	337					337
SAS TC-HP		237					237
SAS SGAC	Société tupée avec SAMSE en 2009	236			104		132
SAS EXPOTEO	Société absorbée par SAMSE en 2012	204					204
ORNANS	Société absorbée par DORAS en 2012	199			50		149
SAS MATERIAUX DES ALPES	Société tupée avec SAMSE en 2011	182					182
SARL LECHENNE	Société absorbée par SAMSE en 2002	176					176
SAS ENTREPÔT DU BRICOLAGE FROMENT		176					176
SA FRANCHEVILLE MATERIAUX	Société tupée avec SAMSE en 2012	169					169
SARL ISO-NEG	Société tupée avec M+ MATERIAUX en 2016	167					167
SAS BOIS MAURIS ODDOS		149					149
SAS REMAT		147					147
SARL TRANSPORTS SCHWARTZ		145					145
SA BRICO ALES	Société absorbée par COMPTOIR FROMENT en 2008	132					132
MOTTY	Société absorbée par SAMSE	110					110
AUTRES, INDIVIDUELLEMENT NON SIGNIFICATIFS		447	135	30			552
Total		46 009	**671**	**30**	**2 085**	**0**	44 565

Dépréciations des écarts d'acquisition constatées (en K€)		
Année	Montants	en % des écarts d'acquisition
Antérieures à 2011	10 730	
2011	783	1,60
2012	1 495	3,09
2013	1 086	2,38
2014	2 053	4,38
2015	1 685	3,66
2016	2 085	4,68

Pertes de valeur

L'UGT (Unité Génératrice de Trésorerie) est définie dans le Groupe SAMSE, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des flux de trésorerie (cash-flow) indépendants des flux de trésorerie générés par les autres actifs ou groupes d'actifs.

La réflexion sur la détermination des UGT a été alimentée par l'examen des critères suivants :

- Existence ou non d'un marché actif,
- Importance des relations de dépendance économique entre les différentes unités,
- Découpage opérationnel : manière dont le management organise son reporting,
- Découpage stratégique : manière dont le management prend ses décisions de poursuite ou d'abandon d'activités.

L'implantation des sites répond parfois à plusieurs de ces critères.

Le critère déterminant qui a été retenu est le découpage opérationnel. Ainsi, l'UGT retenue est devenue le site physique (notion d'agence ou de magasin).
Cependant, il existe quelques exceptions pour des sites répondant à un découpage stratégique sur des marchés peu actifs.

Dans ce cas, l'UGT retenue est un ensemble de deux agences, interdépendantes économiquement.

Cela concerne 17 couples de 2 sites physiques sur 259 UGT.

Les écarts d'acquisition concernant les sociétés consolidées par mise en équivalence sont classés dans le poste du bilan «Titres mis en équivalence».

Les écarts d'acquisition au 31 décembre 2016 se répartissent par secteur d'activité sur un même secteur géographique (la France) comme suit :

Négoce	38 694
Bricolage	5 871

Les écarts d'acquisition sont affectés par unité ou groupe d'unités génératrices de trésorerie.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'une description détaillée par entité juridique (cf. tableau ci-dessus).

Sur l'ensemble des écarts d'acquisition, UGT par UGT, c'est l'UGT des ETS PIERRE HENRY ET FILS sur le site de Saint Hilaire du Rosier qui représente le montant le plus important, soit 29,82 % du montant total des écarts d'acquisition.

Il faut noter également que l'écart d'acquisition concernant DORAS correspond à un ensemble de 50 UGT.

Les tests de dépréciation réalisés sur les UGT (comprenant les écarts d'acquisition affectés) sont basés sur la juste valeur diminuée des coûts de vente.

Pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de vente, il est fait référence aux transactions comparables, en considérant le résultat des transactions récentes portant sur des actifs similaires dans le même secteur d'activité.

La valorisation repose notamment sur des multiples d'agrégats comptables (chiffre d'affaires et résultat d'exploitation).
Si la juste valeur diminuée des coûts de vente n'est pas corroborée par des transactions comparables, il est alors procédé au calcul de la valeur d'utilité estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs. Des précisions sur la méthode de calcul sont fournies en note 1 - principes comptables - rubrique : dépréciation des écarts d'acquisition.

Sur la base de cette méthode, la valeur recouvrable de chaque UGT à laquelle est affectée une quote-part de la valeur comptable des écarts d'acquisition, fait l'objet d'une analyse permettant de détecter si la valeur d'utilité de l'UGT n'est pas inférieure à la valeur nette comptable de ses actifs.

Cette analyse a conduit à comptabiliser des dépréciations sur les écarts d'acquisition de **16 UGT** pour un montant global de **2 085 milliers d'euros**.
L'analyse de sensibilité consistant à faire varier raisonnablement les paramètres du test, n'a pas conduit à changer la conclusion de celui-ci.

Le Groupe tient compte également du contexte économique de chaque clôture et a retenu pour 2016 des hypothèses opérationnelles pertinentes et mesurées. Ces hypothèses reposent sur l'expérience du management et la mise en place rigoureuse de plans d'actions portant sur les taux de marge et sur le développement du chiffre d'affaires.

VENTILATION DES ECARTS D'ACQUISITION

		Valeurs nettes
Négoce		
UGT HENRY (Saint Hilaire du Rosier)		13 298
UGT CLEAU		2 467
Autres UGT sans écarts d'acquisition individuellement significatifs		22 929
Bricolage		
Ensemble des UGT		5 871
	TOTAL	44 565

4.3. Détermination des écarts d'acquisition des sociétés entrées dans le périmètre

	SOCOBOIS
Prix d'acquisition (A)	5 681
% des actifs et passifs identifiables acquis	100
Actifs et passifs identifiables acquis à 100% , nets (B)	5 145
Frais d'acquisition (enregistrés en charges de la période)	28
Ecart d'acquisition (A-B)	**536**

Dans le cadre de l'acquisition de SOCOBOIS, aucun ajustement à la juste valeur significatif n'a été constaté sur les actifs et passifs acquis.

La trésorerie nette reprise de SOCOBOIS au moment de l'acquisition s'élevait à - 251 milliers d'euros.

Les autres acquisitions de l'exercice n'ont pas engendré d'incidence significative sur les comptes consolidés au 31 décembre 2016.

Note 5 - Autres immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)		Marques	Logiciels progiciels	Autres	Total
Valeur brute					
à l'ouverture de l'exercice		**384**	**16 634**	**1 193**	**18 211**
Augmentations / Acquisitions			617	62	679
Diminutions / Sorties			32	192	224
Mouvements de périmètre	Entrées		47	10	57
Mouvements de périmètre	Sorties				
Virements			964	-55	909
à la clôture de l'exercice		**384**	**18 230**	**1 018**	**19 632**
Amortissements / Dépréciations					
à l'ouverture de l'exercice		**-**	**15 340**	**1 093**	**16 433**
Dotations aux amortissements			1 189		1 189
Dépréciations / pertes de valeur					
Reprises de dépréciations / pertes de valeur					
Diminutions / cessions			33	192	225
Mouvements de périmètre	Entrées		45	10	55
Mouvements de périmètre	Sorties				
à la clôture de l'exercice		**-**	**16 541**	**911**	**17 452**
Valeur nette					
à l'ouverture de l'exercice		**384**	**1 294**	**100**	**1 778**
à la clôture de l'exercice		**384**	**1 689**	**107**	**2 180**

Note 6 - Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)		Terrains	Constructions	Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	En cours, avances et acomptes	Total
Valeur brute							
à l'ouverture de l'exercice		**130 710**	**230 940**	**43 167**	**127 899**	**6 793**	**539 509**
Augmentations / Acquisitions		4 658	9 005	4 712	8 942	12 489	39 806
Diminutions / Sorties		464	1 820	2 832	7 406		12 522
Mouvements de périmètre	Entrées	184	4 166	812	1 035	23	6 220
Mouvements de périmètre	Sorties						
Virements		2 200	936	453	1 446	-6 524	-1 489
à la clôture de l'exercice		**137 288**	**243 227**	**46 312**	**131 916**	**12 781**	**571 524**
Amortissements / Dépréciations							
à l'ouverture de l'exercice		**35 224**	**131 872**	**29 990**	**91 771**	**0**	**288 857**
Dotations aux amortissements		2 758	10 573	3 358	10 255		26 944
Dépréciations / pertes de valeur					274		274
Reprises de dépréciations / pertes de valeur		200	74		76		350
Diminutions / cessions		179	1 137	2 589	7 028		10 933
Mouvements de périmètre	Entrées		1 854	590	856		3 300
Mouvements de périmètre	Sorties						
Virements		150			-150		
à la clôture de l'exercice		**37 753**	**143 088**	**31 349**	**95 902**	**0**	**308 092**
Valeur nette							
à l'ouverture de l'exercice		**95 486**	**99 068**	**13 177**	**36 128**	**6 793**	**250 652**
à la clôture de l'exercice		**99 535**	**100 139** (1)	**14 963**	**36 014**	**12 781**	**263 432**

(1) dont 350 milliers d'euros d'actifs immobiliers destinés à la vente. Ces actifs figurent sur l'état de la situation financière au niveau de la ligne "Actifs classés comme détenus en vue de la vente"

Les immobilisations corporelles ont fait l'objet d'une analyse approfondie quant à la détermination d'éventuelles pertes de valeur qui auraient pu apparaître au cours de l'année 2016.

En ce qui concerne les actifs immobiliers qui représentent 75,8 % des immobilisations corporelles nettes, le Groupe a mis en œuvre une démarche économique pour identifier tout indice de perte de valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur sur cette catégorie d'actif, un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur actuelle.

A titre de règle pratique, le Groupe détermine la valeur vénale ; cette valeur représente le montant qui pourrait être obtenu à la date de clôture ou à une autre date prédéterminée de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

Au 31 décembre 2016, aucune dépréciation significative pour perte de valeur n'a été constatée.

Conformément à IFRS 5, le Groupe a présenté les actifs destinés à être cédés sur une ligne distincte de l'état de la situation financière. Il s'agit de deux ensembles immobiliers dont la cession se réalisera à court terme.

6.1. Ecarts de première consolidation affectés

Les valeurs du bilan comprennent les écarts de première consolidation affectés selon détail ci-dessous :

	Valeur brute au 01/01/2016	Valeur nette au 01/01/2016	Entrées dans le périmètre	Sorties du périmètre	Cessions	Valeur brute au 31/12/2016	Valeur nette au 31/12/16
Terrains	7 155	7 155				7 155	7 155
Constructions	7 452	4 159				7 452	3 496
Total	**14 607**	**11 314**	**0**	**0**	**0**	**14 607**	**10 651**

6.2.a Contrats de location financement (crédit-bail immobilier)

	Terrains	Constructions	Total
Valeur brute			
à l'ouverture de l'exercice	**1 493**	**16 141**	**17 634**
Augmentations / Acquisitions			
Diminutions / Sorties			
Mouvements de périmètre			
à la clôture de l'exercice	**1 493**	**16 141**	**17 634**
Amortissements			
à l'ouverture de l'exercice	**0**	**10 810**	**10 810**
Dotations aux amortissements		406	406
Diminutions / Sorties			
Mouvements de périmètre			
à la clôture de l'exercice	**0**	**11 216**	**11 216**
Valeur nette			
à l'ouverture de l'exercice	**1 493**	**5 331**	**6 824**
à la clôture de l'exercice	**1 493**	**4 925**	**6 418**

6.2.b Contrats de location financement (crédit-bail mobilier)

	Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur brute			
à l'ouverture de l'exercice	**314**	**1 070**	**1 384**
Augmentations / Acquisitions	38		38
Diminutions / Sorties	60	307	367
Mouvements de périmètre	50		50
à la clôture de l'exercice	**342**	**763**	**1 105**
Amortissements			
à l'ouverture de l'exercice	**309**	**590**	**899**
Dotations aux amortissements	16	80	96
Diminutions / Sorties	60	251	311
Mouvements de périmètre	10		10
à la clôture de l'exercice	**275**	**419**	**694**
Valeur nette			
à l'ouverture de l'exercice	**5**	**480**	**485**
à la clôture de l'exercice	**67**	**344**	**411**

6.3.a Information sur la dette de crédit-bail immobilier

	2016	2015
Valeur résiduelle de la dette à la clôture de l'exercice	546	590
Echéancier de la dette résiduelle à la clôture de l'exercice :		
Moins d'un an	46	44
De deux à cinq ans	214	202
Plus de 5 ans	286	344
	546	**590**

6.3.b Information sur la dette de crédit-bail mobilier

	2016	2015
Valeur résiduelle de la dette à la clôture de l'exercice	143	234
Echéancier de la dette résiduelle à la clôture de l'exercice :		
Moins d'un an	82	112
De deux à cinq ans	61	122
	143	**234**

6.4. Contrats de location

- Contrats de location simple

Ces contrats ne font pas l'objet de retraitement dans les comptes consolidés.

Ces contrats concernent d'une part, les locations immobilières du Groupe et d'autre part, les locations de véhicules dont la durée de location est de deux à quatre ans.
Pour les locations immobilières, les dispositions générales de ces contrats sont les suivantes : durée de location pour trois ans renouvelables et loyer indexé annuellement sur un indice INSEE (notamment l'indice du coût de la construction ou l'indice des loyers commerciaux).

Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges sur la durée du contrat de location.

- Contrats de location-financement

Les contrats concernés sont des contrats de crédits-bails immobiliers (terrains et constructions) avec des options d'achat de valeur négligeable, ainsi que des contrats de locations de matériels et véhicules qui répondent à au moins un critère défini par la norme IAS 17.

6.5. Infrastructures d'exploitation (Terrains et Constructions)

Les infrastructures d'exploitation se répartissent comme suit :
(les infrastructures d'exploitation des sociétés mises en équivalence ne sont pas prises en compte)

Infrastructures d'exploitation du Groupe SAMSE

AGENCES DE NEGOCE							
* propriété du Groupe	superficie en m²	tènement mixte	superficie en m²	location simple	superficie en m²	bail à construction	superficie en m²
SA SAMSE							
Aix les Bains	9 800	Gap	33 000	Alès	15 200	Cluses	19 200
Albertville	24 000	Meximieux	31 300	Annonay	18 000	Embrun	13 000
Annemasse	1 100	Modane	4 900	Bernis	11 300	Joyeuse	6 200
Aubenas	24 800	Saint Martin d'Hères	46 800	Cornillon	12 000	Vienne	16 800
Barcelonnette	15 800	Veynes	9 000	Crolles	7 200		
Bellegarde	12 000			Echirolles (CAREO)	3 000		
Bourg d'Oisans	8 400			Gap (CAREO)	2 200		
Bourg Saint Maurice	11 700			Guillestre	12 000		
Briançon	16 200			La Grand Combe	5 700		
Château Arnoux	4 600			Lalevade	6 400		
Chateauvieux	4 100			Lans en Vercors	4 500		
Corbas	22 400			Montpezat	3 000		
Digne	19 700			Nozières	18 100		
Digne (CAREO)	3 900			Pontcharra	10 000		
La Motte Servolex	14 800			Saint Ambroix	13 900		
La Mure	10 000			Saint Firmin	5 900		
Largentière	7 800			Saint Priest	19 300		
La Tour de Salvagny	16 500			Vallon Pont d'Arc	4 300		
La Tour du Pin	15 300						
Le Pont de Beauvoisin	32 000						
Le Pouzin	10 000						
Lyon	4 100						
Margencel	12 500						
Moirans	18 700						
Montélimar	17 500						
Moutiers	7 000						
Privas	8 100						
Pusignan	18 600						
Ruoms	8 600						
Saint Etienne de Saint Geoirs	10 000						
Saint Genis Laval	24 400						
Saint Genis Pouilly	16 600						
Saint Jean de Maurienne	9 000						
Saint Julien en Genevois	5 000						
Saint Marcellin	12 300						
Saint Pierre d'Albigny	7 200						
Saint Quentin Fallavier	20 000						
Saint Savin	12 300						
Sallanches	8 800						
Seyne les Alpes	5 200						
Sillingy	31 500						
Sisteron	20 900						
Valence	24 700						
Vif	8 000						
Ville la Grand	19 000						
Voiron	5 800						

* Propriété : tènement immobilier dont le Groupe est propriétaire (tènements figurant dans ses actifs)
Tènement mixte : immobilier dont une partie est propriété du Groupe, le reste appartient à un propriétaire externe et fait l'objet d'un bail commercial
Location simple : tènement immobilier appartenant à un propriétaire externe et faisant l'objet d'un bail commercial
Bail à construction : tènement immobilier appartenant à un propriétaire externe et faisant l'objet d'un bail à construction
Les superficies exprimées correspondent à la superficie globale des terrains

Infrastructures d'exploitation du Groupe SAMSE

AGENCES DE NEGOCE					
* propriété du Groupe	superficie en m²	tènement mixte	superficie en m²	location simple	superficie en m²
SAS BLANC MATERIAUX					
		Annot	3 200	Colmars les Alpes	12 300
				La Mure Argens	3 700
SA CHRISTAUD					
Aubenas	1 400			Bourges	3 700
Beaumont les Valence	3 200			Clermont Ferrand	3 200
Echirolles	6 800			Gap	500
Voglans	4 000			Pusignan	2 500
				Seynod	3 000
				Tours	2 000
SAS CELESTIN MATERIAUX					
Bourgoin Jallieu	9 200			Aubenas	3 800
Chassieu	5 600			Avignon	10 800
Irigny	7 800			Beaumont les Valence	4 800
Pierrelatte	4 000			Nîmes	3 600
				Pusignan	8 000
				St Just St Rambert	2 500
				Vienne	3 000
				Vinsobres	10 000
SA VAUDREY					
				Saint Léonard	3 900
SAS BTP DISTRIBUTION					
Haguenau	20 600	Fegersheim	11 500		
Richwiller	16 500				
Woustviller	15 000				
SAS BOIS MAURIS ODDOS					
Argonay	21 700	Seyssins	11 400	Briançon	4 000
Valence	8 200				
SAS REMAT					
Saint Quentin Fallavier	5 300			Saint Jean de Moirans	9 500
SARL REMAT RENOVATION					
				Saint Jean de Moirans	100
SAS LEADER CARRELAGES					
				Meythet	2 400
SAS SWEETAIR FRANCE					
				Saint Jean de Moirans	700

Infrastructures d'exploitation du Groupe SAMSE

AGENCES DE NEGOCE							
* propriété du Groupe	superficie en m²	tènement mixte	superficie en m²	location simple	superficie en m²	bail à construction	superficie en m²
SA DORAS							
Arbois	13 700			Baume les Dames	1 850	Nevers jonction	3 100
Beaune	23 500			Boz	7 990		
Besançon	16 300			Chalindrey	6 200		
Béthoncourt	12 500			Chenôve 208	7 400		
Bourbon Lancy	9 570			Chenôve 6	41 500		
Chenôve	33 000			Crottet	9 800		
Cluny	9 800			Dijon Dr Quignard	14 900		
Corbigny	9 700			Fain les Montbard	12 400		
Cosne sur Loire	8 500			Joigny	7 000		
Decize	7 600			Les Voivres	9 100		
Delle	8 000			Luxeuil	7 900		
Dijon	12 000			Molinons	3 700		
Dole	17 000			Neuilly l'Evèque	4 100		
Gevrey Chambertin	21 200			Noidans les Vesoul	3 300		
Gueugnon	7 700			Nuits Saint Georges	10 100		
Is sur Tille	14 200			Ornans	5 500		
Langres	11 500			Polisot	5 000		
Le Creusot	9 000			Remiremont	10 350		
Lons le Saunier	16 600			Rioz	10 500		
Macon	12 500			Ronchamp	5 400		
Montceau les Mines	20 200			Saint Dizier	10 600		
Moulins Engilbert	5 800			Saint Usage	11 600		
Nevers Saint Eloi	30 300			Saulieu	5 200		
Paray le Monial	10 000			Semur en Auxois	6 000		
Pont sur Yonne	6 500			Tonnerre	7 640		
Pontarlier	15 200			Torcy le Grand	4 000		
Saint Marcel	24 100			Toucy	11 800		
Saint Satur	5 600						
Sainte Colombe sur Seine	10 600						
Seurre	6 900						
Verdun sur Doubs	9 000						
Vesoul	10 300						
Villegusien le Lac	21 760						
SAS CLEAU							
Dracy le Fort	42 300			Perrigny	4 800		
Bourg en Bresse	4 400						
Montceau les Mines	400						
SAS CLAUDE MATERIAUX							
Arcy sur Cure	7 000						
SAS SOCOBOIS							
				La Rosière	40 250		
				Ciel	9 300		
SAS M+ MATERIAUX							
Bergerac	15 000	Sarlat	24 000	Agen	13 900		
Carcassonne	6 300	Hossegor	5 656	Alès	6 800		
Castres	7 800			Argelès	5 700		
Claira	13 000			Aureilhan	5 200		
Le Buisson de Cadouin	12 300			Baillargues	15 000		
Peyriac-Minervois	4 400			Béziers	12 000		
Villeneuve s/ Lot (Allez)	20 100			Brive	14 200		
				Cabestany	2 800		
				Canhoes	4 000		
				Castanet Tolosan	9 300		
				Castelginest	8 000		
				Colombiers	4 000		
				Cornebarrieu	7 400		
				Dax	4 800		
				Fenouillet	6 700		
				Floirac	2 700		
				Frontignan	4 700		
				Lézignan-Corbières	9 000		
				Mauguio	1 400		
				Mérignac	2 100		
				Montauban	12 600		
				Montpellier	8 000		
				Montredon-des-Corrbières	13 000		
				Mouguerre	7 000		
				Nîmes (252 Av. Pavlov)	900		
				Nîmes (536 Av. Pavlov)	8 800		
				Paulhan	5 200		
				Périgueux	13 600		
				Portet sur Garonne	7 300		
				Ria	5 300		
				Rodez	6 600		
				Roques	6 500		
				Saillagouse	1 500		
				Saint Alban	3 900		
				Salles	9 100		

Infrastructures d'exploitation du Groupe SAMSE

MAGASINS DE BRICOLAGE

* propriété du Groupe	superficie en m²	tènement mixte	superficie en m²	location simple	superficie en m²	bail à construction	superficie en m²
SAS LA BOITE A OUTILS							
Annecy	17 200	Bassens	20 500	Alès	15 200	Albertville	8 900
Annemasse	14 300	Décines	9 500	Aubenas	14 200		
Briançon	9 700	Saint Jean de Moirans	28 700	Drumettaz	9 000		
Château-Thierry	16 000			Gap	8 000		
Dijon	19 400			Montélimar	15 400		
Echirolles	23 500			Remiremont	9 000		
La Tour du Pin	12 400			Romans	8 000		
Le Creusot	11 200			Thonon	10 600		
Le Pont de Beauvoisin	4 000						
L'Isle d'Abeau	12 000						
Mennecy	24 800						
Saint Genis Pouilly	2 800						
Saint Jean de Maurienne	11 200						
Saint Julien en Genevois	2 300						
Saint Martin d'Hères	14 100						
Sallanches	6 100						
Saumur	15 800						
Thyez	17 800						
Valence	13 300						

UNITES LOGISTIQUES

* propriété du Groupe	superficie en m²	tènement mixte	superficie en m²	location simple	superficie en m²	bail à construction	superficie en m²	crédit-bail	superficie en m²
SA SAMSE									
Brézins	75 500			Argonay	13 500				
				St Etienne de St Geoirs	200				
SAS LA BOITE A OUTILS									
Brézins	13 000								
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS									
				Saint Hilaire du Rozier	37 200				
				Vinay/Beaulieu	28 600				
SA CHRISTAUD									
Echirolles (ex LOG-EAU)	1 800								
SAS MAT APPRO									
Brézins	200								
SARL TRANSPORTS SCHWARTZ									
				Haguenau	400				
SARL SUD APPRO									
				Potelières	2 100				
				Alès	30				
				Nîmes	20				
SA DORAS									
				Gevrey Chambertin (fermée sur 2016)	12 500				

ATELIERS

* propriété du Groupe	superficie en m²	tènement mixte	superficie en m²	location simple	superficie en m²	bail à construction	superficie en m²	crédit-bail	superficie en m²
SAS LA BOITE A OUTILS									
Voglans	500			La Frette	1 300				
SARL GET ELECTRIC									
				Grenoble	400				

CENTRALES PHOTOVOLTAIQUES

* propriété du Groupe	superficie en m²	tènement mixte	superficie en m²	location simple	superficie en m²	bail à construction	superficie en m²	crédit-bail	superficie en m²
SARL EPPS									
Aix les Bains	642			Cadenet	660				
Barcelonnette	1 400			Meyreuil	600				
Beaumont les Valence	465			Mouans Sartoux	300				
Gap	550			Vitrolles	800				
La Motte Servolex	463								
La Mure	467								
La Tour de Salvagny	223								
Lyon	240								
Montélimar	667								
Pusignan	220								
Ruoms	657								
Saint Etienne de Saint Geoirs	360								
Saint Marcellin	222								
Saint Savin	660								
Sillingy	667								
Valence	630								
Vif	487								

CENTRES ADMINISTRATIFS

* propriété du Groupe	superficie en m²	tènement mixte	superficie en m²	location simple	superficie en m²	bail à construction	superficie en m²	crédit-bail	superficie en m²
SA SAMSE									
Brézins	12 000			Grenoble	300				
SA DORAS									
Chenôve	1 300								
SAS M+ MATERIAUX									
Claira	1 000								

SIEGE SOCIAL GROUPE

* propriété du Groupe	superficie en m²	tènement mixte	superficie en m²	location simple	superficie en m²	bail à construction	superficie en m²	crédit-bail	superficie en m²
SA SAMSE									
Grenoble	21 400								

Le Groupe SAMSE au travers de ses deux activités (négoce de matériaux de construction et bricolage) est propriétaire de **138 points de vente. 121 points de vente** sont en location dans le cadre de baux commerciaux ou de baux à construction.

Les superficies mentionnées ci-après, sont totalement utilisées pour l'exploitation.

Le nombre de points de vente est de **255 dont 224 pour l'activité négoce et 31 pour l'activité bricolage**. Au total, cela représente une superficie de **2 791 266 m², dont 2 386 366 m² pour l'activité négoce et 404 900 m² pour l'activité bricolage.**

En outre, le Groupe SAMSE dispose de **9 Unités Logistiques** dont la Plateforme de stockage de Brézins, de **3 Ateliers, de 4 centres administratifs** et d'un **siège social** pour une superficie globale de **210 750 m².**

Le Groupe SAMSE dispose également de **21 centrales photovoltaïques** réparties sur une surface totale de **11 380 m².**

Note 7 – Titres mis en équivalence

7.1. Valeur des titres mis en équivalence

à l'ouverture de l'exercice		**39 960**
Augmentations		3 110
Diminutions		2 052
Mouvements de périmètre	Entrées	
Mouvements de périmètre	Sorties	
à la clôture de l'exercice		**41 018**

7.2. Détails des titres mis en équivalence (1)

	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
PLATTARD (Groupe)	21 049	20 294
SAS MATERIAUX SIMC	11 490	11 101
SA DIJON BETON	2 483	2 774
SAS RG BRICOLAGE	1 547	1 491
SAS ZANON TRANSPORTS	1 015	1 000
SAS DIDIER	918	967
SAS BOURG MATERIAUX	845	800
SAS DEGUERRY SAMSE	773	747
SCI ENTREPOT FROMENT	671	615
SCI CHABER	359	298
SCI LE CARREAU	73	73
SAS AMEO CONSTRUCTION	-41	-41
SAS TARARE MATERIAUX	-164	-159
Total	**41 018**	**39 960**

(1) dont écarts d'acquisition affectés (cf. note 7.4)

7.3. Informations générales sur les entreprises associées et coentreprises :

Toutes les entreprises associées du Groupe sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Il n'existe pas de coentreprise significative au niveau du Groupe SAMSE.

Les informations générales sur les sociétés mises en équivalence sont détaillées ci-dessous :

(en milliers d'euros)	% de détention	QP de capitaux propres avant résultat	Résultat de l'exercice	Quote part de résultat	Dividendes ou quote part de résultat reçus	Chiffre d'affaires	Secteur d'Activité	Effectif moyen
				données consolidées				
PLATTARD (Groupe)	33,99	**19 484**	**4 605**	**1 565**	**816**	161 527	négoce	497
SAS MATERIAUX SIMC	44,99	**10 686**	**1 788**	**804**	**370**	152 410	négoce	564
SA DIJON BETON	23,29	**2 574**	**-389**	**-91**	**0**	17 895	négoce	36
SAS RG BRICOLAGE	39,98	**1 053**	**1 238**	**495**	**433**	13 509	bricolage	53
SAS DIDIER	25,00	**966**	**-193**	**-48**	**0**	10 537	négoce	45
SAS ZANON TRANSPORTS	25,00	**818**	**787**	**197**	**181**	11 262	négoce	60
SAS BOURG MATERIAUX	50,00	**800**	**89**	**45**	**0**	14 470	négoce	21
SAS DEGUERRY SAMSE	35,07	**667**	**304**	**107**	**80**	6 509	négoce	17
SCI ENTREPOT FROMENT	40,00	**515**	**391**	**156**	**100**	1 349	bricolage	0
SCI CHABER	40,00	**298**	**153**	**61**	**0**	412	bricolage	0
SCI LE CARREAU	20,00	**60**	**65**	**13**	**13**	66	bricolage	0
SCI ESPACE PLUS	20,00	**-9**	**43**	**9**	**9**	0	négoce	0
SAS AMEO CONSTRUCTION	20,00	**-42**	**0**	**0**	**0**	0	négoce	0
SAS TARARE MATERIAUX	50,00	**-162**	**-5**	**-3**	**0**	1 638	négoce	4

Les deux principales entités du Groupe mises en équivalence sont le Groupe PLATTARD et MATERIAUX SIMC. Ces deux entités appartiennent au secteur opérationnel "négoce".

Les éléments financiers de ces deux entités pour les exercices 2016 et 2015, établis en conformité avec les normes IFRS, se résument comme suit :

	Groupe PLATTARD		MATERIAUX SIMC		Autres entités négoce		Entités bricolage	
	Au 31/12/2016	**Au 31/12/2015**	**Au 31/12/2016**	**Au 31/12/2015**	**Au 31/12/2016**	**Au 31/12/2015**	**Au 31/12/2016**	**Au 31/12/2015**
Chiffre d'affaires	161 527	155 628	152 410	143 224	62 311	62 786	15 336	14 716
Résultat opérationnel courant	6 301	4 361	2 295	3 676	952	725	2 982	2 875
Résultat net	4 644	3 263	1 788	2 622	635	283	1 848	1 732
Autres éléments du résultat global	0	0	-103	-122	-5	0	-15	-3
Résultat global total	**4 644**	**3 263**	**1 685**	**2 500**	**630**	**283**	**1 833**	**1 729**
Part attribuable aux actionnaires	4 605	3 227	1 685	2 500	630	283	1 833	1 729
Part attribuable aux intérêts non contrôlants	39	36	0	0	0	0	0	0
Actifs non courants	59 353	61 281	21 481	21 021	11 187	8 336	13 870	14 308
Actifs courants (y compris actifs destinés à être cédés)	76 061	71 533	60 874	54 582	27 609	27 163	3 259	3 502
Dettes non courantes	31 987	32 292	10 597	9 586	5 317	3 424	7 824	9 569
Dettes courantes	41 210	40 542	47 034	42 157	13 909	12 129	3 334	2 715
Actifs nets	**62 217**	**59 980**	**24 724**	**23 860**	**19 570**	**19 946**	**5 971**	**5 526**
Part attribuable aux actionnaires	61 927	59 705	24 724	23 860	19 570	19 946	5 971	5 526
Part attribuable aux intérêts non contrôlants	290	275	0	0	0	0	0	0
Quote part d'actifs nets à l'ouverture de l'exercice	**20 294**	**19 909**	**10 735**	**9 874**	**5 361**	**6 054**	**2 139**	**1 863**
Résultat global total attribuable au Groupe	1 565	1 097	804	1 180	212	221	720	678
Dividendes reçus	816	816	370	263	270	460	546	404
Autres mouvements / Cessions		104	-46	-56		-400	4	2
Quote part d'actifs nets à la clôture de l'exercice	**21 049**	**20 294**	**11 123**	**10 735**	**5 303**	**5 361**	**2 317**	**2 139**
Ecarts d'acquisition	0	0	366	366	527	727	338	338
Titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice	**21 049**	**20 294**	**11 489**	**11 101**	**5 830**	**6 088**	**2 655**	**2 477**

7.4. Ecarts d'acquisition des sociétés mises en équivalence

	au 31/12/2016	au 31/12/2015
SA DIJON BETON	235	435
SAS MATERIAUX SIMC	366	366
SAS RG BRICOLAGE	338	338
SAS DIDIER	292	292
Total	**1 231**	**1 431**

Note 8 - Titres de sociétés non consolidées

8.1. Informations générales sur les titres de sociétés non consolidées

(en milliers d'euros)	% de détention	Capitaux propres avant résultat	Résultat net de l'exercice	Valeur comptable brute des titres détenus	Dépréciation des titres	Valeur nette comptable des titres détenus	Juste Valeur des titres détenus	Dividendes reçus	Chiffre d'affaires	Secteur d'activité	Effectif moyen
SA DUMONT INVESTISSEMENT	4,70	52 425	4 084	9 686	0	9 686	12 811	159	2 896	Négoce	8
SAS MCD	25,00	77	154	18	0	18	18	214	9 057	Négoce	9
DIVERS	0,00	0	0	155	0	155	155	0	0	Négoce	0
Total		**52 502**	**4 238**	**9 859**	**0**	**9 859**	**12 984**	**373**	**11 953**		**17**

8.2. Juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente

En fin d'exercice, les titres DUMONT INVESTISSEMENT ont été appréciés à leur juste valeur pour un montant de **12 811 milliers d'euros** et la variation nette de juste valeur de l'année a été comptabilisée dans les capitaux propres pour un montant de **+ 2 218 milliers d'euros**.

Détail de la variation de juste valeur enregistrée en capitaux propres :

Plus value potentielle au 31 décembre 2015	**908**
Juste valeur transférée au compte de résultat / cessions de l'exercice	-7
Impact de la réévaluation des titres acquis au 31 décembre 2016	2 225
Plus value potentielle au 31 décembre 2016	**3 126**
Variation de la juste valeur des actions DUMONT INVESTISSEMENT sur l'exercice 2016	**2 218**
Variation constatée dans les capitaux propres	**2 218**

Valeur des titres au 01/01/2016	Cessions de titres au cours de l'exercice 2016	Acquisitions de titres au cours de l'exercice 2016	Impact de la réévaluation des titres acquis au 31/12/2016	Valeur des titres au 31/12/2016
8 071	**-17**	**2 532**	**2 225**	**12 811**

Les actions DUMONT INVESTISSEMENT sont valorisées selon une méthode fixée par un expert indépendant. La méthode est basée sur une approche patrimoniale consistant à ajouter aux capitaux propres de la société la plus-value théorique dégagée entre la valeur comptable des actions SAMSE détenues à l'actif du bilan et leur valorisation telle qu'elle est définie par l'expert indépendant.

Depuis la signature de la promesse de vente entre le Groupe CRH et DUMONT INVESTISSEMENT (intervenue sur septembre 2014), les modalités d'évaluation ont été adaptées.
L'expert indépendant a défini une méthode qui tient compte de l'alignement progressif du cours de bourse sur la valeur de transaction résultant de l'application de la formule de prix inscrite dans la promesse de vente.

Cette méthode repose à la fois sur la valeur du cours de bourse de SAMSE et sur la valeur de transaction au travers de pondérations qui évolueront chaque année afin de rendre compte du rapprochement de la date de réalisation de l'opération. La pondération retenue au 31 décembre 2016 est la suivante :

80 % pour le cours de bourse et 20 % pour la formule de prix.

En application de cette méthode d'évaluation, la valeur de l'action DUMONT INVESTISSEMENT ressort à 144,81 € au 31 décembre 2016.

Il n'y a pas eu de cession significative de titres DUMONT INVESTISSEMENT au cours de l'exercice 2016.

8.3. Evolution des titres de sociétés non consolidées

Valeur brute	
à l'ouverture de l'exercice	**8 174**
Augmentations / Acquisitions	2 602
Diminutions / Sorties	17
Variation de juste valeur des titres acquis au 31 décembre 2016 (par capitaux propres)	2 225
à la clôture de l'exercice	**12 984**
Dépréciations	
à l'ouverture de l'exercice	**0**
Dotations	
Reprises	
à la clôture de l'exercice	**0**
Valeur nette	
à l'ouverture de l'exercice	**8 174**
à la clôture de l'exercice	**12 984**

Note 9 - Autres actifs financiers immobilisés

(en milliers d'euros)		Créances sur participation (1)	Autres actifs financiers	Total
Valeur brute				
à l'ouverture de l'exercice		**1 283**	**2 832**	**4 115**
Augmentations / Acquisitions		323	238	561
Diminutions / Sorties			539	539
Mouvements de périmètre	Entrées		22	22
Virements		-290	27	-263
à la clôture de l'exercice		**1 316**	**2 580**	**3 896**
Dépréciations				
à l'ouverture de l'exercice			**152**	**152**
Dotations				
Reprises				
Mouvements de périmètre	Entrées		19	19
à la clôture de l'exercice			**171**	**171**
Valeur nette				
à l'ouverture de l'exercice		**1 283**	**2 680**	**3 963**
à la clôture de l'exercice		**1 316**	**2 409**	**3 725**

(1) détail des créances sur participations

SAS TARARE MATERIAUX	616
SAS BOURG MATERIAUX	700
Total	**1 316**

9.1. Analyse par nature d'instruments financiers

	Valeur nette	
	2016	2015
Actifs financiers disponibles à la vente :		
Titres de participation non consolidés	12 984	8 174
Prêts, créances et dettes émis par l'entreprise :		
Créances sur participations	1 316	1 283
Autres actifs financiers	2 409	2 680
Total	**16 709**	**12 137**

Au 31 décembre 2016, l'ensemble de ces actifs ne présente pas de risque de non recouvrement.

Note 10 - Stocks de marchandises

(en milliers d'euros)	2016			2015		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Marchandises Négoce	190 863	12 222	178 641	186 709	11 759	174 950
Marchandises Bricolage	59 528	2 542	56 986	60 762	2 727	58 035
Total	**250 391**	**14 764**	**235 627**	**247 471**	**14 486**	**232 985**

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré, majoré des coûts de transport et d'un coefficient d'approche.
Ils sont minorés de l'impact des rabais, remises, ristournes et des escomptes obtenus sur les achats.

Une provision pour dépréciation, effectuée article par article, est calculée en tenant compte du taux de rotation du stock depuis le début de l'exercice et éventuellement de l'obsolescence liée à l'évolution des techniques utilisées.

Note 11 - Clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	2016			2015		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Clients et comptes rattachés Négoce	177 313	21 803	155 510	165 646	21 430	144 216
Clients et comptes rattachés Bricolage	2 018	134	1 884	2 226	169	2 057
Total	**179 331**	**21 937**	**157 394**	**167 872**	**21 599**	**146 273**

La provision pour dépréciation des comptes clients a fait l'objet pour chaque société du Groupe, d'une appréciation au cas par cas en fonction des risques encourus.

11.1. Balance âgée des créances clients

	Valeur brute	Valeur brute
	2016	2015
Non échues	135 304	122 929
Retard n'excédant pas un mois	11 950	9 921
Retard compris entre un et deux mois	5 115	5 027
Retard compris entre trois et cinq mois	5 474	3 483
Au-delà	21 488	26 512
Total	**179 331**	**167 872**

Les créances clients résultent des ventes réalisées, et sont réparties sur l'ensemble du périmètre du Groupe.

Il n'existe pas de concentration majeure du risque de non recouvrement.

Le Groupe applique cependant une politique de prévention du risque client par un recours à l'assurance-crédit et autres formes de garantie.

En règle générale, le Groupe est amené à constater une dépréciation pour les retards au-delà de trois mois.

Le tableau suivant, indique le % de provision constaté sur les retards de paiements considérés :

	2016	2015	% de variation
Créances clients échues depuis 3 mois et au-delà (H.T.)	22 468	24 996	-10,11
Provision constatée	21 937	21 599	1,56
% de créances impayées couvertes par provision	**97,64**	**86,41**	

11.2. Provisions pour dépréciation

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		2016		2015
Provisions pour dépréciation en début d'exercice		**21 599**		**22 042**
Dotations de l'exercice aux provisions		7 342		7 804
Reprises de provisions pour dépréciation :		7 883		8 273
▪ utilisées (1)	4 415		**4 607**	
▪ non utilisées	3 468		**3 666**	
Mouvements de périmètre entrées		879		26
Mouvements de périmètre sorties				
Provisions pour dépréciation en fin d'exercice		**21 937**		**21 599**

(1) pertes sur créances irrécouvrables

Note 12 - Autres créances d'exploitation

(en milliers d'euros)	2016 Valeur brute	2016 Provision	2016 Valeur nette	2015 Valeur brute	2015 Provision	2015 Valeur nette
Autres créances négoce (1)	47 440	711	46 729	52 262	927	51 335
Autres créances bricolage (1)	12 129	7	12 122	12 865	3	12 862
Charges constatées d'avance négoce	1 672		1 672	1 493		1 493
Charges constatées d'avance bricolage	376		376	481		481
Total	**61 617**	**718**	**60 899**	**67 101**	**930**	**66 171**

(1) détail au dos

	2016	2015
(1) Les autres créances de l'exploitation qui représentent un montant global net de : se décomposent de la manière suivante :	58 851	64 197
Remises, rabais et ristournes à recevoir	25 629	34 415
Fournisseurs débiteurs	7 367	7 001
Avoirs et sommes diverses à recevoir	4 296	4 368
Créances sur cessions d'immobilisations	135	2 057
Créances de TVA	5 557	4 484
Débiteurs divers	4 680	3 404
Créances sociales	910	620
Etat - impôt sur les sociétés	9 740	7 529
Autres créances fiscales	125	187
Autres créances diverses	412	132

Les autres créances de l'exploitation sont constituées principalement des remises, rabais et ristournes à recevoir des fournisseurs.

Aucune des autres créances ne présente un risque significatif de non recouvrement ; ce qui explique le faible montant des provisions pour dépréciation.

Note 13 - Disponibilités et équivalents de trésorerie

	au 31/12/2016	au 31/12/2015
Valeurs mobilières de placement négoce	32 484	65 745
Valeurs mobilières de placement bricolage	2 268	
Disponibilités négoce	40 185	12 386
Disponibilités bricolage	3 808	2 841
Total	**78 745**	**80 972**

13.1. Trésorerie nette à la clôture

	2016	2015
Valeurs mobilières de placement	34 752	65 745
Disponibilités	43 993	15 227
Trésorerie passive	-26 602	-22 882
Total	**52 143**	**58 090**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les comptes bancaires et les soldes de caisse, ainsi que les valeurs mobilières de placement constituées de comptes de dépôt à terme et de SICAV monétaires en euros.

Ces valeurs mobilières répondent aux différents critères pour pouvoir être reconnues en équivalents de trésorerie : il s'agit de placements à court terme qui à l'origine ont une échéance inférieure ou égale à trois mois (la durée de placement peut aller jusqu'à six mois si tous les autres critères sont respectés), très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les critères d'IAS 7 des placements à court terme sont respectés.

Note 14 - Capitaux propres

14.1. Composition du capital social

Le capital social entièrement libéré est constitué par 3 458 084 actions de 1 € de valeur nominale chacune.

Nombre d'actions de la société en circulation			
	Actions émises	Actions propres détenues	Actions en circulation
	3 458 084	**7 304**	**3 450 780**

14.2. Capitalisation boursière

	Actions émises	Cours de bourse au 31/12/2016	Capitalisation boursière en €
	3 458 084	**146,00**	**504 880 264**

Evolution du capital social au cours des quatre dernières années :

	Valeur nominale de l'action en €	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions total	Augmentation de capital	Montant du capital social en €
Au 31 décembre 2013	1	0	3 458 084	0	3 458 084
Au 31 décembre 2014	1	0	3 458 084	0	3 458 084
Au 31 décembre 2015	1	0	3 458 084	0	3 458 084
Au 31 décembre 2016	**1**	**0**	**3 458 084**	**0**	**3 458 084**

14.3. Intérêts non contrôlants

	2016	2015
La part hors Groupe dans les réserves représente un montant de :	8 997	10 858
La part hors Groupe dans le résultat représente un montant de :	2 392	1 356
Total	**11 389**	12 214

- **Rachat d'intérêts minoritaires (1,75%) sur LA BOITE A OUTILS**

L'opération se détaille de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	
Part des intérêts non contrôlants reprise	1 202
Prix d'acquisition des 1,75%	-1 500
Impact comptabilisé en capitaux propres (part Groupe)	-298

Les autres rachats d'intérêts minoritaires n'ont pas engendré d'impact significatif sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2016.

Les intérêts non contrôlants du Groupe SAMSE sont principalement issus des entités suivantes :

Nom de l'entité	Secteur d'activité	Part détenue par les intérêts non contrôlants (en %)	
		2016	**2015**
ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT	bricolage	51,13	52,00
COMPTOIR FROMENT	bricolage	51,13	52,00
BTP DISTRIBUTION	négoce	48,17	45,32
LA BOITE A OUTILS	bricolage	2,26	4,01

Les informations financières relatives aux entités mentionnées ci-dessus, préparées en conformité avec les normes IFRS, se résument comme suit :

(données avant élimination interco. avec les autres entités du Groupe)	EDB FROMENT		COMPTOIR FROMENT		BTP DISTRIBUTION		LA BOITE A OUTILS	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Chiffre d'affaires	15 020	14 682	16 434	15 761	34 133	32 306	219 847	218 413
Résultat opérationnel courant	1 408	1 473	1 699	1 617	1 134	966	8 285	7 911
Résultat net	938	982	1 136	1 090	763	647	6 039	5 512
Résultat net - Part attribuable aux intérêts non contrôlants	**480**	**511**	**581**	**567**	**368**	**293**	**147**	**208**
Autres éléments du résultat global	-11	1	-8	4	-14	-1	-347	-52
Résultat global total	927	983	1 128	1 094	749	646	5 692	5 460
Résultat global total - Part attribuable aux intérêts non contrôlants	**474**	**511**	**577**	**569**	**361**	**293**	**139**	**206**
Actifs non courants	1 602	1 378	2 319	1 880	2 796	2 589	70 302	70 149
Actifs courants	3 834	3 988	3 768	3 829	13 073	12 485	66 662	61 173
Dettes non courantes	89	61	56	38	311	757	18 118	16 212
Dettes courantes	2 887	3 011	3 032	2 967	6 827	7 003	50 907	48 581
Actifs nets	2 460	2 294	2 999	2 704	8 731	7 314	67 939	66 529
Actifs nets - Part attribuable aux intérêts non contrôlants	**1 258**	**1 193**	**1 533**	**1 406**	**4 206**	**3 315**	**1 535**	**2 668**
Flux de trésorerie généré par l'activité	1 090	1 075	1 289	1 136	700	921	15 518	12 459
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-284	-261	-512	-383	413	-1 081	-9 408	-2 938
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	-766	-750	-851	-555	-761	-1 189	-2 926	-6 479
Augmentation ou diminution de la trésorerie	**40**	**64**	**-74**	**198**	**352**	**-1 349**	**3 184**	**3 042**
Dividendes versés aux intérêts non contrôlants au cours de l'exercice	**398**	**395**	**443**	**269**	**72**	**89**	**68**	**89**

14.4. Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capitaux propres solide pour préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et faire face au développement futur de l'activité.

Le Groupe porte une attention particulière au rendement des capitaux propres et au niveau des dividendes versés.

Un programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale du 3 mai 2016.
Le pourcentage maximum du capital dont le rachat est autorisé est de **10 %**.
Le prix d'achat unitaire maximum a été fixé à **150 €**.

14.5. Titres d'autocontrôle

	2016	2015
Nombre d'actions	7 304	9 697
Montant en K€	542	725
Valeur d'inventaire :	**1 021**	**1 072**

Ces titres figurent pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres.
Ils sont affectés soit à l'attribution d'actions aux salariés dans le cadre de la participation des salariés, soit à l'animation du marché.

Ces actions auto-détenues n'ont pas droit de vote.

Un programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale du 3 mai 2016. Le pourcentage de rachat autorisé a été fixé à 10 % du capital.
Sur l'exercice 2016, 8 639 titres ont été acquis, 9 734 ont été cédés dans le cadre du contrat de liquidité et 1 298 titres ont été cédés dans le cadre du contrat de rachat.

14.6. Réserves et résultats nets consolidés - part du Groupe

	2016	2015
Réserves	373 549	348 381
Résultat	34 927	32 072
Total	**408 476**	**380 453**

14.7.a Répartition du capital et droits de vote (en %)

	2016		2015	
	% du capital détenu	% en droits de vote	% du capital détenu	% en droits de vote
Nominatifs				
- DUMONT INVESTISSEMENT	56,17	60,50	56,17	59,86
- CRH FRANCE DISTRIBUTION	21,13	22,76	21,13	23,11
- CM-CIC INVESTISSEMENT	5,28	5,69	5,28	5,78
- DIVERS	3,40	3,61	3,53	3,76
sous total	**85,98**	**92,56**	**86,11**	**92,51**
Porteurs				
- FCP CENTIFOLIA	4,01	2,16	4,28	2,34
- FCP STOCK PICKING FRANCE	1,65	0,89	1,62	0,89
- BROWN BROTHERS HARRIMAN	1,01	0,55	1,01	0,55
- AUTO-DETENTION	0,21	0,00	0,29	0,00
- DIVERS	7,14	3,84	6,69	3,71
sous total	**14,02**	**7,44**	**13,89**	**7,49**
Total	**100,00**	**100,00**	**100,00**	**100,00**

14.7.b Répartition du capital et droits de vote (en nombre de voix et nombre d'actions)

	2016		2015	
	Actions détenues	Droits de vote	Actions détenues	Droits de vote
Nominatifs				
- DUMONT INVESTISSEMENT	1 942 521	3 885 042	1 942 521	3 785 142
- CRH FRANCE DISTRIBUTION	730 640	1 461 280	730 640	1 461 280
- CM-CIC INVESTISSEMENT	182 725	365 450	182 725	365 450
- DIVERS	117 401	232 467	121 983	237 979
sous total	**2 973 287**	**5 944 239**	**2 977 869**	**5 849 851**
Porteurs				
- FCP CENTIFOLIA	138 700	138 700	148 000	148 000
- FCP STOCK PICKING FRANCE	57 071	57 071	56 000	56 000
- BROWN BROTHERS HARRIMAN	35 000	35 000	35 000	35 000
- AUTO-DETENTION	7 304	0	9 697	0
- DIVERS	246 722	246 722	231 518	234 415
sous total	**484 797**	**477 493**	**480 215**	**473 415**
Total	**3 458 084**	**6 421 732**	**3 458 084**	**6 323 266**

Note 15 - Provisions

15.1. Détail des provisions pour risques et charges

	2016			2015		
	Courant	Non Courant	Total	Courant	Non Courant	Total
Provisions pour litiges	981		981	642	69	711
Autres provisions pour risques et charges	1 012	333	1 345	1279	429	1 708
Provisions pour retraites et autres obligations		13 799	13 799		11 908	11 908
Provisions pour restructurations	624		624	1005		1 005
Provisions pour impôts		6	6		15	15
Total	2 617	14 138	16 755	2 926	12 421	15 347

Les provisions pour litiges ont fait l'objet d'une appréciation au cas par cas en fonction des risques encourus.

Ces provisions concernent essentiellement des litiges matériaux nés dans l'année.

Les autres provisions pour risques et charges ont été constituées en fonction des risques connus à la date d'arrêté des comptes et des charges futures estimées.

Elles sont de nature diverse ; on retrouve notamment : des provisions liées à des affaires prud'homales et à des risques et charges de l'exploitation courante.

15.2. Evolution des provisions

		Litiges matériaux	Risques et charges	Retraites et autres obligations	Restructurations	Impôts	Total
à l'ouverture de l'exercice		712	1 707	11 908	1 005	15	15 347
Dotations		637	612	1 062	197		2 508
Reprises	utilisées	413	974	1 293	378	9	3 067
Reprises	non utilisées			146	200		346
Variations de périmètre	Entrées	18	52	189			259
Variations de périmètre	Sorties						
Ecarts actuariels constatés en capitaux propres				2 079			2 079
Virements		27	-52				-25
à la clôture de l'exercice		981	1 345	13 799	624	6	16 755

détail de la provision pour risques et charges :

Provision pour garantie donnée aux clients	383
Provision pour travaux	224
Provision pour charges de personnel	211
Provision pour risques sociaux	414
Provision pour risques et charges divers	113

Conformément à la norme IAS 37 - Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels - des provisions sont constatées lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un évènement passé et que cette obligation peut être estimée de manière fiable. Le montant comptabilisé correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation à la date de clôture des comptes.

En ce qui concerne la provision pour garantie donnée aux clients sur certains types de produits, celle-ci couvre les risques de retour sur les produits vendus et le remplacement des produits défectueux.

Une provision est constatée également pour faire face aux réclamations des clients sur des produits livrés et installés.

Ces provisions sont calculées à partir d'informations recueillies auprès du service commercial qui recense les réclamations des clients.

Le Groupe comptabilise également des provisions fondées sur des données statistiques établies sur la base de son expérience passée et sur des hypothèses déterminées face au risque attendu sur des produits techniques récents qui peuvent s'altérer plus rapidement que prévu.

C'est notamment le cas pour les installations photovoltaïques vendues par la société SWEETAIR FRANCE.

15.3. Engagements de retraite et médailles du travail

A - Provisions pour indemnités de fin de carrière

Il n'existe pas, pour le Groupe, de régime de retraite à prestations définies, autre que les indemnités légales de départ à la retraite en France.
Les régimes à prestations définies sont comptabilisés au bilan, sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture.

Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges de l'exercice.
La provision pour indemnités de fin de carrière s'élève à **11 891 milliers d'euros au 31 décembre 2016.**

La provision a été calculée selon les paramètres suivants :

Paramètres économiques

Augmentation annuelle des salaires :	**Taux**
Cadres :	2 % (2 % en 2015)
Non cadres :	2 % (2 % en 2015)

Paramètres sociaux

Départ à l'initiative du salarié, sauf dérogation individuelle entre 65 et 67 ans pour les cadres et non cadres.

Le taux de charges sociales retenu est de 46 % pour l'ensemble des catégories.

Le taux de turn-over annuel a été établi par tranche d'âge de la façon suivante :

	Cadres	Non cadres		Cadres	Non cadres
	activité négoce			activité bricolage	
16 - 25 ans	3,00%	18,00%	16 - 25 ans	0,00%	17,00%
26 - 30 ans	3,00%	15,00%	26 - 30 ans	1,00%	11,00%
31 - 35 ans	15,00%	12,00%	31 - 35 ans	1,00%	11,00%
36 - 40 ans	6,00%	10,00%	36 - 40 ans	2,00%	9,00%
41 - 45 ans	5,00%	11,00%	41 - 45 ans	2,00%	7,00%
46 - 50 ans	6,00%	5,00%	46 - 50 ans	10,00%	8,00%
51 - 55 ans	4,00%	5,00%	51 - 55 ans	1,00%	4,00%
56 - 67 ans	0,00%	0,00%	56 - 67 ans	0,00%	4,00%

Paramètres techniques

La table de survie retenue est la table INSEE 2015.

La méthode de calcul retenue est la méthode des unités de crédits projetés.

Le taux d'actualisation utilisé est le taux IBOXX € corporate AA 10+.

Le taux retenu s'élève à 1,07 % au 31 décembre 2016 (contre 1,89 % en 2015).
Le Groupe n'a pas couvert l'engagement de retraite par des versements significatifs à un fonds sur l'exercice 2016.

La dotation nette de l'exercice s'élève à **:**
1 677 milliers d'euros.

Cette charge se répartit de la façon suivante :

	en milliers d'euros
Coût des services rendus	-536
Coût de l'actualisation	190
Ecarts actuariels (1)	2 013

(1) Enregistrés directement dans les autres éléments du résultat global

Sensibilité des hypothèses actuarielles

L'impact d'une variation de + 24 points de base sur le taux d'actualisation générerait une variation de - 3,1 % du montant total de l'engagement.

B - Médailles du travail

Au 31 décembre 2016, cette provision représente un montant de **1 908 milliers d'euros.**

Le calcul de cette provision s'effectue selon les divers paramètres suivants :

Durée de travail					
	pour l'attribution de la médaille du travail :		20, 30, 35 et 40 ans.		
Paramètres					
	détermination d'un coefficient de mortalité selon la table INSEE 2015 détermination d'un coefficient de probabilité d'être encore présent dans l'entreprise d'après les taux annuels de turnover suivants :				
	Cadres	Non cadres		Cadres	Non cadres
	activité négoce			**activité bricolage**	
16 - 25 ans	3,00%	18,00%	16 - 25 ans	0,00%	17,00%
26 - 30 ans	3,00%	15,00%	26 - 30 ans	1,00%	11,00%
31 - 35 ans	15,00%	12,00%	31 - 35 ans	1,00%	11,00%
36 - 40 ans	6,00%	10,00%	36 - 40 ans	2,00%	9,00%
41 - 45 ans	5,00%	11,00%	41 - 45 ans	2,00%	7,00%
46 - 50 ans	6,00%	5,00%	46 - 50 ans	10,00%	8,00%
51 - 55 ans	4,00%	5,00%	51 - 55 ans	1,00%	4,00%
56 - 67 ans	0,00%	0,00%	56 - 67 ans	0,00%	4,00%

Le taux de charges sociales retenu est de 46 % pour l'ensemble des catégories.

Le taux d'augmentation annuelle des salaires retenu pour les cadres et les non cadres s'élève à 2 % (taux identique à celui de 2015).

15.4. Provisions cartes de fidélité (programme de fidélisation des clients)

La carte fidélité est un outil de fidélisation de la clientèle mis en place dans les magasins de bricolage. Au fur et à mesure de leurs achats, les clients obtiennent des points qu'ils peuvent par la suite convertir en bons d'achat.

Règle d'obtention des points : 1 point par tranche de dix euros d'achats.

Validité : date d'émission jusqu'au 31 décembre N + 2.

Concernant la règle de conversion des points en bons d'achat la valeur des points évolue en fonction des niveaux suivants :

Niveau 0 :	de 0 à 199 points, le point n'a pas de valeur	
Niveau 1 :	de 200 à 499 points, la valeur du point est de	0,15 €
Niveau 2 :	de 500 à 999 points, la valeur du point est de	0,20 €
Niveau 3 :	+ de 1 000 points, la valeur du point est de	0,30 €

La conversion s'effectue en un seul bon d'achat.

Appréciation de la valeur des points non encore convertis : une remise future potentielle accordée aux clients est calculée sur la base des points acquis sur les cartes.

Dès que les points sont convertis en bons d'achat, ces derniers sont immédiatement comptabilisés en réduction des ventes et cette écriture est annulée si les bons d'achat ne sont pas utilisés dans les six mois.
Le calcul de cette remise tient compte d'un taux de déperdition des points, de mutation de points d'un niveau à l'autre et de transformation sur des bases statistiques des trois dernières années.

L'impact de ce programme de fidélisation majore le chiffre d'affaires de l'activité Bricolage **de 61 milliers d'euros** au 31 décembre 2016.

Note 16 - Impôts sur les résultats et impôts différés

16.1. Détail de la charge d'impôt

	2016	2015
Charge d'impôt exigible	12 954	13 253
Impôts différés	-1 688	508
Total	**11 266**	**13 761**

16.2. Impôts différés au bilan

	2016	2015
Impôts différés actifs	3 404	1 375
Impôts différés passifs	9 384	9 551
Impôts différés nets	**-5 980**	**-8 176**

Les impôts différés actifs relatifs aux reports déficitaires s'élèvent à 1 602 milliers d'euros (4 806 milliers d'euros en base) au 31 décembre 2016, contre 437 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Le principal impôt différé actif concerne M+ MATERIAUX (cf. note 16.4).

Les déficits cumulés n'ayant pas donné lieu à la constitution d'un impôt différé actif s'élèvent à 4 452 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

16.3. Impôts différés

		2016	2015	Variation
IMPOTS DIFFERES ACTIFS				**2016/2015**
à l'ouverture de l'exercice		**1 375**	**1 274**	**101**
Produit de l'exercice		1 913	174	1 739
Charge de l'exercice				
Mouvements de périmètre	Entrées	96	116	-20
Mouvements de périmètre	Sorties			0
Virements		20	-189	209
à la clôture de l'exercice		**3 404**	**1 375**	**2 029**
IMPOTS DIFFERES PASSIFS				
à l'ouverture de l'exercice		**9 551**	**9 081**	**470**
Produit de l'exercice				
Charge de l'exercice		225	682	-457
Impacts réserves		-544	-81	-463
Mouvements de périmètre	Entrées	132	58	74
Mouvements de périmètre	Sorties			0
Virements		20	-189	209
à la clôture de l'exercice		**9 384**	**9 551**	**-167**
VALEUR NETTE				
à l'ouverture de l'exercice		**-8 176**	**-7 807**	**-369**
à la clôture de l'exercice		**-5 980**	**-8 176**	**2 196**
Variation nette des impôts différés		**2 196**	**-369**	

16.4. Preuve d'impôts

	2016	2015
Résultat net des sociétés intégrées (hors quote part de résultat - sociétés MEQ -)	34 209	30 311
Impôt exigible	12 954	13 253
Impôts différés	-1 689	508
RESULTAT AVANT IMPOT	**45 474**	**44 072**
Dépréciation des écarts d'acquisition	2 085	1 685
Impact des différences permanentes	133	170
Swaps	-65	-18
Reports déficitaires non reconnus sur l'exercice	351	1 614
Consommation des déficits fiscaux antérieurs non reconnus **(1)**	-5 892	-2 044
Impact des dividendes	119	215
ID sur titres mis en équivalence	329	81
Plus value exonérée	-30	-5
Quote part de frais sur plus values exonérées	1	1
Quote part des sociétés transparentes mises en équivalence	1	11
Variations de compléments de prix		-845
Effets des bases sans impôt différé	425	167
Dépenses de mécénat ouvrant droit à crédit d'impôt	350	285
Impact des réévaluations (IFRS 3R)		210
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	-6 313	-6 213
BASE FISCALE	**36 968**	**39 386**
Taux de l'impôt	33,33	33,33
Contribution sociale (3,3%)	261	210
Contribution exceptionnelle (10,7% du montant de l'IS de la société SAMSE)		546
Crédit d'impôt	-417	-678
Contribution de 3% sur les distributions de dividendes	341	573
Impôts différés: impact de la loi de finance 2017 **(2)**	-1 252	
Divers	11	-17
IMPOT THEORIQUE	**11 265**	**13 761**
CHARGE REELLE D'IMPOT	**11 265**	**13 761**
Taux réel de l'impôt	30,47	34,94

(1): Au 31 décembre 2016, le Groupe a enregistré un impôt différé actif de 1,2 millions d'euros (3,7 millions d'euros en base) relatif à des déficits fiscaux reportables sur la société M+ (antérieurement non reconnus), compte tenu des perspectives bénéficiaires de cette filiale.

(2): Incidence de l'application progressive du taux d'impôt sur les sociétés à 28% sur les impôts différés à long terme. Le principal impact concerne les impôts différés relatifs aux amortissements dérogatoires. La totalité des impacts liés à la baisse du taux a été enregistré en résultat, les effets relatifs aux autres éléments du résultat global étant peu significatifs.

16.5. Principaux éléments à l'origine des impôts différés

	2016	2015
Congés payés	-79	50
Participation des salariés	120	291
Provisions pour indemnités de fin de carrière	555	84
Amortissements dérogatoires, amortissements et provisions à caractère fiscal	-1 243	-1 210
Organic et taxes sur les grandes surfaces	291	-49
Activation des déficits	1 161	85
Crédit bail	115	173
Ecart évaluation terrains et constructions	11	492
Impact de la loi de finance 2017 (cf. note 16.4)	1 252	
Autres	13	-285
Total	**2 196**	**-369**
Variation des impôts différés actif	2 029	101
Variation des impôts différés passif	167	-470
Total	**2 196**	**-369**

	2016	2015
Analyse de la variation nette des impôts différés :		
Charge ou produit d'impôts différés au compte de résultat	1 688	-508
Impôts différés sur les écarts d'évaluation des terrains et constructions des sociétés entrées dans le périmètre		
Impôts différés sur les entrées ou sorties du périmètre	-36	58
Impôts différés sur les retraitements impactant les réserves	544	81
Total	**2 196**	**-369**

Note 17 - Passifs financiers courants et non courants

17.1. Détail des dettes financières

	Valeur bilan au 31/12/2016			Valeur bilan au 31/12/2015		
	Non courants	Courants	Total	Non courants	Courants	Total
Autres emprunts obligataires		402	402	512	16	528
Locations financement	561	128	689	668	156	824
Emprunts	131 951	57 603	189 554	146 466	58 638	205 104
Engagements de rachat de minoritaires	568		568			
Autres financements	2 142		2 142	2 147		2 147
Instruments financiers dérivés	170	100	270	228	107	335
Total des passifs financiers (hors concours bancaires)	**135 392**	**58 233**	**193 625**	**150 021**	**58 917**	**208 938**
Concours bancaires courants		26 602	26 602		22 882	22 882
Total des passifs financiers (avec concours bancaires)	**135 392**	**84 835**	**220 227**	**150 021**	**81 799**	**231 820**

17.2. Echéances des dettes courantes et non courantes

	au 31/12/2016 ECHEANCES			au 31/12/2015 ECHEANCES		
	à 1 an au +	1 an à 5 ans	à + de 5 ans	à 1 an au +	1 an à 5 ans	à + de 5 ans
Autres emprunts obligataires	402			16	512	
Emprunts et dettes financières	84 433	122 428	12 964	81 783	128 499	21 010
Fournisseurs et comptes rattachés	161 536			155 625		
Autres dettes	76 205			73 302		
Total	**322 576**	**122 428**	**12 964**	**310 726**	**129 011**	**21 010**

17.3. Risques de crédit, de liquidité et de marché (cf chapitre 3.4 du Document de Référence)

Le Groupe est normalement exposé aux risques de taux d'intérêt et de liquidité. La gestion de ces risques est centralisée au niveau de la Direction Administrative et Financière.

Le risque de taux est suivi de manière régulière. Les emprunts souscrits par le Groupe sont libellés en taux fixe et en taux variable.

Les opérations de couverture de taux à la clôture de l'exercice s'élèvent à **27 361 milliers d'euros** dont **11 458 milliers d'euros à moins d'un an**.

Ces opérations sont valorisées et contrôlées tous les trimestres (calcul de la valeur de marché des opérations de couverture en application de la Norme IAS 39).
Le Groupe SAMSE est peu exposé au risque de liquidité. Il s'assure que ses lignes de crédit permettent de financer notamment les dépenses d'investissements opérationnels.

Le Groupe dispose d'une centralisation de trésorerie interne et en fonction des besoins de trésorerie, il peut faire appel à des concours bancaires.

Le montant des découverts autorisés à la clôture de l'exercice s'élève à **145 millions d'euros**.

Les découverts ont été utilisés pour **26 602 milliers d'euros soit en % : 18,35.**

Certains emprunts souscrits par le Groupe sont soumis à des « covenants » susceptibles d'entraîner un remboursement anticipé en cas de non respect. Les calculs des ratios financiers afférents aux « covenants » sont effectués sur une base annuelle et doivent être respectés au 31 décembre. Le Groupe s'est engagé à respecter le covenant suivant au 31 décembre 2016:

Endettement global net élargi au crédit-bail / Fonds propres. Ce ratio doit être inférieur à 1.

Au 31 décembre 2016, ce ratio financier est respecté et s'élève à **0,34**.

La dette financière concernée représente **46 550 milliers d'euros à fin décembre 2016** (contre 60 927 milliers d'euros au 31 décembre 2015).

Dans le cadre de ses différents programmes d'opérations sur actions propres, le Groupe SAMSE a acquis au cours de l'exercice 8 639 actions et en a cédé 11 032.

Au 31 décembre 2016, le Groupe SAMSE est propriétaire de 7 304 actions propres. A cette date, ces actions sont valorisées à leur valeur historique pour **542 milliers d'euros**. La valeur d'inventaire de ces actions au 31 décembre 2016 est de **1 021 milliers d'euros**.

Les valeurs mobilières du Groupe SAMSE sont représentées essentiellement par des comptes à terme d'une valeur de 34 751 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Le Groupe SAMSE est peu exposé au risque de change et l'ensemble de sa dette financière est libellée en euro.

17.4. Caractéristiques des autres financements à court terme et découverts bancaires

Les autres financements à court terme s'élèvent à **26 602 milliers d'euros** et sont représentés par des découverts bancaires.

17.5. Autres emprunts obligataires

Emprunt émis par la SA DORAS et souscrit par les fonds communs de placement :

Montants en milliers d'euros	échéances
390	31/03/2017

17.6. Valorisation des SWAPS

La valorisation des SWAPS à la valeur de marché au 31 décembre 2016 a conduit le Groupe à comptabiliser un produit financier de **65 milliers d'euros.**

Le tableau ci-dessous récapitule, par SWAP, l'ensemble des opérations en valeur au 31 décembre 2016.

	Au 31/12/2016	VALORISATION SWAPS 31/12/2016			Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
N°SWAP	Capital restant couvert (en €)	Échéance	SAMSE verse	SAMSE reçoit	Valeur de marché en €	Valeur de marché en €
D03	1 500 000	30/06/2018	TF 0,37%	EURIBOR 3M	-8 861	-18 026
R1	579 103	05/11/2017	TF 0,80%	EURIBOR 3M	-5 707	-11 532
30	500 000	18/04/2017	TF 1,21%	EURIBOR 3M	-2 900	-17 974
31	500 000	29/05/2017	TF 0,95%	EURIBOR 3M	-2 404	-14 799
32	750 000	20/09/2017	TF 0,66%	EURIBOR 3M	-3 684	-14 668
33	625 000	01/03/2018	TF 0,89%	EURIBOR 3M	-5 675	-14 851
34	1 200 000	10/10/2018	TF 1,00%	EURIBOR 3M	-17 778	-33 158
35	2 750 000	01/07/2019	TF 0,48%	EURIBOR 3M	-31 683	-43 467
36	1 350 000	28/03/2019	TF 1,09%	EURIBOR 3M	-23 523	-41 529
37	2 500 000	25/04/2019	TF 1,70%	EURIBOR 3M	-32 968	-50 312
38	7 857 143	01/04/2022	TF 0,25%	EURIBOR 3M	-98 236	-45 465
39	3 250 000	10/03/2020	TF 1,00%	EURIBOR 3M	-29 036	-28 582
40	4 000 000	30/10/2018	TF -0,17%	EURIBOR 3M MOY M-1	-7 206	
	27 361 246	TOTAL			-269 661	-334 363

17.7. Encours des dettes financières

	au 31/12/2016				au 31/12/2015			
	A 1 an au +	1 an à 5 ans	Au delà	Total	A 1 an au +	1 an à 5 ans	Au delà	Total
Passifs financiers	84 835	122 428	12 964	220 227	81 799	129 011	21 010	231 820
Taux fixe	37 942	81 500	3 117	122 559	38 300	75 750	5 664	119 714
Taux variable	46 893	40 928	9 847	97 668	43 499	53 261	15 346	112 106
Position nette avant gestion	46 893	40 928	9 847	97 668	43 499	53 261	15 346	112 106
Hors bilan (swaps de taux)	11 457	15 189	715	27 361	9 075	20 806	2 857	32 738
Position nette après gestion	35 436	25 739	9 132	70 307	34 424	32 455	12 489	79 368

Une hausse des taux d'intérêts de 1 % majorerait le coût de l'endettement du Groupe SAMSE de 748 milliers d'euros.

17.8. Détermination de l'endettement financier net

	2016	2015
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES		
Autres emprunts obligataires	390	512
Emprunts et dettes	189 309	204 754
Intérêts courus sur dettes et agios bancaires	258	367
Dettes relatives au crédit bail	689	824
Dettes rattachées à des participations **(1)**	2 093	2 017
Dettes diverses	318	464
Engagements de rachat de minoritaires	568	
Total	**193 625**	**208 938**
ENDETTEMENT FINANCIER NET		
Emprunts et dettes financières	193 625	208 938
Trésorerie nette	52 143	58 090
Total	**141 482**	**150 848**
VALEUR NETTE AU BILAN		
Dettes à long terme	135 392	150 021
Dettes à court terme	84 835	81 799
Total des dettes	220 227	231 820
Disponibilités et Equivalents de Trésorerie	78 745	80 972
ENDETTEMENT FINANCIER NET	**141 482**	**150 848**
(1) Détail des dettes rattachées à des participations		
RG BRICOLAGE	1 964	
SCI ENTREPOT FROMENT	76	
SCI CHABER	53	
Total	**2 093**	

Note 18 - Fournisseurs et comptes rattachés

	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
Fournisseurs négoce	138 785	122 910
Fournisseurs bricolage	22 752	32 715
Total	**161 537**	**155 625**

Note 19 - Autres dettes d'exploitation

	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
Dettes fiscales et sociales négoce	45 250	45 381
Dettes fiscales et sociales bricolage	17 611	16 944
Dettes sur immobilisations négoce	1 100	219
Dettes sur immobilisations bricolage	2 142	139
Autres dettes négoce	6 599	7 976
Autres dettes bricolage	1 124	142
Produits constatés d'avance négoce	156	217
Produits constatés d'avance bricolage	2 223	2 284
Total	**76 205**	**73 302**

Note 20 - Chiffre d'affaires et autres produits de l'activité

20.1. Détail du chiffre d'affaires

	Au 31/12/2016			Au 31/12/2015		
	négoce	bricolage	Total	négoce	bricolage	Total
Ventes de marchandises	939 319	244 711	1 184 030	916 589	243 646	1 160 235
Camionnages et prestations de services	24 980	11 683	36 663	25 725	11 995	37 720
Intérêts des créances commerciales	8		8	16		16
Frais fixes de facturation	1 308		1 308	1 241		1 241
Total	**965 615**	**256 394**	**1 222 009**	**943 571**	**255 641**	**1 199 212**

20.2. Autres produits de l'activité

	Au 31/12/2016			Au 31/12/2015		
	négoce	bricolage	Total	négoce	bricolage	Total
Produits divers	47		47	44		44
Total	**47**	**0**	**47**	**44**	**0**	**44**

20.3. Evolution du chiffre d'affaires par activité

			% d'évolution 2016/2015	
	2016	2015		
			à périmètre "non comparable"	à périmètre "comparable"
Négoce	965 615	943 571	**2,34**	**0,98**
Bricolage	256 394	255 641	**0,29**	**0,29**
Total	**1 222 009**	**1 199 212**	**1,90**	**0,83**

Le chiffre d'affaires à périmètre "non comparable" est le chiffre d'affaires réel du Groupe publié.

Pour mesurer sa croissance organique, le Groupe utilise la notion de "comparable" qui consiste à retraiter le chiffre d'affaires des effets de variations de périmètre significatives intervenues au cours des années 2015 et 2016.

Note 21 - Charges de personnel

21.1.a Frais de personnel par activité

	2016	2015
Négoce	139 224	135 695
Bricolage	51 343	47 983
TOTAL	**190 567**	**183 678**

21.1.b Charges prises en compte dans les frais de personnel

Participation des salariés		Abondement FCP	
2016	2015	2016	2015
1 060	890	1 845	1 635
1 318	1 268	857	643
2 378	**2 158**	**2 702**	**2 278**

21.1.c Evolution des frais de personnel

	2016	2015	% d'évolution 2016/2015	
			à périmètre non comparable	à périmètre comparable
Négoce	139 224	135 695	2,60	1,05
Bricolage	51 343	47 983	7,00	7,00
TOTAL	**190 567**	**183 678**	**3,75**	**2,60**

A la suite de la mise en place du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, le Groupe a enregistré un produit de 6 313 milliers d'euros au 31 décembre 2016 (6 213 milliers d'euros au 31 décembre 2015).

Ce dernier a été comptabilisé en diminution des charges de personnel.

21.2. Détail des effectifs moyens par activité intégrée

SOCIETES	2016	2015
NEGOCE	**3 326**	**3 295**
SA SAMSE	1 483	1 509
SA DORAS	693	713
M+ (GROUPE)	545	539
SAS BOIS MAURIS ODDOS	97	88
PIERRE HENRY ET FILS (GROUPE)	78	76
SAS ROGER CLEAU	55	59
SA CHRISTAUD	51	55
SAS SWEETAIR FRANCE	19	25
SAS BTP DISTRIBUTION	54	54
SAS CELESTIN MATERIAUX	53	58
SAS REMAT	28	33
SAS LEADER CARRELAGES	17	17
SAS SOCOBOIS - prise de contrôle sur l'exercice 2016	85	
SAS BLANC MATERIAUX	17	16
SARL TRANSPORTS SCHWARTZ	11	10
SAS CLAUDE MATERIAUX	10	10
SARL GET ELECTRIC	6	8
SA DUMONT INVESTISSEMENT	8	8
SAS OUTIMAT B.T.P.	5	6
SAS VAUDREY	6	6
SAS MAT APPRO	5	5
BRICOLAGE	**1 498**	**1 461**
SAS LA BOITE A OUTILS	1 287	1 268
SAS COMPTOIR FROMENT	68	64
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT	65	58
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS	56	46
SAS DEDB REMIREMONT	22	25
	4 824	**4 756**

21.3. Effectifs moyens par catégorie

	2016	2015
Employés et Ouvriers	3 274	3 180
Techniciens, Agents de maîtrise	888	912
Cadres	662	664
TOTAL	**4 824**	**4 756**

Note 22 - Charges externes

	2016	2015	% de variation à périmètre non comparable	% de variation à périmètre comparable
Sous traitance générale	5 987	6 061	-1,22	-2,72
Locations et transport de biens	28 111	29 653	-5,20	-6,12
Entretiens et réparations	10 544	11 645	-9,45	-11,09
Primes d'assurance	3 802	3 787	0,40	-1,14
Services extérieurs divers	1 796	1 605	11,90	11,90
Personnel extérieur à l'entreprise	7 698	6 382	20,62	20,21
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	4 688	4 514	3,85	2,53
Publicité, publications et relations publiques	12 288	11 855	3,65	3,26
Déplacements, missions et réceptions	6 104	5 642	8,19	6,98
Frais postaux et télécommunications	3 034	2 926	3,69	3,04
Services bancaires et assimilés	1 512	1 473	2,65	1,43
Autres services	1 584	1 578	0,38	0,38
	87 148	**87 121**	**0,03**	**-0,94**

Note 23 - Dotations aux provisions et dépréciations

		2016		2015	
		dotations	reprises	dotations	reprises
Dotations pour dépréciation des immobilisations incorporelles					
Reprises de provision pour dépréciation des immobilisations incorporelles					
Dotations pour dépréciation des immobilisations corporelles					
Reprises de provision pour dépréciation des immobilisations corporelles			150		313
	Net		**150**		**313**
Dotations pour dépréciation des stocks		12 406		12 417	
Reprises de provision pour dépréciation des stocks			12 559		12 283
	Net		**153**	**134**	
Dotations pour dépréciation des créances		7 510		7 970	
Reprises de provision pour dépréciation des créances			8 245		8 962
	Net		**735**		**992**
Dotations aux provisions pour risques et charges		2 237		2 527	
Reprises de provisions pour risques et charges			3 296		2 797
	Net		**1 059**		**270**
Dépréciations des écarts d'acquisition	**Net**	**1 876**		**1 685**	
Divers	**Net**				
Total		24 029	24 250	24 599	24 355
	Total Net		**221**	**244**	

La variation globale des dotations aux provisions et dépréciations nettes entre 2016 et 2015 provient :

des dépréciations nettes :	
des immobilisations incorporelles et corporelles	163
des stocks de marchandises	-287
des créances	257
des provisions pour risques et charges	-789
des écarts d'acquisition	191
des provisions diverses	
Total Net	**-465**

Note 24 - Autres produits et charges de l'exploitation courante

	2016		2015	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Produits de cession d'actifs		1 101		766
Autres produits opérationnels		5 128		4 993
VNC des éléments d'actifs cédés	910		893	
Autres charges opérationnelles	8 180		8 943	
Total	**9 090**	**6 229**	**9 836**	**5 759**
Net	**2 861**		**4 077**	

Note 25 - Autres produits et charges opérationnels

	2016		2015	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Cessions d'actifs corporels		378		2 398
VNC des éléments d'actifs cédés	399		975	
Autres produits et charges opérationnels		153	975	
Total	**399**	**531**	**1 950**	**2 398**
Net		**132**		**448**

Passage du résultat opérationnel courant au résultat opérationnel

	2016	2015
Résultat opérationnel courant	**47 282**	**45 740**
Détail des autres produits et charges opérationnels :		
Produits de cession de l'actif immobilier	378	2 398
VNC des éléments de l'actif immobilier cédés	-399	-975
Dépréciations immobilières	-274	
Charge de réévaluation LEADER CARRELAGES		-210
Variations de compléments de prix		845
Charges liées à des restructurations	-1 239	-1 610
Autres produits et charges sur opérations immobilières	1 666	
Résultat opérationnel	**47 414**	**46 188**

Note 26 - Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie

	2016	2015
Produits de valeurs mobilières de placement et autres créances	360	506
Total	**360**	**506**

Note 27 - Coût de l'endettement financier brut

	2016	2015
Intérêts et charges assimilées sur emprunts auprès des établissements de crédit		
	3 106	**3 857**

Note 28 - Autres produits et charges financiers

	2016		2015	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Reprise de provisions financières				
Produits des participations		373		573
Produits de cession des immobilisations financières		18		11
VNC des immobilisations financières cédées	9		21	
Autres produits divers		431		484
Autres charges diverses	30		124	
Dotations aux dépréciations financières	21			
Différences positives de change		130		435
Différences négatives de change	85		123	
	145	**952**	**268**	**1 503**
		807		**1 235**

Note 29 - Formation du résultat financier

			% de variation
	2016	**2015**	
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	360	506	-28,85
Coût de l'endettement financier brut	-3 106	-3 857	-19,47
Coût de l'endettement financier net	**-2 746**	**-3 351**	**-18,05**
Autres produits et charges financiers	807	1 235	-34,66
RESULTAT FINANCIER	**-1 939**	**-2 116**	**-8,36**

Note 30 - Charges d'impôt

	2016	2015
Charges d'impôt social	12 954	13 253
Impôts différés	-1 688	508
	11 266	**13 761**

Note 31 - Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence

	2016	2015
PLATTARD (Groupe)	1 565	1 097
SAS MATERIAUX SIMC	805	1 180
SAS RG BRICOLAGE	495	451
SAS ZANON TRANSPORTS	197	178
SCI ENTREPOT FROMENT	156	158
SAS DEGUERRY SAMSE	107	106
SCI CHABER	60	57
SAS BOURG MATERIAUX	44	132
SCI LE CARREAU	13	13
SCI ESPACE PLUS	9	9
SAS TARARE MATERIAUX	-2	0
SAS DIDIER	-48	-15
SA DIJON BETON	-291	-175
SAS LEADER CARRELAGES		-6
SAS AMEO CONSTRUCTION		-15
SA BLAMAT		-53
	3 110	**3 117**

Note 32 - Résultat par action

	Actions émises	Actions propres	Actions en circulation
Nombre d'actions à l'ouverture de l'exercice	3 458 084	9 697	3 448 387
Ventes d'actions propres en cours d'exercice		-2 393	2 393
Nombre d'actions à la clôture de l'exercice	3 458 084	7 304	3 450 780
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation en fin d'exercice			**3 449 021**
Résultat net - part attribuable aux actionnaires de la société SAMSE - (en €)			**34 927 151**
Résultat par action			**10,13**

	Actions en circulation	Dilution	Nombre de titres
Nombre moyen pondéré et dilué de titres	3 449 021	0	**3 449 021**
Résultat dilué par action			**10,13**

Le résultat dilué par action est calculé selon la méthode du rachat d'action qui, au dénominateur, rajoute au nombre basique d'actions, le nombre d'actions potentielles qui résultera des instruments dilutifs (stock-options et actions gratuites) déduction faite du nombre d'actions qui pourraient être rachetées au prix du marché avec les fonds recueillis de l'exercice des instruments concernés.

Le prix du marché retenu correspond au cours moyen de l'action sur l'exercice.
Les fonds recueillis à l'exercice des options sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix du marché.
Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation en fin d'exercice a été obtenu de la manière suivante :

	Avant pondération	Pondération calculée au prorata temporis	Après pondération
Achats d'actions propres en cours d'exercice	-2 393	1 759	-634

Note 33 - Engagements Hors Bilan

A - ENGAGEMENTS HORS BILAN LIES AU PERIMETRE DU GROUPE CONSOLIDE

I - ENGAGEMENTS DONNES	2016	2015
Engagements de prise de participations	**0**	**0**
Total	**0**	**0**

B - ENGAGEMENTS HORS BILAN LIES AU FINANCEMENT DE LA SOCIETE

I - ENGAGEMENTS DONNES	2016	2015
Obligations en matière de location-financement immobilier		
crédit-bail	546	590
Total	**546**	**590**
Obligations en matière de location-financement mobilier		
Divers financements de véhicules et matériels	**143**	**234**
Contrats de location simple		
Véhicules	**7 877**	**7 974**
Garanties financières		
Nantissement des titres SC INV détenus par SAMSE en garantie du financement du rachat des 45%	**0**	**32 892**
Cautions bancaires sur prêts et découverts	**7 890**	**3 000**
II - ENGAGEMENTS RECUS		
Ligne de crédit reçue et non utilisée	**0**	**0**

C - ENGAGEMENTS HORS BILAN LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES DE LA SOCIETE

I - ENGAGEMENTS DONNES	2016	2015
Compromis d'achat immobilier		
Terrains	2 518	518
Ensembles immobiliers	4 555	2 000
Total	**7 073**	**2 518**
Cautions données dans le cadre de l'exploitation		
Cautions douanières et diverses	**172**	**55**
Indemnités de résiliation de convention de rémunération	**0**	**73**
II - ENGAGEMENTS RECUS		
Compromis de vente immobilier		
Ensembles immobiliers	1 630	190
Indemnités d'expropriation et de transfert d'activité	0	0
Total	**1 630**	**190**

Note 34 - Informations sur les transactions avec les parties liées

Les parties liées sont :

- la société mère du Groupe (DUMONT INVESTISSEMENT),
- les entités qui exercent un contrôle conjoint ou une influence notable,
- les entreprises associées,
- les coentreprises,
- les membres du Comité de Direction.

Les opérations effectuées avec les filiales intégrées globalement sont éliminées.
Seules subsistent dans les comptes consolidés les opérations effectuées avec les sociétés mises en équivalence et les sociétés avec lesquelles le Groupe a un lien de participation. Ces opérations sont considérées comme des opérations effectuées avec des tiers.

	TRANSACTIONS		
Informations (en milliers d'euros)	Entités mises en équivalence	Autres parties liées	DUMONT INVESTISSEMENT
Produits	27 134	0	33
Charges	11 122	0	2 502
Créances rattachées à des participations	1 316	0	290
Dettes rattachées à des participations	2 093	0	0
Comptes courants intra-groupe :			
Actifs	2 148		0
Passifs	1		1 069

D'une manière générale, les transactions réalisées avec les entités liées sont effectuées selon des conditions de marché.

DUMONT INVESTISSEMENT a des membres du " key personnel " commun avec l'émetteur.

Les comptes du Groupe sont intégrés dans les comptes consolidés établis par DUMONT INVESTISSEMENT, société mère du Groupe SAMSE.

Siège social : 2, rue Raymond Pitet - 38100 Grenoble
N° Siren : 345 287 734
Date de clôture : 31/12/2016

	2016
Le chiffre d'affaires social réalisé par l'ensemble des sociétés opérationnelles détenues par le Groupe représente un montant global de :	**1 765 224**
Le passage du social au consolidé s'explique de la manière suivante :	
Elimination du CA des sociétés mises en équivalence	-391 584
Retraitement IFRIC 13	61
Elimination des opérations réciproques réalisées entre les sociétés consolidées	-151 692
Total	1 222 009

Rémunération des principaux dirigeants :

Cette information figure dans le rapport de gestion - chapitre 3.6 du Document de Référence.

Note 35 - Instruments financiers

A - Instruments financiers inscrits au bilan

(en milliers d'euros)

	Au 31/12/2016		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste Valeur	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres de participations	12 984	12 984	12 984			
Autres actifs financiers non courants	3 725	3 725		3 725		
Clients et comptes rattachés	157 394	157 394		157 394		
Autres actifs financiers courants	60 899	60 899		60 899		
Equivalents de trésorerie	34 751	34 751		34 751		
Trésorerie	43 993	43 993		43 993		
Actifs	**313 746**	**313 746**	**12 984**	**300 762**		
Passifs financiers non courants	135 392	135 392			135 222	170
Fournisseurs et comptes rattachés	161 536	161 536			161 536	
Autres dettes courantes	76 205	76 205			76 205	
Passifs financiers courants	84 835	84 835			84 735	100
Passifs	**457 968**	**457 968**			**457 698**	**270**

	Au 31/12/2015		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste Valeur	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres de participations	8 174	8 174	8 174			
Autres actifs financiers non courants	3 963	3 963		3 963		
Clients et comptes rattachés	146 273	146 273		146 273		
Autres actifs financiers courants	66 171	66 171		66 171		
Equivalents de trésorerie	65 745	65 745		65 745		
Trésorerie	15 227	15 227		15 227		
Actifs	**305 553**	**305 553**	**8 174**	**297 379**		
Passifs financiers non courants	150 021	150 021			149 793	228
Fournisseurs et comptes rattachés	155 625	155 625			155 625	
Autres dettes courantes	73 302	73 302			73 302	
Passifs financiers courants	81 799	81 799			81 692	107
Passifs	**460 747**	**460 747**			**460 412**	**335**

Informations complémentaires

- IFRS 7.37a - à la date de clôture, l'analyse des actifs financiers selon leur ancienneté ne fait pas apparaître d'actifs à risque qui n'auraient pas été dépréciés.
- IFRS 7.14 - à la date de clôture, il n'y a pas d'actifs financiers donnés en garantie des passifs.
- IFRS 7.39a - échéancier des passifs : cf note 17.2.

B - Impact des instruments financiers
(en milliers d'euros)

	Au 31/12/2016		
	Effets sur le résultat financier	Effets sur les capitaux propres	
		Juste valeur	Autres
Actifs disponibles à la vente		2 218	
Instruments dérivés	65		
Equivalents de trésorerie			
Total	**65**	**2 218**	

	Au 31/12/2015		
	Effets sur le résultat financier	Effets sur les capitaux propres	
		Juste valeur	Autres
Actifs disponibles à la vente		125	
Instruments dérivés	18		
Equivalents de trésorerie			
Total	**18**	**125**	

Note 36 - Informations sectorielles consolidées (par nature d'activité)

Il convient de rappeler qu'aucun regroupement de secteurs opérationnels n'a été effectué dans le Groupe SAMSE.

Le Groupe prend en compte deux secteurs d'activité distincts : le négoce et le bricolage qui correspondent aux deux secteurs revus par le principal décideur opérationnel.

Les Unités Génératrices de Trésorerie, qui représentent le niveau le plus bas auquel les écarts d'acquisition font l'objet d'un suivi, sont affectées systématiquement au secteur opérationnel dont elles dépendent.

Les tests annuels de dépréciation des écarts d'acquisition sont effectués conformément à la norme IAS 36.

Au 31 décembre 2016, le Groupe est structuré en deux secteurs distincts d'activité :

- le négoce de matériaux de construction

- le bricolage

Les résultats par secteur d'activité pour les exercices clos au 31 décembre sont détaillés ci-après :

	2016			2015		
	Activité			Activité		
	Négoce	Bricolage	**Total Groupe**	Négoce	Bricolage	**Total Groupe**
Chiffre d'affaires	1 103 533	270 168	**1 373 701**	1 070 695	265 995	**1 336 690**
inter-secteurs	-137 918	-13 774	**-151 692**	-127 124	-10 354	**-137 478**
CHIFFRE D'AFFAIRES	965 615	256 394	**1 222 009**	943 571	255 641	**1 199 212**
Résultat Opérationnel Courant	33 798	13 484	**47 282**	32 820	12 920	**45 740**
Résultat Opérationnel	33 930	13 484	**47 414**	33 902	12 286	**46 188**
Résultat financier	-1 530	-409	**-1 939**	-1 600	-516	**-2 116**
Quote part des résultats des entreprises associées	2 385	725	**3 110**	2 438	679	**3 117**
Impôt			**-11 266**			**-13 761**
Résultat net			**37 319**			**33 428**

Les autres éléments du compte de résultat ventilés par secteur sont :

	2016			2015		
	Activité			Activité		
	Négoce	Bricolage	**Total Groupe**	Négoce	Bricolage	**Total Groupe**
Dotations aux amortissements	21 306	6 674	**27 980**	21 573	6 664	**28 237**
Dépréciations des écarts d'acquisition	1 876		**1 876**	1 685		**1 685**
Dépréciations des immobilisations incorporelles						
Reprises de provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles	-57	-93	**-150**	-216	-98	**-314**
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles						
Dotations et reprises de provisions pour dépréciation des créances	-704	-31	**-735**	-942	-49	**-991**
Dotations et reprises de provisions pour dépréciation des stocks	31	-185	**-154**	-323	457	**134**
Dotations et reprises de provisions diverses	-660	-399	**-1 059**	-543	273	**-270**

Le tableau ci-dessous détaille les actifs et passifs sectoriels, ainsi que les acquisitions d'actifs pour les exercices clos le 31 décembre :

	2016			2015		
	Activité			Activité		
	Négoce	Bricolage	**Total Groupe**	Négoce	Bricolage	**Total Groupe**
Actifs	699 386	163 569	**862 955**	680 696	157 656	**838 352**
Entreprises associées	38 363	2 655	**41 018**	37 483	2 477	**39 960**
Total des actifs	737 749	166 224	**903 973**	718 179	160 133	**878 312**
Total des dettes	381 656	102 452	**484 108**	385 679	99 966	**485 645**
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	29 499	10 987	**40 486**	23 109	9 226	**32 335**

Le Groupe dispose de deux secteurs d'activité qui correspondent aux unités opérationnelles stratégiques. Ces unités offrent des produits et des services distincts et sont dirigées séparément dans la mesure où elles exigent des stratégies d'achat et commerciales différentes.

Les opérations réalisées dans chacun des secteurs présentés du Groupe sont résumées ainsi :

- Négoce de matériaux de construction, qui comprend la distribution de matériaux pour le bâtiment et les travaux publics.

- Bricolage, qui comprend la distribution d'articles de bricolage, de jardinage et d'équipements intérieur.

Toutes les activités du Groupe ont été regroupées au sein de ces deux secteurs et n'opèrent que sur un seul secteur géographique, la France.

Concernant le niveau d'intégration, chaque secteur correspond à un regroupement d'entités juridiques, qui sont chacune dédiée à un et un seul secteur d'activité.

Les méthodes comptables des secteurs présentés sont identiques et les résultats communiqués dans le reporting interne sont arrêtés selon les mêmes méthodes retenues en fin d'exercice, conformément aux Normes IFRS appliquées dans le Groupe.

Par conséquent, aucun tableau de rapprochement des données consolidées avec le total des secteurs réconciliés n'est présenté.

La performance est évaluée sur la base du résultat avant impôt du secteur. La Direction Générale utilise le résultat du secteur parce qu'elle juge que cette information est la plus pertinente pour comprendre la performance par rapport à celle d'autres entités intervenant dans ces activités.

Les prix de transferts entre les secteurs sont déterminés dans des conditions de concurrence normale.

Aucun client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé dans les deux secteurs concernés.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société " SAMSE ", tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

- la justification de nos appréciations ;

- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9, du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme décrit dans les notes 1 & 4.2 de l'annexe, votre Groupe procède annuellement à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée. Il évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des autres immobilisations corporelles et incorporelles. Nous avons examiné les procédures mises en œuvre dans ce cadre et nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans ces notes de l'annexe.

- La note 10 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation et à la dépréciation des stocks. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans cette note de l'annexe.

- La note 11 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation et à la dépréciation des créances. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans cette note de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Lyon et à Villeurbanne, le 3 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres, représenté par
Pascal RHOUMY

ODICEO, représenté par
Sylvain BOCCON-GIBOD

4.2 Comptes sociaux

	Bilan	190
	Compte de résultat	192
	Soldes intermédiaires de gestion	193
	Tableau des flux de trésorerie	194
	Tableau de variation des capitaux propres	195
	Annexe aux comptes sociaux	196
Note 1 -	Immobilisations incorporelles	197
Note 2 -	Immobilisations corporelles	198
Note 2 bis -	Dépréciation exceptionnelle des immobilisations incorporelles et corporelles	199
Note 3 -	Immobilisations financières	199
Note 4 -	Stocks de marchandises	200
Note 5 -	Créances	201
Note 6 -	Charges constatées d'avance	202
Note 7 -	Capital social	202
Note 8 -	Provisions pour risques et charges	204
Note 9 -	Emprunts et dettes	205
Note 10 -	Produits constatés d'avance	207
Note 11 -	Eléments relevant de plusieurs postes du bilan et du compte de résultat	207
Note 12 -	Charges à payer et produits à recevoir	207
Note 13 -	Chiffre d'affaires net	208
Note 14 -	Charges et produits financiers	208
Note 15 -	Charges et produits exceptionnels	209
Note 16 -	Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	209
Note 17 -	Effectifs et CICE	210
Note 18 -	Engagements financiers et autres informations	211
Note 19 -	Evènements postérieurs à la clôture	211
Note 20 -	Rémunérations des mandataires sociaux	211
Note 21 -	Informations complémentaires	211
Note 22 -	Inventaire des valeurs mobilières	212
Note 23 -	Filiales et participations	213
Note 24 -	Résultats des cinq derniers exercices	215

Bilan de la société mère

(en euros)

ACTIF	Notes	Au 31 Décembre 2016 BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	2016 NET	2015 NET
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles	**Note 1**				
Concessions, brevets et droits similaires		13 230 460	12 209 257	1 021 203	560 363
Fonds commercial		12 332 875	5 750 550	6 582 325	6 686 325
Immobilisations incorporelles en cours		0	0	0	0
Immobilisations corporelles	**Note 2**				
Terrains		60 417 985	22 267 341	38 150 644	34 410 087
Constructions		71 884 549	45 416 001	26 468 548	23 588 555
Installations techniques, matériel et outillages industriels		19 720 637	12 639 098	7 081 539	6 168 535
Autres immobilisations corporelles		55 936 553	39 943 895	15 992 657	14 329 996
Immobilisations en cours		2 446 711	0	2 446 711	5 143 736
Avances et acomptes					
Immobilisations financières	**Note 3**				
Participations		167 838 620	2 603 068	165 235 552	156 786 434
Créances rattachées à des participations		35 895 182	1 966 331	33 928 852	20 905 472
Autres immobilisations financières		9 337 302	0	9 337 302	411 452
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		**449 040 873**	**142 795 541**	**306 245 333**	**268 990 955**
ACTIF CIRCULANT					
Stocks de marchandises	**Note 4**				
Matières premières, approvisionnements		2 055 585	0	2 055 585	1 917 536
Marchandises		75 291 420	4 609 431	70 681 989	71 326 205
Avances, Acomptes versés sur commandes		1 088 041	-	1 088 041	-
Créances	**Note 5**				
Clients et comptes rattachés		79 540 332	9 517 343	70 022 989	67 721 003
Autres créances		21 733 431	218 693	21 514 738	13 240 049
Valeurs mobilières de placement		29 109 600	777	29 108 823	724 769
Disponibilités		19 344 388		19 344 388	51 202 417
Charges constatées d'avance	**Note 6**	1 172 361		1 172 361	702 610
TOTAL ACTIF CIRCULANT		**229 335 158**	**14 346 245**	**214 988 913**	**206 834 589**
TOTAL GENERAL		**678 376 031**	**157 141 785**	**521 234 246**	**475 825 544**

(en euros)

		Au 31 Décembre	
PASSIF	**Notes**	**2016**	**2015**
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	**Note 7**	3 458 084	3 458 084
Prime d'émission, de fusion, d'apport		42 563 149	42 563 149
Ecart de réévaluation		241 069	241 069
Réserve légale		345 808	345 808
Réserves facultatives		150 000 000	140 000 000
Réserves réglementées		26 420	26 420
Autres réserves		1 858 920	1 858 920
Report à nouveau		13 726 064	11 049 166
RESULTAT DE L'EXERCICE		45 649 921	19 919 444
Subventions d'Investissements		85 655	89 322
Provisions réglementées		20 354 964	18 719 499
TOTAL CAPITAUX PROPRES		**278 310 054**	**238 270 881**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**Note 8**		
Provisions pour risques		1 410 410	1 701 639
Provisions pour charges		5 996 573	5 181 570
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		**7 406 984**	**6 883 209**
DETTES	**Note 9**		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		117 875 958	127 836 797
Emprunts et dettes financières divers		7 394 991	11 324 538
Avances et acomptes reçus		13 706 740	338 486
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		66 653 486	65 590 861
Dettes fiscales et sociales		20 162 468	20 146 030
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		715 641	132 262
Autres dettes		8 989 406	5 302 480
Produits constatés d'avance	**Note 10**	18 518	0
TOTAL DETTES		**235 517 208**	**230 671 454**
TOTAL GENERAL		**521 234 246**	**475 825 544**

Compte de résultat

(en euros)

		Notes	Exercices 2016	2015	% de variation
Produits d'exploitation					
Ventes de marchandises			479 499 460	471 884 530	1,61
Production vendue : services			21 024 077	22 356 998	-5,96
CHIFFRE D'AFFAIRES NET		**Note 13**	**500 523 537**	**494 241 528**	**1,27**
Production stockée					
Production immobilisée			59 187	29 811	98,54
Subventions d'exploitation			0	1 517	-100,00
Reprises sur dépréciations, provisions, transfert de charges			12 233 689	11 213 640	9,10
Autres produits			5 244 960	4 581 655	14,48
		Total des Produits d'exploitation	**518 061 373**	**510 068 151**	**1,57**
Charges d'exploitation					
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			362 495 692	354 351 480	2,30
Variation de stock (marchandises)			533 407	1 991 422	-73,21
Achats de matières premières et approvisionnements			0	0	0
Autres achats et achats externes			43 002 432	41 634 943	3,28
Impôts, taxes et versements assimilés			7 229 815	7 100 625	1,82
Salaires et traitements			45 357 213	45 125 118	0,51
Charges sociales			17 911 603	18 030 529	-0,66
Sur immobilisations :	dotations aux amortissements		10 148 096	10 082 366	0,65
	dotations aux dépréciations		104 000	391 913	NS
Sur actif circulant :	dotations aux dépréciations de stock		4 609 431	4 632 408	-0,50
	dotations aux dépréciations des comptes clients		2 698 816	3 978 529	-32,17
Pour risques et charges :	dotations aux provisions		1 922 849	1 337 014	43,82
Autres charges			4 506 252	3 754 574	20,02
		Total des Charges d'exploitation	**500 519 607**	**492 410 921**	**1,65**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**17 541 766**	**17 657 230**	**-0,65**
Produits financiers		**Note 14**			
Produits financiers de participation			9 684 126	11 671 412	-17,03
Autres intérêts et produits assimilés			26 597 598	483 463	5 401,48
Reprises financières aux amortissements et provisions			667	3 700	-81,97
Différences positives de change			23 541	90 854	-74,09
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0	0,00
		Total des Produits financiers	**36 305 932**	**12 249 429**	**196,39**
Charges financières		**Note 14**			
Dotations financières aux amortissements et provisions			1 146 251	1 490 915	-23,12
Intérêts et charges assimilés			1 574 561	2 099 234	-24,99
Différences négatives de change			23 939	65 072	-63,21
		Total des Charges financières	**2 744 750**	**3 655 221**	**-24,91**
RESULTAT FINANCIER			**33 561 182**	**8 594 208**	**290,51**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			**51 102 948**	**26 251 438**	**94,67**
Produits exceptionnels		**Note 15**			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			912 134	775 035	17,69
Produits exceptionnels sur opérations en capital			1 130 563	2 733 351	-58,64
Reprises sur dépréciations et provisions, transfert de charges			4 520 000	2 800 204	61,42
		Total des Produits exceptionnels	**6 562 698**	**6 308 590**	**4,03**
Charges exceptionnelles		**Note 15**			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			298 918	701 913	-57,41
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			1 081 835	1 028 946	5,14
Dotations aux amortissements,dépréciations et provisions			4 537 298	4 172 606	8,74
		Total des Charges exceptionnelles	**5 918 051**	**5 903 465**	**0,25**
RESULTAT EXCEPTIONNEL			**644 646**	**405 125**	**59,12**
Participation des salariés aux fruits de l'expansion			755 421	780 356	-3,20
Impôts sur les bénéfices		**Note 16**	5 342 253	5 956 764	-10,32
		Total des produits	**560 930 003**	**528 626 170**	**6,11**
		Total des charges	**515 280 082**	**508 706 726**	**1,29**
BENEFICE NET DE L'EXERCICE			**45 649 921**	**19 919 444**	**129,17**

Soldes intermédiaires de gestion
(en euros)

	2016	2015	% de variation
Ventes de marchandises	479 499 460	471 885 530	1,61
- Coût d'achat des marchandises	363 029 100	356 342 903	1,88
MARGE COMMERCIALE	**116 470 360**	**115 542 627**	**0,80**
Production vendue	21 024 077	22 356 998	-5,96
Production stockée	0	0	0
Production immobilisée	59 187	29 811	98,54
Production de l'exercice	**21 083 264**	**22 386 808**	**-5,82**
Production + Ventes	**500 582 724**	**494 271 338**	**1,28**
- Coût d'achat des marchandises	363 029 100	356 342 903	1,88
- Consommation en provenance de tiers	43 002 432	41 634 943	3,28
VALEUR AJOUTEE	**94 551 192**	**96 293 493**	**-1,81**
+ Subventions d'exploitation	0	1 517	-100,00
- Impôts et taxes	7 229 814	7 100 625	1,82
- Charges de personnel	63 268 815	63 155 647	0,18
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**24 052 563**	**26 038 738**	**-7,63**
+ Reprises de dépréciations,provisions, transfert de charges	12 233 689	11 213 640	9,10
+ Autres produits	5 244 960	4 581 655	14,48
- Dotations aux amortissements,dépréciations et provisions	19 483 192	20 422 228	-4,60
- Autres charges	4 506 252	3 754 574	20,02
RESULTAT D'EXPLOITATION	**17 541 768**	**17 657 230**	**-0,65**
+ Produits financiers	36 305 932	12 249 429	196,39
- Charges financières	2 744 751	3 655 222	-24,91
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	**51 102 949**	**26 251 438**	**94,67**
% sur ventes	**10,66**	**5,56**	
+ Produits exceptionnels	6 562 698	6 308 591	4,03
- Charges exceptionnelles	5 918 052	5 903 465	0,25
Résultat exceptionnel	**644 646**	**405 126**	**59,12**
- Participation des salariés	755 421	780 356	-3,20
- Impôt sur les bénéfices	5 342 253	5 956 764	-10,32
RESULTAT DE L'EXERCICE	**45 649 921**	**19 919 444**	**129,17**
Produits de cessions d'éléments d'actif	996 883	2 667 880	-62,63
Valeur comptable des éléments d'actif cédés	980 007	990 706	-1,08
plus ou moins values sur cessions	**16 876**	**1 677 174**	-98,99

Tableau des flux de trésorerie

(en euros)

	Exercices	
	2016	2015
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net	**45 649 931**	**19 919 444**
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	17 858 482	17 474 149
Reprises des amortissements, dépréciations et provisions	-4 226 498	-3 572 929
Plus et moins values de cession	-16 876	-1 677 172
Boni provenant rachat des titres	-26 229 983	0
Subventions virées au résultat	-3 667	-3 667
Capacité d'autofinancement	**33 031 389**	32 139 825
Variation des frais financiers	-64 137	26 092
Variation de stock	506 167	2 012 931
Variation des créances	-9 454 824	4 754 694
Variation des dettes	17 878 569	1 867 300
Variation du besoin en fonds de roulement	**8 865 775**	8 661 017
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	**41 897 164**	**40 800 842**
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Incorporels et corporels		
Acquisitions d'immobilisations incorporels et corporels	-18 477 096	-11 044 647
Cession d'immobilisations incorporels et corporels	791 815	2 667 880
Acquisitions d'immobilisations financiers	-8 616 772	-39 584 794
Cession d'immobilisations financiers	1 998 759	0
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	**-24 303 294**	**-47 961 561**
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital	0	0
Dividendes versés	-7 261 977	-7 261 977
Dividendes sur actions auto détenues	19 431	19 058
Souscription d'emprunts	21 000 000	71 967 000
Remboursement des emprunts	-40 871 000	-36 242 000
Mouvements des autres dettes et créances	0	0
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	**-27 113 546**	**28 482 081**
AUGMENTATION OU DIMINUTION DE LA TRESORERIE	**-9 519 676**	**21 321 362**
Trésorerie nette à l'ouverture	**43 818 725**	**22 497 363**
Trésorerie nette à la clôture	**34 299 049**	**43 818 725**

La trésorerie nette prend en compte les concours bancaires courants (découverts et spots)

Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

	Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission, fusion et apport	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Capitaux propres avant répartition
Au 31 décembre 2014	**3 458 084**	**3 458**	**42 563**	**143 858**	**16 907**	**17 419**	**224 205**
Affectation du résultat 2014				16 907	-16 907		0
Résultat de l'exercice 2015					19 919		19 919
Dividendes versés				-7 262			-7 262
Dividendes sur actions propres				20			20
Augmentation de capital							0
Variations des subventions d'investissement						-3	-3
Variations des provisions réglementées						1 392	1 392
Au 31 décembre 2015	**3 458 084**	**3 458**	**42 563**	**153 523**	**19 919**	**18 808**	**238 271**
Affectation du résultat 2015				19 919	-19 919		0
Résultat de l'exercice 2016					45 650		45 650
Dividendes versés				-7 262			-7 262
Dividendes sur actions propres				20			20
Augmentation de capital							0
Variations des subventions d'investissement						-4	-4
Variations des provisions réglementées						1 634	1 634
Au 31 décembre 2016	**3 458 084**	**3 458**	**42 563**	**166 200**	**45 650**	**20 439**	**278 310**

Annexe aux comptes sociaux

Toutes les informations fournies sont en milliers d'euros (K€), sauf précisions contraires.

Faits Marquants de l'exercice

Déménagement de l'agence d'Albertville en mai 2016.
Incendie partiel de l'agence de Barcelonnette au mois de septembre 2016. Le sinistre est couvert par l'assurance et la reconstruction de l'agence sera achevée au cours de l'année 2017.
Reconstruction achevée de l'agence de Bourg Saint Maurice en octobre 2016.
L'indemnité d'assurance pour ce sinistre s'élève à 2 492 K€, 500 K€ ont déjà été perçus sur 2016 et le solde sera versé sur 2017.

Déménagement de l'agence de Pont de Beauvoisin en novembre 2016.

La société SC INV a été fusionnée dans la société SAMSE avec effet rétroactif au 1er janvier 2016. L'opération fait ressortir un boni de fusion de 26 230 K€ comptabilisés en autres produits financiers.

Une intégration fiscale a été mise en place au 01/01/2016. SAMSE est la société tête du groupe d'intégration fiscal constitué.

Comptes sociaux

Les comptes annuels sont établis selon les règles énoncées par le plan comptable général suivant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC 2015-06 de l'Autorité des Normes Comptables, et les principes généralement admis dans la profession.

Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :
- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Le CICE est comptabilisé au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunération correspondantes.
La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel.

Options retenues

- frais d'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles : comptabilisation en charges
- frais d'acquisition d'immobilisations financières : inclus dans le coût d'acquisition
- coûts d'emprunts : comptabilisation en charges

Changement de méthode

A compter du 1er janvier 2016, le règlement ANC 2015-06 rend obligatoire l'affectation comptable du mali technique de fusion aux différents actifs apportés lors de l'opération.
Ainsi, il faut désormais affecter le mali technique, dans la limite des plus-values latentes identifiées, aux différents actifs apportés concernés et inscrits dans les comptes de l'absorbé.

Une fois affecté, le mali doit être comptabilisé dans les « sous comptes » dédiés des actifs sous-jacents.

A la clôture 2016, ce changement de méthode comptable a conduit la société à affecter un mali technique à un actif financier (voir Note 3). Il n'y a pas d'impact sur le résultat ni sur les capitaux propres.

Note 1 - Immobilisations incorporelles

en K€	Droit au bail	Fonds commerciaux Réévalués	Fonds commerciaux Acquis	Marques	Logiciels	En cours	Total
VALEUR BRUTE							
à l'ouverture de l'exercice	**225**	**1 122**	**10 986**	**3**	**11 905**	**0**	**24 241**
Augmentations/Acquisitions					1 325		1 325
Diminutions/Sorties					-3		-3
Diminutions - En cours affectés							0
Diminutions - En cours annulés							0
à la clôture de l'exercice	**225**	**1 122**	**10 986**	**3**	**13 227**	**0**	**25 563**
AMORTISSEMENTS / DEPRECIATIONS							
à l'ouverture de l'exercice	**178**	**285**	**5 361**	**0**	**11 170**	**0**	**16 994**
Dotations			104		865		969
Sorties					-3		-3
à la clôture de l'exercice	**178**	**285**	**5 465**	**0**	**12 032**	**0**	**17 960**
VALEUR NETTE							
à l'ouverture de l'exercice	**47**	**837**	**5 625**	**3**	**735**	**0**	**7 247**
à la clôture de l'exercice	**47**	**837**	**5 521**	**3**	**1 196**	**0**	**7 604**

Les immobilisations incorporelles distinguent :

- Les éléments liés à la clientèle : droit au bail et fonds commerciaux.
- Les éléments résultant d'un droit de propriété industrielle : logiciels.

Les logiciels figurant à l'actif distinguent :

- Les logiciels acquis, indissociables du matériel et comptabilisés en immobilisations corporelles.
- Les logiciels utilisés de manière autonome.
- Les logiciels faisant partie d'un projet de développement.

Les deux derniers sont traités en immobilisations incorporelles.

La date de début d'amortissement est celle de la mise en service, date à laquelle l'immobilisation est en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.
Le mode d'amortissement est linéaire et l'amortissement dérogatoire est pratiqué ; celui-ci correspondant à la différence entre l'amortissement économique et l'amortissement admis sur le plan fiscal :

- amortissement économique : entre 3 et 4 ans
- amortissement fiscal : 1 an

Note 2 - Immobilisations corporelles

en K€	Terrains et aménagements	Constructions	Installations techniques matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	En cours, Avances et acomptes	Total
VALEUR BRUTE						
à l'ouverture de l'exercice	**55 523**	**66 620**	**18 782**	**54 006**	**5 144**	**200 075**
Augmentations/Acquisitions	5 227	6 118	2 327	5 653	2 447	21 772
Diminutions/Sorties	-332	-853	-1 389	-3 722		-6 295
Diminutions - En cours affectés					-5 144	-5 144
Diminutions - En cours annulés						0
à la clôture de l'exercice	**60 418**	**71 885**	**19 721**	**55 937**	**2 447**	**210 408**
AMORTISSEMENTS / DEPRECIATIONS						
à l'ouverture de l'exercice	**21 113**	**43 032**	**12 614**	**39 676**	**0**	**116 435**
Dotations	1 495	2 850	1 354	3 916		9 615
Sorties	-341	-466	-1 328	-3 647		-5 783
à la clôture de l'exercice	**22 267**	**45 416**	**12 640**	**39 944**	**0**	**120 267**
VALEUR NETTE						
à l'ouverture de l'exercice	**34 410**	**23 588**	**6 168**	**14 330**	**5 144**	**83 640**
à la clôture de l'exercice	**38 151**	**26 469**	**7 081**	**15 993**	**2 447**	**90 140**

Modes et Méthodes d'évaluation des immobilisations corporelles

Les valeurs immobilisées figurent à l'actif, soit pour leur valeur historique, soit pour leur valeur réévaluée (réévaluation légale de 1976).

Pour répondre au règlement CRC 2002-10, la société a opté pour la méthode du coût historique amorti.

La méthode des composants a été retenue, en particulier pour les constructions.
Les immobilisations ont été amorties sur la base de leur durée d'utilité en mode linéaire. En conséquence, l'amortissement correspond à la consommation des avantages économiques attendus.

La différence d'amortissement constatée entre la nouvelle durée d'utilité (économique) et la durée d'usage (fiscal) est prise en compte par le biais d'un amortissement dérogatoire.

La base amortissable de certaines immobilisations (matériels de transports et chariots élévateurs) a été réduite de la valeur résiduelle.

Cette valeur résiduelle a été prise en compte chaque fois qu'il a été possible de la mesurer de manière fiable ; cette valeur correspondant au montant, net des coûts de sortie attendus, que l'on obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation.

Les durées d'amortissements sur la base de leur durée d'utilité sont les suivantes :

Biens immobiliers décomposés :
- terrassement plateforme, structure de l'ouvrage 30 ans
- toiture 20 ans
- second œuvre, aménagements intérieurs, installations 10 ans
- enrobés, espaces verts et clôture 8 ans

Biens mobiliers non décomposés :
- matériels de transports 8 ans
- chariots élévateurs entre 5 et 8 ans
- matériels et outillages divers entre 4 et 8 ans
- matériels de bureau entre 5 et 6 ans
- matériels informatiques 3 ans
- mobilier divers 10 ans

Note 2 bis - Dépréciation exceptionnelle des immobilisations incorporelles et corporelles

En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est mis en œuvre.
D'une manière générale, ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable, qui correspond au montant le plus élevé entre leur valeur vénale et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Pour les immobilisations non amortissables, le test de dépréciation est mis en œuvre chaque année.
Cette année, il a été constaté :

- une dépréciation complémentaire de 104 K€ du fonds de commerce de Cluses ramenant sa VNC à 132 K€
- une dépréciation de 274 K€ du terrain de Saint Genis Laval

Note 3 - Immobilisations financières

en K€	Titres de participation	Créances rattachées à des participations	Autres immobilisations financières	Total
VALEUR BRUTE				
à l'ouverture de l'exercice	**159 110**	**22 006**	**411**	**181 527**
Augmentations/Acquisitions	60 431	15 636	9 016	85 083
Diminutions/Cessions	-51 702	-1 746	-90	-53 538
à la clôture de l'exercice	**167 839**	**35 896**	**9 337**	**213 072**
DEPRECIATIONS				
à l'ouverture de l'exercice	**2 323**	**1 100**	**0**	**3 423**
Dotations	280	866		1 146
Reprises utilisées				0
à la clôture de l'exercice	**2 603**	**1 966**	**0**	**4 569**
VALEUR NETTE				
à l'ouverture de l'exercice	**156 787**	**20 906**	**411**	**178 104**
à la clôture de l'exercice	**165 236**	**33 930**	**9 337**	**208 503**

	Créances rattachées à des participations	Autres immobilisations financières	Total	Etat des échéances -1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Valeur brute	**35 896**	**9 337**	**45 233**	**44 910**		**324**

Les mouvements de créances rattachées à des participations correspondent aux avances de trésorerie entre SAMSE et ses filiales.

Ces avances ont été rémunérées au taux de 1,7 % pour la période du 1er janvier 2016 au 30 juin 2016. et au taux de 1 % pour la période du 1er juillet 2016 au 31 décembre 2016.

Les autres immobilisations financières correspondent à :

- des dépôts et cautionnements versés à hauteur de 254 K€
- des prêts au personnel pour 7 K€
- des autres titres pour 70 K€

Les augmentations/acquisitions des autres immobilisations financières correspondent pour 9 006 K€ à un mali de fusion affecté sur son actif financier sous-jacent, conformément aux dispositions du règlement ANC 2015-06. Ce mali est issu d'une précédente fusion dans la société SC INV, elle-même fusionnée dans la société SAMSE au 1er janvier 2016.

3.1 Détail des mouvements de titres de participation

	Variation du nombre de titres	Augmentation de capital ou acquisitions (K€)	Cessions ou diminutions (K€)
SAS LA BOITE A OUTILS	11 783	1 500	
SA DORAS	32 786	56 931	
SA RENE DE VEYLE	1 312	1 500	
SUD APPRO	50 000	500	
SAS SC INV (fusion)	2 722 364		51 654
SAS LEADER CARRELAGES	20		48
Total		**60 431**	**51 702**

Les titres de participation sont évalués selon leur coût d'entrée ou leur valeur réévaluée (réévaluation légale de 1976).
Les frais d'acquisition des titres sont inclus dans leur coût.

En fin d'exercice, les titres de participation ont fait l'objet d'une comparaison entre leur coût d'entrée et la quote-part d'actif net des filiales en tenant compte des éventuelles plus-values latentes et des perspectives d'avenir des sociétés concernées.

Les titres de participation qui recèleraient des moins-values latentes sont dépréciés.

Cette année, il a été constaté une dépréciation :

- des titres de DIDIER pour 280 K€.
- de l'avance de trésorerie faite à SWEETAIR FRANCE pour 616 K€.
- de l'avance de trésorerie faite à TARARE pour 250 K€.

Note 4 - Stocks de marchandises

Montant en K€	2016 Valeur brute	2016 Dépréciation	2016 Valeur nette	2015 Valeur brute	2015 Dépréciation	2015 Valeur nette	Impact net sur le besoin en fonds de roulement
Marchandises négoce	77 347	4 609	72 738	77 876	4 632	73 244	-506
Total	**77 347**	**4 609**	**72 738**	**77 876**	**4 632**	**73 244**	-506

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré, majoré des coûts de transport et d'un coefficient d'approche.

Ils sont minorés de l'impact des rabais, remises, ristournes et des escomptes obtenus sur les achats.

4.1 Variation des dépréciations de stock

Montant en K€	au 01.01.16	Dotations	Reprises		au 31.12.16
			Utilisées	Non utilisées	
	4 632	4 609	-4 632	0	4 609
Total	**4 632**	**4 609**	**-4 632**	**0**	**4 609**

Une dépréciation des stocks, effectuée article par article, est calculée en tenant compte du taux de rotation du stock depuis le début de l'exercice et éventuellement de l'obsolescence liée à l'évolution des techniques utilisées.

Note 5 - Créances

Montant en K€	2016			2015			Impact net sur le besoin en fonds de roulement
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	
Créances clients	79 540	9 517	70 023	79 205	11 484	67 721	2 302
Autres créances	21 733	218	21 515	13 651	411	13 240	8 275
Total	**101 274**	**9 736**	**91 538**	**92 856**	**11 895**	**80 961**	**10 577**

Toutes les créances constatées sont des créances à court terme sous réserve des créances douteuses pour lesquelles l'échéance ne peut être précisée.

5.1 Variation des dépréciations des comptes clients

Montant en K€	AU 01/01/16	Dotations	Reprises		AU 31/12/16
			Utilisées	Non utilisées	
Dépréciations comptes clients	11 895	2 698	2 066	2 792	9 736
Total	**11 895**	**2 698**	**2 066**	**2 792**	**9 736**

Les créances clients résultent des ventes réalisées et réparties sur l'ensemble géographique que constitue SAMSE.

Il n'existe pas de concentration majeure du risque de non recouvrement.

La société applique toutefois une politique de prévention du risque client par recours à l'assurance crédit et autres formes de garantie.

La dépréciation des comptes clients (créances douteuses) a fait l'objet d'une appréciation cas par cas en fonction des risques encourus.
La société est amenée à constater une dépréciation pour les retards compris entre deux mois et au-delà.

A ce titre, une dépréciation complémentaire (654 K€) ainsi qu'une reprise (1 364 K€) ont été enregistrées dans les comptes et rendues non déductibles de l'impôt.

5.2 Détail des disponibilités et équivalent de trésorerie

Montant en K€	2016	2015	2016	2015
	VALEUR BRUTE		DEPRECIATIONS	
Valeurs mobilières de placement	1	1	1	1
Dépots à terme	67	212		
Comptes à terme	28 500	47 100		
Actions propres	541	725	1	1
Disponibilités	19 344	3 891		
Total	**48 453**	**51 929**	**2**	**2**

Les actions propres rachetées par la société figurent à l'actif pour une valeur de 541 K€ et représentent 7 304 titres.

En fin d'exercice, la valeur moyenne de l'action est comparée à son cours de bourse pour la prise en compte d'une éventuelle provision pour dépréciation financière.

Il a été constaté une provision pour dépréciation des titres pour un montant de 1 K€.

La valeur d'inventaire (cours de bourse) de ces actions au 31 décembre représente un montant de 1 021 K€.

5.3 Trésorerie nette

en K€	2016	2015
Disponibilités et équivalents de trésorerie	48 453	51 929
Concours bancaires courants	-14 154	-8 110
Total	**34 299**	**43 819**

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont constitués des soldes débiteurs de banque et des soldes de caisse.

Les concours bancaires courants sont constitués des soldes créditeurs de banque et des crédits spots. Au 31 décembre, aucun crédit spot n'a été souscrit.

Note 6 - Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance sont des charges de l'exploitation courante dont l'échéance est à moins d'un an (1 172 K€ au 31 décembre 2016).

Note 7 - Capital social

Le capital social entièrement libéré est constitué de 3 458 084 actions de 1 € de valeur nominale chacune.

Nombre d'actions de la société en circulation			
	Actions émises	**Actions propres détenues**	**Actions en circulation**
	3 458 084	**7 304**	**3 450 780**

7.1 Evolution du capital social au cours des quatre dernières années

				En K€	
	Valeur nominale de l'action en €	Nombre d'actions Emises	Total	Augmentation de capital	Montant du capital social
Au 31 décembre 2013	1		3 458 084		3 458
Au 31 décembre 2014	1		3 458 084		3 458
Au 31 décembre 2015	1		3 458 084		3 458
Au 31 décembre 2016	**1**		**3 458 084**		**3 458**

7.2 Variation des capitaux propres

(en K€)

	Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission, fusion et apport	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Capitaux propres avant répartition
Au 31 décembre 2014	**3 458 084**	**3 458**	**42 563**	**143 858**	**16 907**	**17 419**	**224 205**
Affectation du résultat 2014				16 907	-16 907		0
Résultat de l'exercice 2015					19 919		19 919
Dividendes versés				-7 262			-7 262
Dividendes sur actions propres				20			20
Augmentation de capital							0
Variations des subventions d'investissement						-3	-3
Variations des provisions réglementées						1 392	1 392
Au 31 décembre 2015	**3 458 084**	**3 458**	**42 563**	**153 523**	**19 919**	**18 808**	**238 271**
Affectation du résultat 2015				19 919	-19 919		0
Résultat de l'exercice 2016					45 650		45 650
Dividendes versés				-7 262			-7 262
Dividendes sur actions propres				20			20
Augmentation de capital							0
Variations des subventions d'investissement						-4	-4
Variations des provisions réglementées						1 634	1 634
Au 31 décembre 2016	**3 458 084**	**3 458**	**42 563**	**166 200**	**45 650**	**20 439**	**278 310**

7.3 Variation des écarts de réévaluation

(réserve de réévaluation de 1976)

en K€	Montant au début de l'exercice	Variation au cours de l'exercice	Montant en fin d'exercice	Ecart incorporé au capital (1)
Fonds commercial	0	0	0	182
Terrains	241	0	241	0
Participations	0	0	0	157
Total	**241**	**0**	**241**	

(1) pour mémoire

7.4 Variation des provisions réglementées

Montant en K€	AU 01/01/16	Dotations	Reprises		AU 31/12/16
			Utilisées	Non utilisées	
Amortissements dérogatoires	18 719	4 206	-2 570	0	20 355
Provision spéciale de réévaluation	0				0
Total	**18 719**	**4 206**	**-2 570**	**0**	**20 355**

Note 8 - Provisions pour risques et charges

Montant en K€	AU 01/01/16	Dotations	Reprises		AU 31/12/16
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour risques et charges (1)	734	324	-719	0	339
Provisions pour pensions et obligations similaires	5 166	1 387	-564	0	5 990
Provision pour médailles du travail	968	212	-108	0	1 072
Provision pour impôts	15		-8	0	7
Total	**6 883**	**1 923**	**-1 399**	**0**	**7 408**

(1) Les provisions pour risques et charges concernent des litiges et charges identifiés :

Affaires prud'homales	313
Provision pour risques	14
Provision pour charges	0
Provisions sur honoraires	3
Indemnité d'occupation précaire	8
Total	**339**

En accord avec le Règlement CRC N° 2000 - 06 sur les passifs, toute obligation existant à la clôture de la société à l'égard des tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante et donnant lieu à une sortie probable de ressources sans contre-partie, fait l'objet d'une comptabilisation au titre d'une provision.

8.1 Provision pour indemnités de fin de carrière

Il n'existe pas, pour la société, de régime de retraite à prestations définies autres que les indemnités de départ à la retraite légales en France. Les régimes à prestations définies sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture.

Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges de l'exercice.

La provision pour indemnités de fin de carrière s'élève à 5 990 K€ au 31 décembre 2016.

La provision a été calculée selon les paramètres suivants :

Paramètres économiques

	Cadres	Non cadres
	Taux constant	
Augmentation annuelle des salaires :	2 %	2 %

(pourcentages identiques depuis 2008)

Paramètres sociaux

Départ, à l'initiative du salarié, sauf dérogation individuelle entre 65 et 67 ans pour les cadres et non cadres.
Le taux de charges sociales retenu est de 46 % pour l'ensemble des catégories.
Le taux de turn-over annuel a été établi par tranche d'âge de la façon suivante :

	cadres	non cadres
16 - 20 ans	3,00%	20,00%
21 - 25 ans	3,00%	18,00%
26 - 30 ans	3,00%	15,00%
31 - 35 ans	15,00%	12,00%
36 - 40 ans	6,00%	10,00%
41 - 45 ans	5,00%	11,00%
46 - 50 ans	6,00%	5,00%
51 - 55 ans	4,00%	5,00%
56 - 67 ans	0,00%	0,00%

Paramètres techniques

La table de survie retenue est la table réglementaire : INSEE 2015.

La méthode de calcul retenue est la méthode des unités de crédits projetés.

Le taux d'actualisation utilisé est le taux IBOXX € Corporate AA 10+ au 31 Octobre 2016.

Le taux retenu pour le calcul de la provision au 31 décembre 2016 est de 1,07 % (1,89 % en 2015).

La société n'a pas couvert en 2016 l'engagement de retraite par des versements à un fonds.

La dotation de l'exercice s'élève à 1 387 K€ et la reprise s'élève à 564 K€.

8.2 Provision pour médailles du travail

Cette provision est constituée par la médaille du travail proprement dite.

Le calcul de cette provision s'effectue selon les divers paramètres suivants :

La provision pour médailles du travail s'élève à 1 072 K€ au 31 décembre 2016.

Durée de travail

Pour l'attribution de la médaille du travail :
20, 30, 35 et 40 ans.

Paramètres

Il est déterminé d'un coefficient de mortalité selon la table réglementaire INSEE 2015.

Il est déterminé d'un coefficient de probabilité d'être encore présent dans l'entreprise par tranche d'âge de la façon suivante :

	cadres	non cadres
16 - 20 ans	3,00%	20,00%
21 - 25 ans	3,00%	18,00%
26 - 30 ans	3,00%	15,00%
31 - 35 ans	15,00%	12,00%
36 - 40 ans	6,00%	10,00%
41 - 45 ans	5,00%	11,00%
46 - 50 ans	6,00%	5,00%
51 - 55 ans	4,00%	5,00%
56 - 67 ans	0,00%	0,00%

La dotation de l'exercice s'élève à 212 K€ et la reprise s'élève à 108 K€.

Note 9 - Emprunts et dettes

en K€		Etat des échéances			
	2016	à 1 an au +	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans	2015
Emprunts	103 722	32 327	69 359	2 036	119 727
Intérêts courus sur emprunts	150	150			214
Concours bancaires	14 128	14 128			8 085
Intérêts courus sur concours bancaires	26	26			25
Dépôts et cautionnements reçus	2	2			10
Fonds de participation des salariés	0				0
Intérêts courus non échus	0				0
Dettes rattachées à des participations	7 243	7 243			11 100
Total	**125 271**	**53 877**	**69 359**	**2 036**	**139 161**

9.1 Variation des emprunts et dettes

Montant en K€	AU 01/01/16	Augmentations	Diminutions	AU 31/12/16
Emprunts	119 727	21 000	37 005	103 722
Intérêts courus sur emprunts	214		64	150
Concours bancaires courants	8 085	6 042		14 128
Intérêts courus sur concours bancaires	25	1		26
Dépôts et cautionnements reçus	10		8	2
Fonds de participation des salariés	0			0
Intérêts courus non échus	0			0
Dettes rattachées à des participations	11 100		3 857	7 243
Total	**139 161**	**27 044**	**40 934**	**125 271**

Les mouvements des dettes rattachées à des participations correspondent aux avances de trésorerie consenties par les filiales à SAMSE.

Ces avances ont été rémunérées au taux de 1 % pour la période du 1er janvier 2016 au 30 juin 2016 et 0,7 % du 1er juillet 2016 au 31 décembre 2016.

9.2 Emprunts et dettes par catégories

en K€	2016	2015
Emprunts et dettes auprès des organismes financiers	103 722	119 727
Intérêts courus sur emprunts	150	214
Concours bancaires courants (découverts et spots)	14 128	8 085
Dettes bancaires et assimilées	**118 000**	**128 026**
Dettes rattachées à des participations	7 243	11 100
Divers	28	35
Dettes financières diverses	**7 271**	**11 135**
Total	**125 271**	**139 161**

9.3 Autres dettes

en K€	2016	Etat des échéances			2015	Impact sur le besoin en fonds de roulement
		à 1 an au +	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans		
Avances et acomptes reçus	13 707	13 707			338	13 369
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	66 654	66 654			65 591	1 063
Dettes fiscales et sociales	20 162	20 162			20 146	16
Dettes sur immobilisations	716	716			132	584
Autres dettes	8 989	8 989			5 302	3 687
Total	**110 228**	**110 228**	**0**	**0**	**91 509**	**18 719**

Note 10 - Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance, dont l'échéance est à court terme, sont des produits divers de l'exploitation courante (18,5 K€ au 31 décembre 2016).

Note 11 - Eléments relevant de plusieurs postes du bilan et du compte de résultat

en K€ Postes du bilan	Montant concernant les entreprises			Montant des dettes ou créances représentées par effets de commerce tous tiers confondus
	Liées	Avec laquelle la société a un lien de participation	Total	
BILAN				
CREANCES				
Participations	**167 809**	30	**167 839**	
Créances rattachées à des participations	**35 895**	0	**35 895**	
Créances clients et comptes rattachés	**15 128**	0	**15 128**	26 462
Autres créances	**5 874**	91	**5 965**	
DETTES				
Dettes rattachées à des participations	**7 243**	0	**7 243**	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**727**	0	**727**	48 786
Autres dettes	**4 512**	0	**4 512**	
RESULTAT				
Produits financiers	**9 684**	0	**9 684**	
Charges financières	**327**	0	**327**	

Note 12 - Charges à payer et produits à recevoir

Montant en K€ Produits à recevoir	**2016**	Charges à payer	**2016**
Clients		***Fournisseurs***	
Factures à établir Clients	805	Factures non parvenues	6 442
Fournisseurs		***Clients***	
Avoirs à recevoir	2 389	Avoirs Clients à établir	959
Autres Créances		***Autres Dettes***	
Autres créances	2 610	Dettes fiscales et sociales à payer	9 709
		Autres dettes	6
Total	**5 804**	**Total**	**17 116**

Note 13 - Chiffre d'affaires net

	Négoce de matériaux de construction en K€		
Ventilation par nature du chiffre d'affaires	2016	2015	% de variation
Ventes nettes de marchandises	479 499	471 884	1,61
Camionnages sur ventes	3 570	3 678	-2,94
Prestations de services	3 940	5 287	-25,48
Assistances diverses	12 287	12 092	1,61
Commissions et courtages	359	416	-13,77
Intérêts des créances commerciales et frais fixes de facturation	869	884	-1,67
Total	**500 523**	**494 241**	**1,27**

Note 14 - Charges et produits financiers

en K€	2016	2015
CHARGES	**2 745**	**3 655**
Dotations Immobilisations financières	1 146	1 491
Intérêts des emprunts	1 402	1 860
Intérêts des dettes rattachées à des participations (avances de trésorerie)	30	109
Intérêts bancaires	69	104
Escomptes accordés	27	23
Charges diverses	46	3
Pertes de change	24	65
PRODUITS	**36 306**	**12 249**
Revenus des participations	9 340	11 140
Revenus des créances rattachées à des participations	344	531
Revenus des placements et produits divers (*)	26 598	483
Reprises dépréciations financières	1	4
Gain de change	24	91
Produit net sur cessions	0	0

(*) : Les revenus des placements et produits divers 2016 correspondent pour 26 230 K€ à un boni de fusion.

Note 15 - Charges et produits exceptionnels

en K€	2016	2015
CHARGES	**5 918**	**5 903**
Régularisations clients	69	31
Rappel d'impôts et pénalités et amendes fiscales	9	30
Régularisations fournisseurs	66	312
Régularisations diverses	242	328
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés :		
Immobilisations corporelles et incorporelles	770	991
Immobilisations financières	210	0
Mali provenant du rachat par l'entreprise d'actions	15	38
Dotations aux amortissements dérogatoires	4 206	3 815
Dotations aux autres provisions	331	358
PRODUITS	**6 563**	**6 309**
Régularisations clients	435	440
Dégrevement d'impôt		
Régularisations fournisseurs	152	87
Régularisations diverses	326	248
Produit de cessions d'éléments de l'actif :		
Immobilisations corporelles et incorporelles	792	2 668
Immobilisations financières	205	0
Quote part de subvention ramenée au résultat	4	4
Boni provenant du rachat par l'entreprise d'actions	130	28
Produits hors gestion		34
Reprises sur amortissements dérogatoires	2 570	2 423
Reprises de provisions et transferts de charges	1 949	377

15.1 Participation des salariés

Un accord de participation regroupant les sociétés SAMSE, BMO, CHRISTAUD, CELESTIN, CBA, BLANC MATERIAUX, TARARE MATERIAUX et VAUDREY a été mis en place pour les exercices 2016 et 2017.

Le calcul de la Réserve Spéciale de Participation (RSP) correspond à une formule dérogatoire qui s'avère en 2016 plus favorable que la formule de droit commun.

La quote-part de cette participation revenant aux salariés de la société au titre de l'exercice est de 755 K€ (contre 780 K€ en 2015).

Note 16 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

en K€	Résultat avant impôt	Impôt dû (1)	Résultat net
Résultat courant	51 102	5 351	45 751
Résultat exceptionnel	645	222	423
Participation des salariés	-755	-231	-524
Total	**50 992**	**5 342**	**45 650**

(1) Impôt calculé sur une base fiscale au taux de 34,43 % (taux d'impôt de droit commun majoré de la contribution sociale de 3,30 %) et tenant compte des crédits d'impôts

Intégration fiscale :
En application de l'article 223 A et suivants du CGI, une intégration fiscale a été mise en place au 1er janvier 2016. Il est retenu le principe de neutralité par lequel, dans la mesure du possible, la filiale doit constater dans ses comptes, pendant toute la durée d'intégration dans le groupe fiscal, une charge ou un produit d'Impôts sur les Sociétés (IS), de contributions additionnelles et, d'une manière générale, de tous les impôts, actuels ou à venir, compris dans le champ d'application du régime de l'intégration fiscale, analogue à celui qu'elle aurait constaté si elle n'avait jamais été intégrée dans le présent groupe intégré.
La société SAMSE, en sa qualité de société tête de groupe, est redevable de l'impôt société pour l'ensemble du Groupe fiscalement intégré.

Au 31 décembre 2016, le groupe fiscal ne dispose d'aucun déficit reportable.

16.1 Résultat hors évaluation fiscale dérogatoire

(en K€)

Résultat de l'exercice		45 649
Impôt sur les bénéfices		5 342
Résultat avant impôt		**50 991**
Variation nette des provisions réglementées		**1 635**
Amortissements dérogatoires	1 635	
Résultat hors évaluation fiscale dérogatoire		**52 627**

(avant impôt)

16.2 Situation fiscale latente

en K€		Montant soumis à l'impôt	Impôt	
I - ACCROISSEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT				
Amortissements dérogatoires		20 355	5 699	(2)
	TOTAL	**20 355**	**5 699**	
II - ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT				
Congés payés (ancien régime)		3 322	1 144	(1)
Participation des salariés		755	260	(1)
Retraite		1 387	388	(2)
Autres		3 057	1 053	(1)
	TOTAL	**8 521**	**2 845**	

(1) Impôt calculé au taux de 34,43 % . S'agissant de différences temporaires, l'accroissement et les allégements seront constatés en 2017, la baisse progressive de l'IS programmée par la LDF 2017 n'a donc pas d'impact.
(2) Impôt calculé au taux de 28% , incidence de l'application progressive du taux d'impôt pour les sociétés de 28% (LDF 2017).

Note 17 - Effectifs et CICE

	2016	2015
EFFECTIF MOYEN SALARIE	1 429	1 490
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE :		
Ouvriers et employés	832	864
Agents de maîtrise (assimilés cadres)	376	405
Cadres	221	221
	1 429	**1 490**

Le montant du CICE comptabilisé au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2016 s'élève à 1 993 469 €.

Le crédit d'impôt 2015, perçu en 2016, soit 2 029 876 €, a contribué au financement d'investissements et au financement de coûts de formation.

Note 18 - Engagements financiers et autres informations

(en K€)

Engagements donnés					9 682
Obligations contractuelles	Total	à 1 an au +	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans	
Compromis d'achats de titres	0				
Compromis d'achat immobilier	0				
Promesses unilatérales	0				
Compromis de cession de fonds	0				
Engagement informatique	0				
Crédit bail immobilier	0				
Caution bancaire	8 062		8 062		
Locations véhicules	1 620	972	648		
Emprunts	0				
TOTAL	**9 682**	**972**	**8 710**	**0**	
Engagements reçus					**586**
Compromis de vente immobilière					586
Ligne de crédit reçue et non utilisée					0
OPERATIONS DE COUVERTURE FINANCIERE					

Les SWAPS couvrent au 31 décembre 2016 un montant de 25 282 K€
Ces SWAPS sont destinés à couvrir un risque de variation de taux d'intérêts

Note 19 - Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant

Note 20 - Rémunérations des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L225-102-1 du code de commerce, nous vous rendons compte de la rémunération totale et des avantages en nature versés, au cours de l'exercice, aux membres des organes d'Administration et de Direction :

Cette information figure dans le Document de Référence disponible sur le site internet : www.groupe-samse.fr

Note 21 - Informations complémentaires

Identité de la société consolidante :

DUMONT INVESTISSEMENT

S.A au capital de 17 510 105,10 €

Siège social : 2, rue Raymond Pitet - 38100 Grenoble

Holding financier détenant 56,17 % de SAMSE.

N° Siren : 345 287 734

Note 22 - Inventaire des valeurs mobilières

A la clôture de l'exercice, le détail des titres de participation est le suivant :

31/12/2016	NOMBRE DE TITRES DETENUS		VALEUR BRUTE (K€)	
A - TITRES DE PARTICIPATION				
	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015
SA DORAS	32 787	1	56 934	2
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	2 683	2 683	23 801	23 801
SAS M+ MATERIAUX	47 915	47 915	22 891	22 891
SAS LA BOITE A OUTILS	658 358	646 575	15 770	14 270
SAS BOIS MAURIS ODDOS	711 770	711 770	12 830	12 830
SAS RENE DE VEYLE	16 021	14 709	7 610	6 110
SAS REMAT	5 461	5 461	2 725	2 725
SA CHRISTAUD	216 416	216 416	2 286	2 286
SAS LEADER CARRELAGES	780	800	1 751	1 798
SAS SWEETAIR.FRANCE	5 399	5 399	1 658	1 658
SAS BTP DISTRIBUTION	4 113	4 113	1 287	1 287
SARL SUD APPRO	73 660	23 660	770	270
SAS BLANC MATERIAUX	186	186	389	389
SCI VALMAR	96	96	295	295
SCI LA REGLE	100	100	214	214
SARL GET ELECTRIC	500	500	183	183
SCI H2O IMMO	15	15	129	129
SCI LE BOURG	249	249	40	40
SCI PORTE DE SAVOIE	133	133	26	26
SCI LE MERCURE	15	15	5	5
SCI CHASSIEU	99	99	3	3
SCI DU ROUSSILLON	99	99	2	2
SCI BRANLY	9	9	1	1
SARL EPPS	1 000	1 000	1	1
SCI CHARPIEU	1	1	1	1
SCI DU VIEUX PORT	9	9	1	1
SCI LES ARTISANS	60	60	1	1
SAS SC INV (fusionnée au 01/01/2016)	0	2 722 364	0	51 654
SAS PLATTARD SAS	8 786	8 786	12 764	12 764
SAS MATERIAUX SIMC	7 109	7 109	1 143	1 143
SAS DIDIER	5 000	5 000	938	938
SAS ZANON TRANSPORTS	1 250	1 250	663	663
SAS BOURG MATERIAUX	25 000	25 000	250	250
SAS TARARE MATERIAUX	25 000	25 000	250	250
SAS DEGUERRY SAMSE	9 996	9 996	152	152
SAS MAT APPRO	4 875	4 875	49	49
SAS MC DISTRIBUTION	1 167	1 167	18	18
GIE REH	50	50	12	12
		Total des valeurs brutes	167 839	**159 110**
		Dépréciations constatées	2 603	**2 323**
		Total de la valeur au bilan	165 236	**156 787**
B - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
DIVERS				
	Nombre d'actions détenues		Valeur au bilan (K€)	
	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015
ACTIONS PROPRES	7 304	**9 697**		
Total des valeurs brutes			542	**725**
Dépréciations constatées			1	**1**
Total de la valeur au bilan	7 304	**9 697**	541	**724**

Note 23 - Filiales et participations

SOCIETES En K€	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus Brute	 Nette	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou Perte (-) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
A/ FILIALES (50 % au moins du capital détenu par la société)											
SA DORAS 6, Rue Antoine Becqueret 21300 CHENOVE	8 002	43 898	99,98	56 934	56 934	11981		200 658	-1 344	0	année civile
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS La gare 38840 SAINT HILAIRE DU ROSIER	1 000	26 817	89,43	23 801	23 801			57 039	2 375	1 878	année civile
SAS M+ MATERIAUX 54 Cami La Gran Selva 66530 CLAIRA	14 375	9 576	100,00	22 891	22 891	11 900		159 551	1 882	0	année civile
SAS LA BOITE A OUTILS 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	10 778	60 091	97,74	15 770	15 770	3 030		219 779	7 910	3 233	année civile
SAS BOIS MAURIS ODDOS 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	10 677	2 778	100,00	12 830	12 830			31 450	1 382	1 068	année civile
SAS RENE DE VEYLE 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	785	13 787	100,00	7 610	7 610			20	394	0	année civile
SAS REMAT Route de Grenoble 38430 ST JEAN DE MOIRANS	87	3 770	100,00	2 725	2 725			6 083	-28	0	année civile
SA CHRISTAUD 3, rue F.Pelloutier 38130 ECHIROLLES	241	9 705	89,80	2 286	2 286			20 796	1 059	801	année civile
SAS LEADER CARRELAGES 1 Rue Léon Rey Grange 74960 MEYTHET	10	1 370	78,00	1 751	1 606			3 544	169	156	année civile
SAS SWEETAIR FRANCE 305 route de Grenoble 38430 ST JEAN DE MOIRANS	750	-2 245	80,00	1 658	0	2 085		3 831	-211	0	année civile
SAS BTP DISTRIBUTION 3A Rue Branly 67500 HAGUENAU	794	7 716	51,83	1 287	1 287			34 133	1 038	87	année civile
SARL SUD APPRO Zl de Brueges - Avenue Monge 30100 ALES	737	-399	100,00	770	500	264		3 115	0	0	année civile
SAS BLANC MATERIAUX Le Village 04370 COLMARS	48	1 619	77,50	389	389	918		5 988	378	128	année civile
SCI VALMAR 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	2	62	96,00	295	295			60	60	57	année civile
SCI LA REGLE 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	2	18	100,00	214	214	251		46	18	16	année civile
SARL GET ELECTRIC 4, rue Anthoard 38000 GRENOBLE	10	209	100,00	183	183			855	-83	10	année civile
SCI LE BOURG 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	38	6	99,60	40	40			6	6	6	année civile
SCI PORTE DE SAVOIE 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	3	34	66,50	26	26			37	36	25	année civile
SCI CHASSIEU 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	1	94	99,00	3	3			60	57	54	année civile
SCI DU ROUSSILLON 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	1	176	99,00	2	2			73	52	52	année civile
SARL EPPS 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	1	48	100,00	1	1	1 617		359	21	0	année civile
SCI DU VIEUX PORT 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	1	133	90,00	1	1			91	88	60	année civile
SCI LES ARTISANS 3 A Rue Branly 67500 HAGUENAU	1	267	60,00	1	1	250		156	40	0	année civile
SCI BRANLY 2, Rue de Comtes d'Ochsenstein 67110 REICHSHOFFEN	1	1 154	60,00	1	1			526	156		année civile
SCI H2O IMMO 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	15	0	100,00	129	129	75		11	6	0	année civile

SOCIETES	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenu en %	aleur comptable s titres détenus Brute	Nette	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou Perte (-) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
B/ FILIALES ET PARTICIPATIONS (entre 10 % et 50 % du capital détenu par la société))											
SAS PLATTARD 414 Avenue de la Plage 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE	**5 400**	**22 456**	**33,99**	**12 764**	**12 764**			**27 529**	**3 444**	**816**	année civile
SAS MATERIAUX SIMC Boulevard Saint Joseph 04100 MANOSQUE	**2 607**	**25 891**	**44,99**	**1 143**	**1 143**			**150 826**	**1 858**	**370**	année civile
SAS DIDIER BP 134 26303 BOURG DE PEAGE Cedex	**360**	**2 236**	**25,00**	**938**	**658**			**10 537**	**-187**	**0**	année civile
SAS ZANON TRANSPORTS 13 Bis Avenue de la Falaise 38 360 SASSENAGE	**300**	**3 499**	**25,00**	**663**	**663**			**11 262**	**779**	**181**	année civile
SAS BOURG MATERIAUX 414, Avenue de la Plage 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE	**500**	**1 184**	**50,00**	**250**	**250**	**700**		**14 470**	**107**	**0**	année civile
SAS TARARE MATERIAUX 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	**500**	**-836**	**50,00**	**250**	**0**	**616**		**1 638**	**-18**	**0**	année civile
SAS DEGUERRY SAMSE ZI DU Musinet 01460 MONTREAL LA CLUSE	**456**	**2 018**	**35,07**	**152**	**152**			**6 509**	**282**	**80**	année civile
SAS MAT APPRO 19 Chemin de Morchamp 38590 ST ETIENNE DE ST GEOIRS	**98**	**371**	**50,00**	**49**	**49**			**4 668**	**86**	**49**	année civile
SAS MC DISTRIBUTION 45, Rue Clémenceau 29403 LANDIVISIAU	**70**	**84**	**25,00**	**18**	**18**			**9 057**	**154**	**214**	année civile

Note 24 - Résultats des cinq derniers exercices

(en €)

Date d'arrêté	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	3 458 084	3 458 084	3 458 084	3 458 084	3 458 084
Nombre d'actions					
- ordinaires	3 458 084	3 458 084	3 458 084	3 458 084	3 458 084
- à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
- par droit de souscription	0	0	0	0	0
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	500 523 537,05	494 241 527,48	509 166 519,79	487 817 922,74	486 000 213,20
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	63 197 925,01	39 982 207,33	44 560 878,19	38 177 372,73	38 263 594,19
Impôts sur les bénéfices	5 342 252,73	5 956 764,00	7 625 854,00	6 084 332,00	5 525 927,00
Participation des salariés	755 420,60	780 355,68	774 113,00	586 956,00	591 610,00
Dot. amortissements et provisions	11 450 330,91	13 325 643,60	19 253 652,99	13 544 139,73	13 951 455,88
Résultat net	45 649 920,77	19 919 444,05	16 907 258,20	17 961 945,00	18 194 601,31
Résultat distribué	7 607 784,80	7 261 976,40	7 261 976,40	7 261 976,40	6 916 168,00
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	16,51	9,61	10,46	9,11	9,30
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	**13,20**	5,76	4,89	5,19	5,26
Dividende attribué	**2,20**	2,10	2,10	2,10	2,00
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	1 429	1 490	1 537	1 467	1 503
Masse salariale	45 357 212,69	45 125 118,24	45 201 061,57	43 175 804,57	43 492 978,36
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	17 911 603,09	18 030 528,98	18 335 130,59	18 148 384,87	19 155 401,64

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société « SAMSE », tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes « Changement de méthode » et «3. Immobilisations Financières » de l'annexe qui exposent l'incidence de la première application du règlement ANC 2015-06 relatif notamment au traitement comptable des malis de fusions.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9, du Code de Commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme décrit dans la note 2 bis de l'annexe, votre société procède annuellement à un test de dépréciation des actifs incorporels à durée de vie indéterminée. Elle évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des autres immobilisations corporelles et incorporelles.

Nous avons examiné les procédures mises en œuvre dans ce cadre et nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans cette note de l'annexe.

- Les titres de participation figurant à l'actif du bilan de votre société sont évalués selon les modalités présentées en note 3 de l'annexe.
  Nos travaux ont notamment consisté à :

  . apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations des valeurs d'inventaires et, le cas échéant,
  . vérifier le calcul des provisions pour dépréciation.

Nous avons, sur cette base, procédé à l'appréciation de ces estimations et nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans cette note de l'annexe.

- Les notes 4 et 4.1 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation et à la dépréciation des stocks de votre société.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans ces notes de l'annexe.

- La note 5.1 de l'annexe expose les règles et les méthodes comptables relatives à la valorisation et à la dépréciation des créances de votre société.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans cette note de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes, et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Lyon et à Villeurbanne, le 3 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres, représenté par
Pascal RHOUMY

ODICEO, représenté par
Sylvain BOCCON-GIBOD

5 Autres informations

5.1 Responsable du Document de Référence 219

5.2 Attestation du responsable 219

5.3 Informations historiques sur les exercices 2014 et 2015 220

5.4 Responsables du contrôle des comptes 220

5.5 Honoraires des Commissaires aux comptes 221

5.6 Responsable de l'information 221

5.1 Responsable du Document de Référence

M. Olivier Malfait, Président du Directoire de SAMSE

5.2 Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, figurant au chapitre 3 du présent Document de Référence, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes, données dans le présent Document de Référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de référence.

Grenoble, le 6 avril 2017
Le Président du Directoire
Olivier Malfait

5.3 Informations historiques sur les exercices 2014 et 2015

En application de l'article 28 du Règlement Européen n°809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le Document de Référence :

5.3.1 Pour l'exercice 2014

Le Document de Référence de l'exercice 2014 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 8 avril 2015, sous le numéro de dépôt D.15-0296.

Les comptes consolidés et les rapports d'audit correspondants figurent au chapitre 4.1 du même Document de Référence.

Les comptes sociaux et les rapports d'audit correspondants figurent au chapitre 4.2 du même Document de Référence.

Le rapport de gestion figure au chapitre 3 du même Document de Référence.

Les parties non incluses de ce Document sont couvertes par un autre chapitre du Document de Référence.

5.3.2 Pour l'exercice 2015

Le Document de Référence de l'exercice 2015 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 5 avril 2016, sous le numéro de dépôt D.16-0273.

Les comptes consolidés et les rapports d'audit correspondants figurent au chapitre 4.1 du même Document de Référence.

Les comptes sociaux et les rapports d'audit correspondants figurent au chapitre 4.2 du même Document de Référence.

Le rapport de gestion figure au chapitre 3 du même Document de Référence.

Les parties non incluses de ce Document sont couvertes par un autre chapitre du Document de Référence.

5.4 Responsables du contrôle des comptes

Identité des Commissaires aux comptes

Odicéo
115, Boulevard Stalingrad
69100 Villeurbanne

Commissaire aux comptes titulaire, représenté par M. Sylvain Boccon-Gibod.
Nommé le 3 mai 2016 (renouvellement de mandat). Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

M. Laurent Jouffre
115, Boulevard Stalingrad
69100 Villeurbanne

Commissaire aux comptes suppléant.
Nommé le 3 mai 2016 (en remplacement de M. Didier Vaury dont le mandat est venu à expiration). Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

Ernst & Young et Autres
1/2 Place des Saisons
Paris La Défense 1
92400 Courbevoie

Commissaire aux comptes titulaire, représenté par M. Pascal Rhoumy.
Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.
Nommé le 3 mai 2016 (en remplacement du Cabinet BBM & Associés dont le mandat est venu à expiration). Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

Auditex
11 Allée de l'Arche
Faubourg de l'Arche
92400 Courbevoie

Commissaire aux comptes suppléant.
Nommé le 3 mai 2016 (en remplacement de Mme Marie Mermillod-Dupoizat dont le mandat est venu à expiration). Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

5.5 Honoraires des Commissaires aux comptes

Types de prestations	Odicéo				Ernst & Young et Autres				Autres			
(en euros)	2016		2015		2016		2015		2016		2015	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
AUDIT												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1)	364 419	100	349 337	100	147 022	100	68 910 (3)	100	121 735	100	194 223 (3)	100
- Samse S.A.	99 406	27	97 572	28	77 429	53						
- Filiales intégrées globalement	265 013	73	251 765	72	69 593	47	68 910 (3)	100	121 735	100	194 223 (3)	100
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	7 475	100	7 400	100								
- Samse S.A.	7 475	100	7 400	100								
- Filiales intégrées globalement												
sous-total	371 894	100	356 737	100	147 022	100	68 910 (3)	100	121 735	100	194 223 (3)	100
Autres prestations (2) rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Juridique, fiscal, social												
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)												
sous-total	NEANT		NEANT		NEANT		NEANT		NEANT		NEANT	
TOTAL	371 894	100	356 737	100	147 022	100	68 910 (3)	100	121 735	100	194 223 (3)	100

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande du Commissaire aux comptes dans le cadre de la certification des comptes
(2) Dans la mesure où la réglementation applicable à la société bénéficiaire de la prestation le permet
(3) Modification de la répartition des montants 2015 du fait du changement de Co-Commissaire aux comptes chez SAMSE

5.6 Responsable de l'information

Olivier Malfait
SAMSE - 2 Rue Raymond Pitet
38100 Grenoble
Tél : 04 76 85 78 00

6 Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2017

6.1 Rapport du Directoire à l'Assemblée Générale Mixte 223

6.2 Observations du Conseil de Surveillance 225

6.3 Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes 226

6.4 Résolutions 240

6.1. Rapport du Directoire à l'Assemblée Générale Mixte

Le Directoire propose à l'Assemblée Générale Mixte qu'il a convoquée :

- d'approuver les comptes annuels et consolidés et de fixer le montant de la distribution du dividende,
- de donner un avis sur la rémunération au titre de 2016 et d'approuver la politique de rémunération pour 2017 des mandataires sociaux,
- de renouveler l'autorisation financière relative à l'achat par la société de ses propres actions et celle relative à l'annulation des actions rachetées,
- de procéder à des modifications statutaires relatives à la désignation de membres du Conseil de Surveillance représentant les salariés.

Partie ordinaire

I - Approbation des comptes annuels et consolidés, fixation de la distribution du dividende et information sur les conventions règlementées (résolutions 1 à 4)

1 - Approbation des comptes sociaux et consolidés

En vue de l'examen des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2016, le Directoire vous invite à prendre connaissance de son rapport annuel de gestion, lequel vous donnera toute information utile concernant l'activité et les résultats sociaux et consolidés de cet exercice.

La première résolution se rapporte à l'approbation des comptes sociaux. Nous vous proposons d'approuver les opérations reflétées par le compte de résultat et le bilan de la société qui vous sont soumis, desquels il ressort un bénéfice de 45 649 920,77 € et d'approuver le montant des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts mentionné dans ces comptes à hauteur de 71 633 €.

La deuxième résolution soumet les comptes consolidés au vote de l'Assemblée, lesquels font apparaître un résultat net de 37 319 279 € dont part attribuable aux actionnaires de SAMSE à hauteur de 34 927 151 €.

2 - Affectation du résultat et fixation d'un dividende

La troisième résolution décide de l'affectation du résultat.

Le Directoire propose à l'Assemblée de distribuer, au titre de l'exercice 2016, un dividende de 2,20 € par action.
Ce dividende pourrait être versé à compter du 15 juin 2017 aux 3 458 084 actions composant le capital au 31 décembre 2016, étant précisé que les actions auto-détenues par la société au jour du détachement du coupon ne percevront pas le dividende et que les sommes correspondantes seront affectées au report à nouveau.

Ce dividende résultera de la répartition du bénéfice distribuable qui, compte tenu :

- du bénéfice de l'exercice de : 45 649 920,77 €
- du report à nouveau de l'exercice antérieur de : 13 726 064,48 €

s'élève à 59 375 985,25 €

Après affectation de la somme de 40 000 000 € à la réserve facultative, le dividende versé représentera la somme de 7 607 784,80 € et le solde du bénéfice distribuable, soit 11 768 200,45 € sera inscrit au report à nouveau.

L'intégralité du montant distribué sera éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Les dividendes mis en paiement par SAMSE, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice	Dividende *
2013	2,10 €
2014	2,10 €
2015	2,10 €

*pour les actionnaires personnes physiques, le montant du dividende perçu était éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

3 - Conventions réglementées

La quatrième résolution vise à approuver les conventions réglementées présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-88 du Code de commerce.

II - Consultation des actionnaires sur la rémunération et sur la politique de rémunération des mandataires sociaux (résolutions 5 à 8)

4 - Avis sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016 au Président du Directoire, au Président du Conseil de Surveillance et aux membres du Directoire

Les cinquième à septième résolutions ont pour objet le vote des actionnaires, conformément à la recommandation 26.2 du Code AFEP/MEDEF, sur les éléments de la rémunération, due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, aux Présidents du Directoire et du Conseil de Surveillance et aux membres du Directoire et présentés dans le Document de Référence de la société, chapitre 3.6.

5 - Approbation de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Conformément à la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (« Loi Sapin II »), par le vote de la **huitième résolution**, il vous est demandé d'approuver les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux dirigeants mandataires sociaux, à raison de leurs mandats pour l'exercice 2017, tels que présentés dans le Document de Référence de la société, chapitre 3.6.

III - Renouvellement d'autorisations financières (résolutions 9 et 10)

6 - Autorisation d'achat par la société de ses propres actions

La neuvième résolution concerne le renouvellement de l'autorisation donnée à la société, pour une durée de dix-huit (18) mois, d'opérer sur ses propres actions avec un prix maximum d'achat unitaire de 180 € et pour un montant maximal inférieur à 10 % du capital actuel de la société.
Cette autorisation se substituera à celle donnée sur le même objet par l'Assemblée Générale du 3 mai 2016.

Les achats réalisés dans le cadre de ce nouveau programme de rachat pourront avoir plusieurs finalités : animer le marché du titre de la société, couvrir des plans d'options d'achat d'actions, d'attribution gratuite d'actions, d'épargne salariale ou toute forme d'allocation destinée aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou des sociétés de son Groupe, remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital, réaliser des opérations de croissance externe, réduire le capital, mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des Marchés Financiers.

Les actions rachetées pourront être annulées dans le cadre de l'autorisation donnée au Directoire par la dixième résolution de la présente Assemblée.

Partie extraordinaire

7 - Autorisation d'annulation d'actions rachetées

La dixième résolution autorise le Directoire, pour une période de dix-huit (18) mois, à réduire le capital de la société par voie d'annulation d'actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé.

Cette autorisation se substituera à celle, identique, accordée par l'Assemblée Générale du 3 mai 2016.

IV - Désignation de membres du Conseil de Surveillance représentant les salariés (résolution 11)

8 - Modifications statutaires

La onzième résolution a pour objet la modification des articles 24 à 27 des statuts de la société afin de prévoir la nomination de membres du Conseil de Surveillance représentant les salariés.

V - Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités (résolution 12)

9 - Pouvoirs

La douzième résolution donne pouvoir pour l'exécution des formalités liées à l'Assemblée Générale.

Si les propositions du Directoire vous agréent, il vous est demandé de bien vouloir voter les résolutions qui vous sont soumises.

6.2 Observations du Conseil de Surveillance

En application de la loi, le Conseil de Surveillance est appelé à présenter à l'Assemblée Générale ses observations sur le rapport de gestion du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Le Conseil de Surveillance a été régulièrement tenu informé par le Directoire de la marche des affaires et de l'activité de notre société et de son Groupe, et a été en mesure de procéder, dans le cadre de sa mission de contrôle, aux vérifications qu'il a jugées nécessaires.

Le rapport général des Commissaires aux comptes n'appelle pas d'observation de notre part.

Dans une année 2016 très positive, durant laquelle toutes les enseignes ont enregistré une bonne dynamique de leur activité, le Groupe a réalisé une progression de son résultat et a renforcé sa structure financière.

En conséquence, le Conseil de Surveillance est favorable à la proposition du Directoire de fixer le montant du dividende à 2,20 € par action.

Le Conseil de Surveillance demande à l'Assemblée d'adopter les résolutions qui lui sont présentées par le Directoire.

Dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire, un avis sur les rémunérations dues ou attribuées au Directoire sur l'exercice 2016 est soumis aux actionnaires, ainsi que l'approbation de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice 2017.

L'autorisation au Directoire de procéder à l'achat d'actions de la société est sollicitée, ainsi que celle, relevant de l'Assemblée Générale Extraordinaire, d'annuler les actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions.

Enfin, la modification des articles 24 à 27, afin de prévoir la nomination de membres du Conseil de Surveillance représentant les salariés, est soumise à l'Assemblée Générale.

Le Conseil de Surveillance, au nom des actionnaires, tient à saluer l'engagement, le professionnalisme et la remarquable efficacité de l'ensemble des collaborateurs du Groupe SAMSE.

Il remercie tous les clients pour leur attachement et leur fidélité.

6.3 Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements règlementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements mentionnés en annexe qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements mentionnés en annexe, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Conventions et engagements approuvés au cours de l'exercice écoulé

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements mentionnés en annexe, déjà approuvés par l'assemblée générale du 3 mai 2016, sur rapport spécial des commissaires aux comptes du 1er avril 2016.

Villeurbanne et Lyon, le 3 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

ODICEO
Sylvain Boccon-Gibod

ERNST & YOUNG et Autres
Pascal Rhoumy

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

> Conventions d'assistance entre votre société et certaines de ses filiales — Annexe 1

> Conventions entre votre société et la filiale SAS RENE DE VEYLE — Annexe 2

> Conventions entre votre société et la S.A. DUMONT INVESTISSEMENT — Annexe 3

> Convention entre votre société et les sociétés du groupe PLATTARD NEGOCE — Annexe 4

> Conventions entre votre société et la filiale ETS PIERRE HENRY ET FILS — Annexe 5

> Conventions entre votre société et CRH France DISTRIBUTION — Annexe 6

Les personnes concernées par ces conventions sont indiquées en-tête de cette annexe.

MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE OU DU DIRECTOIRE CONCERNÉS PAR LES CONVENTIONS REGLEMENTÉES 2016

Conseil de Surveillance	Initiales	Directoire	Initiales
Patrice JOPPE	PJ	Olivier MALFAIT	OM
Paul BERIOT	PB	François BERIOT	FB
Khaled BACHIR	KB	Jean-Jacques CHABANIS	JC
		Laurent CHAMEROY	LC
		Philippe GERARD	PG
		Jérôme THFOIN	JT

ANNEXE 1

CONVENTIONS D'ASSISTANCE ENTRE VOTRE SOCIETE ET CERTAINES DE SES FILIALES

1.1 Principes

Des conventions de services et de fournitures existent entre votre société et plusieurs filiales du Groupe SAMSE, votre société assurant un certain nombre de prestations et de missions d'assistance dans les domaines suivants :

- ⇨ comptabilité, gestion, informatique, trésorerie,
- ⇨ assistance juridique, fiscale et sociale,
- ⇨ commercial, référencement, achats et stocks,
- ⇨ publicité,
- ⇨ personnel (recrutement et formation).

En contrepartie de ces différentes prestations, votre société facture à ses filiales une rémunération égale à un pourcentage du montant des ventes hors taxes réalisées par la filiale (à l'exception de certaines filiales pour lesquelles la rémunération est calculée sur le montant des achats hors taxes).

1.2 Applications

1.2.1 Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé et soumises à l'approbation de l'assemblée générale :

Convention autorisée par le conseil de surveillance du 23 juin 2016 :

- **Avec la société R.G. Bricolage**

Personne concernée : JC.

PRINCIPE :

Un avenant à la convention d'assistance, de services et de fournitures en date du 28 mars 2007 a été autorisé. Cet avenant modifie les modalités de rémunération des prestations fournies à R.G Bricolage en fonction de ce qui est appliqué en comptabilité et revoit la durée de la convention d'assistance.

En conséquence, l'avenant prévoit la suppression de la facturation par votre société des frais d'utilisation de la plate-forme de Brézins à compter du 1er juillet 2016. La durée de la convention d'assistance est renouvelée pour quatre ans jusqu'au 31 décembre 2020.

APPLICATION SUR L'EXERCICE 2016 :

Aucune facturation de prestations n'a été réalisée au titre de cette convention au cours de l'exercice 2016, l'avenant à la convention prévoyant la suppression de la facturation des frais d'utilisation de la plate-forme de Brézins.

INTERET POUR LA SOCIETE :

La modification des modalités de rémunération permet la mise en harmonie avec les autres sociétés du groupe notamment en supprimant la facturation par votre société des frais d'utilisation de la plate-forme.

Convention autorisée par le conseil de surveillance du 22 décembre 2016 :

- **Avec la société CELESTIN MATERIAUX**

Personnes concernées : OM et FB.

PRINCIPE :

Un avenant à la convention d'assistance, de services et de fournitures en date du 3 janvier 1998 a été autorisé. Cet avenant modifie les modalités de rémunération des prestations fournies à Célestin Matériaux.

En conséquence, la rémunération est ramenée de 2 % à 1,70 % du montant des ventes hors taxes réalisées par Célestin Matériaux pour les exercices 2017 et 2018.

APPLICATION SUR L'EXERCICE 2016 :

Aucune facturation de prestations n'a été réalisée au titre de cette convention au cours de l'exercice 2016, l'avenant à la convention prenant effet le 1er janvier 2017.

INTERET POUR LA SOCIETE :

La modification des modalités de rémunération permet la mise en harmonie avec les autres enseignes spécialisées puisque celles-ci, contrairement aux enseignes multi-spécialistes ne bénéficient pas de toutes les prestations, notamment en ne participant pas aux opérations commerciales diverses (Bati'days, voyages clients, opérations promotionnelles,…).

1.2.2 Convention autorisée au cours de l'exercice et déjà approuvée par l'assemblée générale :

Convention autorisée par le conseil de surveillance du 10 mars 2016 :

- **Avec la société REMAT**

Personnes concernées : OM et FB.

PRINCIPE :

Un avenant à la convention d'assistance, de services et de fournitures en date du 26 février 2016 entre votre société et REMAT a été autorisé. Il a été convenu que votre société effectuerait des prestations d'assistance et de maintenance en informatique dans le cadre de la mise à disposition par votre société de logiciels et de services, en complément des prestations de services fournies par votre société dans les domaines juridiques, comptables, etc.

En conséquence, la rémunération est portée de 1 % à 1,3 % du montant du chiffre d'affaires hors taxes réalisé par REMAT (hors ventes au Groupe SAMSE) à compter du 1er janvier 2016.

APPLICATION SUR L'EXERCICE 2016 :

Votre société a facturé à REMAT € 73 262 de prestations d'assistance et de maintenance en informatique au cours de l'exercice 2016.

INTERET POUR LA SOCIETE :

Les prestations ainsi rendues par votre société s'inscrivent dans le cadre d'une uniformisation de l'environnement informatique au sein du Groupe.

1.2.3 Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

Conventions d'assistance et informatique

Membres concernés	Société	Rémunération (en % des ventes hors taxes)	Montant € 2016 hors taxes
FB / OM / PG / LC	BOIS MAURIS ODDOS	1,70%	501 769
OM / FB	CELESTIN MATERIAUX	2,00%	389 562
OM / FB	DEGUERRY SAMSE	1,50% du chiffre d'affaires hors taxes	94 988
FB	RENE DE VEYLE	Forfait	6 800
LC	EPPS	2,00%	7 183
OM/FB	REMAT	1,30% du chiffre d'affaires hors taxes	73 262
OM	REMAT SERVICES	1,30%	4 160
JC / OM / PB	LA BOITE A OUTILS	0,40% pour la maintenance et le développement. Informatique	826 758
		Frais réels pour les autres postes d'assistance	911 120
OM / PB	MATERIAUX SIMC	0,60% négoce + 1 % LS pro	809 580
OM / PJ / FB	CHRISTAUD	1,70%	346 673
FB	TARARE MATERIAUX *	2,00%	16 426
OM / FB	ZANON TRANSPORTS *	1,60% du chiffre d'affaires hors taxes	137 280
PB /OM/PJ/FB /KB	DORAS *	0,18% ventes hors taxes budgétées	291 984
FB	LEADER CARRELAGES*	30% des économies réalisées grâce au groupe SAMSE	35 388
OM / FB /LC	COMPTOIRS DU BOIS & ASSOCIES *	1,70%	37 421
OM/LC/FB	M+ MATERIAUX *	0,40%	405 534
JC	RG BRICOLAGE	0,40%	55 730
JC	EDB FROMENT	0,40% des ventes hors taxes (maintenance et développement informatiques) + € 11 000 /an + 0,15 % des ventes budgétées hors taxes (plate-forme)	58 981
JC/OM	EDB AUBENAS	0,40%	51 852
JC	COMPTOIR FROMENT	0,40%	64 615

* Ces conventions d'assistance sont facturées à hauteur de 80 % du montant par votre société et 20 % par DUMONT INVESTISSEMENT. Les montants présentés correspondent à la part facturée par votre société.

Convention informatique

OM/LC/FB	M+ MATERIAUX	Taux progressifs selon le montant des ventes Hors Taxes : De 0 à K€ 50 000 : 0,30 % De K€ 50 000 à K€ 100 000 : 0,20% Au-delà de K€ 100 000 : 0,10 %	305 846

ANNEXE 2

CONVENTION ENTRE VOTRE SOCIETE ET LA FILIALE RENE DE VEYLE

2.1 Convention autorisée au cours de l'exercice et soumise à l'approbation de l'assemble générale : Néant

2.2 Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

CONVENTION DE GESTION D'UN PORTEFEUILLE DE TITRES DUMONT INVESTISSEMENT PAR LA FILIALE RENE DE VEYLE

Personne concernée : FB.

PRINCIPE :

Une convention a été établie entre votre société et la société RENE DE VEYLE, afin de faciliter la gestion de la participation des salariés, qui peut être réglée par l'attribution d'actions de la société DUMONT INVESTISSEMENT.

Cette convention prévoit que lorsque les salariés de votre société souhaitent vendre leurs actions DUMONT INVESTISSEMENT qui ont été acquises dans le cadre de la participation des salariés des années précédentes, la société RENE DE VEYLE peut se porter acquéreur.

Ce système présente un double avantage :

1. Il offre une réelle liquidité, et permet une transaction rapide, lorsque les salariés souhaitent vendre.
2. Il permet à la société RENE DE VEYLE de se constituer ainsi un « stock » d'actions DUMONT INVESTISSEMENT, qui sont revendues à votre société lors de l'attribution de la participation des salariés, ou à un fonds commun de placement « GROUPE SAMSE » en tant que de besoin.

APPLICATION SUR L'EXERCICE 2016 :

En contrepartie de ce service rendu, RENE DE VEYLE facture une rémunération forfaitaire annuelle de € 20 000.

ANNEXE 3

CONVENTIONS ENTRE VOTRE SOCIETE ET DUMONT INVESTISSEMENT

Personne concernée : PJ.

3.1 Convention autorisée au cours de l'exercice et soumise à l'approbation de l'assemblée générale :

Convention autorisée par le conseil de surveillance du 10 mars 2016 :

PRINCIPE :

Un avenant à la convention de trésorerie datant du 2 janvier 2002 a été autorisé. Il porte sur la modification du taux d'intérêt en rémunération des avances réciproques consenties entre les deux sociétés.

Ainsi à compter du 1er janvier 2016, le taux d'intérêt annuel sera égal à 1,7 % pour les sommes prêtées par votre société à DUMONT INVESTISSEMENT, et égal à 0,7 % pour les sommes placées chez votre société par DUMONT INVESTISSEMENT.

APPLICATION SUR L'EXERCICE 2016 :

DUMONT INVESTISSEMENT a facturé € 291 à votre société en rémunération des prêts accordés.

INTÉRÊT POUR LA SOCIÉTÉ :

Cette convention s'inscrit dans le cadre d'une harmonisation en fonction des financements externes du Groupe.

Convention autorisée par le conseil de surveillance du 22 décembre 2016 :

PRINCIPE :

Un avenant à la convention de trésorerie datant du 2 janvier 2002 a été autorisé. Il porte sur la modification du taux d'intérêt en rémunération des avances réciproques consenties entre les deux sociétés.

Ainsi à compter du 1er juillet 2016, le taux d'intérêt annuel sera égal à 1 % pour les sommes prêtées par votre société à DUMONT INVESTISSEMENT, et égal à 0,3 % pour les sommes placées chez votre société par DUMONT INVESTISSEMENT.

APPLICATION SUR L'EXERCICE 2016 :

DUMONT INVESTISSEMENT a facturé € 2 800 à votre société en rémunération des prêts accordés.

INTÉRÊT POUR LA SOCIÉTÉ :

Cette convention s'inscrit dans le cadre d'une harmonisation en fonction des financements externes du Groupe.

3.2 Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Location de bureaux

PRINCIPE :

Votre société loue à DUMONT INVESTISSEMENT des bureaux dans ses locaux du siège social situé 2, rue Raymond Pitet à Grenoble (Isère).

Ce loyer fait l'objet d'une révision annuelle au mois de janvier.

APPLICATION SUR L'EXERCICE 2016 :

Votre société a facturé à DUMONT INVESTISSEMENT pour € 26 649 hors taxes de loyer du siège social situé 2, rue Raymond Pitet à Grenoble.

Convention de Gestion et de Direction du groupe par Dumont Investissement

Personnes concernées : PJ et PB.

Prestations fournies par DUMONT INVESTISSEMENT à votre société

PRINCIPE :

Afin de renforcer le rôle d'animatrice du Groupe de la société DUMONT INVESTISSEMENT et de gérer plus efficacement les différentes sociétés, il est confié à cette société un certain nombre de tâches fonctionnelles assurées par les membres du Comité de Direction détachés auprès d'elle.

Il s'agit notamment d'assistance dans les domaines suivants :

- Comptable et financier (élaboration et contrôle des budgets, gestion de trésorerie, etc.) ;
- Commercial (stratégie produits et marketing, etc.) ;
- Gestion du personnel ;
- Juridique, fiscal et social.

Les prestations de DUMONT INVESTISSEMENT sont facturées à votre société au coût de revient étant précisé que les parties doivent se rapprocher chaque début d'année pour établir le compte définitif de la prestation fournie au titre de l'année écoulée et le budget de l'année en cours.

APPLICATION SUR L 'EXERCICE 2016 :

€ 1 877 180 hors taxes ont été facturés par DUMONT INVESTISSEMENT à votre société.

ANNEXE 4

CONVENTIONS ENTRE VOTRE SOCIETE ET LES SOCIÉTÉS DU GROUPE PLATTARD NEGOCE

Personne concerneé : PG.

4.1 Convention autorisée au cours de l'exercice : Néant.

4.2 Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

Dans le cadre de l'accord de collaboration commerciale entre votre société, DUMONT INVESTISSEMENT et le GROUPE PLATTARD NEGOCE, et compte tenu de la modification de périmètre intervenue au sein du groupe PLATTARD NEGOCE, le Conseil de Surveillance a autorisé la signature d'une nouvelle convention en date du 19 décembre 2014, annulant et remplaçant les précédents accords.

Ainsi en contrepartie des prestations fournies, il sera facturé les éléments suivants :

- Pour l'assistance :
  - 1 % des achats hors taxes effectués par les sociétés du groupe PLATTARD NEGOCE à l'exclusion des achats dits « internes » et des achats dits « de frais généraux » (facturé à 80 % par votre société et 20 % par Dumont Investissement).

Au 31 décembre 2016, € 635 568 ont été facturés par votre société au groupe PLATTARD NEGOCE.

  - Une facturation complémentaire sera établie au 31 mars de l'année N+1 au titre de l'année N, à la société PLATTARD NEGOCE selon les conditions énumérées ci-dessous (facturé à 80 % par votre société et 20 % par Dumont Investissement) :

Taux de bonification de fin d'année	Montant facturé hors taxes
Inférieur à 4,90 % des ventes cumulées du groupe PLATTARD NEGOCE	0 K€
Supérieur ou égal a 4,90 % et inférieur à 5 % des ventes cumulées du groupe PLATTARD NEGOCE	100 K€
Supérieur ou égal à 5% et inférieur à 5,10 % des ventes cumulées du groupe PLATTARD NEGOCE	200 K€
Supérieur ou égal à 5,10 % des ventes cumulées du groupe PLATTARD NEGOCE	250 K€

En contrepartie, toutes les bonifications de fin d'année seront intégralement reversées par votre société à chaque société du groupe PLATTARD NEGOCE selon ses achats.

Au 31 décembre 2016, € 241 600 ont été comptabilisés par votre société en facture à émettre à l'attention du groupe PLATTARD NEGOCE.

- **Rémunération de la logistique :**

Les sociétés du groupe PLATTARD NEGOCE bénéficieront des services des plates-formes du Groupe SAMSE aux conditions définies dans la convention.

Au 31 décembre 2016, € 161 500 ont été facturés par votre société au groupe PLATTARD NEGOCE.

- **Groupement MCD :**

L'accès aux conditions du groupement MCD sera rémunéré par année civile par le groupe PLATTARD NEGOCE à hauteur de 20.000 € hors taxes.

Au 31 décembre 2016, 20 000 € ont été facturés à ce titre par votre société au groupe PLATTARD NEGOCE.

ANNEXE 5

CONVENTION ENTRE VOTRE SOCIETE ET LA FILIALE ETS PIERRE HENRY ET FILS

Personnes concernées : FB, OM, JT et LC.

5.1 Convention autorisée au cours de l'exercice : Néant.

5.2 Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

ASSISTANCE INFORMATIQUE

PRINCIPE :

Les ETS PIERRE HENRY ET FILS fournissent à votre société de l'assistance et du conseil dans le domaine informatique (Référencement commun entre HENRY et votre société et établissement d'une nomenclature commune). Rémunération sur la base de 50 % des coûts réels de la rémunération du technicien, des charges sociales et des frais de déplacement et de mission s'y rapportant.

APPLICATION AU TITRE DE L 'EXERCICE 2016 :

Les ETS PIERRE HENRY ET FILS ont facturé à votre société pour € 23 381 hors taxes d'assistance informatique.

ANNEXE 6

CONVENTION ENTRE VOTRE SOCIETE ET CRH FRANCE DISTRIBUTION

Personne concernée : KB.

6.1 Convention autorisée au cours de l'exercice : Néant.

6.2 Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

CONTRAT DE MANDAT DE NÉGOCIATION

PRINCIPE :

Votre société et CRH FRANCE DISTRIBUTION ont entendu mener une négociation commune des remises de fin d'année (RFA) et de la fourniture de services auprès de certains fournisseurs dont la liste a été établie d'un commun accord, sur la base d'éléments figurant dans un contrat-cadre annuel type.

Chacune des deux sociétés assure de façon indépendante sa propre politique commerciale vis-à-vis de ses fournisseurs.

Le contrat a été signé pour une durée déterminée dont le terme est fixé au 31 décembre 2020 et qui a trouvé sa première application en 2015.

La rémunération que percevra chaque société sera calculée en fonction des gains que chacune d'elles apportera à l'autre. Une formule de calcul a été déterminée entre votre société et CRH FRANCE DISTRIBUTION.

APPLICATION SUR L'EXERCICE 2016 :

Au 31 décembre 2016, € 350 000 hors taxes pour l'année 2016 et un complément de € 72 505 hors taxes pour 2015 ont été comptabilisés par votre société en facture à émettre à l'attention de CRH FRANCE DISTRIBUTION.

INTÉRÊT POUR LA SOCIÉTÉ :

Dans le cadre de cette convention, votre société bénéficie des échanges économiques négociés par les deux groupes avec les différents fournisseurs.

Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2017
(Dixième résolution)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société «SAMSE», et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Directoire vous propose, sous réserve de l'adoption de la neuvième résolution présentée lors de cette même assemblée relative à l'autorisation à donner au Directoire en vue de l'achat par la société de ses propres actions, de lui déléguer, pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société, de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Lyon et à Villeurbanne, le 3 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres, représenté par
Pascal RHOUMY

ODICEO, représenté par
Sylvain BOCCON-GIBOD

6.4 Résolutions

A titre ordinaire

Première résolution *(Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2016)* - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et sur les comptes sociaux de la société, du rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2016 tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant apparaître un bénéfice de 45 649 920,77 €.

L'Assemblée Générale approuve, en application de l'article 223 quater du Code général des impôts, les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code, qui s'élèvent à 71 633 € et qui ont donné lieu à une imposition de 23 877 €.

Deuxième résolution *(Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2016)* - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et sur les comptes consolidés de la société et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2016 tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution (*Affectation du résultat et fixation du dividende)* - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, approuve les propositions du Directoire et décide d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

- Bénéfice de l'exercice	45 649 920,77 €
- Report à nouveau de l'exercice antérieur	13 726 064,48 €
Soit un bénéfice distribuable de	59 375 985,25 €
- A la réserve facultative	40 000 000,00 €
- A la distribution d'un dividende de 2,20 € par action	7 607 784,80 €
- Au report à nouveau	11 768 200,45 €

Le dividende est fixé à 2,20 € pour chacune des actions ouvrant droit au dividende. Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, pour les personnes physiques bénéficiaires résidentes fiscalement en France, ce dividende sera pris en compte de plein droit pour la détermination de leur revenu global soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu et sera éligible à un abattement de 40 % du montant brut perçu (article 158-3 2° du Code général des impôts).

Le dividende sera mis en paiement à compter du 15 juin 2017. Il est précisé que si lors de la mise en paiement de ce dividende, la société détient certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à hauteur de ces actions seront affectées au report à nouveau.

Les dividendes mis en paiement par SAMSE au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende *
2013	2,10 €
2014	2,10 €
2015	2,10 €

*pour les actionnaires personnes physiques, le montant du dividende perçu était éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Quatrième résolution *(Approbation des conventions réglementées)* - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, et statuant sur ce rapport, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cinquième résolution (*Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à Monsieur Olivier Malfait, Président du Directoire, au titre de l'exercice 2016)* - L'Assemblée Générale, consultée en application du Code AFEP/MEDEF de gouvernance d'entreprise des sociétés cotées (paragraphe 26.2), et statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à Monsieur Olivier Malfait, Président du Directoire, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils figurent dans le Document de Référence 2016 de la société, au chapitre 3.6.

Sixième résolution (*Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à Monsieur Patrice Joppé, Président du Conseil de Surveillance, au titre de l'exercice 2016)* - L'Assemblée Générale, consultée en application du Code AFEP/MEDEF de gouvernance d'entreprise des sociétés cotées (paragraphe 26.2), et statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à Monsieur Patrice Joppé, Président du Conseil de Surveillance, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils figurent dans le Document de Référence 2016 de la société, au chapitre 3.6.

Septième résolution (*Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à Messieurs François Bériot, Jean-Jacques Chabanis, Laurent Chameroy, Philippe Gérard, Christophe Lyonnet et Jérôme Thfoin, membres du Directoire, au titre de l'exercice 2016)* - L'Assemblée Générale, consultée en application du Code AFEP/MEDEF de gouvernance d'entreprise des sociétés cotées (paragraphe 26.2), et statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à Messieurs François Bériot, Jean-Jacques Chabanis, Laurent Chameroy, Philippe Gérard, Christophe Lyonnet et Jérôme Thfoin, membres du Directoire, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils figurent dans le Document de Référence 2016 de la société, au chapitre 3.6.

Huitième résolution *(Approbation de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux)* - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux établi en application de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération telle que présentée dans le Document de Référence 2016 de la société, au chapitre 3.6.

Neuvième résolution *(Autorisation d'achat par la société de ses propres actions)* - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, le Directoire à acquérir des actions de la société en vue de :

a) l'animation du marché du titre au travers d'un contrat de liquidité établi conformément à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;

b) la cession ou l'attribution d'actions aux salariés du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment en cas d'exercice d'options d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions existantes, ou par cession et/ou abondement dans le cadre d'une opération réservée aux salariés ;

c) la remise d'actions à l'exercice de droits attachés à des titres donnant accès au capital de la société ;

d) la conservation des actions en vue de leur remise ultérieure (à titre d'échange ou de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe ;

e) la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des Marchés Financiers ;

f) l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés, sous réserve de l'autorisation de réduire le capital social donnée par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée fixe le nombre maximum d'actions à acquérir à 10 % du nombre total des actions composant le capital social à la date de la présente Assemblée Générale (soit, à titre indicatif 345 808 actions sur la base du capital au 31 décembre 2016, dernière date du capital constaté). Compte tenu des 7 304 actions propres déjà détenues à cette date par la société, le nombre total d'actions susceptibles d'être acquises sera de 338 504 actions.

Le prix maximum d'achat est fixé à 180 € par action soit un montant maximal d'achat de 60 930 720 €.

L'acquisition, la conservation, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués, en une ou plusieurs fois, par tous moyens et de toutes manières dans le respect de la réglementation en vigueur.

La présente autorisation se substitue à celle accordée par la dix-huitième résolution de l'Assemblée Générale du 3 mai 2016 et est consentie pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée.

Tous pouvoirs sont conférés au Directoire, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente résolution.

A titre extraordinaire

Dixième résolution (*Autorisation d'annulation d'actions rachetées)* - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

- autorise le Directoire, dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, à annuler, en une ou plusieurs fois, les actions acquises par la société dans le cadre du programme de rachat par la société de ses propres actions, dans la limite de 10 % du capital social de la société par période de vingt-quatre (24) mois et à réduire corrélativement le capital social, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée ;
- confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation, pour procéder à cette ou ces réductions de capital, notamment arrêter le montant définitif de la réduction de capital, en fixer les modalités, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, effectuer toutes formalités, toutes démarches et déclarations auprès de tous organismes et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire. La présente délégation est consentie pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée. L'Assemblée Générale décide que la présente autorisation annule et prive d'effet, toute décision antérieure ayant le même objet.

Onzième résolution (*Modification des articles 24 à 27 des statuts de la société pour prévoir la nomination de membres représentant les salariés conformément aux dispositions de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce)* - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire après avis du Comité Central d'Entreprise, décide de modifier les articles 24 à 27 des statuts de la société, afin d'y insérer les dispositions légales concernant les membres du Conseil de Surveillance représentant les salariés.

Les articles 24 à 27 sont complétés par les dispositions suivantes :

Article 24 - CONSEIL DE SURVEILLANCE

Il est inséré un troisième paragraphe à l'article 24 :

« 3 - Le Conseil de Surveillance comprend en outre, conformément aux dispositions de l'article L.225-27-1 du Code de commerce, des membres représentant les salariés et dont le régime est soumis aux dispositions légales et règlementaires en vigueur et aux présents statuts.

Le nombre des membres représentant les salariés est égal à un si le nombre de membres visés par les articles L.225-17 et L.225-18 du Code de commerce est inférieur ou égal à douze au moment de la désignation dudit membre et à deux si ce nombre est supérieur à douze. Le membre représentant les salariés est désigné par le Comité Central d'Entreprise. Lorsque deux membres sont désignés, ceux-ci doivent être de sexe différent.

Les dispositions du présent paragraphe cesseront de s'appliquer lorsqu'à la clôture d'un exercice, la société ne remplira plus les conditions préalables à la nomination de membres du Conseil de Surveillance représentant les salariés, étant précisé que le mandat de tout membre représentant les salariés nommé en application du présent article expirera à son terme. »

Article 25 - ACTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Il est rajouté un deuxième alinéa à l'article 25 :

« 2 - Par exception aux dispositions qui précèdent, les membres représentant les salariés ne sont pas tenus de posséder un nombre minimum d'actions.»

Article 26 - DUREE DES FONCTIONS - LIMITE D'AGE

Le premier paragraphe de l'article 26 est désormais rédigé comme suit :

«1 - Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés pour deux années, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Ils sont rééligibles.

La durée du mandat des membres représentant les salariés est également de deux ans renouvelables. Leurs fonctions prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Par ailleurs, leurs fonctions prennent fin de plein droit en cas de rupture de leur contrat de travail ou de révocation conformément à l'article L.225-32 du Code de commerce ou en cas de survenance d'un cas d'incompatibilité prévu à l'article L.225-30 du même Code.»

Le reste de l'article demeure inchangé.

Article 27 - VACANCE - COOPTATION - RATIFICATIONS

L'article 27 est complété d'un troisième alinéa :

«En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou de plusieurs sièges, le Conseil de Surveillance peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Si le nombre des membres du Conseil de Surveillance devient inférieur à trois, le Directoire doit convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil.
Les nominations provisoires effectuées par le Conseil de Surveillance sont soumises à ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire. Le membre nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

En cas de vacance pour quelque cause que ce soit (décès, démission, révocation, rupture du contrat de travail) d'un siège d'un membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés, le siège vacant est pourvu dans les conditions fixées par l'article L.225-34 du Code de commerce.»

Douzième résolution (*Pouvoirs)* - L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités légales ou administratives.

7 Tables de concordance

7.1 Table de concordance du Document de Référence 245

7.2 Table de concordance du Rapport de gestion 247

7.1 Table de concordance du Document de Référence

Afin de faciliter la lecture du Document de Référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises par le règlement européen n°809/2004 de la Commission du 29 avril 2004.

Rubriques		Pages
1.	Personnes responsables	219
2.	Contrôleurs légaux des comptes	220, 221
3.	Informations financières sélectionnées	28, 123
4.	Facteurs de risques	68 à 71
5.	Informations concernant l'émetteur	
5.1	Histoire et évolution de la société	8 à 24, 26 à 27
5.2	Investissements	64
6.	Aperçu des activités	9 à 24
7.	Organigramme	
7.1	Description sommaire du Groupe	25
7.2	Liste des filiales importantes	213, 214
8.	Propriétés immobilières, usines et équipements	152 à 156
9.	Examen de la situation financière et du résultat	
9.1	Situation financière	62, 63, 65, 66, 67, 124, 190, 191
9.2	Résultat d'exploitation	125, 126, 192, 193
10.	Trésorerie et capitaux	63, 115 à 120, 127 à 128, 162 à 165, 171 à 174 178, 179, 183, 184, 194, 201 à 203, 211
11.	Recherche et développement, brevets et licences	120
12.	Informations sur les tendances	120
13.	Prévisions ou estimations du bénéfice	NA
14.	Organes d'Administration, de Direction, de Surveillance et de Direction Générale	
14.1	Informations concernant les membres des organes d'Administration et de Direction	38 à 48
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'Administration et de Direction	48, 116
15.	Rémunérations et avantages	53, 54, 74 à 83
16.	Fonctionnement des organes d'Administration et de Direction	42, 43, 46, 47, 50 à 53

17. Salariés	
17.1 Effectifs	93, 94, 175, 176, 210
17.2 Participations et stock- options	82, 83, 175, 209
17.3 Accords de participation	82, 83
18. Principaux actionnaires	115 à 117, 165
19. Opérations avec des apparentés	182
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1 Informations financières historiques	122 à 186, 189 à 215
20.2 Etats financiers	62, 63, 66, 67, 124 à 128, 190 à 194
20.3 Vérification des informations financières	187, 188, 216, 217
20.4 Date des dernières informations financières	34
20.5 Politique de distribution des dividendes	33
20.6 Procédures judiciaire et d'arbitrage	70, 71
21. Informations complémentaires	
21.1 Capital social	115 à 120, 163 à 165, 202
21.2 Acte constitutif et statuts	36 à 38
22. Contrats importants	NA
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	60, 112 à 114, 187, 188, 216, 217, 226 à 239
24. Documents accessibles au public	34
25. Informations sur les participations	139 à 144, 213, 214

7.2 Table de concordance du Rapport de gestion

Rubriques	Pages
I – **Rapport sur les comptes de l'exercice**	
1. Comptes consolidés	122 à 186
2. Comptes sociaux	189 à 215
3. Dividendes	33, 65, 223, 240
II – **Evènements postérieurs à la clôture et perspectives**	
1. Evénements significatifs postérieurs à la clôture	68
2. Perspectives d'avenir	120
III – **Gestion des risques**	
1. Risques opérationnels	68, 69
2. Risques financiers	70, 158, 171 à 174, 181
3. Risques juridiques	70, 71
4. Risques environnementaux, industriels et technologiques	71
5. Couverture de risques par les assurances	71 à 74
IV – **Mandataires sociaux et dirigeants**	
1. Mandats et fonctions des mandataires sociaux	39 à 46
2. Actions détenues par les mandataires sociaux	39 à 46
3. Rémunérations et intérêts des mandataires sociaux	74 à 83
4. Options et actions de performance	82
V – **Responsabilité Sociétale de l'Entreprise**	
1. Emploi, relations sociales et travail décent	85 à 94
2. Droits de l'homme	94, 95
3. Economie	95
4. Environnement	96 à 106
5. Responsabilité du fait des produits	106 à 108
6. Société	108 à 111
VI – **Renseignements sur le capital**	
1. Actionnariat	115 à 118, 165
2. Rachat d'actions propres par la société	117, 118, 164, 165

www.groupe-samse.fr

GROUPE SAMSE

2, RUE RAYMOND PITET - CS 70020 - 38030 GRENOBLE

TÉL. : 04 76 85 78 00 - FAX : 04 76 46 88 07

contact@groupe-samse.fr
www.groupe-samse.fr